

PARC EOLIEN DE CHARNIZAY NORD

PIECE N°6c – Etude paysagère – Analyse

Demande d'Autorisation Environnementale

Pétitionnaire - SAS PARC EOLIEN DE CHARNIZAY NORD



CONTENU DE LA PIECE	Page
- Volet paysager par Auddicé Environnement 2021 2022	Intégralité

Mai 2022- Version 2

Parc éolien de Charnizay Nord SAS
770 rue Alfred Nobel
34000 Montpellier



PROJET DE PARC ÉOLIEN DE CHARNIZAY (37)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Avril 2022



Rapport final





Projet de parc éolien de Charnizay (37)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE)
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique
Avril 2022

Rapport final

Version	Date
Rapport final V2 - Compléments	28/04/2022



**Agence Hauts-de-France
(siège social)**
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val de Loire
Zone Écoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Évreux
Parc d'Activités le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 2
27930 Le Vieil-Évreux
02 32 32 53 28

Agence sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE	9		
1.1 Objectifs de l'étude	10	2.3 Enjeux et sensibilité potentielle des paysages	33
1.2 Méthodologie	10	2.3.1 Généralités sur l'impact d'un projet éolien sur le paysage	33
1.2.1 Organisation	10	2.3.2 Enjeux et sensibilités potentielles du grand paysage	33
1.2.2 Outils	10	2.3.3 Enjeux et sensibilités potentielles des axes de découverte	34
1.2.3 Documentation consultée	11	2.4 Conclusion sur les sensibilités potentielles des paysages	37
1.2.4 Notions d'enjeux et de sensibilité potentielle	11		
1.2.5 Notions de visibilité et covisibilité	11	CHAPITRE 3. ÉTAT INITIAL DES LIEUX DE VIE	41
1.2.6 Notions de contraste et de champ visuel	12	3.1 Présentation des lieux de vie	42
1.2.7 Notions de saturation visuelle	12	3.1.1 Définition de l'aire d'étude des lieux de vie	42
1.2.8 Notions d'effet et d'impact d'un projet	12	3.1.2 Hameaux et lieux de vie isolés	42
1.3 Site de projet	13	3.2 Enjeux et sensibilités potentielles des lieux de vie	42
1.3.1 Localisation du site de projet	13	3.2.1 Généralités sur l'effet d'un projet éolien par rapport aux lieux de vie	42
1.3.2 Définition des trois échelles utilisées dans l'étude	14	3.2.2 Enjeux et sensibilités potentielles des villes et villages	43
1.4 Documents de cadrage	14	3.2.3 Synthèse des sensibilités potentielles des villes et villages	52
1.4.1 Atlas des paysages de l'Indre-et-Loire	14	3.2.4 Sensibilités potentielles des hameaux et lieux de vie isolés	55
1.4.2 Atlas des paysages de l'Indre	14		
1.4.3 Atlas des paysages de l'ex-Poitou-Charentes	14	CHAPITRE 4. ÉTAT INITIAL DU PATRIMOINE ET DU TOURISME	63
1.4.4 Document-cadre pour le développement de l'énergie éolienne dans le département de l'Indre-et-Loire	16	4.1 Patrimoine protégé	64
1.4.5 Schéma régional éolien de la région Centre	16	4.1.1 Monuments historiques	64
1.5 Contexte éolien	19	4.1.2 Patrimoine mondial UNESCO	74
1.6 Synthèse du contexte éolien	19	4.1.3 Sites inscrits et classés (Loi 1930)	74
		4.1.4 Sites patrimoniaux remarquables	74
		4.1.5 Villes et Pays d'Art et d'Histoire	78
		4.1.6 Patrimoine archéologique	78
CHAPITRE 2. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE	21	4.2 Patrimoine non protégé	78
2.1 Grand paysage	22	4.2.1 Patrimoine religieux	78
2.1.1 Paysages de gâtines	22	4.2.2 Patrimoine civil	79
2.1.2 Paysages de vallées	24	4.2.3 Lieux de mémoire	79
2.1.3 Boutonnière de Ligueil	25	4.2.4 Patrimoine de l'eau	79
2.1.4 Brenne des étangs	25	4.2.5 Patrimoine des jardins	80
2.2 Éléments structurants	26	4.2.6 Inventaire du patrimoine bâti vernaculaire	80
2.2.1 Paysage topographique	26	4.3. Tourisme	82
2.2.2 Réseau hydrographique	29	4.3.1 Chemins et sentiers de randonnée	82
2.2.3 Occupation du sol	29	4.3.2 Voies vertes et cyclotouristiques	83
2.2.4 Marqueurs verticaux	31	4.3.3 Sites touristiques particuliers	83
2.2.5 Réseau viaire	31	4.3.4 Hébergements touristiques	83

4.3 Sensibilité potentielle du patrimoine et des sites touristiques à l'éolien	85
4.3.1 Généralité sur la sensibilité potentielle du patrimoine et des sites touristiques à l'éolien	85
4.3.2 Sensibilité potentielle des Monuments historiques	86
4.3.3 Sensibilité potentielle des Sites inscrits et classés	90
4.3.4 Sensibilité potentielle des Sites patrimoniaux remarquables	90
4.3.5 Sensibilité potentielle du patrimoine archéologique	90
4.3.6 Sensibilité potentielle du patrimoine non protégé	91
4.3.7 Synthèse des sensibilités potentielle du patrimoine	93
4.3.8 Sensibilités potentielles des sites touristiques	96
CHAPITRE 5. ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION	99
5.1 Synthèse des enjeux et contraintes	100
5.2 Orientation potentielle d'implantation	100
CHAPITRE 6. IMPACTS ET MESURES DU PROJET	103
6.1 Généralités sur la perception d'un parc éolien	104
6.1.1 Le projet de paysage	104
6.1.2 La perception des éoliennes	104
6.2 Présentation du projet de parc éolien	106
6.2.1 Analyse des variantes	106
6.2.2 Synthèse de l'analyse des variantes	113
6.2.3 Gabarit d'éolienne retenu	113
6.3 Analyse des impacts	115
6.3.1 Zone d'influence visuelle (ZIV)	115
6.3.2 Photomontages	117
6.3.3 Analyse thématique des impacts	126
6.3.4 Étude d'encerclement et de saturation visuelle	134
6.3.5 Synthèse de l'étude d'encerclement et de saturation visuelle	159
6.4 Mesures paysagères d'évitement, de réduction et de compensation	161
6.4.1 Mesures d'évitement (Pays-Ev.)	161
6.4.2 Mesures de réduction (Pays-Re.)	161
6.4.3 Mesures de compensation (Pays-Co.)	162
6.4.4 Mesures d'accompagnement (Pays-Ac.)	162
6.5 Synthèse des mesures paysagères	163
6.6 Synthèse de l'analyse des impacts et mesures	164
6.7 Conclusion de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique	170

ANNEXES

Annexe 1 - Carnet de photomontages

LISTE DES CARTES

Carte 1. Localisation géographique du projet et de son aire d'étude éloignée à l'échelle de la région du Centre-Val de Loire.....	13
Carte 2. Localisation du projet à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	15
Carte 3. Localisation du projet par rapport au zonage établi par le SRE	18
Carte 4. Localisation du projet par rapport au contexte éolien.....	20
Carte 5. Unités paysagères.....	23
Carte 6. Relief et hydrographie.....	26
Carte 7. Localisation du profil EF à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	28
Carte 8. Occupation du sol	30
Carte 9. Éléments structurants du paysage.....	32
Carte 10. Sensibilités potentielles du grand paysage et des principaux axes de découverte à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	39
Carte 11. Localisation des profils à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	46
Carte 12. Sensibilités potentielles des villes et villages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	54
Carte 13. Sensibilités potentielles des hameaux et lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude immédiate	58
Carte 14. Sensibilités potentielles des villes, villages, principaux hameaux et lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	62
Carte 15. Inventaire des Monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	73
Carte 16. Inventaire des Sites protégés et Sites patrimoniaux remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	77
Carte 17. Patrimoine non protégé à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	81
Carte 18. Itinéraires de randonnée et sites touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	84
Carte 19. Localisation du profil QR.....	89
Carte 20. Sensibilités potentielles du patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.....	95
Carte 21. Sensibilités potentielles touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	98
Carte 22. Recommandations paysagères et patrimoniales	101
Carte 23. Variante n°1 (6 éoliennes).....	106
Carte 24. Variante n°2 (6 éoliennes).....	106
Carte 25. Variante n°3 (4 éoliennes).....	107
Carte 26. Implantation retenue.....	114
Carte 27. Zone d'influence visuelle	116
Carte 28. Localisation des points de prise de vue à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	123
Carte 29. Localisation des points de prise de vue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	124
Carte 30. Localisation des points de prise de vue et zone d'influence visuelle à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	125
Carte 31. Betz-le-Château - angles horizontaux interceptés	135
Carte 32. Charnizay - angles horizontaux interceptés	137
Carte 33. La Belletière (Charnizay) - angles horizontaux interceptés	139
Carte 34. La Blétière (Charnizay) - angles horizontaux interceptés	141
Carte 35. La Celle-Guénand - angles horizontaux interceptés.....	143
Carte 36. La Cornetterie - angles horizontaux interceptés	145
Carte 37. La Guerrière (Charnizay) - angles horizontaux interceptés	147
Carte 38. Le Petit-Pressigny - angles horizontaux interceptés.....	149
Carte 39. Les Poteries (La Celle-Guénand) - angles horizontaux interceptés	151
Carte 40. Obterre - angles horizontaux interceptés	153
Carte 41. Saint-Flovier - angles horizontaux interceptés	155
Carte 42. Saint-Michel (Charnizay) - angles horizontaux interceptés	157

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1. Plateau cultivé ondulé et semi-fermé des gâtines du sud-Touraine	24	Photographie 46. Château de Boussay [45]	72
Photographie 2. Vallée de l'Aigronne, gâtines de Preuilly-sur-Claise.....	24	Photographie 39. Église bénédictine Saint-Pierre [22]	72
Photographie 3. Vallée de l'Indre	24	Photographie 43. Ruines du donjon d'Étableau [35].....	72
Photographie 4. Vallée de la Creuse depuis les hauteurs de Chambon	25	Photographie 47. Château de Loches [74]	72
Photographie 5. Plateau cultivé plus ouvert de la Boutonnière de Ligueil.....	25	Photographie 40. Château de Verneuil-sur-Indre [24]	72
Photographie 6. Brenne des étangs, à proximité de Saint-Michel-en-Brenne	25	Photographie 44. Tour de César [38].....	72
Photographie 7. Étang sur la Coulée (Bridoré)	29	Photographie 48. Cromlech de la Croix Bonnin [102]	72
Photographie 8. Alternance de boisements et cultures (D41)	29	Photographie 49. Silhouette et église de Charnizay (D41)	78
Photographie 9. Silhouette d'Obterre, où l'église perchée apparaît au milieu de la ceinture boisée	31	Photographie 50. Château féodal de Charnizay	79
Photographie 10. Depuis la D925/725, au nord de Preuilly-sur-Claise.....	35	Photographie 51. Château renaissance de Charnizay	79
Photographie 11. Depuis la D41, à proximité de la Guerrière.....	35	Photographie 52. Lavoir (Saint-Michel-en-Brenne).....	79
Photographie 12. Depuis la D59, au niveau de l'étang de la Simolière	35	Photographie 53. Jardins du château d'Azay-le-Ferron	80
Photographie 13. Depuis la D514, au carrefour de la Cornetterie	36	Photographie 54. GRP Touraine Sud à proximité des Palets de Gargantua (Charnizay)	82
Photographie 14. Route communale traversant la ZIP	36	Photographie 55. Depuis les Palets de Gargantua (Charnizay).....	86
Photographie 15. Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41).....	43	Photographie 56. Silhouette du Petit Pressigny	86
Photographie 16. Silhouette de Saint-Flovier depuis la D41	43	Photographie 57. La Celle-Guérand depuis la D13 (Bel-Air)	87
Photographie 17. Depuis la mairie de Charnizay.....	43	Photographie 58. Château de Ré depuis la D103	87
Photographie 18. Depuis la sortie nord d'Obterre (D14)	44	Photographie 59. Silhouette de Ferrière-Larçon depuis la D50.....	88
Photographie 19. Silhouette du Petit Pressigny	44	Photographie 60. Depuis les abords du château de Bridoré	88
Photographie 20. Depuis l'extension est de Betz-le-Château.....	44	Photographie 61. Depuis les abords de l'église Saint-Étienne (Betz-le-Château)	92
Photographie 21. Silhouette de la Celle-Guérand depuis la D50.....	45	Photographie 62. Depuis le portail du château Renaissance (Charnizay)	92
Photographie 22. Silhouette de Preuilly-sur-Claise depuis la D725.....	45	Photographie 63. Depuis les abords du château des Michauds (Obterre)	92
Photographie 23. Silhouette discrète d'Azay-le-Ferron depuis la D14.....	45	Photographie 64. Depuis le centre-bourg de Betz-le-Château.....	135
Photographie 24. Depuis la sortie ouest de Châtillon-sur-Indre sur la D138	47	Photographie 65. Depuis le centre-bourg de Charnizay	137
Photographie 25. Silhouette de Ligueil depuis le château d'eau (D31)	48	Photographie 66. Depuis l'entrée sud de la Belletière (D41, Charnizay)	139
Photographie 26. Depuis la sortie nord-est de Beaulieu-lès-Loches (D760)	49	Photographie 67. Depuis l'entrée nord-est de la Blétière (Charnizay)	141
Photographie 27. Depuis la frange sud-ouest de Loches	50	Photographie 68. Depuis le centre-bourg de La Celle-Guérand	143
Photographie 28. Silhouette de Descartes depuis la D5.....	51	Photographie 69. Depuis l'intérieur de la Cornetterie (Charnizay)	145
Photographie 29. Silhouette de Palluau-sur-Indre depuis la D63.....	51	Photographie 70. Depuis la Guerrière (D41, Charnizay).....	147
Photographie 30. Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay).....	57	Photographie 71. Depuis les abords de l'église du Petit-Pressigny.....	149
Photographie 32. Depuis le portail de la ferme du Roulet (Saint-Flovier)	57	Photographie 72. Depuis les Poteries (D13, La Celle-Guérand).....	151
Photographie 31. Les Portes (Charnizay).....	57	Photographie 73. Depuis les abords de l'église d'Obterre.....	153
Photographie 33. Sainte-Jullite (Saint-Flovier)	61	Photographie 74. Depuis le centre-bourg de Saint-Flovier	155
Photographie 34. Les Boulairies (Le Petit-Pressigny).....	61	Photographie 75. Depuis Saint-Michel (D514, Charnizay).....	157
Photographie 35. Palets de Gargantua [1]	64	Photographie 76. Exemple de poste de livraison habillé d'un bardage bois	161
Photographie 36. Église paroissiale Saint-Pierre [2].....	64		
Photographie 37. Château de la Celle-Guérand [5].....	72		
Photographie 41. Église Saint-Nazaire [25]	72		
Photographie 45. Château du Grand Pressigny [41].....	72		
Photographie 38. Château de Bridoré [12].....	72		
Photographie 42. Château du Châtelier [31].....	72		

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1. Notions de covisibilité et de champ visuel juxtaposé	11
Illustration 2. Notion de contraste visuel	12
Illustration 3. Notion de champ de vision	12
Illustration 4. Secteurs de moindre incidence paysagère au regard de l'intensité patrimoniale	16
Illustration 5. Contraintes (enjeux régionaux) pour la définition des zones favorables au développement de l'énergie éolienne.....	17
Illustration 6. Zones favorables au développement de l'énergie éolienne.....	18
Illustration 7. Les familles paysagères régionales du Centre-Val de Loire	22
Illustration 8. Bloc-diagramme de la vallée de l'Indre	24
Illustration 9. Profil topographique simplifié AB	27
Illustration 10. Profil topographique simplifié CD	27
Illustration 11. Profil topographique simplifié EF	28
Illustration 13. Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères.....	33
Illustration 12. Perception d'une éolienne dans le paysage en fonction de la distance.....	33
Illustration 14. Perception des éoliennes depuis les axes de communication en fonction de leur implantation....	34
Illustration 15. Perception des éoliennes sur les lieux de vie en fonction de la situation des villages.....	42
Illustration 16. Effets des éoliennes sur les lieux de vie en fonction de la situation des villages	42
Illustration 17. Profil topographique simplifié d'Azay-le-Ferron (GH).....	46
Illustration 18. Profil topographique simplifié de Châtillon-sur-Indre (IJ)	47
Illustration 19. Profil topographique simplifié de Ligueil (KL).....	48
Illustration 20. Profil topographique simplifié de Beaulieu-lès-Loches (MN).....	49
Illustration 21. Profil topographique simplifié de Loches (OP).....	50
Illustration 22. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance.....	85
Illustration 23. Impacts des éoliennes sur le patrimoine selon leur taille et leur localisation	85
Illustration 24. Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie.....	85
Illustration 25. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction des filtres visuels	85
Illustration 26. Implantation du château de Betz-le-Château	86
Illustration 27. Implantation de l'ancienne chapelle des Genêts	87
Illustration 28. Implantation du polissoir de la Pierre du diable	88
Illustration 29. Profil topographique simplifié du château de Saint-Senoch (QR)	89
Illustration 30. État des connaissances archéologiques au 2 juillet 2020.....	90
Illustration 31. Évolution de la perception des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance	104
Illustration 32. Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères.....	105
Illustration 33. Évolution de la perception des éoliennes en fonction de l'heure de la journée	105

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	19
Tableau 2. Enjeux et sensibilités potentielles du grand paysage.....	37
Tableau 3. Enjeux et sensibilités potentielles des principaux axes de découverte.....	38
Tableau 4. Enjeux et sensibilités potentielles des villes et villages.....	53
Tableau 5. Enjeux et sensibilités potentielles des hameaux et lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude immédiate	57
Tableau 6. Enjeux et sensibilités potentielles des principaux hameaux et lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	61
Tableau 7. Inventaire et enjeux des Monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	71
Tableau 8. Inventaire et enjeux des Sites protégés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	75
Tableau 9. Inventaire et enjeux des Sites patrimoniaux remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....	76
Tableau 10. Inventaire et enjeux du patrimoine bâti vernaculaire à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.....	80
Tableau 11. Enjeux et sensibilités potentielles du patrimoine protégé.....	93
Tableau 12. Enjeux et sensibilités potentielles du patrimoine non protégé.....	94
Tableau 13. Enjeux et sensibilités potentielles touristiques.....	97
Tableau 14. Synthèse de l'analyse des variantes	113
Tableau 15. Gabarit d'éolienne retenu	113
Tableau 16. Localisation et thématiques des points de vue	122
Tableau 17. Impacts sur le paysage	127
Tableau 18. Impacts sur le patrimoine et le tourisme	128
Tableau 19. Impacts sur les principaux lieux de vie.....	130
Tableau 20. Impacts sur les principaux axes de découverte.....	130
Tableau 21. Impacts sur le cumul éolien	132
Tableau 22. Étude d'encerclement de Betz-le-Château	135
Tableau 23. Étude d'encerclement de Charnizay	137
Tableau 24. Étude d'encerclement de La Belletière (Charnizay)	139
Tableau 25. Étude d'encerclement de La Blétière (Charnizay)	141
Tableau 26. Étude d'encerclement de La Celle-Guérand.....	143
Tableau 27. Étude d'encerclement de La Cornetterie (Charnizay)	145
Tableau 28. Étude d'encerclement de La Guerrière (Charnizay)	147
Tableau 29. Étude d'encerclement du Petit-Pressigny	149
Tableau 30. Étude d'encerclement des Poteries (La Celle-Guérand).....	151
Tableau 31. Étude d'encerclement d'Obterre	153
Tableau 32. Étude d'encerclement de Saint-Flovier	155
Tableau 33. Étude d'encerclement de Saint-Michel (Charnizay)	157
Tableau 34. Synthèse de l'étude d'encerclement et de saturation visuelle.....	159
Tableau 35. Budget prévisionnel des mesures paysagères	163
Tableau 36. Synthèse des impacts et mesures	169

CHAPITRE 1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

1.1 Objectifs de l'étude

La construction d'un paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Le paysage conçoit le territoire comme un tout, qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments.

Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est donc la traduction de l'interface nature/culture.

La mise en évidence des entités paysagères du territoire d'étude va permettre de définir les typologies de territoire propres au lieu. Ce volet paysager a ainsi pour objet de contribuer à l'élaboration d'un projet permettant de comprendre puis d'évaluer et d'améliorer l'insertion visuelle des éoliennes dans un paysage donné. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués : les différents thèmes abordés concernent le grand paysage en intégrant les lieux de vie et les axes de communication, ainsi que l'ensemble du patrimoine (protégé ou non) et quelques points particuliers sur le tourisme.

Ce type d'étude fait appel à des simulations permettant, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelles et des covisibilités éventuelles.

1.2 Méthodologie

1.2.1 Organisation

La réalisation de l'état initial du paysage et du patrimoine vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation d'éoliennes.

L'analyse se fait en trois temps : compilation, exploitation des informations existantes, et investigations de terrain.

L'état initial se construit autour de trois grands thèmes : l'analyse du paysage, l'analyse des éléments patrimoniaux et l'analyse des effets de perception par rapport à la zone d'implantation potentielle (ZIP).

1.2.2 Outils

L'analyse du paysage et de ses caractéristiques s'appuie sur :

- l'identification des grandes entités paysagères qui composent le territoire d'étude et la définition de leurs sensibilités ;
- l'identification des composantes du territoire d'étude ;
- les traits d'organisation du territoire : structure du paysage, nature de l'occupation des sols, structure urbaine, habitat et patrimoine.

L'analyse des éléments patrimoniaux s'appuie sur le recensement :

- du patrimoine bâti remarquable (Monuments historiques) ;
- des sites inscrits et classés ;
- des Sites patrimoniaux remarquables (SPR) ;
- des éléments du patrimoine vernaculaire.

L'analyse des effets de perception s'appuie sur l'étude des visibilitées depuis :

- les Monuments historiques et sites naturels remarquables ;
- les points de vue panoramiques remarquables, les habitations les plus proches, les franges urbaines les plus ouvertes sur le site ;
- les voies de circulation locales les plus empruntées ;
- les chemins de randonnées et voie vertes ;
- les sites touristiques.

Certains éléments du territoire, pouvant générer des effets de masques dans la perception du paysage, sont aussi à prendre en compte : la végétation, le relief et le bâti.

Dans le cadre de la réalisation de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique de l'étude d'impact, des coupes topographiques peuvent être réalisées, en fonction des sensibilités liées au relief du site. Ce sont des aides à la compréhension du territoire.

Suite à cette première partie, une carte des points de vue permettant de réaliser des photomontages depuis les points les plus pertinents est réalisée. La simulation par photomontage permet d'évaluer l'impact réel du projet sur ces derniers.

L'analyse des impacts est fonction du site rencontré. Selon les sensibilités de territoire et les paysages identifiés, les impacts du projet peuvent être traités selon différents axes.

Leur analyse sera adaptée aux thématiques développées dans l'état initial. Sur la base de photomontages, cette analyse portera sur les visibilitées et covisibilitées du projet éolien, avec les points sensibles de son environnement :

- les Monuments historiques et sites naturels remarquables ;
- les cônes de vues et les belvédères remarquables ;
- les voies de circulation localement les plus empruntées ;
- les itinéraires de randonnée ;
- les sites touristiques ;
- les effets cumulés avec les autres projets.

1.2.3 Documentation consultée

- *Atlas des paysages de l'Indre-et-Loire*, DREAL Centre-Val de Loire, 2001 ;
- *Atlas des paysages de l'Indre*, DREAL Centre-Val de Loire, 2001 ;
- *Atlas des paysages de Poitou-Charentes*, CREN Poitou-Charentes, 1999 ;
- *Document-cadre pour le développement de l'énergie éolienne dans le département de l'Indre-et-Loire*, DDT37, 2019 ;
- *Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie du Centre*, ANNEXE - Schéma Régional éolien, 2012 ;
- *Pages Sites et Paysages*, DREAL Centre-Val de Loire, Internet ;
- *Pages Sites et Paysages*, DREAL Nouvelle Aquitaine, Internet ;
- Office de Tourisme de Loches ;
- Atlas des patrimoines.gouv.fr ;
- Base de données Mérimée, Direction de l'architecture et du patrimoine, Internet ;
- Base de données des Villes d'Art et d'Histoire, Internet ;
- Liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO, Internet.

1.2.4 Notions d'enjeux et de sensibilité potentielle

La notion d'enjeu correspond à la valeur intrinsèque que peut prendre un paysage, un lieu de vie, un édifice ou un site, indépendamment du projet d'aménagement envisagé à proximité. Elle prend en compte les structures spatiales, le sens ou le caractère identitaire de l'objet, sa propension à avoir été évoquée et sa renommée. Ainsi, certains paysages maintes fois représentés dans la peinture ou la littérature acquièrent une valeur, un enjeu culturel supérieur à un paysage peu reconnu.

Son évaluation s'inscrit sur une échelle qualitative qui emprunte souvent une approche typologique pour faciliter son appréhension. Elle peut recouper ainsi les notions de valeur paysagère, structurelle, architecturale, historique, culturelle, touristique, économique, etc... La notion d'enjeu permet de relever les éléments les plus caractéristiques d'un territoire et d'en déduire des recommandations d'implantation qui favoriseront une intégration du projet la plus favorable possible vis-à-vis des paysages et patrimoines voisins.

La notion de sensibilité potentielle correspond en général des interactions visuelles théoriques possibles générées par les éoliennes vis-à-vis du paysage, du site, des lieux de vie, des édifices patrimoniaux, etc... situés à proximité. Elle prend en compte la distance et les caractéristiques de localisation des éléments considérés.

La sensibilité potentielle au projet est évaluée au cours de l'état initial, sous la forme d'un gradient colorimétrique couvrant les valeurs de « nul ou négligeable » jusqu'à « très fort ».

Nulla ou négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
----------------------	-------------	--------	---------	-------	------------

1.2.5 Notions de visibilité et covisibilité

La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres :

- la distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ;
- la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.).

Ainsi, la visibilité d'une éolienne peut être totale (éolienne entièrement visible), partielle (éolienne visible uniquement en partie), filtrée (éolienne visible à travers un masque visuel végétal par exemple), permanente ou intermittente (selon que l'on voit le mât et la nacelle ou seulement les pales), etc.

Enfin, nous retiendrons les définitions suivantes exposées dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres :

- **visibilité** : tout ou partie des éoliennes d'un parc sont visibles depuis un espace donné ;
- **covisibilité directe** : superposition de l'élément de patrimoine, élément de paysage, silhouette de village avec le parc éolien ;
- **covisibilité indirecte** : sans être superposés, les éléments évalués apparaissent dans un angle d'observation maximum de 50° soit 25° de part et d'autre de l'axe central de vision ;
- **champ visuel juxtaposé** : au-delà de l'angle de vision de 50°, on parlera plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

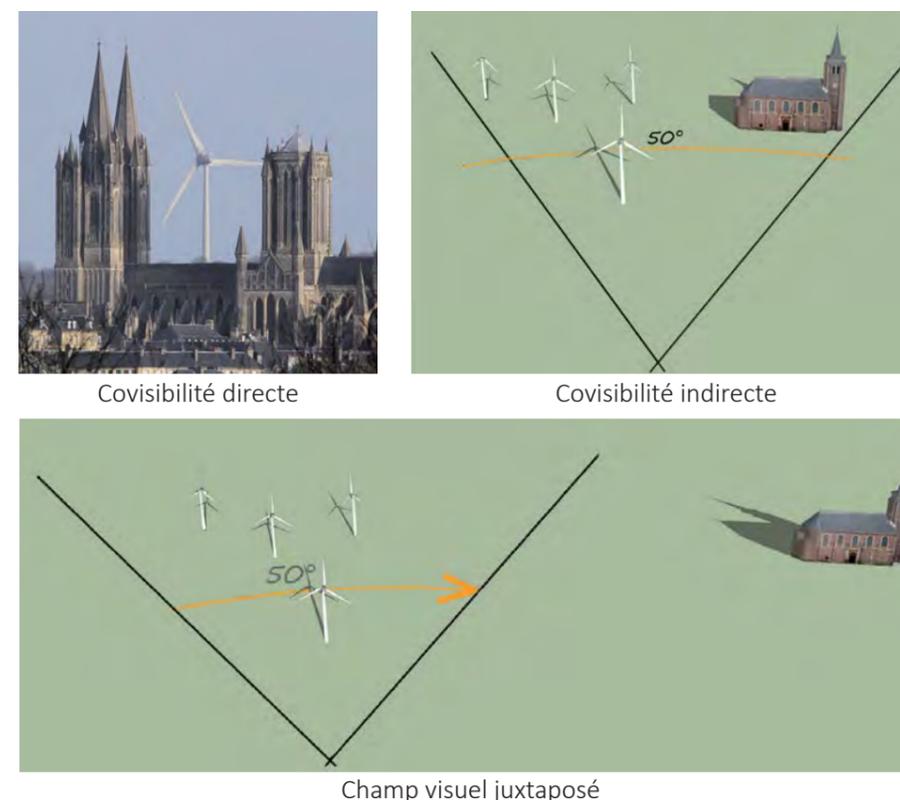


Illustration 1. Notions de covisibilité et de champ visuel juxtaposé

1.2.6 Notions de contraste et de champ visuel

La notion de **contraste visuel** dépend du point de vue. Elle intervient sur la perception que l'observateur a d'un parc éolien.

Un arrière-plan sombre, comme un boisement de conifères, fait ressortir les éoliennes de couleur claire par contraste. À l'inverse, un paysage sans arrière-plan boisé avec une part importante de ciel (exemple : paysage d'openfield) permettra une meilleure inscription des éoliennes. L'effet de contraste est alors faible.

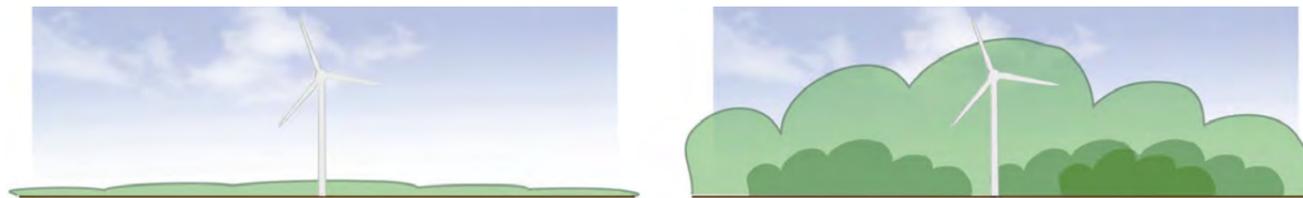


Illustration 2. Notion de contraste visuel

L'observateur aura une perception différente selon l'angle du **champ de vision**. Une éolienne est perçue différemment dans un champ de vision très large (panorama de plus de 100° qui oblige à tourner la tête pour en voir tous les éléments) et dans un champ de vision très étroit (fenêtre visuelle, avec un angle de vue réduit par les éléments paysagers cadrant la vue). Lorsque des éléments viennent cadrer la vue sur les éoliennes (chemin creux, cadre bâti, double alignement d'arbres, etc...) cela peut occasionner un impact visuel majeur.



Illustration 3. Notion de champ de vision

1.2.7 Notions de saturation visuelle

L'effet d'encerclement ne s'observe que très rarement à l'intérieur des agglomérations (hors petits hameaux et bâti linéaire) où seules les rares perspectives ouvertes sur la campagne permettent de percevoir les éoliennes.

Les points de perception sensibles seront :

- La perception à partir de la frange urbaine vers la campagne, notamment à partir des zones d'habitat souvent récentes (nouveaux lotissements souvent orientés vers l'extérieur du village) ;
- Les perspectives visuelles proches sur les grands axes à l'approche des agglomérations.

L'effet de saturation est un phénomène graduel dont l'effet d'encerclement constitue les prémices.

La Région Centre-Val de Loire a élaboré en 2014 une « Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « paysager – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens ». L'évaluation sur cartes des risques de saturation visuelle du grand paysage y est abordée à travers trois indices :

- **L'occupation de l'horizon** : il correspond à la somme des angles de l'horizon intercepté par des parcs éoliens (à moins de 5 km et entre 5 et 10 km), depuis un point de vue pris comme centre ;
- **La densité des horizons occupés** : il correspond au ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km / indice d'occupation des horizons.
- **L'espace de respiration** ou le plus grand angle continu sans éolienne.

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés. Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

Le terme de saturation du paysage indique que l'on a atteint un degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans un paysage devient trop prégnante pour les habitants.

Le degré de sensibilité des habitants vis-à-vis de la pression éolienne est bien sûr variable en fonction de chaque territoire, des sensibilités paysagères et patrimoniales mais également du niveau d'implication des habitants dans les projets éoliens.

Trois étapes sont relevées menant à l'effet de saturation :

- Une multiplication progressive des points d'appel du regard et un développement anarchique des projets éoliens : des implantations irrégulières, basées sur des opportunités foncières, ou des structures non compréhensives à partir du sol qui induisent un problème de lisibilité (développement éolien qui s'affranchit des lignes de force à l'échelle du grand paysage) ;
- Une fermeture systématique des horizons, une disparition des points de vue dégagés ou des espaces de respiration visuelle : la multiplication des projets peut envahir progressivement l'intégralité du champ visuel d'un observateur à partir des limites, voire du cœur d'un village. Généralement, quand il ne reste que des respirations de 60°-70° (correspondant au champ de vision de l'œil humain), les éoliennes sont considérées comme omniprésentes dans le paysage ;
- Une généralisation de l'encerclement à l'échelle de plusieurs communes : l'effet de saturation est manifeste quand l'encerclement se généralise à plusieurs communes, voire à tout ou partie d'un bassin visuel ou d'une entité paysagère.

1.2.8 Notions d'effet et d'impact d'un projet

L'installation d'un projet éolien dans un territoire engendre une évolution plus ou moins importante du paysage et de sa perception par les visiteurs et les habitants. La présence de cette nouvelle infrastructure suscite des interactions visuelles avec les éléments de composition paysagère et identitaire des lieux, à la fois sur l'échelle locale mais aussi plus lointaine (5 -10 -15 km voire 20 km).

À ce titre, le projet éolien génère donc des effets visuels sur les éléments qui l'entourent :

- Phénomène de visibilité et covisibilité avec le patrimoine et les éléments identitaires du paysage ;
- Concurrence visuelle, en particulier avec les marqueurs verticaux traditionnels (clochers d'église, châteaux d'eau, silos agricoles) et modernes (pylônes) ainsi que les points focaux artificiels ou naturels présents dans le paysage ;

1.3.2 Définition des trois échelles utilisées dans l'étude

Trois grands types d'échelles sont utilisés dans ce document. Elles se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche (ou immédiat). La définition des aires d'étude leur correspondant suit les règles suivantes¹ :

- **la zone d'implantation potentielle (ZIP)** : elle correspond à la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes d'implantation ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 mètres de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels ;
- **l'aire d'étude immédiate** : incluant la ZIP, il s'agit d'une zone tampon de plusieurs centaines de mètres ; c'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées et l'analyse acoustique en vue d'optimiser le projet retenu. À l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels). Elle correspond ici à un rayon de 600 m autour de la zone d'implantation potentielle et permettra d'analyser les variantes d'implantation et l'intégration des différents éléments composant le projet ;
- **l'aire d'étude rapprochée** : elle correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. Son périmètre est inclus dans un rayon de 6 km autour de la zone d'implantation potentielle possible. Le rayon de 6 km est aussi celui qui est repris pour l'affichage de l'enquête publique de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) ;
- **l'aire d'étude éloignée** : c'est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.) ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monuments historiques de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité établie par l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.). Il s'étend ici sur un rayon de 20 km autour de la zone d'implantation potentielle.

Certains secteurs patrimoniaux et/ou paysagers situés au-delà de l'aire d'étude éloignée pourront être considérés dans le corps de l'étude s'il y a lieu.

Carte 2. Localisation du projet à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 15

1.4 Documents de cadrage

L'Atlas des Paysages permet à chaque territoire qui s'en dote d'identifier et de mieux connaître la diversité de ses paysages, leurs caractéristiques identitaires, leurs potentiels et leurs fragilités. Il s'accompagne de recommandations afin de préserver ces paysages, qui peuvent s'étendre aux questions de l'énergie.

1.4.1 Atlas des paysages de l'Indre-et-Loire

L'étude des paysages de l'Indre-et-Loire a été réalisée en 1999 et 2001 et identifie 16 unités paysagères. La zone d'implantation potentielle de Charnizay se situe dans les « gâtines du sud Touraine ». Celles-ci se caractérisent par des paysages à vocation principalement agricoles et à la structure lisible : une alternance de grands plateaux ouverts cultivés et de vallées marquées et arborées.

Il n'y a aucune recommandation concernant l'énergie éolienne dans l'étude des paysages de l'Indre-et-Loire, vraisemblablement parce que le territoire n'a, pour l'instant, que peu développé son potentiel éolien. Néanmoins, certaines recommandations concernant le développement urbain peuvent être appliquées dans le cas de l'exploitation éolienne. Il s'agit de respecter la lisibilité du paysage, qui possède un dynamisme fort lié aux différents éléments qui le composent. Il conviendra donc d'apporter une attention particulière aux rapports d'échelle entre projet et éléments de composition paysagères ainsi de proposer une implantation facilement lisible dans le grand paysage, en appui sur les lignes de force du territoire, comme les principales vallées, les axes routières et/ou ferroviaires et les lignes de transport électrique à haute tension.

1.4.2 Atlas des paysages de l'Indre

L'atlas des paysages de l'Indre a été réalisé en 2001. Il met en évidence 5 grands types de paysages, eux-mêmes subdivisés, conduisant à une vingtaine d'unités paysagères, dont les limites correspondent plus ou moins bien avec celles des unités paysagères de l'Indre-et-Loire. Ainsi, les gâtines du sud Touraine se prolongent par les « gâtines de l'Indre », famille paysagère séparant ici plateaux et vallées dans son analyse.

Il n'y a aucune recommandation concernant l'énergie éolienne dans l'étude des paysages de l'Indre.

1.4.3 Atlas des paysages de l'ex-Poitou-Charentes

L'étude des paysages de Poitou-Charentes² est un travail publié en 1999 sous la houlette du CREN. Il met à jour pas moins de 80 unités paysagères, réparties en 9 ensembles paysagers. Bien que l'aire d'étude éloignée ne fasse que frôler la Nouvelle Aquitaine, cet atlas des paysages met en avant notamment l'unité paysagère des « vallées de la Creuse, de la Gartempe et leurs affluents », dont les limites font fi des frontières administratives et vient recouvrir l'unité paysagère de la « vallée de la Creuse » décrite par l'atlas des paysages de l'Indre-et-Loire.

Il n'y a aucune recommandation concernant l'énergie éolienne dans l'étude des paysages de Poitou-Charentes.

1. Les échelles ont été dimensionnées en suivant les recommandations de la Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage-Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens, 2014.

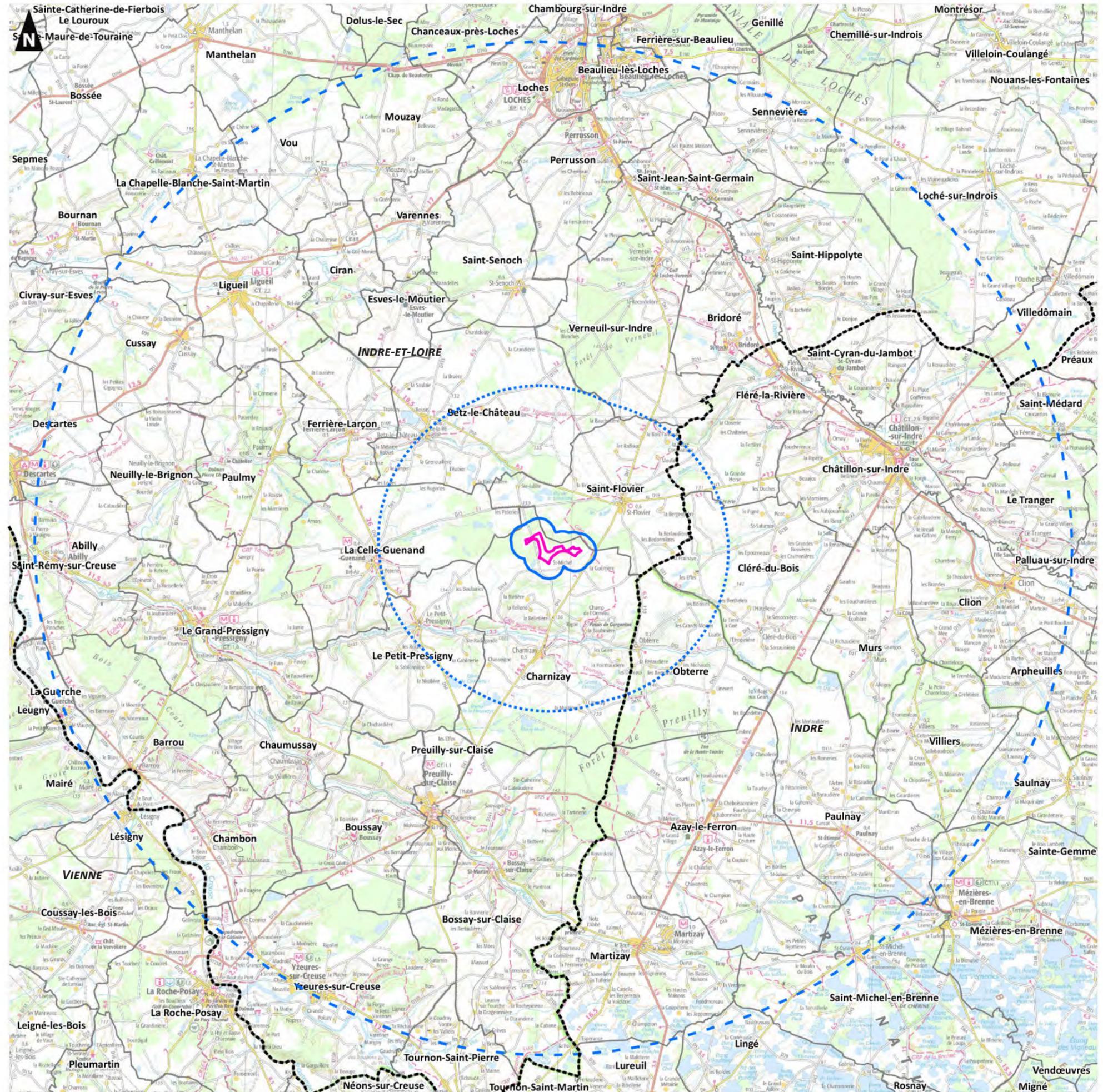
2. Certains documents de référence ont été élaborés il y a plusieurs années. C'est pourquoi il peut être fait référence au Poitou-Charentes et non à la Nouvelle Aquitaine dans la suite de l'étude.

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 2. Localisation du projet à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Limite communale



1.4.4 Document-cadre pour le développement de l'énergie éolienne dans le département de l'Indre-et-Loire

Validé en préfecture le 16 octobre 2019 et mis à jour en janvier 2020, ce document a pour objectifs de préciser les enjeux auxquels doivent faire face les projets éoliens, afin de « faciliter l'émergence de projets respectueux des enjeux locaux ».

Il rappelle notamment que toute implantation d'un projet éolien « au sein de sites classés ou inscrits, dans les abords de monuments historiques, et en site patrimonial remarquable est proscrite » et qu'il est conseillé de favoriser des implantations dans les « zones de moindre vulnérabilité patrimoniale ».

Illustration 4. Secteurs de moindre incidence paysagère au regard de l'intensité patrimoniale, page 16

Il y est par ailleurs fortement recommandé de :

- « favoriser l'implantation d'éoliennes en lignes géométriques en liaison avec les éléments du paysage et notamment du grand paysage ;
- préférer l'implantation en proximité des voiries existantes et plutôt en bord de parcelle [...] ;
- regrouper les projets au sein de bassins éoliens ;
- conserver des espaces de respiration entre les bassins éoliens ;
- préserver le cadre de vie des bourgs et des villages (éviter notamment leur encerclement) ».

La zone d'implantation potentielle du projet éolien de Charnizay est située, selon la carte ci-contre, dans un secteur à l'intensité patrimoniale modérée. Une attention particulière sera portée aux interactions visuelles potentielles entre les éléments patrimoniaux, paysagers et le projet lors des réflexions d'implantation.

1.4.5 Schéma régional éolien de la région Centre

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle I et II, dans le cadre des suites du Grenelle Environnement de 2007. Il décline, aux échelles régionales, une partie du contenu de la législation européenne sur le climat et l'énergie.

Le volet éolien annexé au SRCAE est intitulé « Schéma Régional Eolien » (SRE). Il identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine naturel et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les recommandations d'aménagement et les sensibilités identifiées sur chacune des zones favorables.

Le SRCAE de la région Centre a été validé par arrêté préfectoral le 28 juin 2012 suite à la délibération favorable du Conseil Régional du 21 juin 2012. Il est remplacé depuis le 4 février 2020 par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Centre-Val de Loire, qui annule le précédent SRE. Le SRADDET ne contenant pas de recommandation particulière paysagère et patrimoniale dans le cadre du développement éolien, la présente étude s'appuie sur les éléments du SRE.

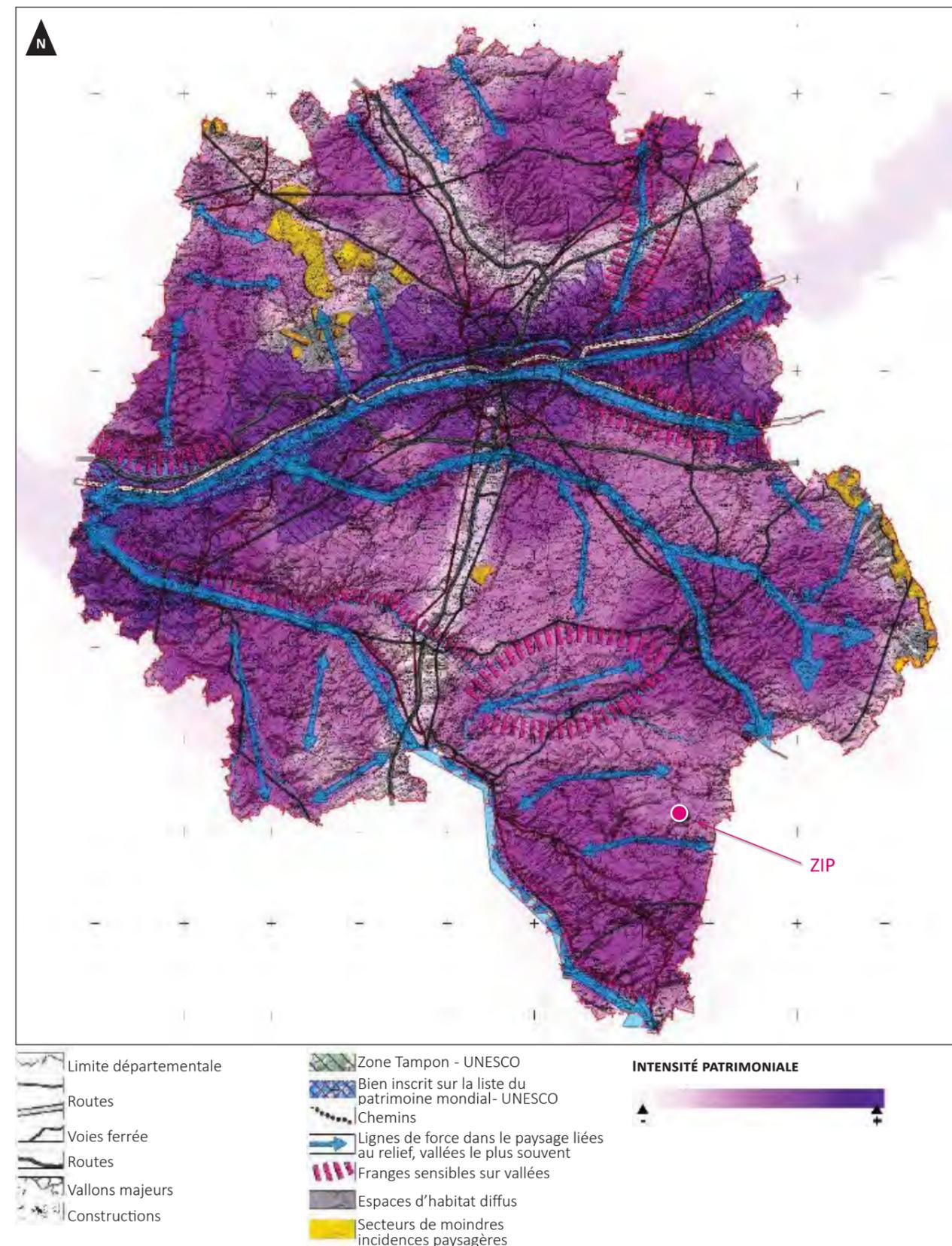
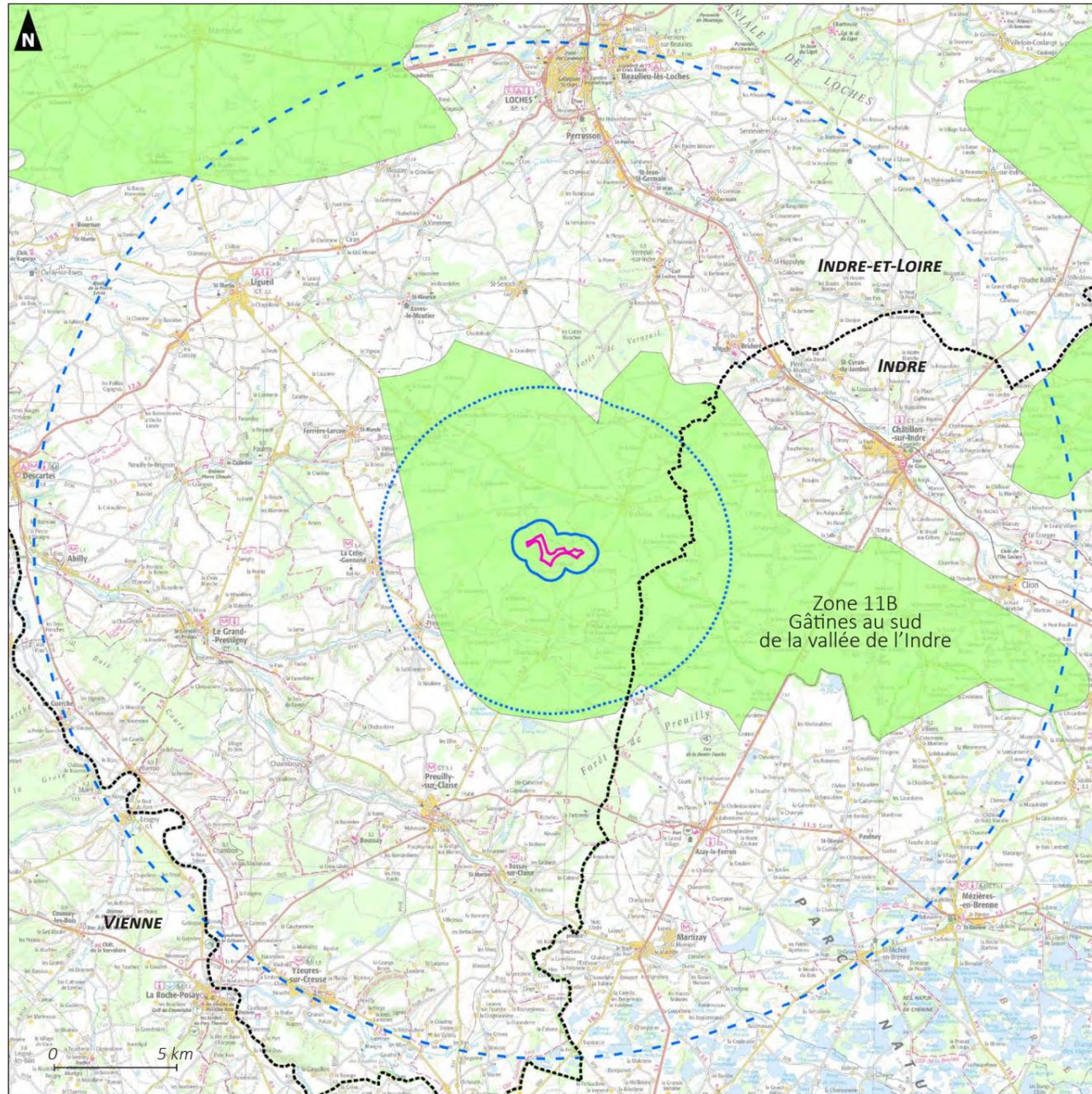


Illustration 4. Secteurs de moindre incidence paysagère au regard de l'intensité patrimoniale
Source : Document-cadre pour le développement de l'énergie éolienne dans le département de l'Indre-et-Loire, Annexe 2, 2019



- | | | | | |
|---|---------------------------------|-------------------------------|--|---------------------------|
|  | Zone d'implantation potentielle | SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN |  | Zone favorable à l'éolien |
|  | Aire d'étude immédiate (600 m) | | | |
|  | Aire d'étude rapprochée (6 km) | | | |
|  | Aire d'étude éloignée (20 km) | | | |
|  | Limite départementale | | | |

Carte 3. Localisation du projet par rapport au zonage établi par le SRE

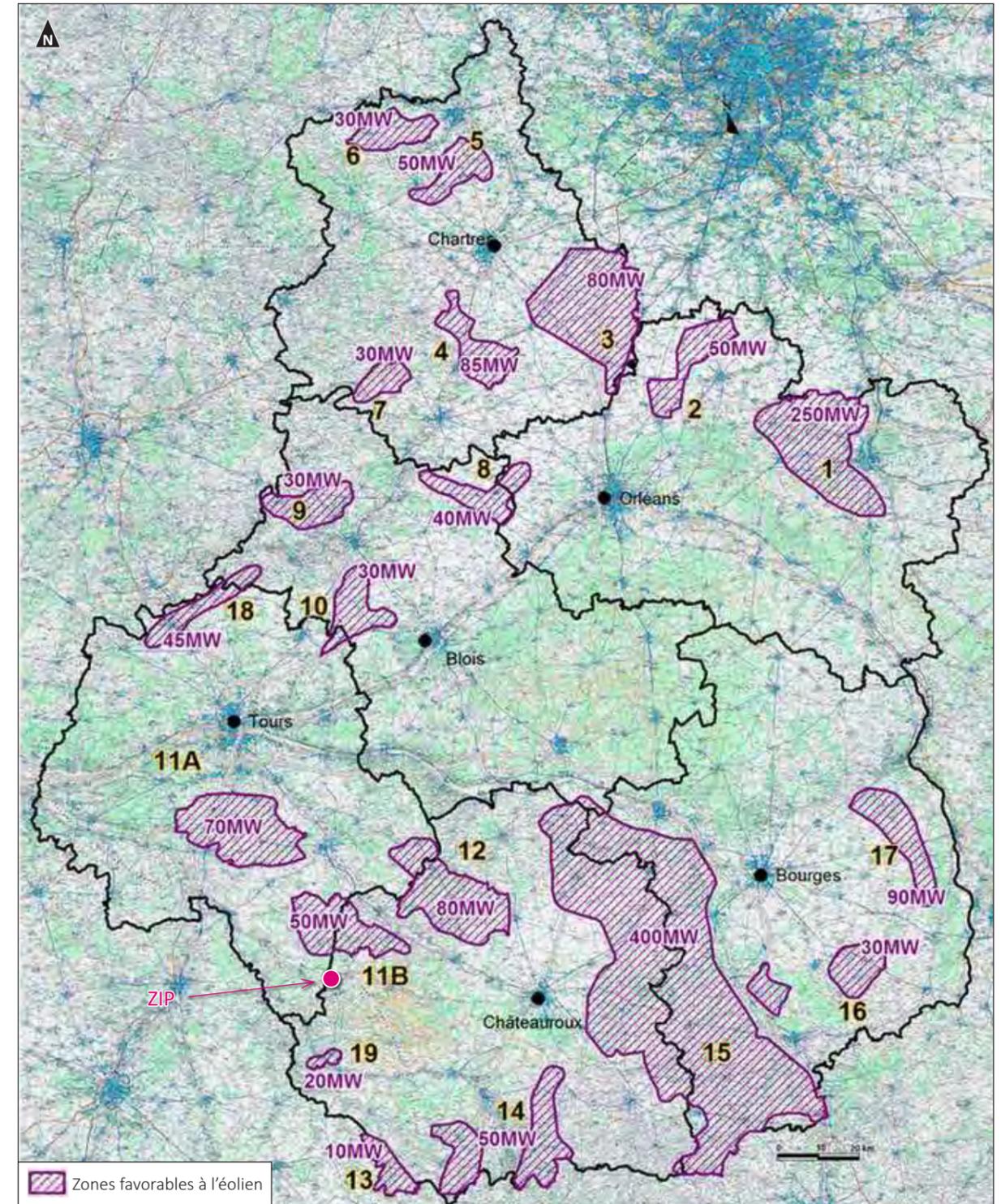


Illustration 6. Zones favorables au développement de l'énergie éolienne
Source : SRCAE Centre, Annexe SRE, 2012

1.5 Contexte éolien

Le projet éolien de Charnizay s'inscrit dans un paysage de gâtines, sur un plateau cultivé et semi-ouvert, marqué de nombreux boisements. Les éléments verticaux sont visibles au loin de manière ponctuelle. Un développement cohérent de l'activité éolienne sur le territoire est un enjeu pour maintenir l'harmonie, l'échelle et la bonne lisibilité des grands paysages, favorisant ainsi leur appropriation par les visiteurs et les habitants.

Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de parc éolien exploité à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Cependant le projet en instruction du Gros Chillou est situé à proximité de la zone d'implantation, à moins de 2 km.

Pour la bonne réalisation du dossier, et notamment le montage des simulations visuelles, le contexte éolien a été arrêté à une date donnée (juin 2021). Cet état du contexte éolien a été réalisé après une double vérification : les données issues des services de l'État et les constatations de terrain.

Carte 4. Localisation du projet par rapport au contexte éolien, page 20

PARC ÉOLIEN	ÉTAT			NOMBRE D'ÉOLIENNES	DISTANCE À LA ZIP
	EXPLOITÉ	ACCORDÉ	INSTRUIT		
Aire d'étude rapprochée (6 km)					
LE GROS CHILLOU				7	1,1 km
LE CHAISEAU				7 (dont 2 éoliennes au-delà de l'aire d'étude rapprochée)	5,4 km
Aire d'étude éloignée (20 km)					
LES VENTS DE L'OUEST				8	6,4 km
LES TERRES DE PÈLE-JOUE				5	11,3 km
BOIS BODIN				5 (dont 2 éoliennes au-delà de l'aire d'étude éloignée)	19,9 km
Total	32 éoliennes (dont 2 au-delà de l'aire d'étude éloignée)				

Tableau 1. Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

1.6 Synthèse du contexte éolien

La zone d'implantation potentielle du projet de Charnizay est située dans la zone 11B des secteurs identifiés comme propices à l'implantation de nouveaux parcs éoliens par le SRE du Centre-Val de Loire (2012). Ce secteur présente de nombreux enjeux patrimoniaux auxquels il faudra porter une attention particulière.

On ne relève 2 projets autorisés et 3 projets en instruction à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Aucun parc en exploitation n'est présent dans ce périmètre. Cet éloignement de potentiels marqueurs verticaux de même taille rendra le projet de Charnizay aisément lisible dans le paysage. Le projet en instruction du Gros Chillou est situé à proximité directe du site du projet, et pourrait nuancer cette perception.

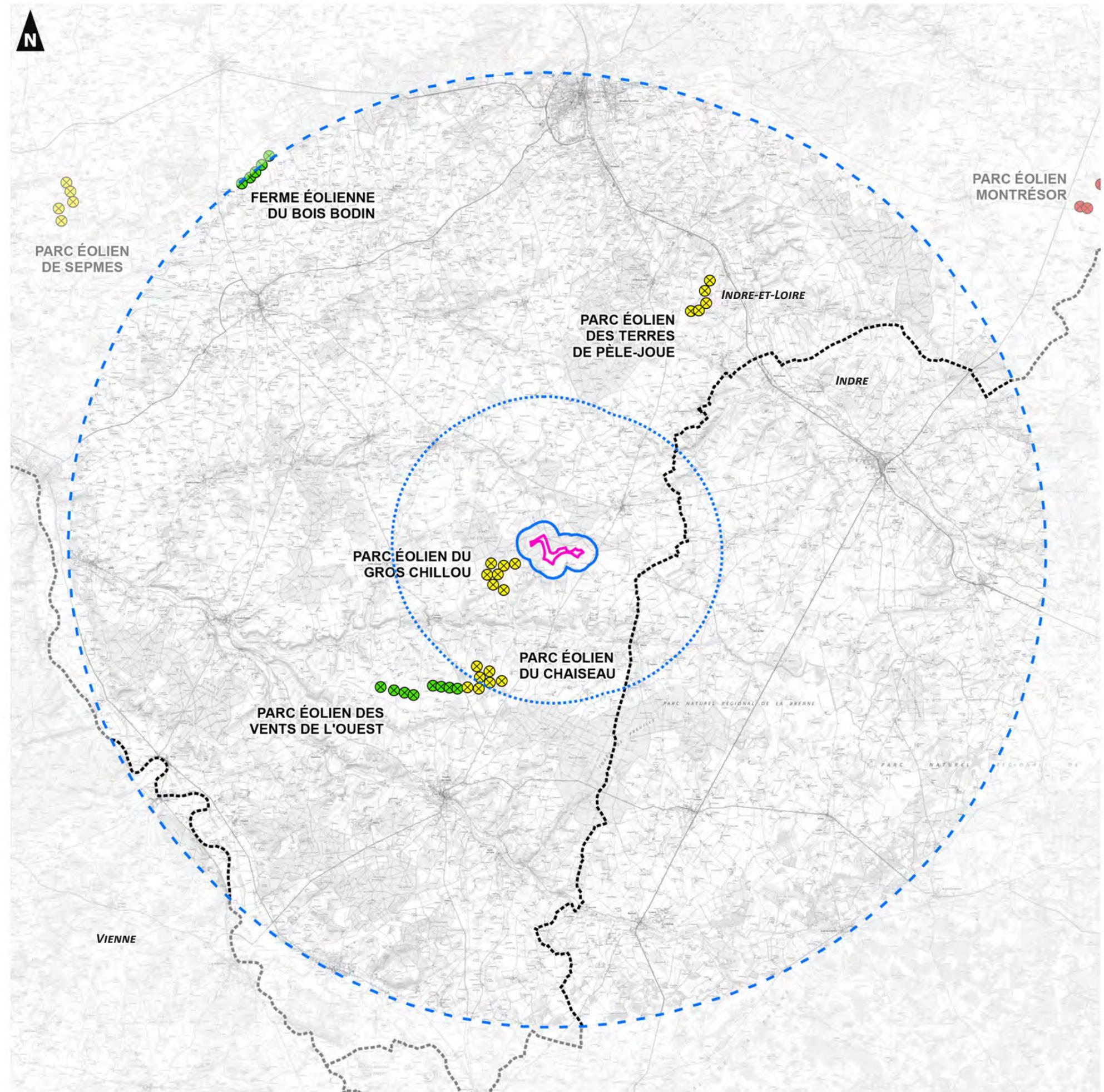
Le projet de Charnizay s'inscrit donc dans un territoire où l'exploitation éolienne est encore peu développée. Les paysages cultivés et boisés des gâtines du sud Touraine permettant des visibilitées lointaines ponctuelles des éléments verticaux. L'implantation devra s'appuyer sur les lignes de force du territoire proche afin de favoriser une intégration harmonieuse dans le paysage.

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 4. Localisation du projet par rapport au contexte éolien

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
- CONTEXTE ÉOLIEN (JUN 2021)**
-  Projet autorisé
-  Projet en instruction



0 5 10
Kilomètres

CHAPITRE 2. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE

2.1 Grand paysage

Les unités paysagères sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à l'approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité.

Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. C'est le premier niveau de découpage paysager d'un territoire en plusieurs secteurs qui disposent de leur propre ambiance paysagère. Ces secteurs peuvent ensuite être découpés à leur tour en sous-unités paysagères.

La lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages.

La présentation de ces entités est un préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à une large échelle.

L'étude des unités paysagères au sein desquelles s'installe la zone d'implantation potentielle du projet éolien de Charnizay s'appuie principalement sur les atlas des paysages de l'Indre-et-Loire, de l'Indre et du Poitou-Charentes mais aussi de la carte des familles paysagères de la région Centre-Val de Loire et des éléments observés sur le terrain.

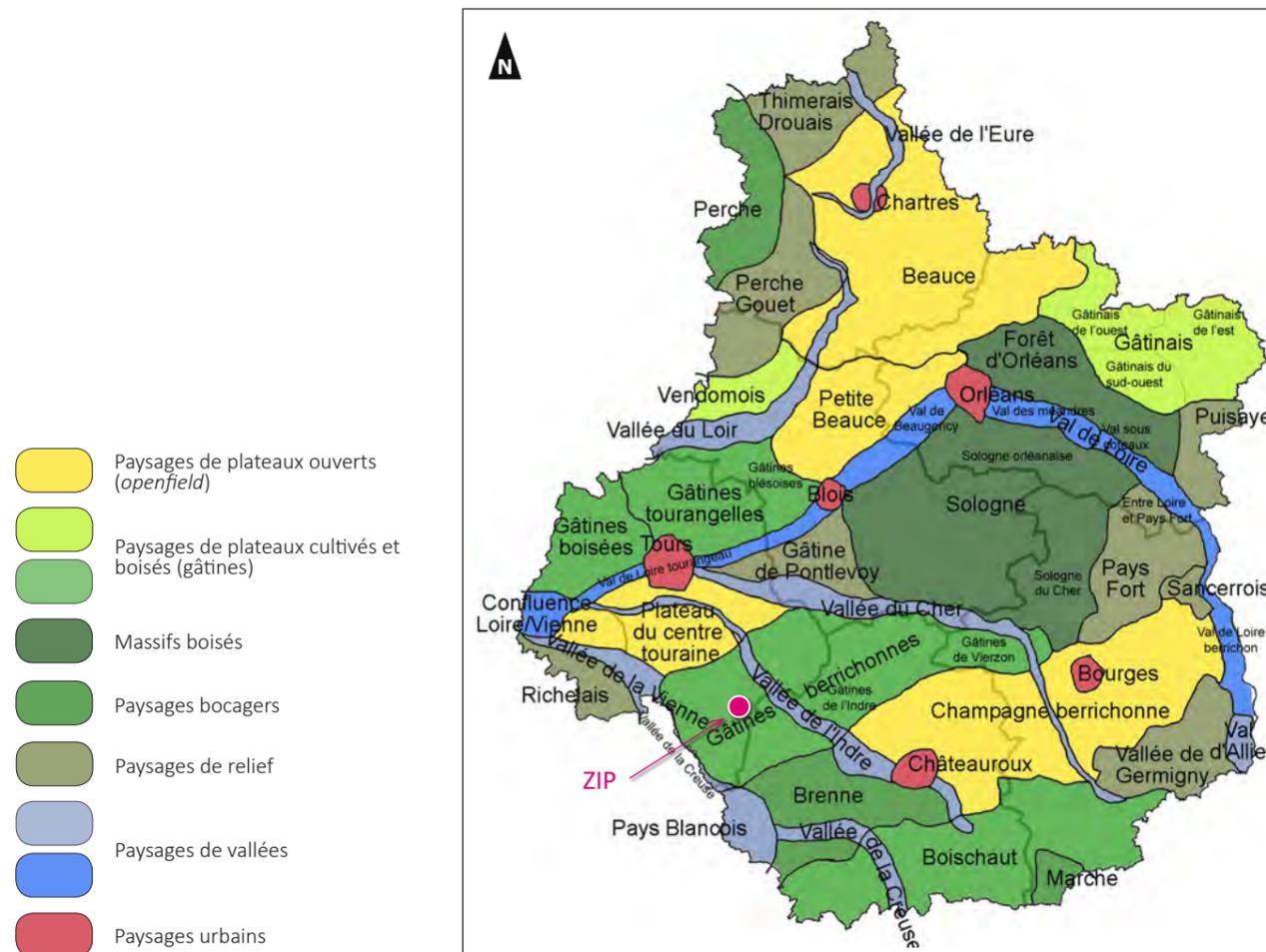


Illustration 7. Les familles paysagères régionales du Centre-Val de Loire
Source : DREAL Centre-Val de Loire

2.1.1 Paysages de gâtines

La carte des familles paysagères de la région Centre-Val de Loire place la zone d'implantation potentielle au milieu des Gâtines berrichonnes. Plus précisément, elle se situe dans l'unité paysage des Gâtines du sud Touraine (Indre-et-Loire) qui se prolonge dans l'Indre par la Gâtine d'Azay-le-Ferron et la vallée de l'Indre, l'atlas de l'Indre séparant plateau et vallée, au contraire de l'atlas d'Indre-et-Loire.

La gâtine correspond à un territoire à la terre pauvre, donnant des récoltes peu abondantes. Il se traduit encore aujourd'hui par la présence de nombreux boisements, plus ou moins importants, au milieu des parcelles cultivées, conservées là où le sol est meilleur qu'ailleurs. C'est donc un territoire qui oscille entre paysager ouvert et paysage semi-fermé, généralement simple à appréhender dans son organisation spatiale.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'analyse des unités paysagères englobe principalement, en plus des unités précédemment citées :

- la vallée de la Creuse à l'extrémité sud, unité paysagère commune entre les atlas de l'Indre-et-Loire (vallée de la Creuse) et du Poitou-Charentes (vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents) ;
- la boutonnière de Ligueil au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle ;
- la Brenne des étangs à l'extrémité sud-est.

Carte 5. Unités paysagères, page 23

■ Gâtines du sud Touraine

Les gâtines du sud Touraine s'étendent sur trois principaux plateaux, historiquement conduits en polyculture-élevage qui tend à laisser peu à peu place à une céréaliculture moderne. Les parcelles ainsi agrandies offrent des vues lointaines à travers le plateau, cadrées par les boisements présents sur les ondulations du relief.

Les plateaux sont séparés par des vallées étroites et encaissées, aisément visibles depuis le lointain par leurs abondants boisements de pente. Ils permettent une lecture aisée de l'organisation spatiale des gâtines du sud Touraine et dissimulent les silhouettes des villes et villages. Ceux-ci sont implantés en terrasses sur les coteaux, enchâssés dans des ceintures arborées masquant les marqueurs verticaux traditionnels (clocher d'église, château d'eau) aux regards venant des plateaux.

Photographie 1. Plateau cultivé ondulé et semi-fermé des gâtines du sud-Touraine, page 24

Photographie 2. Vallée de l'Aigronne, gâtines de Preuilley-sur-Claise, page 24

Les gâtines du sud Touraine peuvent être divisées en trois sous-unités paysagères : les gâtines de Loches et Montrésor, plus refermées, au nord de la vallée de l'Indre, la vallée elle-même (cf. 2.1.2 Paysages de vallées, page 24) et les gâtines de Preuilley-sur-Claise, au sud de la vallée, où est implanté le site du projet. Cette dernière présente un plateau cultivé ouvert et légèrement vallonné, marqué de coupures vertes correspondant aux vallées et de boisements marquant les ondulations topographiques.

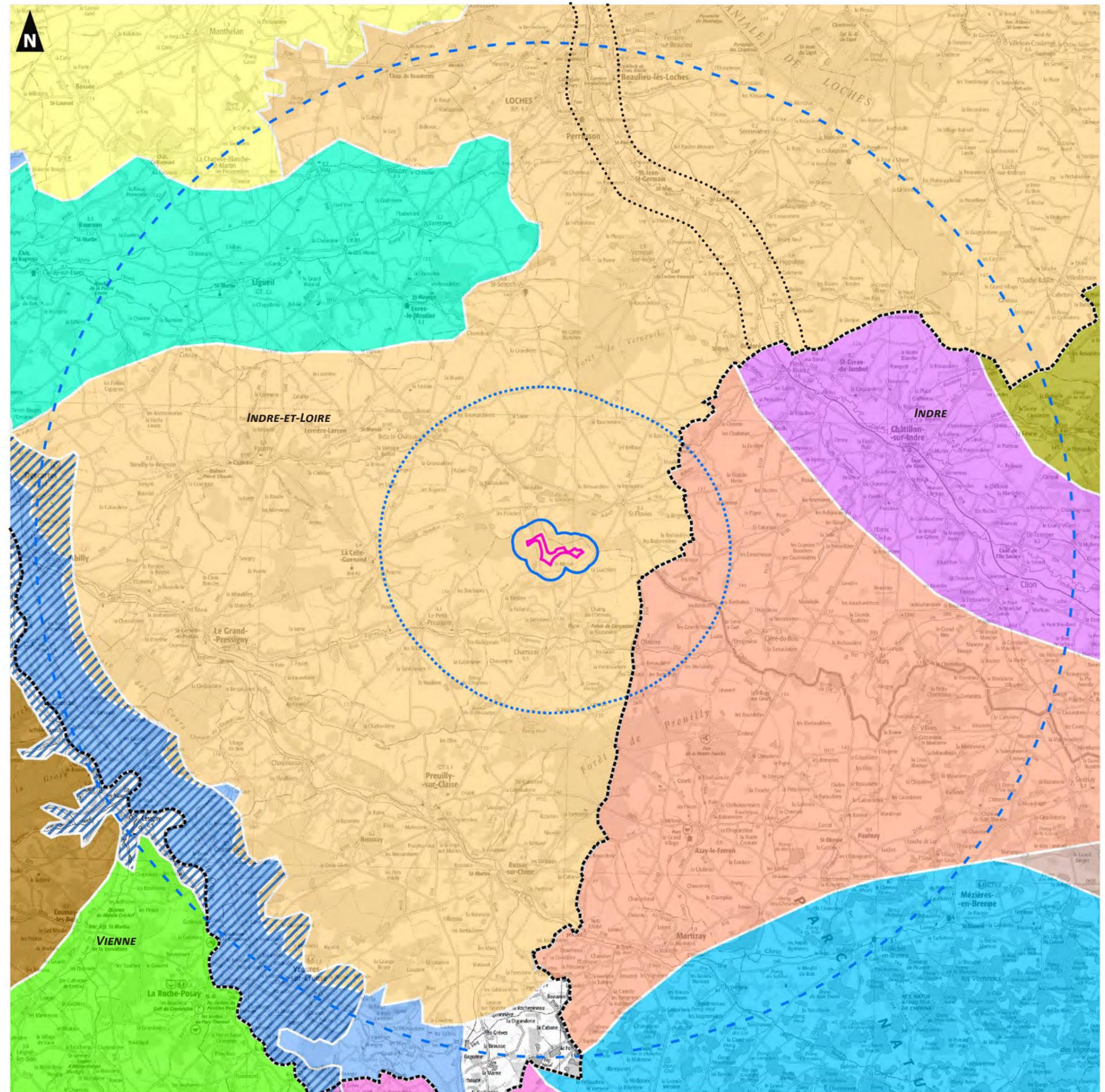
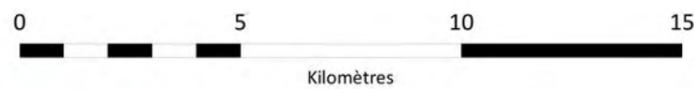
Les gâtines de Preuilley-sur-Claise s'achèvent de manière très marquée au sud sur la ligne de crête de la vallée de la Creuse, au nord sur la ligne de crête de l'Indre, et à l'ouest sur les reliefs de la boutonnière de Ligueil. Au sud cependant, le paysage se prolonge au-delà de la limite administrative, par les gâtines d'Azay-le-Ferron.

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 5. Unités paysagères

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
- UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'INDRE-ET-LOIRE**
-  Gâtines du sud Touraine
-  Sous-unité des gâtines du sud Touraine
-  Boutonnière de Ligueil
-  Vallée de la Creuse
-  Plateaux agricoles du centre Touraine
- UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'INDRE**
-  Gâtines d'Azay-le-Ferron
-  Vallée de l'Indre
-  Plaine d'Écueillé
-  Brenne des Étangs
-  Brenne des Bois
-  Pays Blancois
- UNITÉS PAYSAGÈRES DE POITOU-CHARENTES**
-  Vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents
-  Terres de brandes
-  Région du tuffeau

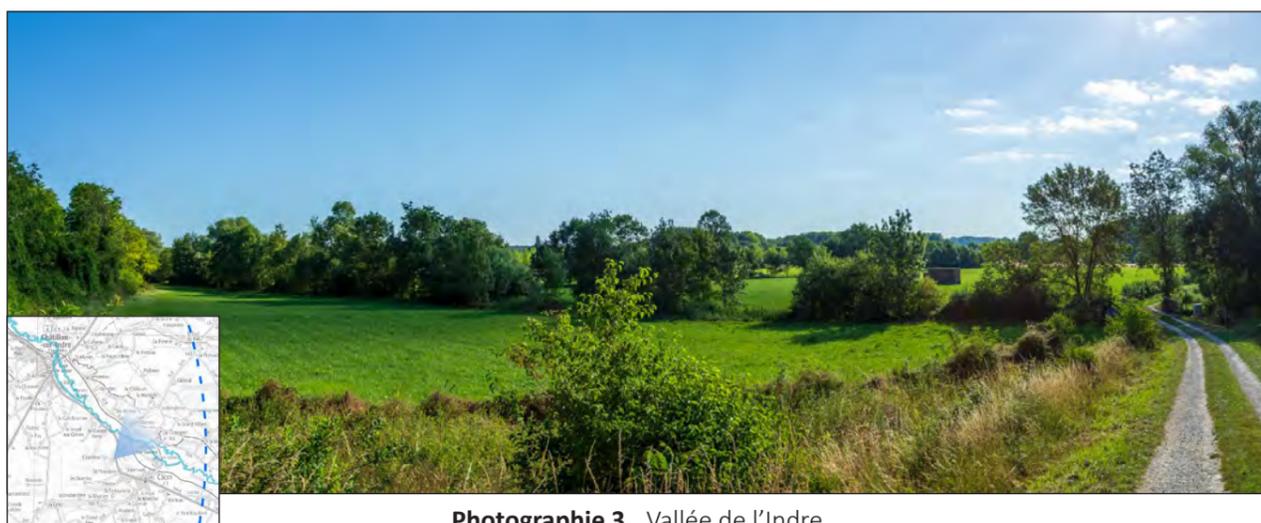




Photographie 1. Plateau cultivé ondulé et semi-fermé des gâtines du sud-Touraine



Photographie 2. Vallée de l'Aigronne, gâtines de Preuilly-sur-Claise



Photographie 3. Vallée de l'Indre

■ Gâtines d'Azay-le-Ferron

Les gâtines de l'Indre reproduisent un motif similaire aux gâtines du sud Touraine qui s'étend jusqu'aux limites de la Brenne. Les plateaux, cultivés et vallonnés, ouvrent des panoramas parfois lointains, raccourcis au plan intermédiaire par une inflexion de la topographie, parfois rehaussée par un boisement qui referme alors complétement la vue. Les vallées, étroites et encaissées, viennent découper ces paysages agricoles, camouflant dans leur boisement de pente les silhouettes étagées de villes et des villages. Elles séparent les différents plateaux des gâtines de l'Indre, qui au-delà de cette barrière physique, restent très semblables les uns aux autres : le plateau d'Écueillé, légèrement plus ouverts que ces voisins ; au sud de l'Indre, le plateau d'Azay-le-Ferron qui prolonge les gâtines de Preuilly-sur-Claise ; et au nord, sur le Fouzon, celui du Bazellois au sud.

2.1.2 Paysages de vallées

■ Vallée de l'Indre

Sous-unité des gâtines du sud Touraine pour l'atlas des paysages d'Indre-et-Loire, unité paysagère à part entière pour celui d'Indre, la vallée de l'Indre présente sur les deux départements, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, un visage similaire.

Bien que plus larges que les autres vallées des gâtines du sud-Touraine, la vallée de l'Indre présente la même organisation spatiale :

- des coteaux généreusement boisés, avec un coteau plus découpé par les affluents en rive droite ;
- des rivières sinueuses en fond de vallée, avec des méandres plus ou moins importants ;
- des villages en terrasses, accrochés aux coteaux, parfois accompagnés d'habitations troglodytiques (entre Loches et Saint-Jean-Saint-Germain en particulier), dissimulés dans la végétation.

Son paysage est cependant beaucoup plus confus à lire, en raison du grand nombre d'éléments se juxtaposant les uns aux autres, sans réelle hiérarchie. La vallée de l'Indre est ainsi très végétalisée, y compris dans son talweg où les nombreuses peupleraies viennent refermer les vues, limitant les vues réciproques entre les coteaux opposés. L'urbanisation tend à grignoter les coteaux et l'espace le long des routes, mais reste relativement peu visible.

Photographie 3. Vallée de l'Indre, page 24

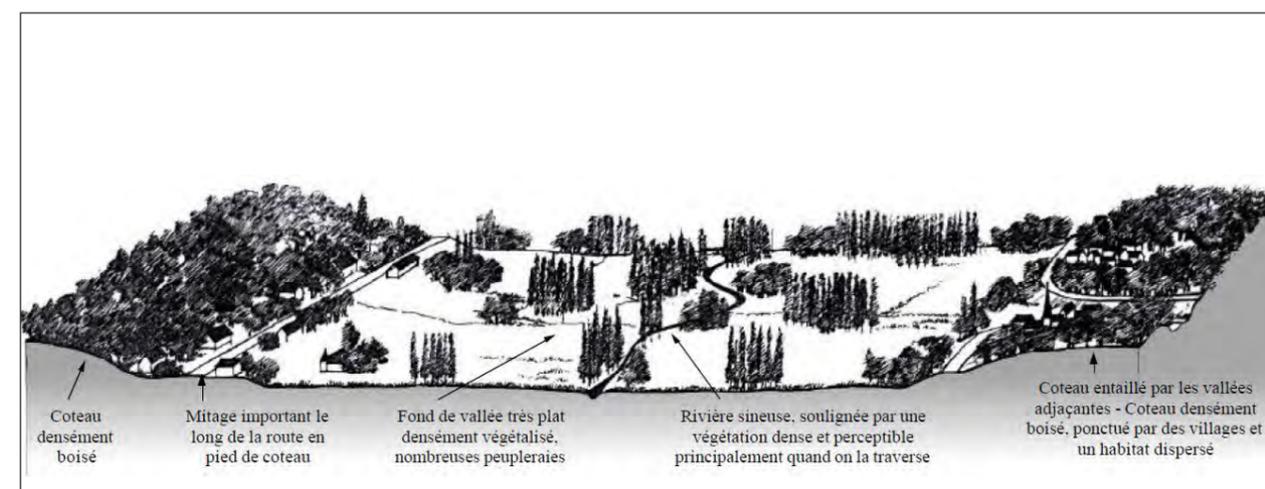


Illustration 8. Bloc-diagramme de la vallée de l'Indre
Source : Atlas des paysages de l'Indre-et-Loire, 2001

■ Vallée de la Creuse

La vallée de la Creuse constitue une limite franche entre la Touraine (Indre-et-Loire) et le Poitou (Vienne). Elle présente un profil plus asymétrique que les vallées traversant les gâtines, avec un coteau en rive gauche (Poitou) semblable à une falaise densément boisée et un coteau en rive droite (Indre-et-Loire) plus doux, boisé sur la ligne de crête. Au fond, dans un talweg relativement large et cultivé, la Creuse dessine de larges méandres dissimulés par la ripisylve. Les villages sont principalement accrochés à flanc de coteau, camouflés par leur ceinture végétale, bien que des constructions récentes se soient multipliées le long de la D750, au fond de la vallée.

Les échanges visuels à l'intérieur de la vallée de la Creuse diffèrent là aussi des autres vallées relevées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. La largeur de la vallée et les cultures habillant le talweg permettent des visibilités de coteaux à coteaux remarquables ainsi que des percées, parfois lointaines, dans l'axe de la vallée. Ces paysages sont refermés par les lignes souples des coteaux, les vallées affluentes venant y dessiner des ondulations supplémentaires.

2.1.3 Boutonnière de Ligueil

Présente au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle, la boutonnière de Ligueil possède un paysage bien particulier, marqué par des vallonnements bien dessinés et des vallées profondes qui distinguent cette unité paysagère de ces voisines. Cette « enclave paysagère » génère souvent un effet de surprise après les ondulations plus douces et boisées des gâtines du sud-Touraine.

Le jeu des reliefs, renforcé par les lignes des parcelles cultivées, permet une grande diversité dans les interactions visuelles. Dans ce paysage relativement ouvert, le regard passe de silhouettes urbaines en arbres isolés, de châteaux en petits bosquets surmontant les collines. L'ensemble des marqueurs verticaux, dissimulés dans les gâtines, ponctue ici l'horizon et se découvre depuis des axes routiers particulièrement sinueux.

2.1.4 Brenne des étangs

La Brenne des étangs, qui s'étend à l'extrémité sud-est de l'aire d'étude éloignée, offre un autre paysage remarquable, particulièrement distinct des gâtines. C'est avant tout un paysage d'eau, où le ciel se reflète au sol pour donner l'illusion d'un horizon infini. La Brenne des étangs est un plateau situé au nord de la vallée de la Creuse, dont la surface alterne entre des creux emplis d'eaux miroitantes et de petites buttes, des reliefs modestes qui prennent des grands airs de collines dans ce paysage particulier. Sur ces terres « sèches » se répartissent parcelles agricoles et boisements, avec des effets de clairières cultivées et, parfois, de paysage cloisonné.

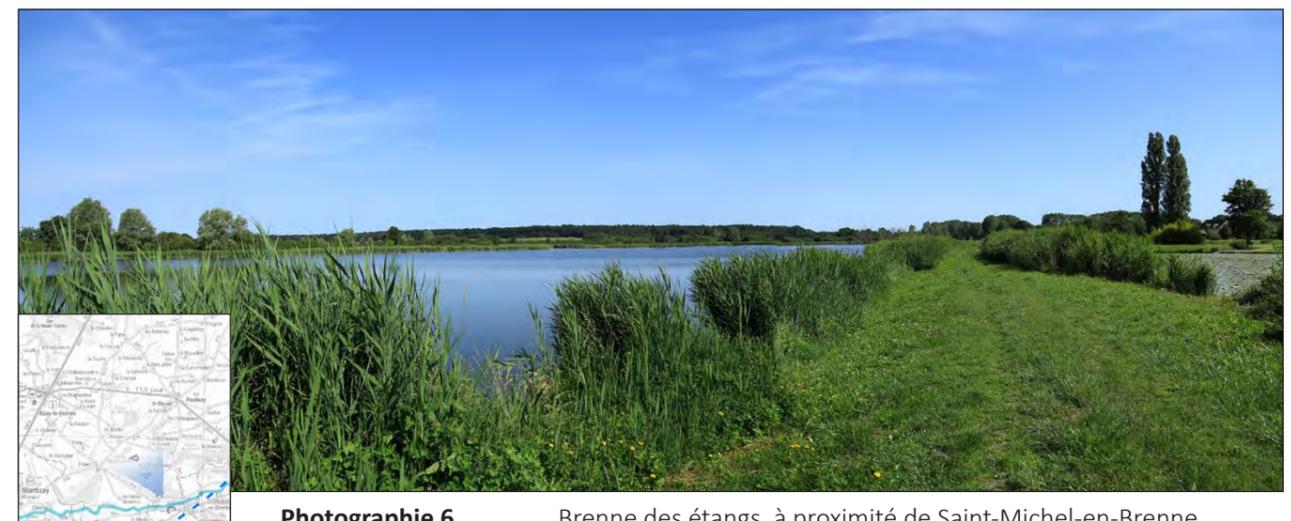
Si les fermes isolées sont principalement situées sur les « buttons », les villages ont donné leur préférence à une implantation au carrefour des routes qui tracent des itinéraires rectilignes à travers les terres et les eaux. Les clochers viennent ponctuer l'horizon, parfois accompagné de châteaux ou de marqueurs verticaux plus modernes (poteaux électriques, antennes) qui viennent rompre l'échelle des lieux.



Photographie 4. Vallée de la Creuse depuis les hauteurs de Chambon



Photographie 5. Plateau cultivé plus ouvert de la Boutonnière de Ligueil



Photographie 6. Brenne des étangs, à proximité de Saint-Michel-en-Brenne

2.2 Éléments structurants

Le paysage topographique, le réseau hydrographique, la trame végétale, les infrastructures (verticales et horizontales, aériennes et terrestres) et l'habitat sont le sujet de ce thème. Cette analyse détaillée permet de déterminer les principales clés de lecture du paysage. Il s'agit d'une explication factuelle permettant de comprendre la dynamique de l'aire d'étude.

2.2.1 Paysage topographique

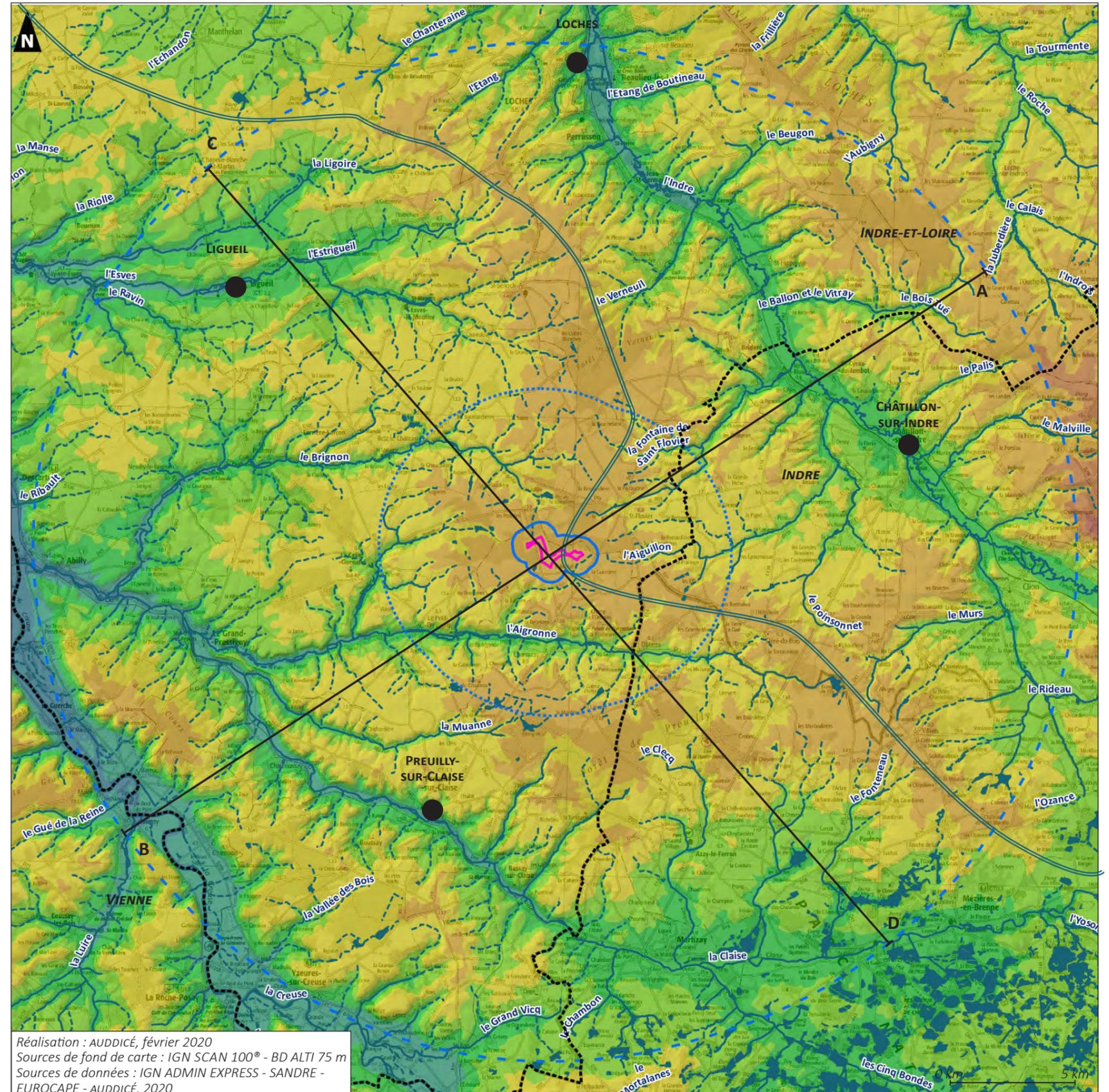
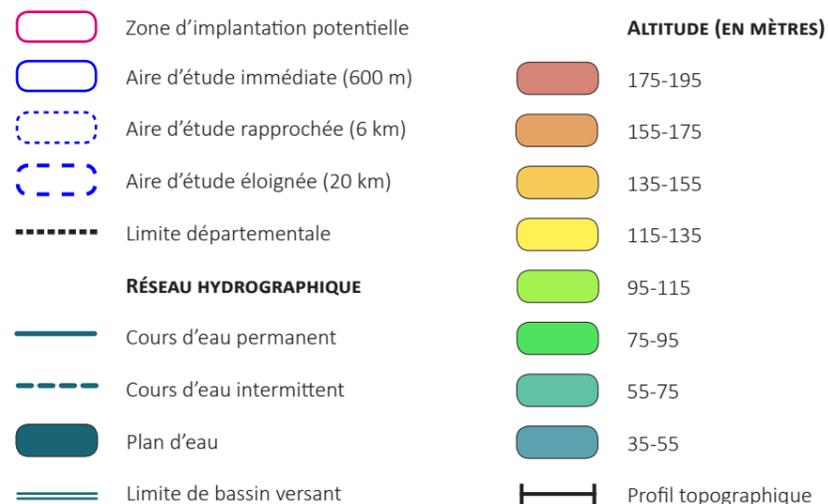
Le paysage topographique correspond aux formes du relief et permet de comprendre l'organisation des territoires et des paysages qui en découlent.

■ Sur le plateau de la Claise

Les Gâtines du sud-Touraine sont installées sur trois principaux plateaux, relativement hauts et plans : le plateau de Montrésor, le plateau de Loches et celui de la Claise, qui s'articule autour du Grand Pressigny. C'est ce dernier qui accueille la zone d'implantation potentielle. Ils sont séparés par les vallées, au profil étroit et encaissé.

Le plateau de la Claise est compris entre les vallées primaires de l'Indre et de la Creuse, et son relief est creusé par plusieurs vallées secondaires, en eau ou sèches, qui viennent renforcer son vallonnement. À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, son altimétrie générale varie d'environ 14 m au sud-est, peu avant la cuvette de la Brenne des étangs, à 115 m au nord-ouest, autour de la boutonnière de Ligueil, avec des vallées présentant un dénivelé avoisinant régulièrement les 50 m.

Illustration 9. Profil topographique simplifié AB, page 27
Illustration 10. Profil topographique simplifié CD, page 27



Carte 6. Relief et hydrographie

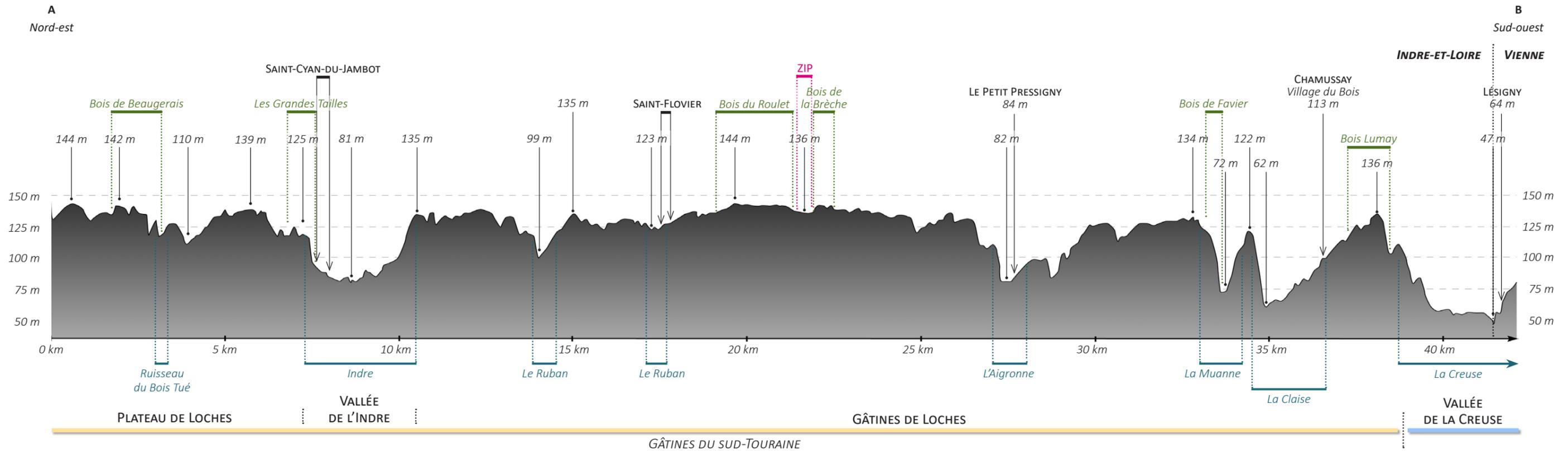


Illustration 9. Profil topographique simplifié AB
Source des données : Google Earth / Les hauteurs ont été volontairement accentuées afin de faciliter leur lecture

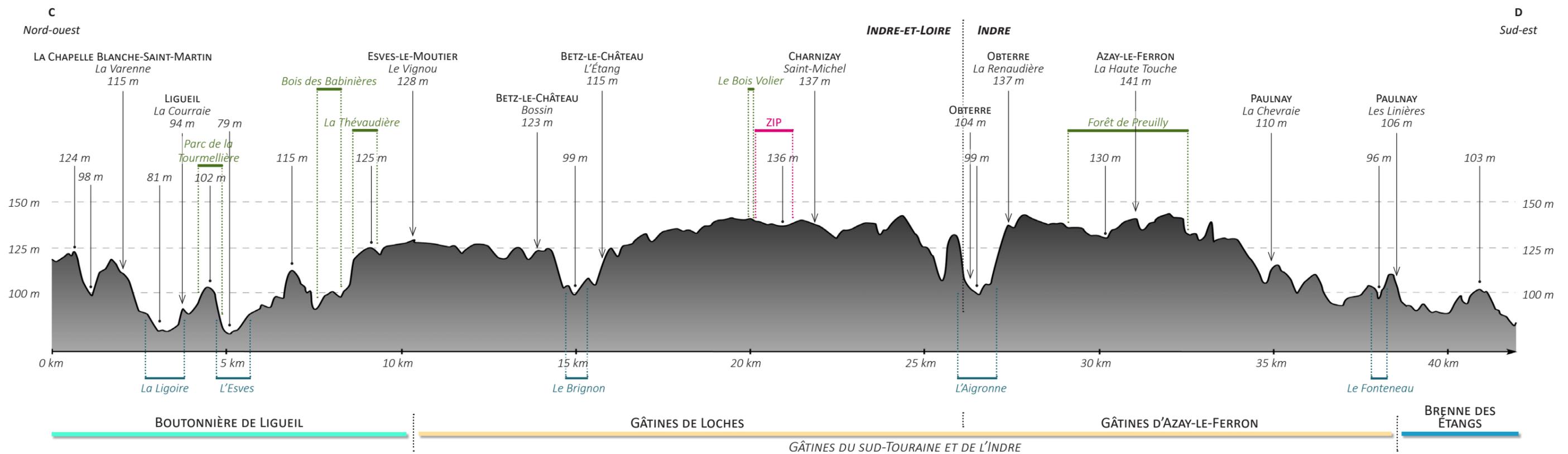


Illustration 10. Profil topographique simplifié CD
Source des données : Google Earth / Les hauteurs ont été volontairement accentuées afin de faciliter leur lecture

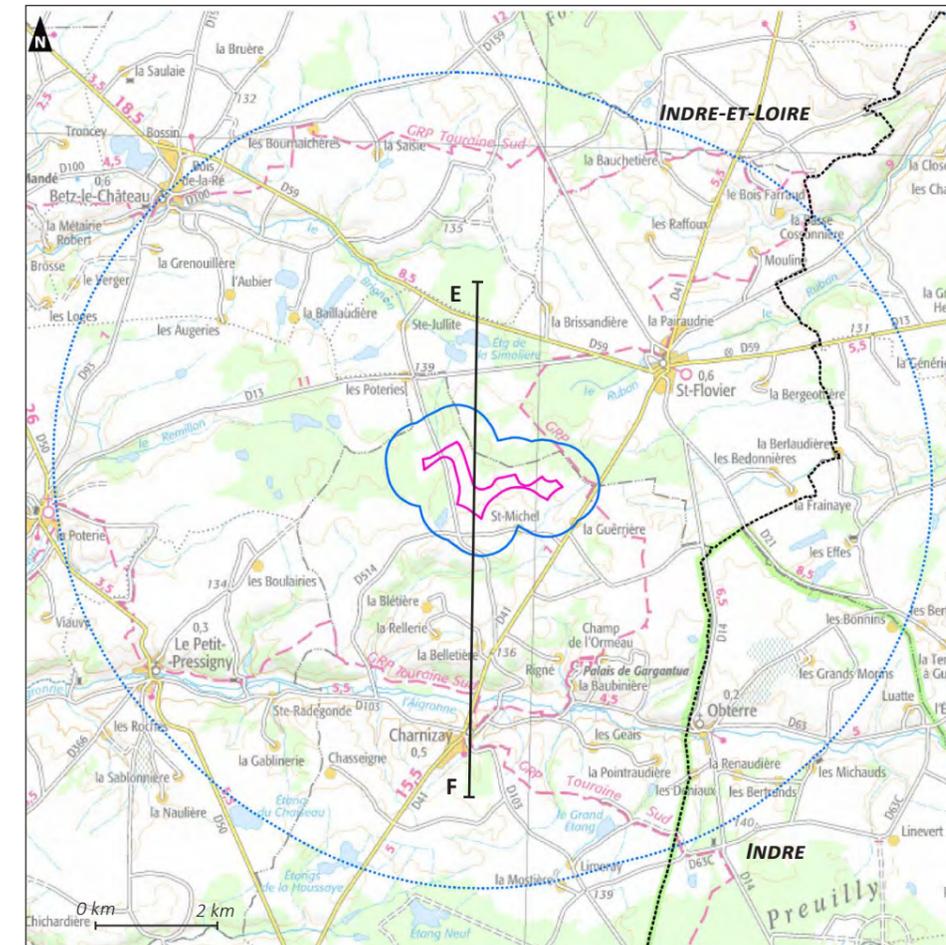
■ Perché sur l'interfluve

La zone d'implantation potentielle est située non loin des points les plus élevés du plateau de la Claise, et plus précisément sur l'interfluve entre l'Aigronne au sud et le Brignon au nord-ouest. Son altimétrie générale est relativement horizontale, variant entre 138 et 142 m d'altitude. Le site du projet domine la vallée de l'Aigronne. Sa proximité (environ 3 km) peut la rendre sensible aux effets de surplomb et de modification du rapport d'échelle que nuance sa profondeur (environ 50 m de dénivelé au niveau de Charnizay).

Remarque : l'éolienne présente sur le profil EF mesure environs 180 m en bout de pale

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Limite départementale
-  Profil topographique

Réalisation : AUDDICÉ, février 2020
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100® & 1000®
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - EUROCAPE - AUDDICÉ, 20120



Carte 7. Localisation du profil EF à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

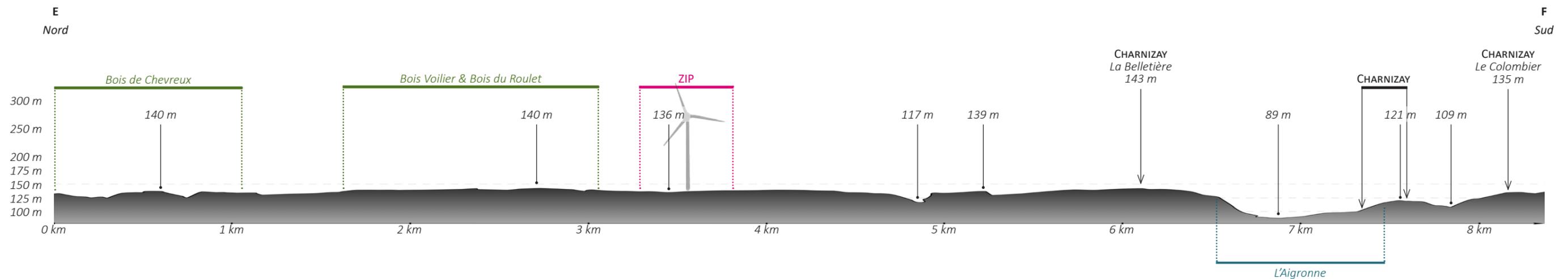


Illustration 11. Profil topographique simplifié EF
Source des données : Google Earth

2.2.2 Réseau hydrographique

L'eau est très perceptible dans le paysage accueillant la zone d'implantation potentielle, sous forme de rivières, ruisseaux intermittents et étangs. Elle a façonné les ondulations des plateaux, creusé de profondes vallées marquant nettement le territoire et offert à la Brenne des étangs son étonnant rapport au ciel.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le réseau hydrographique se sépare en deux bassins-versants : celui de la Creuse au sud et à l'ouest du site du projet ; et celui de l'Indre au nord. Les deux rivières sont des affluents de la Loire, située à une cinquantaine de kilomètres vers le nord.

Carte 6. Relief et hydrographie, page 26

L'Indre traverse l'aire d'étude éloignée selon un axe sud-est/nord-ouest caractéristique. Elle est alimentée par de nombreux affluents qui viennent creuser des ondulations dans ses imposants coteaux et possède un large fond relativement plat, pouvant atteindre presque 1 km en amont de Châtillon-sur-Indre. Elle suit, entre Saint-Jean-Saint-Germain un relief de faille, qui a permis le développement d'un habitat troglodytique. Parmi ses affluents, on relève le Ruban, ruisseau prenant sa source non loin de la zone d'implantation potentielle, dans le bois du Roulet.

Illustration 8. Bloc-diagramme de la vallée de l'Indre, page 24
Photographie 3. Vallée de l'Indre, page 24

La vallée de la Creuse est située à l'extrémité sud-ouest de l'aire d'étude éloignée. Cette rivière et ses principaux affluents (ici l'Aigronne, le Brignon, la Claise et l'Esves) suivent la même orientation générale est-ouest. La zone d'implantation potentielle est située sur l'interfluve entre l'Aigronne au sud, et le Brignon, au nord-ouest ; et plus largement, en bordure de la limite entre les deux bassins-versants. Ces deux vallées sont elles-mêmes alimentées par de nombreux ruisseaux, souvent intermittents, dont certains sont présents à proximité du site du projet.

Photographie 4. Vallée de la Creuse depuis les hauteurs de Chambon, page 25

L'eau prend aussi la forme d'étangs à travers l'aire d'étude éloignée. S'ils composent un motif récurrent et identitaire pour les paysages de la Brenne des étangs, ils sont aussi présents dans les paysages de gâtines du sud-Touraine et de l'Indre. Il s'agit principalement d'étangs artificiels, creusés il y a des siècles dans une volonté de drainer les terres destinées à l'agriculture. Certains sont isolés sur les plateaux, parfois accompagnés de fermes ; d'autres sont installés sur des cours d'eau intermittents, seuls ou rassemblés en chapelet.



Photographie 7. Étang sur la Coulée (Bridoré)

2.2.3 Occupation du sol

Carte 8. Occupation du sol, page 30

■ Alternance de cultures et de boisements

Les gâtines tourangelles sont composées d'un paysage à dominante agricole. Le principe de polyculture-élevage demeure, avec un regroupement des parcelles destinées à l'élevage principalement rassemblées dans les vallées et vallons sculptant le plateau. La céréaliculture moderne tend à investir les parcelles les plus fertiles, étirant alors l'échelle du paysage et permettant des percées visuelles lointaines.

Ce paysage agricole n'est pour autant pas totalement ouvert. De nombreux boisements de taille variable ponctuent les cultures sur les terres les moins intéressantes, constituant un jeu de coulisses visuelles et composant autant de seuils dans la découverte du paysage. La succession des espaces fermés et ouverts participent au maintien d'une échelle de paysage modérée. Les boisements les plus importants accompagnent les vallons et vallées, se développant sur les coteaux les plus abrupts (Grand bois de Paulmy, forêt de Verneuil,...) , et sur les reliefs des plateaux (bois des Cours, forêt de Preuilly, forêt de Sainte-Jullite, bois du Roulet,...) . Ils renforcent ainsi la perception des reliefs et referment les horizons cultivés d'un ourlet sombre.

Autour des villages et certains hameaux, on relève encore des traces de la trame bocagère, aujourd'hui réduite à des reliquats ponctuels par l'agriculture moderne. Lorsqu'elles sont préservées, ces haies constituent des motifs paysagers précieux, qui viennent complexifier les jeux d'ouverture et de fermeture du paysage. On retrouve ce motif principalement dans les vallées mais aussi autour de certaines fermes de plateau, comme entre la forêt de Sainte-Jullite et celle de Preuilly, de part et d'autre de la vallée de l'Aigronne, y compris autour de Charnizay.

Photographie 8. Alternance de boisements et cultures (D41), page 29

Au sud-est de l'aire d'étude paysagère, la Brenne des étangs offre un paysage différent, où les parcelles céréalières laissent place à une mosaïque de pâtures et d'eau miroitante. Les boisements y sont présents de manière plus régulière que dans les gâtines, avec des surfaces de taille moins variables. On retrouve une trame bocagère mieux préservée, en particulier autour des villes (Saint-Michel-en-Brenne, Martizay, Mézières-en-Brenne) et des vallées.



Photographie 8. Alternance de boisements et cultures (D41)

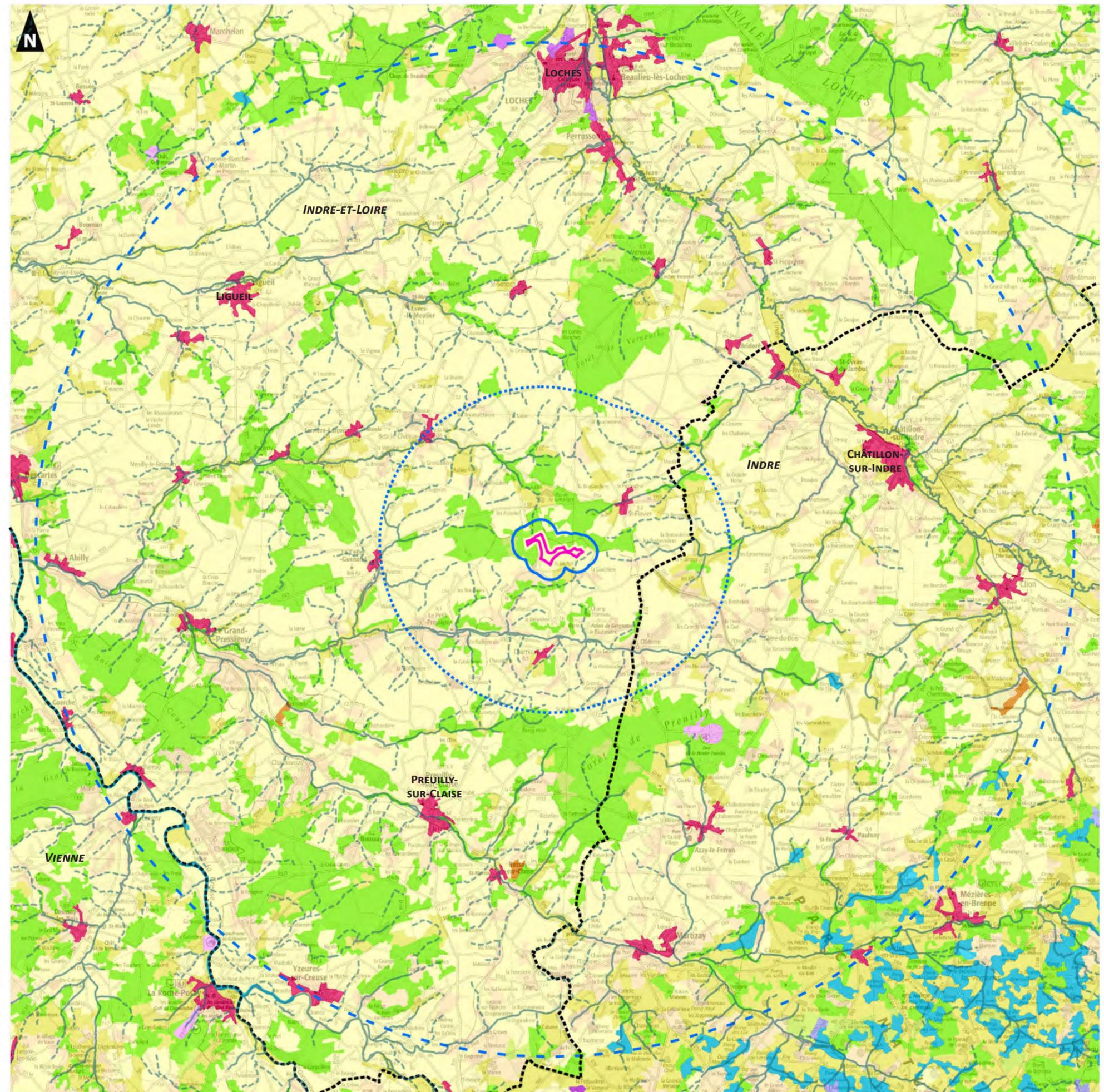
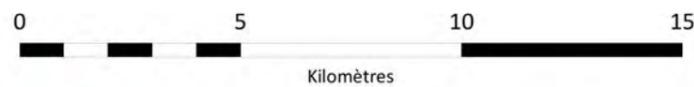
Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 8. Occupation du sol

CORINE Land Cover 2018

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Réseau hydrographique (continu/intermittent)
- CORINE LAND COVER 2018**
-  Zones urbanisées (supérieures à 25 ha)
-  Zones industrielles, commerciales et réseaux de communication
-  Mines, décharges et chantiers
-  Espaces verts artificialisés, non agricoles
-  Terres arables
-  Cultures arables
-  Prairies
-  Zones agricoles hétérogènes
-  Forêts
-  Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
-  Zones humides intérieures
-  Eaux continentales



■ Implantation urbaine à proximité de l'eau

Les principaux lieux de vie se sont installés à proximité de l'eau. Dans les gâtines tourangelles, les villes et villages sont accrochés à flanc de coteau, leurs silhouettes urbaines dissimulées par la végétation. L'extension urbaine tend à suivre les axes routiers en pied de coteau et à remonter jusqu'en rebord de plateau. Plus rarement, l'urbanisation s'étend jusqu'au coteau opposé (Le Grand Pressigny, Preuilley-sur-Claise, Ligueil, ...).

Les nombreux hameaux et fermes isolés qui ponctuent le plateau agricole sont généralement installés à proximité des vallons secondaires, où la présence de l'eau est intermittente, ou sur les coteaux des principales vallées.

L'implantation urbaine dans les paysages de la Brenne est similaire. Ainsi Mézières-en-Brenne et Saint-Michel-en-Brenne sont à accrochées aux modestes coteaux de la Claise. Les extensions urbaines se sont alors le long des axes routiers, le long de la rivière, ou en remontant sur le plateau. On retrouve aussi de nombreuses fermes isolées, installées sur les boutons émergeant des terres humides.



Photographie 9. Silhouette d'Obterre, où l'église perchée apparaît au milieu de la ceinture boisée

2.2.4 Marqueurs verticaux

Les marqueurs verticaux traditionnels (clocher d'église, château d'eau, silo agricole) sont peu visibles dans le paysage étudié. Les lieux de vie autour desquels ils sont généralement rassemblés bénéficient d'une ceinture végétale généralement dense, masquant le plus souvent à la vue ces habituels repères spatiaux. Plusieurs exceptions remarquables sont à noter, notamment les églises de Saint-Flovier, du Petit Pressigny, de la Celle-Guérand, d'Obterre ou de Sennevières. Mais ces visibilitées sont ponctuelles et relativement discrètes dans le paysage.

Les marqueurs verticaux modernes (pylônes électriques, éoliennes) sont généralement visibles dans le paysage, leurs dimensions les conduisant à surplomber les éléments qui les entourent. Cependant, ils sont relativement rares à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Aucune éolienne exploitée n'est relevée. Le réseau électrique aérien à haute tension est principalement situé au nord de la vallée de l'Indre, avec une orientation globalement similaire, reliant notamment Beaulieu-lès-Loches et Châtillon-sur-Indre, et au sud, sous la forme d'une courte ligne entre Preuilley-sur-Claise et la vallée de la Creuse.

2.2.5 Réseau viaire

Le réseau viaire est relativement complexe à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, avec une organisation rayonnante autour des principaux pôles urbains : Loches, Châtillon-sur-Indre, Preuilley-sur-Claise, ... Il permet une découverte du territoire et, en fonction des composantes paysagères, du site de projet.

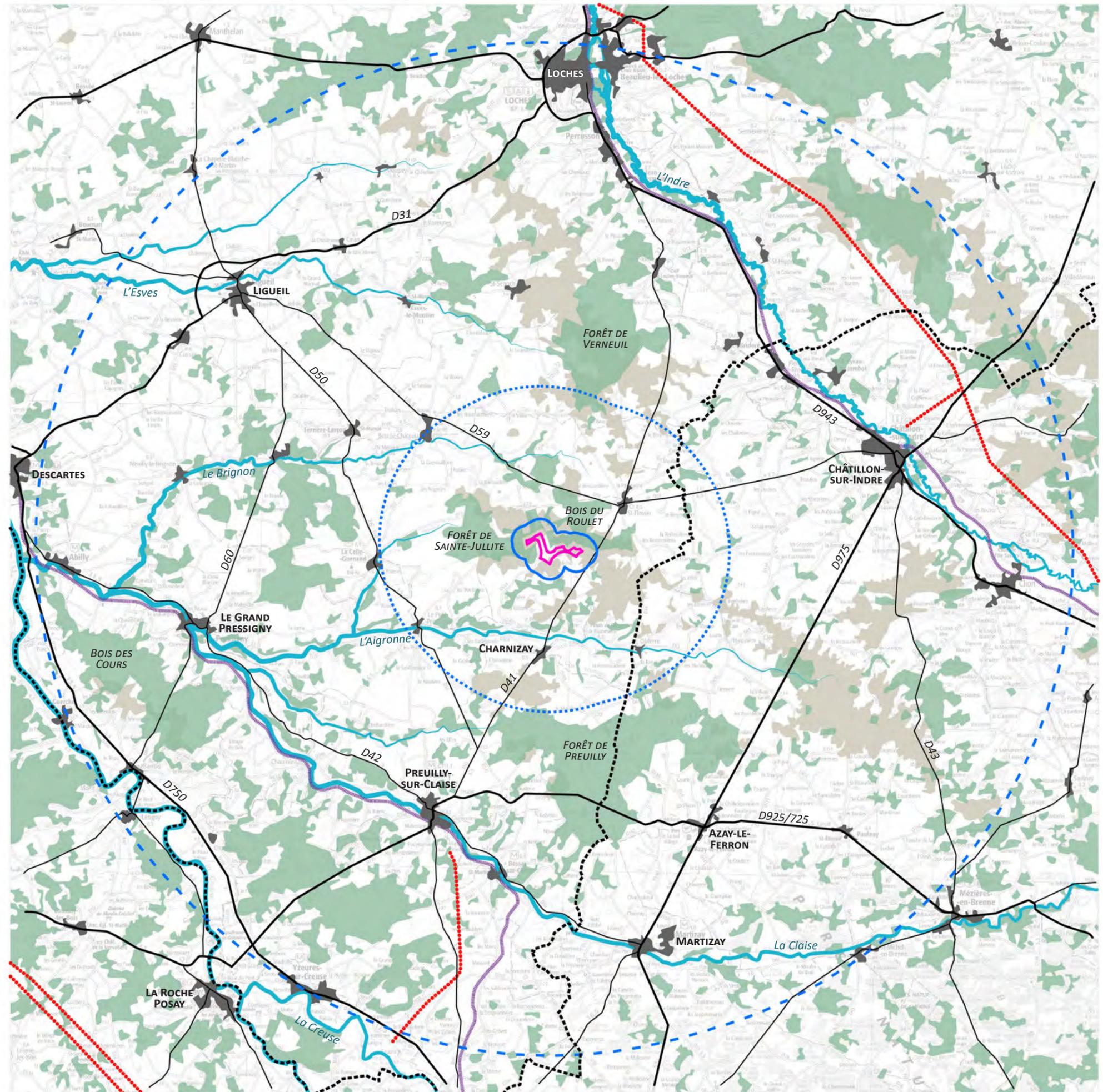
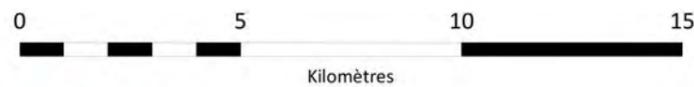
Le réseau primaire est composé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée de 5 axes qui influencent l'organisation du territoire :

- la D943 dans la vallée de l'Indre, accompagnée en parallèle de la voie ferrée ;
- la D750 dans la vallée de la Creuse ;
- la D975 à l'ouest de l'aire d'étude éloignée (Châtillon-sur-Indre/Azay-le-Ferron/Martizay) ;
- la D31 au nord-est, suivant une partie de la vallée de l'Estigueil (Loches/Ligueil/Descartes) ;
- la D925/D725 qui relie la Brenne des étangs (Mézières-en-Brenne) aux vallées de la Claise (Preuilley-sur-Claise) et de l'Indre (La Roche-Posay).

Le réseau secondaire dessert les villages et principaux hameaux. Il traverse plateaux et vallées, à l'exception de la D42 qui accompagne la vallée de la Claise à partir de Martizay jusqu'à sa confluence avec la Creuse. Certains de ces axes se rapprochent de la zone d'implantation potentielle, notamment la D59 (au nord de l'aire d'étude rapprochée) et la D41 (à l'ouest de l'aire d'étude immédiate). Ces axes peuvent éventuellement servir d'appui lors des réflexions d'implantation.

Carte 9. Éléments structurants du paysage

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
- ÉLÉMENTS NATURELS**
-  Relief (< 140 m, rideau visuel ou belvédère)
-  Vallée structurante
-  Masse boisée (rideau visuel)
- ÉLÉMENTS ANTHROPIQUES**
-  Réseau viaire primaire
-  Réseau viaire secondaire
-  Voie ferrée
-  Principale zone urbanisée (rideau visuel)
-  Ligne électrique aérienne à haute tension



2.3 Enjeux et sensibilité potentielle des paysages

2.3.1 Généralités sur l'impact d'un projet éolien sur le paysage

Le paysage est constitué d'éléments visibles et d'éléments perceptibles. La perception qu'un observateur a d'un lieu est souvent personnelle. En revanche ce que l'on y voit peut être analysé et décrit. Les paysages ruraux et urbains sont constamment en mutation. Tout élément nouveau est susceptible d'en transformer la perception. S'enfermer dans un regard passéiste sur un état des lieux reviendrait à nier leur mutation. Au contraire, travailler à leur évolution est une démarche dynamique qui permet d'établir les bases sur leur transformation et leur développement.

La compatibilité d'un paysage avec les éoliennes dépend à la fois de sa sensibilité intrinsèque (présence de relief, diversité des ambiances et de l'occupation du sol, présence d'éléments identitaires...), mais aussi de :

- **L'échelle** : un paysage de grande ampleur, qui offre des vues larges correspond à l'échelle d'un projet éolien, d'autant plus s'il possède peu de repères permettant des comparaisons d'échelle (église, végétation...). Cette notion d'échelle s'applique également pour des repères horizontaux. En effet, un paysage bocager présente une surface morcelée moins adaptée à l'implantation d'un grand parc éolien (champ de vision étroit), ce dernier se révélant mieux adapté à de grandes surfaces horizontales comme les plaines agricoles (champ de vision large) ;
- **La présence de filtres ou d'écrans visuels** tels que les boisements ou les jeux du relief qui peuvent masquer tout ou partie d'un parc éolien ;
- **La présence de points d'appel / de repère** : la dimension verticale des éoliennes est sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent nos paysages (clochers, masses végétales, château d'eau...). L'insertion de tels éléments dans un paysage vierge peut donc créer une concurrence visuelle avec ces repères traditionnels. Toutefois, il en est tout autre dans un paysage déjà occupé par l'éolien où la lecture paysagère étant déjà modifiée avant l'implantation de nouvelles éoliennes ;
- **La distance par rapport au site d'implantation** du parc qui diminue la sensibilité des paysages : la visibilité du parc diminue en fonction de la distance (au-delà de 5 km, l'impact d'un parc éolien diminue fortement jusqu'à être de moins en moins perceptible à environ 10 km et au-delà). Cet impact varie en fonction de l'échelle du paysage et de l'éventuelle présence de filtres ou écrans visuels.

2.3.2 Enjeux et sensibilités potentielles du grand paysage

L'aire d'étude éloignée est principalement située dans les paysages semi-ouverts des gâtines du Sud-Touraine. Les parcelles cultivées prennent souvent l'aspect de grandes clairières, de plus en plus étendues sous l'influence de l'agriculture moderne. Les vues lointaines restent cependant rares : les nombreux boisements accompagnant vallées et buttes, et les ondulations du plateau viennent généralement raccourcir l'horizon au plan intermédiaire. Les éléments verticaux sont rares, et principalement constitués de marqueurs verticaux traditionnels (clocher d'église, château d'eau) ponctuellement visibles à travers la végétation. L'échelle du paysage reste ainsi modeste, malgré le développement de la céréaliculture moderne.

Le site du projet éolien de Charnizay s'inscrit plus précisément sur le plateau entre la naissance de la vallée du Brignon au nord et les vallons affluents de l'Aigronne au sud. Ces derniers façonnent un relief complexe et délicat, rehaussés de boisements de pentes à moins d'1 km, une proximité qui laisse envisager des effets potentiels de surplomb et de modifications du rapport d'échelle.

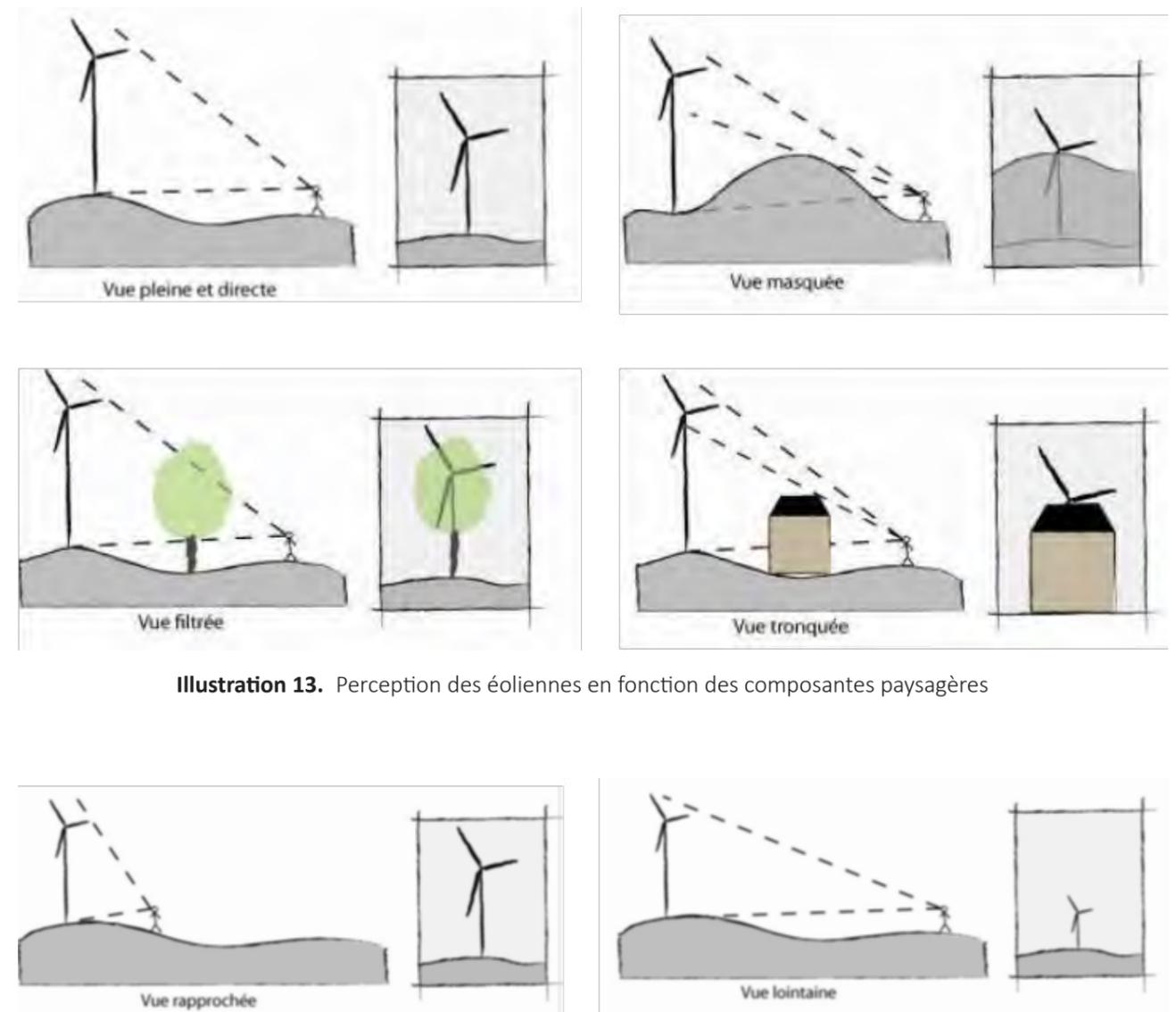


Illustration 13. Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères

Illustration 12. Perception d'une éolienne dans le paysage en fonction de la distance

Ils participent cependant aussi la filtration des perceptions de la zone d'implantation potentielle depuis le sud, et notamment depuis la vallée de l'Aigronne et le village de Charnizay, situé sur le coteau opposé. Le nord, l'ouest et l'est du site sont principalement bordés par la forêt de Sainte-Jullite et le bois du Roulet, nuançant d'autant ses perceptions potentielles.

Les inflexions du relief et l'omniprésence boisée limitent les perceptions lointaines du site du projet. Ainsi, les interactions visuelles avec les paysages remarquables de la Brenne des étangs, de la vallée de l'Indre et de la vallée de la Creuse sont limitées. D'une manière similaire, les perceptions depuis la Boutonnière de Ligueil sont réduites malgré l'ouverture plus généreuse de ce paysage

2.3.3 Enjeux et sensibilités potentielles des axes de découverte

Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnée, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent des perspectives plus ou moins intéressantes vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements jouent un rôle majeur dans la perception du site depuis les voies de communication.

Une même voie traverse souvent différentes séquences paysagères. Elle alterne entre les tronçons fermés, intimes, et les portions spectaculaires, ouvertes sur un vaste horizon. Des effets de seuil sont généralement créés entre ces profils de voies : le site, après avoir été masqué, apparaît soudainement. C'est le cas pour chaque transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage, par exemple en sortie de bourg, de bois, ou au niveau du franchissement des lignes de crêtes.

Il faut également noter que plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue.

La sensibilité des axes de communication au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- Les routes de plateau ondulé (1) : elles offrent de nombreuses vues vers le site, souvent filtrées par des boisements ou masquées par le relief. Les vues peuvent donc être ouvertes (1a), fermées (1b) ou filtrées (1c) ;
- Les routes de fond de vallées (2) : elles sont encadrées par le relief et la végétation, et n'offrent donc aucune vue vers le site ;
- Les routes de crête (3) : implantées en points hauts, elles offrent des vues panoramiques vers le site éolien ;
- Les routes de massifs forestiers (4) : elles sont encadrées par la végétation et n'offrent aucune vue sur le projet éolien.

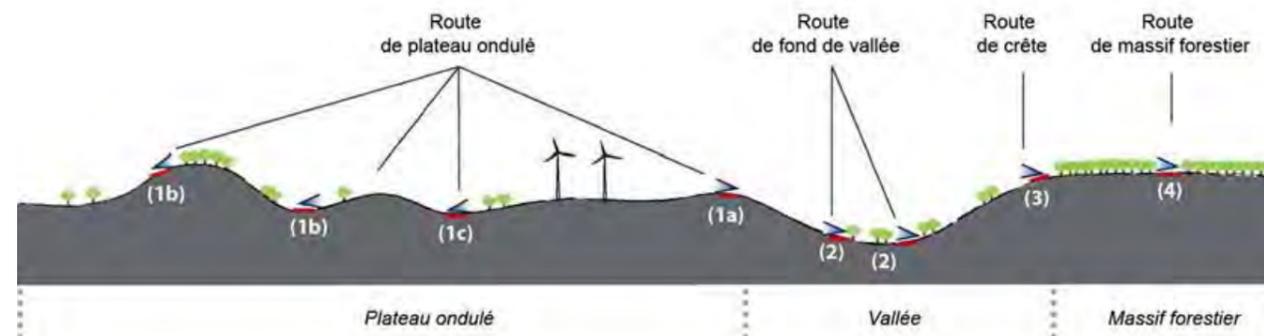


Illustration 14. Perception des éoliennes depuis les axes de communication en fonction de leur implantation

Les chaussées de circulation traversant le territoire constituent potentiellement des axes privilégiés de découverte des paysages avec des vues plus ou moins lointaines. C'est depuis ces voies que la fréquentation est la plus importante. S'affranchissant majoritairement des contraintes topographiques, ces axes tracent des lignes assez rectilignes sur le territoire.

Ces axes routiers proposent une grande variation de perceptions paysagères liées aux ondulations du terrain et à la présence des ponctuations boisées. Certains effets de seuils peuvent aussi survenir avec des vues en surplomb du paysage (rebords de coteaux, points plus élevés) ou des découvertes subites.

2.3.3.1 Axes primaires de découverte

La hiérarchisation du réseau viaire influence peu sur la capacité d'un axe à promouvoir la découverte d'un territoire ou d'un projet. Elle prend en compte la proximité de la chaussée de circulation à la zone d'implantation potentielle, l'aire d'influence de la voie et sa fréquence d'utilisation.

5 axes viaires primaires sont relevés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, tous situés à plus de 9km de la zone d'implantation potentielle.

- D925/725 (Mézières-en-Brenne/La Roche Posay via Azay-le-Ferron et Preuilley-sur-Claise) :

La D925/725 parcourt l'aire d'étude éloignée selon un axe général est-ouest, passant au sud du site du projet à environ 9,6 km. Elle quitte la Brenne des étangs en franchissant la Claise et traversant le plateau jusqu'Azay-le-Ferron et la forêt de Preuilley avant de revenir de nouveau sur la Claise à hauteur de Preuilley-sur-Claise, franchir la vallée et bifurquer vers la Creuse et la Roche Posay. Cet itinéraire alterne entre paysage semi-ouvert et boisements importants, limitant les éventuelles interactions visuelles à des tronçons ponctuels. L'éloignement et les différents rideaux végétaux, topographiques et bâtis nuancent ces perceptions.

Photographie 10. Depuis la D925/725, au nord de Preuilley-sur-Claise, page 35

La sensibilité potentielle au projet de la D925/725 est ponctuelle et variable selon les tronçons de nulle à faible.

- D975 (Châtillon-sur-Indre/Martizay via Azay-le-Ferron) :

Passant à environ 9,8 km à l'ouest de la zone d'implantation potentielle, la D975 présente un itinéraire rectiligne sur le plateau entre la vallée de l'Indre et celle de la Claise, franchissant les inflexions du relief sans en prendre compte. Elle traverse des espaces agricoles relativement ouverts, permettant des percées visuelles sur des distances de plusieurs kilomètres. Néanmoins, les rideaux boisés et les ondulations du plateau viennent refermer l'horizon et limitent les perceptions du site de projet.

La sensibilité potentielle au projet de la D975 varie selon les tronçons de négligeable à très faible.

- D943 (Clion/Loches via Châtillon-sur-Indre) :

La D943 est implantée au fond de la vallée de l'Indre son elle accompagne le bas du coteau sud. Son itinéraire est accompagné par la voie ferrée, et ouvre des fenêtres paysagères remarquables sur la vallée. Le relief ne permet aucune visibilité en direction du plateau et de la zone d'implantation potentielle, située à près de 11 km.

La sensibilité potentielle au projet éolien de la D943 est nulle.

- D31 (Loches/Descartes via Ligueil) :

La D31 traverse l'aire d'étude éloignée au nord-ouest, à plus de 13 km de la zone d'implantation potentielle. Elle permet notamment la découverte du paysage remarquable de la Boutonnière de Ligueil, avec ses reliefs marqués et ses horizons ouverts, ponctués d'éléments verticaux. Cependant, les rideaux boisés et topographiques viennent interceptés les éventuelles perceptions du site du projet, déjà nuancées par la distance.

La sensibilité potentielle au projet de la D31 varie selon les tronçons de nulle à très faible.

- D750 (Yzeures-sur-Creuse/Descartes) :

La D750 présente le même principe d'implantation que la D943, mais dans la vallée de la Creuse, au pied du coteau nord. Les visibilité en direction du plateau et de la zone d'implantation potentielle située à plus de 17,5 km sont refermées par le relief et les boisements qui coiffent le plateau entre la Creuse et la Claise.

La sensibilité potentielle au projet de la D750 est nulle.

2.3.3.2 Axes secondaires de découverte

Répartis sur des routes départementales plus ou moins fréquentées, les axes secondaires sont principalement utilisés par les habitants des villages proches et les agriculteurs. Ces chaussées sont supports d'une découverte locale et offrent, selon leur trajet, des vues plus ou moins directes sur la zone d'implantation potentielle du projet.

■ À l'échelle de l'aire d'étude immédiate

La **D41** quitte la D943 entre Perrusson et Saint-Jean Saint-Germain pour traverser plateaux et vallées en direction de Preuilly-sur-Claise. Elle franchit aussi les villages de Saint-Flovier et Charnizay, passant à 500 m à l'est de la zone d'implantation potentielle. Cet itinéraire permet la découverte progressive du site du projet à différentes échelles, du grand paysage à la proximité directe. Les rideaux boisés et les inflexions topographiques constituent des coulisses visuelles, tantôt masquant le site, tantôt les dévoilant dans des fenêtres paysagères.

Au plus proche, entre la Folie et la Guerrière, l'observateur sera directement confronté au projet, sans filtre végétal, avec des effets potentiels de surplomb et de modification du rapport d'échelle notables. Cette proximité en fait cependant un axe d'appui potentiel pour l'organisation spatiale du projet.

La sensibilité potentielle au projet de la D41 varie selon les tronçons de négligeable à forte.

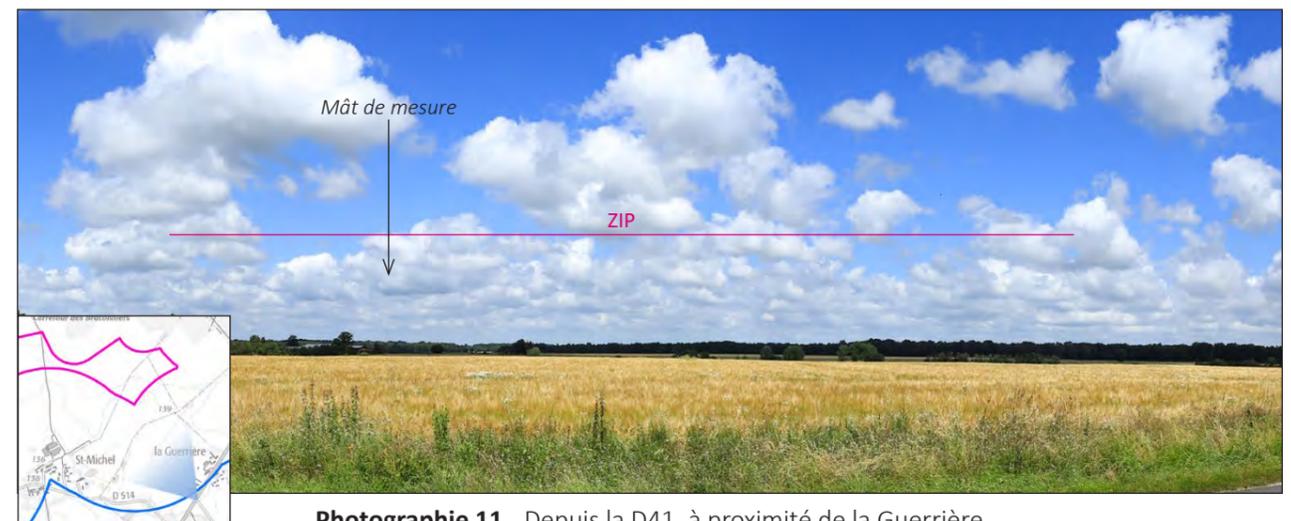
■ À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

- D59 (Bournan/Châtillon-sur-Indre via Betz-le-Château et Ligueil) :

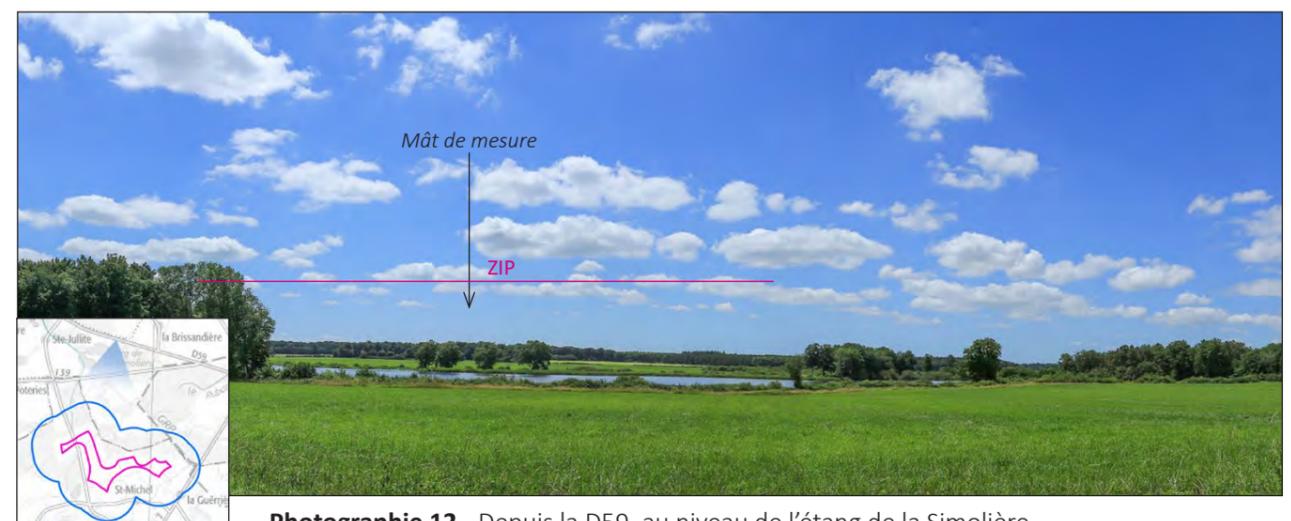
La D59 traverse l'aire d'étude éloignée d'est en ouest, passant au nord de la zone d'implantation potentielle à environ 2 km. Elle franchit ainsi plusieurs espaces ouverts, notamment à travers la Boutonnière de Ligueil, permettant une découverte du site du projet dans le grand paysage. Au plus proche, elle en est isolée par les masses végétales de la forêt de Sainte-Jullite et du bois du Roulet ainsi que des inflexions du relief, nuanciant ainsi les interactions visuelles.



Photographie 10. Depuis la D925/725, au nord de Preuilly-sur-Claise
Source : Google Street View



Photographie 11. Depuis la D41, à proximité de la Guerrière



Photographie 12. Depuis la D59, au niveau de l'étang de la Simolière

On relève cependant, au niveau de l'étang de la Simolière, une fenêtre paysagère mettant en scène le projet. Un photomontage permettra d'appréhender la visibilité du projet sur cette séquence.

Photographie 12. Depuis la D59, au niveau de l'étang de la Simolière, page 35

La sensibilité potentielle au projet de la D59 varie selon les tronçons de négligeable à modérée.

- D50 (Manthelan/Preuilley-sur-Claise via la Celle-Guénand et le Petit Pressigny) :

Suivant un axe général nord-ouest/sud-est, la D50 passe à environ 5,3 km à l'ouest de la zone d'implantation potentielle. Alternant entre les paysages relativement ouverts de la Boutonnière de Ligueil puis ceux plus refermés des gâtines du Sud-Touraine, elle offre des percées lointaines et ponctuelles en direction du site de projet. La végétation et le relief viennent nuancer ces perceptions.

La sensibilité potentielle au projet de la D50 varie selon les séquences de négligeable à faible.

- D60 (Ligueil/Barrou via le Grand pressigny) :

La D60 traverse les plateaux à un peu plus de 11 km à l'ouest de la zone d'implantation potentielle, franchissant successivement les vallées du Brignon et de la Claise pour rejoindre la Creuse. Son itinéraire alterne entre clairières cultivées, massifs boisés et vallées, offrant peu de visibilité vers le lointain. Les interactions visuelles en direction du site du projet sont interceptées notamment par le Grand bois de Paulmy, la forêt du Grand Pressigny et le bois des Cours.

La sensibilité potentielle au projet de la D60 varie en fonction des tronçons de nulle à très faible.

- D42 (Descartes/martizay via le Grand Pressigny et Preuilley-sur-Claise) :

Traversant l'aire d'étude éloignée à près de 12 km au sud de la zone d'implantation potentielle, l'itinéraire de la D42 accompagne le cours de la Claise. Les tronçons implantés en fond de vallée sont isolés visuellement du plateau par les coteaux et boisements de pente. Entre Preuilley-sur-Claise et la confluence de l'Aigronne et la Claise, la D42 emprunte le rebord du plateau, offrant des vues plus lointaines au niveau des espaces cultivés. Les inflexions du relief et la présence de rideaux boisés dans les différents plans limitent les interactions visuelles possibles avec le site du projet.

La sensibilité potentielle au projet de la D42 varie selon les séquences de nulle à très faible.

- D43 (Châtillon-sur-Indre/Mézières-en-Brenne) :

Située à environ 13 km à l'ouest de la zone d'implantation potentielle, la D43 relie les vallées de l'Indre et de la Claise dans un itinéraire relativement souple, accompagnant les ondulations du plateau. Elle traverse plusieurs étendues céréalières, offrant ainsi de larges panoramas, remarquables pour leur profondeur de champ visuel lorsque situés sur les points hauts. Néanmoins, les inflexions de la topographie et la fréquence des rideaux boisés dans le paysage limitent les interactions visuelles avec le site du projet.

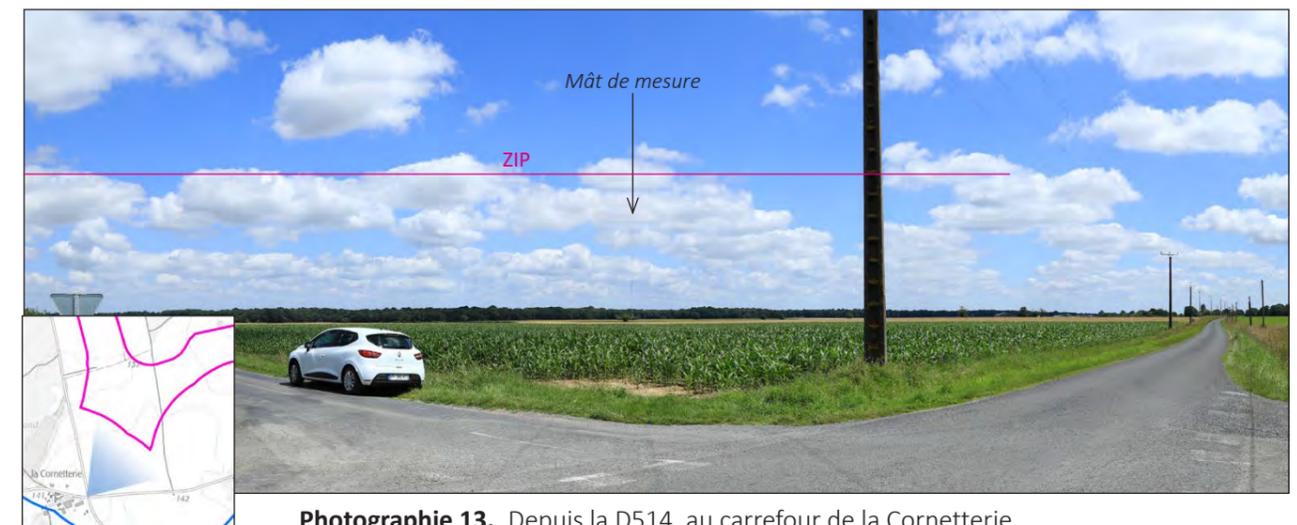
La sensibilité potentielle de la D43 vis-à-vis du projet varie selon les tronçons de nulle à très faible.

2.3.3.3 Axes tertiaires

Une trame routière supplémentaire vient compléter le réseau viaire primaire et secondaires afin de desservir l'ensemble des hameaux et lieux de vie isolés du territoire. Ces axes, empruntés par les habitants et les agriculteurs présentent une organisation rayonnante autour des principaux villages.

Certains passent à proximité directe de la zone d'implantation potentielle et offrent, entre deux rideaux boisés, une découverte directe et proche du site de projet. C'est le cas notamment de **la route communale reliant la Belletière (Charnizay) à Sainte-Jullite (Saint-Flovier)**, traversant l'aire d'étude rapprochée et le site du projet lui-même ; ainsi que de **la D514** qui longe le site du projet par le sud, à moins de 250m entre la Cornetterie et la D41.

Avec des confrontations directes et des effets potentiels importants de surplomb et de modifications de rapport d'échelle, **leur sensibilité potentielle au projet varie selon les séquences de très faible à forte.**



Photographie 13. Depuis la D514, au carrefour de la Cornetterie



Photographie 14. Route communale traversant la ZIP

2.4 Conclusion sur les sensibilités potentielles des paysages

■ Grand paysage

Le projet éolien de Charnizay s'inscrit dans les gâtines du sud-Touraine, et plus précisément les gâtines de Preuilley-sur-Claise, sur le plateau de la Claise, au sud de la vallée de l'Indre. Les paysages y sont légèrement plus ouverts que dans les autres gâtines du sud-Touraine : les parcelles cultivées permettant des fenêtres lointaines sur ce plateau ondulé, cadrées par les boisements présents sur les ondulations du relief. Les horizons y sont parfois raccourcis au plan intermédiaire par une inflexion du terrain, un boisement, ou la coupure verte générée par les vallées. Profondes et étroites, elles dissimulent les villages accrochés à leurs coteaux dans la végétation, laissant peu de marqueurs verticaux visibles dans le paysage.

Les gâtines du sud-Touraine se prolongent par les gâtines de l'Indre à l'est, avec des motifs paysagers similaires. Au sud, elles s'arrêtent sur la vallée de la Creuse, dissymétrique et bien plus ouverte que les vallées de gâtines, mais isolée visuellement des plateaux par la végétation des coteaux ; et sur la Brenne des étangs, ce paysage d'eau et de boutons ponctués de boisements à l'horizon infini. Au nord-est, l'enclave paysagère de la boutonnière de Ligueil offre son surprenant paysage marqué de crêtes bien dessinées, ponctuées d'une multitude de marqueurs verticaux traditionnels qui animent la découverte de cet horizon ondulé.

Les paysages semi-fermés des gâtines du sud-Touraine permettent des perceptions de la zone du projet, directes mais ponctuelles, ou plus couramment en partie filtrées et/ou masquées par les rideaux boisés et topographiques. Les vallées les plus proches ne sont pas à l'abri d'éventuelles interactions visuelles.

Plus lointains, les paysages remarquables de la boutonnière de Ligueil et de la Brenne des étangs devraient, malgré les nombreuses ouvertures visuelles qui les caractérisent, être relativement peu exposés à la zone d'implantation potentielle. La vallée de la Creuse est quant à elle préservée par ses coteaux et ses crêtes boisés.

Tableau 2. Enjeux et sensibilités potentielles du grand paysage, page 37

UNITÉS PAYSAGÈRES	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		SENSIBILITÉS POTENTIELLES	
GÂTINES DU SUD TOURAINE	<ul style="list-style-type: none"> Plateau ondulé, au relief complexe et subtil Paysage agricole semi-ouvert Échelle de paysage modeste Profondeur de champ visuel raccourci, sauf exception Peu de marqueurs verticaux visibles 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Effets potentiels de surplomb sur les reliefs et vallées Modifications potentielles du rapport d'échelle Visibilités potentielles franches et filtrées Rideaux boisés et/ou topographiques 	Forte à très faible
VALLÉE DE L'INDRE	<ul style="list-style-type: none"> Vallée large à fond plat et cultivé Fermeture du fond de vallée par les peupleraies Nombreux boisements de pente Peu de marqueurs verticaux visibles 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet Rideaux boisés et topographiques Éloignement 	Très faible à nulle
VALLÉE DE LA CREUSE	<ul style="list-style-type: none"> Vallée asymétrique à fond plat et cultivée Nombreux boisements de pente Peu de marqueurs verticaux visibles 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet Rideaux boisés et topographiques Éloignement 	Nulle
BOUTONNIÈRE DE LIGUEIL	<ul style="list-style-type: none"> Paysage remarquable ouvert Alternance de plateaux étroits et de vallées marquées Marqueurs verticaux Jeux visuels de coteaux à coteaux 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet Rideaux boisés et topographiques Éloignement 	Très faible à nulle
BRENNE DES ÉTANGS	<ul style="list-style-type: none"> Paysage remarquable semi-ouvert Dominance de l'eau, rapport au ciel Marqueurs verticaux 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet Rideaux boisés et topographiques Éloignement 	Très faible à nulle

Tableau 2. Enjeux et sensibilités potentielles du grand paysage

■ Principaux axes de découverte

La majeure partie des axes routiers structurants et/ou importants sont relativement éloignés de la zone d'implantation potentielle, limitant leur rôle d'axe de découverte du projet. Seuls les itinéraires les plus proches permettent une découverte progressive puis frontale du site, entrecoupée par les rideaux boisés et topographiques.

La D41 qui longe la zone d'implantation potentielle à l'est, constitue le seul axe secondaire ou primaire permettant une découverte au plus près des éoliennes, ainsi que deux routes au trafic routier moins important, la D514 au sud, et la route communale à l'ouest. Un peu plus éloignée, la D59 (axe secondaire) permet une découverte plus en recul du projet, avec une mise en scène au-dessus de l'étang de la Simolière.

Les autres axes de découverte du territoire ne présentent pas d'interaction visuelle majeure avec la zone d'implantation potentielle.

Tableau 3. Enjeux et sensibilités potentielles des principaux axes de découverte, page 38
Carte 10. Sensibilités potentielles du grand paysage et des principaux axes de découverte à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 39

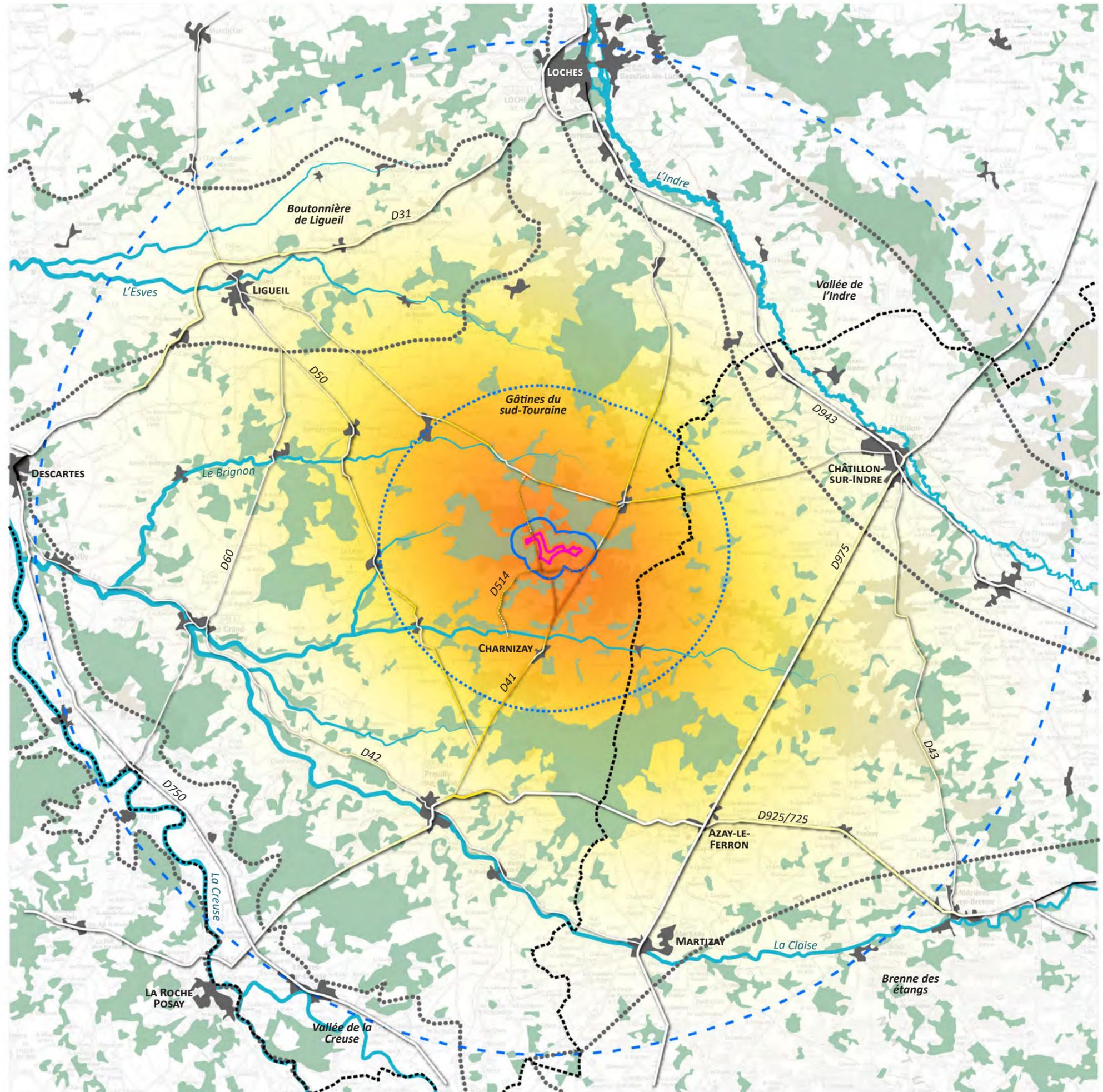
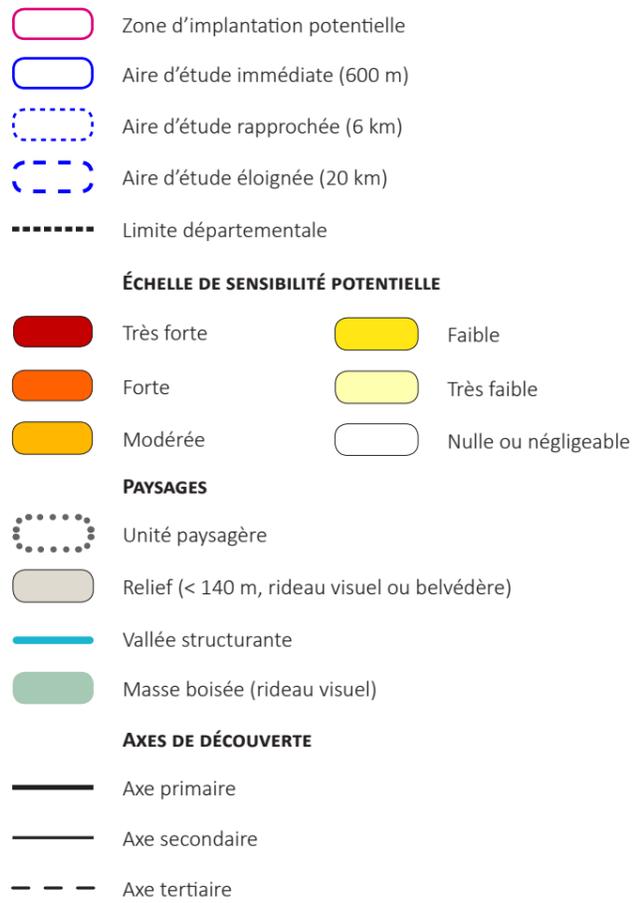
AXES DE DÉCOUVERTE	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX	SENSIBILITÉS POTENTIELLES		
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (600 M)				
ROUTE COMMUNALE	<ul style="list-style-type: none"> Trafic local et peu important Traversée de la zone d'implantation potentielle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Confrontations franches Effets potentiels de surplomb Modification potentielle du rapport d'échelle Rideaux boisés et topographiques 	Forte à négligeable
D514	<ul style="list-style-type: none"> Trafic local et peu important Proximité directe au site du projet 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Confrontations franches Effets potentiels de surplomb Modification potentielle du rapport d'échelle Rideaux boisés et topographiques 	Forte à négligeable
D41	<ul style="list-style-type: none"> Axe secondaire Trafic modéré 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Confrontations franches Effets potentiels de surplomb Modification potentielle du rapport d'échelle Rideaux boisés et topographiques 	Forte à négligeable
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (6 KM)				
D59	<ul style="list-style-type: none"> Axe secondaire Trafic modéré Paysages remarquables de la Boutonnière de Ligueil 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelles Modification potentielle du rapport d'échelle Rideaux boisés et topographiques 	Modérée à négligeable
D50	<ul style="list-style-type: none"> Axe secondaire Trafic modéré Paysages remarquables de la Boutonnière de Ligueil 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Faible à négligeable
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (20 KM)				
D925/725	<ul style="list-style-type: none"> Axe primaire Trafic important 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelles Rideaux boisés, topographiques et bâtis Éloignement 	Faible à nulle
D975	<ul style="list-style-type: none"> Axe primaire Trafic important 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelles Rideaux boisés, topographiques et bâtis Éloignement 	Très faible à négligeable
D943	<ul style="list-style-type: none"> Axe primaire Trafic important Implantation en fond de vallée (paysage remarquable) 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu de visibilités potentielles vers le site du projet Rideaux boisés, topographiques et bâtis Éloignement 	Nulle
D60	<ul style="list-style-type: none"> Axe secondaire Trafic modéré 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelles Rideaux boisés, topographiques et bâtis Éloignement 	Très faible à nulle
D42	<ul style="list-style-type: none"> Axe secondaire Trafic modéré 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelles Rideaux boisés, topographiques et bâtis Éloignement 	Très faible à nulle
D43	<ul style="list-style-type: none"> Axe secondaire Trafic modéré 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelles Rideaux boisés, topographiques et bâtis Éloignement 	Très faible à nulle
D31	<ul style="list-style-type: none"> Axe primaire Trafic important Paysages remarquables de la Boutonnière de Ligueil 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelles Rideaux boisés, topographiques et bâtis Éloignement 	Très faible à nulle
D750	<ul style="list-style-type: none"> Axe primaire Trafic important Implantation en fond de vallée (paysage remarquable) 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu de visibilités potentielles vers le site du projet Rideaux boisés, topographiques et bâtis Éloignement 	Nulle

Tableau 3. Enjeux et sensibilités potentielles des principaux axes de découverte

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 10. Sensibilités potentielles du grand paysage et des principaux axes de découverte à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



CHAPITRE 3. ÉTAT INITIAL DES LIEUX DE VIE

3.1 Présentation des lieux de vie

3.1.1 Définition de l'aire d'étude des lieux de vie

Les paysages accueillant la zone d'implantation potentielle présentent de nombreux rideaux boisés et topographiques, limitant les perceptions lointaines du projet. Ainsi, l'étude des sensibilités potentielles des lieux de vie se concentrera principalement sur l'aire d'étude rapprochée (6 km). Les villes les plus importantes situées au-delà de ce périmètre seront aussi analysées, à savoir : La Celle -Guénand, Preuilly-sur-Claise, Azay-le-Ferron, Châtillon-sur-Indre, Beaulieu-lès-Loches, Loches, Descartes et Palluau-sur-Indre.

3.1.2 Hameaux et lieux de vie isolés

De nombreux hameaux, écarts et fermes isolées sont relevés sur le territoire. Dans une volonté de synthétiser l'analyse de leur sensibilité potentielle, seuls seront présentés ici les hameaux et écarts¹ inscrits sur la carte IGN SCAN 1000® à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, avec une attention particulière portée sur l'ensemble des lieux de vie isolés et hameaux situés à moins d'2 km de la zone d'implantation potentielle.

L'analyse des autres lieux de vie isolés s'effectue alors par extrapolation des lieux de vie étudiés qui les entourent. Cette étude prendra la forme d'un tableau récapitulent les caractéristiques, enjeux et sensibilités potentielles pour les 34 principaux lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (hors ceux présentés au paragraphe précédent), accompagné d'illustrations.

3.2 Enjeux et sensibilités potentielles des lieux de vie

3.2.1 Généralités sur l'effet d'un projet éolien par rapport aux lieux de vie

La sensibilité potentielle des villages au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- **Les villages promontoires (1) et de plateau** relativement plat et ouvert : ils présentent une sensibilité accrue, les franges urbaines étant fortement exposées et les percées visuelles étant potentiellement plus nombreuses depuis le centre-bourg ;
- **Les villages de plateau ondulé (2)** : ils offrent des perceptions différentes en fonction des ondulations marquées du relief et de la présence de masques visuels. Ce sont généralement les franges urbaines qui sont les plus exposées, les vues depuis le centre-bourg étant généralement filtrées par la densité des constructions ;
- **Les villages de haut de vallon (3)** : ils présentent essentiellement une sensibilité au niveau de leur frange exposée, le reste du village étant implanté sur le coteau de la vallée. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb ;
- **Les villages de fond de vallée (4)** : ils sont protégés par les effets de relief et le caractère fermé du paysage. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb ;
- **Les villages des massifs forestiers (5) ou les villages-bosquets** (ceinture arborée dense) : ils présentent des sensibilités moindres ou peu de sensibilités, les vues vers le site étant filtrées par la végétation.

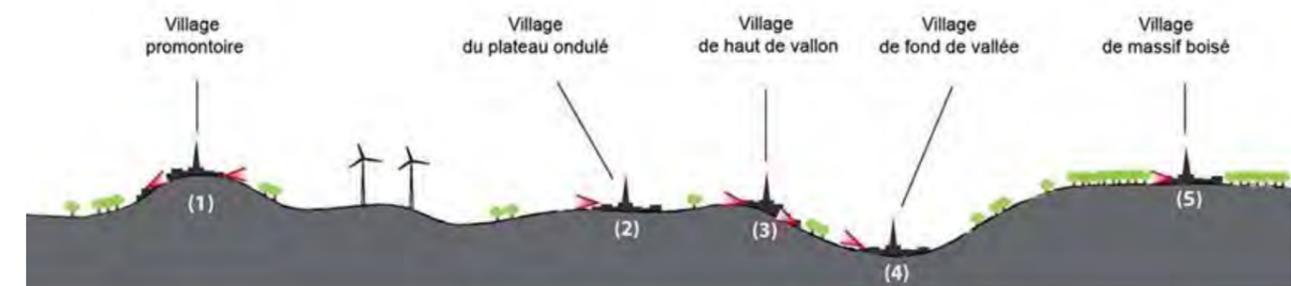


Illustration 15. Perception des éoliennes sur les lieux de vie en fonction de la situation des villages

Les lieux de vie les plus sensibles sont généralement les villages proches, qu'ils soient localisés sur le plateau ou dans une dépression du relief, et les villages éloignés situés sur des points hauts du paysage. Le site éolien doit alors respecter un recul suffisant pour contenir les effets d'écrasement, de surplomb et de rapport d'échelle disproportionnés.

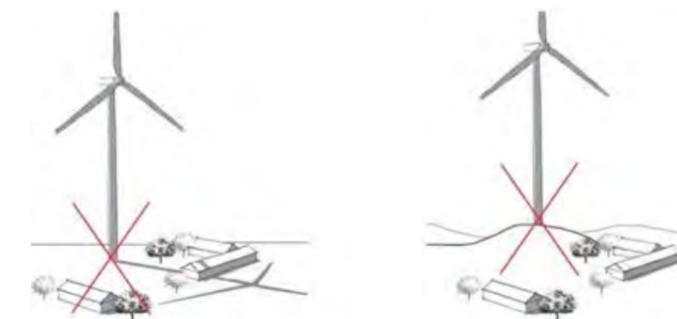


Illustration 16. Effets des éoliennes sur les lieux de vie en fonction de la situation des villages

1. Écart : modeste groupement d'habitations en milieu rural

3.2.2 Enjeux et sensibilités potentielles des villes et villages

■ À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

- Saint-Flovier (~ 2,2 km de la zone d'implantation potentielle) :

Situé au nord-est de la zone d'implantation potentielle, Saint-Flovier est un village dense, implanté au carrefour de la D59 et de la D41, dans la vallée du Ruban, un affluent de l'Indre. Son bourg historique est accroché sur le coteau sud, avec un tissu bâti mitoyen, limitant les ouvertures vers le grand paysage à quelques fenêtres filtrées par la végétation des jardins. Son extension récente s'est principalement développée le long des axes routiers, traversant la vallée et occupant les deux coteaux jusqu'aux rebords de plateau.

Les sorties du village s'ouvrent sur le plateau et les clairières cultivées, à l'exception de la sortie ouest donnant directement dans le bois du Roulet. Les confrontations au paysage depuis les habitations périphériques sont cependant partiellement filtrées par une ceinture jardinée intermittente. L'horizon est rapidement raccourci par les inflexions du plateau et la présence du boisement. Ainsi, depuis la sortie sud sur la D41, le relief et Bois du Roulet viennent intercepter les perceptions de la zone d'implantation potentielle.

L'implantation à flanc de coteau de Saint-Flovier, et la présence de la ripisylve et de boisements de pente, camouflent en grande partie la silhouette urbaine du village. Elle est visible par les habitations en rebord de plateau mais n'est reconnaissable que ponctuellement, lorsque le clocher de l'église Saint-Flovier apparaît dans l'axe de la D41 en venant du nord. La zone d'implantation potentielle apparaît alors en arrière-plan, décalée sur la droite, en grande partie masquée par la végétation des plans intermédiaires.

La sensibilité potentielle de Saint-Flovier par rapport au projet éolien est ponctuelle et faible.

- Charnizay (~ 3,5 km de la zone d'implantation potentielle) :

Charnizay est accroché à flanc de coteau, sur la berge sud de l'Aigronne, au niveau de l'intersection de la D103 avec la D41. Son tissu bâti et mitoyen, avec une organisation proche des terrasses successives, permet des percées vers le grand paysage de manière ponctuelle, notamment en direction de la vallée en contre-bas et le coteau opposé habillée de boisement. C'est notamment le cas dans l'axe de la D41 depuis la mairie, formant une perspective étroite en direction de la zone d'implantation potentielle. Cette perception s'élargit à mesure de l'avancée, pour devenir un vaste panorama au niveau du cimetière et de la sortie nord du village. Le site du projet alors en partie masqué par les masques bâtis, topographiques et boisés.

Les nombreux boisements habillant les coteaux et le rebord du plateau autour de Charnizay limitent la visibilité de la silhouette urbaine du village. Elle est cependant remarquable depuis la D41 en tournant le dos au site du projet, depuis le coteau opposé, avec l'église Saint-Martin dominant alors le village. Il n'y a pas d'interaction visuelle notable relevée entre la silhouette de Charnizay et le site du projet.

La sensibilité potentielle de Charnizay vis-à-vis du projet éolien est ponctuelle et modérée.
Une attention particulière devra être portée aux perceptions depuis l'intérieur du bourg. Un photomontage permettra d'en appréhender l'importance.



Photographie 15. Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41)



Photographie 16. Silhouette de Saint-Flovier depuis la D41



Photographie 17. Depuis la mairie de Charnizay

- Obterre (~ 4,5 km de la zone d'implantation potentielle) :

Obterre est un petit village installé sur le coteau nord de l'Aigronne, avec son église perchée en rebord de plateau et son centre-bourg au plus près de l'eau. Quelques constructions plus récentes sont implantées sur l'autre rive. Le bâti mitoyen du bourg limite les ouvertures visuelles aux axes des rues, qui s'ouvrent sur des perceptions filtrées de la vallée. La sortie nord est située sur le rebord du plateau, permettant une découverte du plateau cultivé. L'horizon est cependant rapidement refermé par les inflexions du relief et les rideaux boisés, ne permettant pas de perception visuelle de la zone d'implantation potentielle.

Sa silhouette urbaine d'Obterre, en partie perchée sur le coteau, dessine un repère marquant dans le paysage de la vallée, dominée par le clocher de l'église. Depuis le coteau opposé, la zone d'implantation potentielle apparaît à l'arrière-plan, générant de potentielles covisibilités directes et indirectes.

La sensibilité potentielle d'Obterre par rapport au projet éolien est ponctuelle et modérée.

- Le Petit Pressigny (~ 5,5 km de la zone d'implantation potentielle) :

Implanté dans la vallée de l'Aigronne, Le Petit Pressigny est à l'origine un village organisé autour de la D50, dont le tissu urbain s'est peu à peu étendu tout en restant principalement dans la vallée, les dernières constructions n'atteignant pas le rebord du plateau. Le bourg laisse peu d'ouvertures en direction du grand paysage, et les sorties du village s'ouvrent principalement sur le paysage de la vallée. Les coteaux et les boisements qui les accompagnent ne permettent pas de visibilité en direction du plateau et de la zone d'implantation potentielle.

Niché dans la vallée, Le Petit Pressigny est peu perceptible dans le paysage, à l'exception des arrivées depuis le sud, notamment sur la D50 et la D366. Les constructions périphériques apparaissent alors dans la végétation et le clocher remarquable de l'église Saint-Pierre (MH) dépasse du coteau, signalant la présence dans la vallée. Le site du projet est alors présent à l'arrière-plan des coteaux boisés, décalé sur la droite, sa visibilité limitée par les rideaux visuels.

La sensibilité potentielle du Petit Pressigny au projet est ponctuelle et très faible.

- Betz-le-Château (~ 5,8 km de la zone d'implantation potentielle) :

Implanté sur un éperon rocheux dominant la vallée du Brignon, Betz-le-Château est un ancien village médiéval fortifié, dont il reste encore aujourd'hui la motte castrale et les vestiges de l'ancien château-fort. Son bourg historique est installé autour de l'ancienne motte castrale et de l'église, offrant ponctuellement des fenêtres sur le grand paysage, notamment depuis l'arrière de l'église Saint-Étienne.

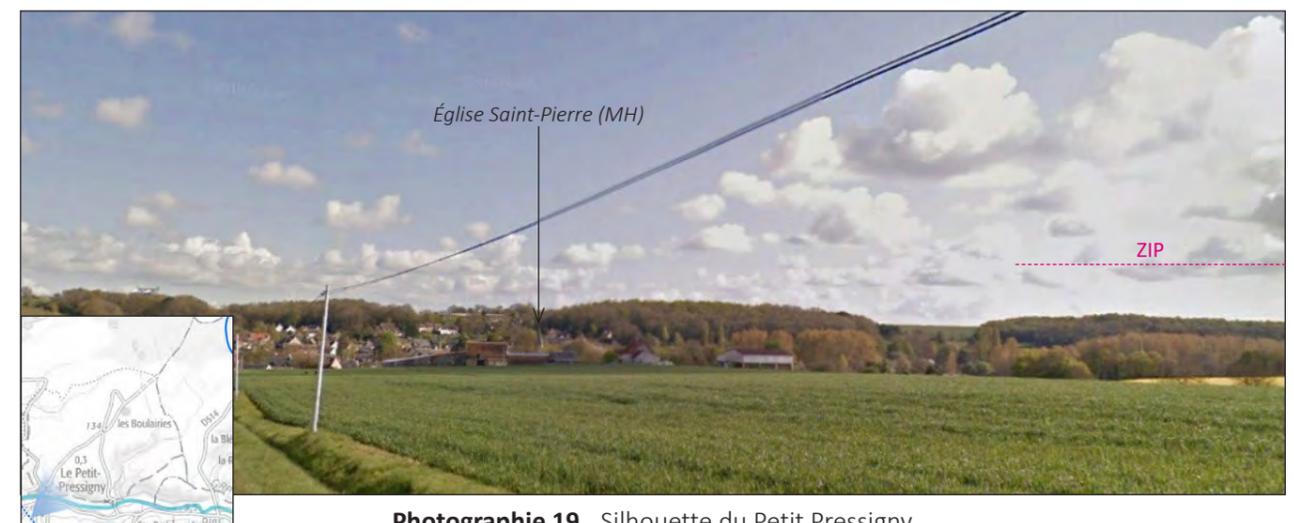
Cette implantation caractéristique donne à Betz-le-Château une silhouette remarquable, identifiable par la présence de l'église Saint-Étienne et les vestiges du château à l'ouest du village. Depuis le nord-ouest (D100), le site du projet est situé à l'arrière de la silhouette urbaine, en grande partie masquée par la végétation et le rideau urbain.

Le village s'est étendu aujourd'hui le long des axes routiers, atteignant le fond de la vallée et longeant les coteaux. Depuis les extensions en haut de coteau s'ouvrent parfois des panoramas remarquables sur la vallée du Brignon. La zone d'implantation potentielle apparaît alors à l'arrière-plan, derrière les massifs boisés.

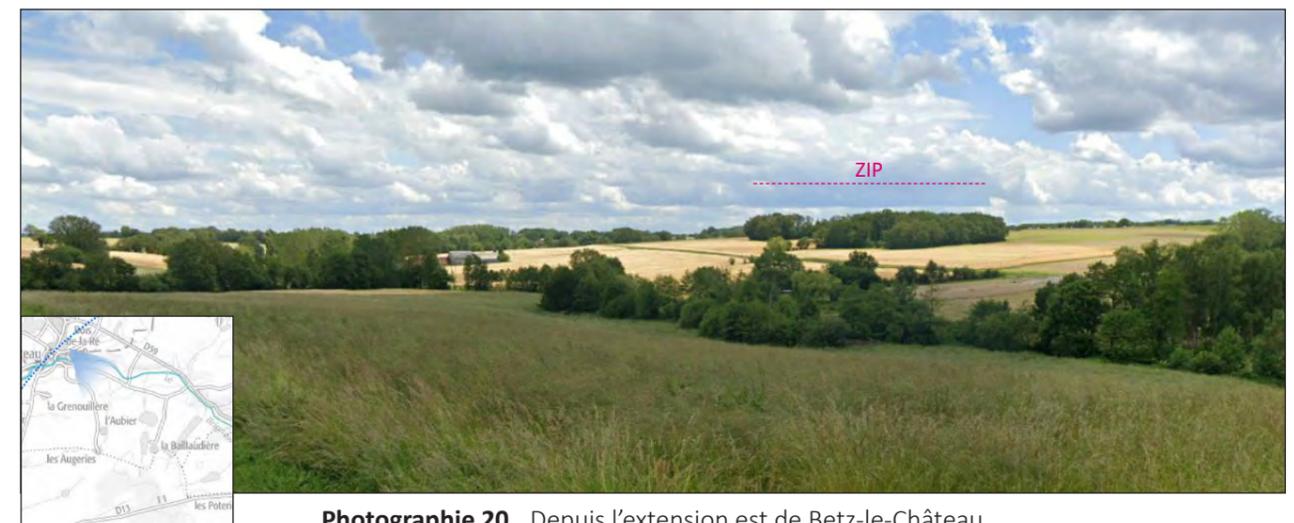
La sensibilité potentielle de Betz-le-Château vis-à-vis du projet éolien est ponctuelle et modérée.



Photographie 18. Depuis la sortie nord d'Obterre (D14)
Source : Google Street View



Photographie 19. Silhouette du Petit Pressigny
Source : Google Street View



Photographie 20. Depuis l'extension est de Betz-le-Château
Source : Google Street View

■ À l'échelle de l'aire d'étude éloignée (20 km)

- La Celle-Guénand (~ 6,2 km de la zone d'implantation potentielle) :

La Celle-Guénand est implantée en bas de coteau, à la confluence d'un vallon sec avec le Rémillon, dominé par le château situé à mi-pente. Ce village initialement regroupé autour de la place s'est développé le long des axes de communication et notamment la D50. Il tend aujourd'hui à s'étendre le long des axes secondaires (D13) et en pied de coteau des deux vallées, remontant peu à peu vers le plateau. Néanmoins, les ouvertures vers le grand paysage depuis le centre-bourg ou les franges urbaines sont rares et rapidement refermées par des rideaux bâtis, topographiques ou boisés. Elles ne permettent pas d'interaction visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle.

La Celle-Guénand reste relativement discrète dans le grand paysage. Il faut s'approcher de la vallée pour percevoir les constructions périphériques émerger des vallées et d'une ceinture végétale partiellement préservée. Ces caractéristiques d'implantation protègent majoritairement des regards le patrimoine bâti remarquable du village. On relève cependant des visibilité ponctuelles remarquables sur la silhouette du village et le clocher de l'église (MH), notamment depuis Bel-Air (D13) et depuis la D50, qui pourrait donner lieu à une covisibilité indirecte lointaine et filtrée avec la zone d'implantation potentielle. Un photomontage permettra d'appréhender cette éventuelle perception.

La sensibilité potentielle au projet éolien de la Celle-Guénand est ponctuelle et faible.

- Preuilley-sur-Claise (~ 10,9 km de la zone d'implantation potentielle) :

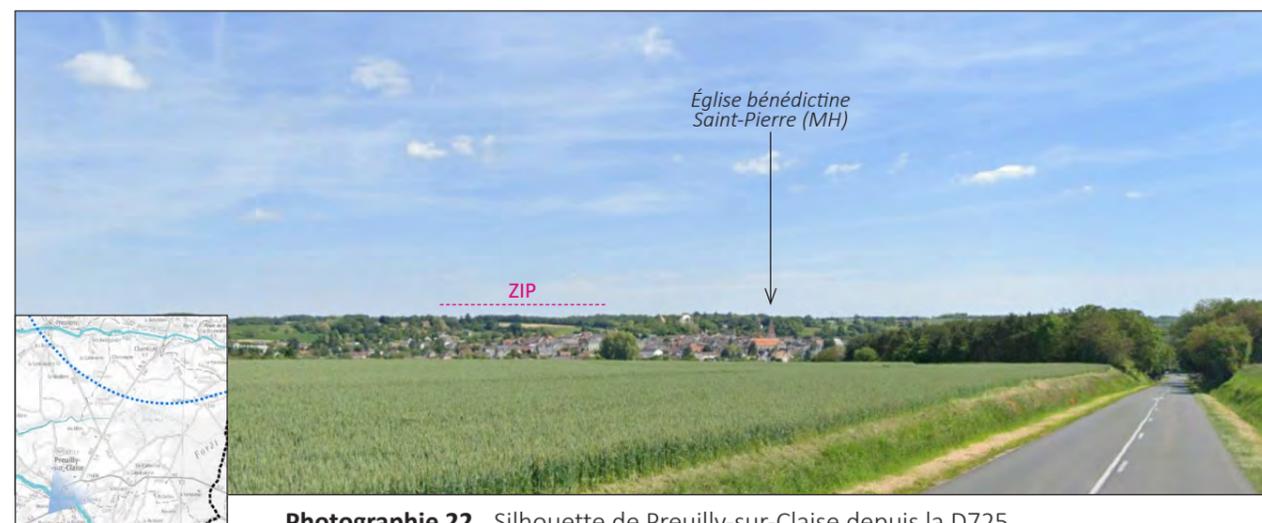
Située à plus de 10 km au sud, Preuilley-sur-Claise est la ville la plus proche du site de projet. Elle s'est développée au pied du coteau nord de la Claise, au niveau de la confluence avec un vallon principalement sec, s'étendant de l'éperon rocheux dominant jusqu'au bord de l'eau. Plus récemment, elle s'est étendue de l'autre côté de la rivière dans un tissu plus diffus. Ne remontant pas jusqu'au rebord du plateau, Preuilley-sur-Claise ne présente pas de visibilité en direction de la zone d'implantation potentielle.

Cette ville, remarquable par sa richesse architecturale et patrimoniale, présente une silhouette urbaine aisément reconnaissable qui se découvre notamment depuis la D365 ou la D725, en arrivant par le sud. Elle ne présente cependant pas d'interaction visuelle notable avec le site du projet, masqué par les masques topographiques et boisés.

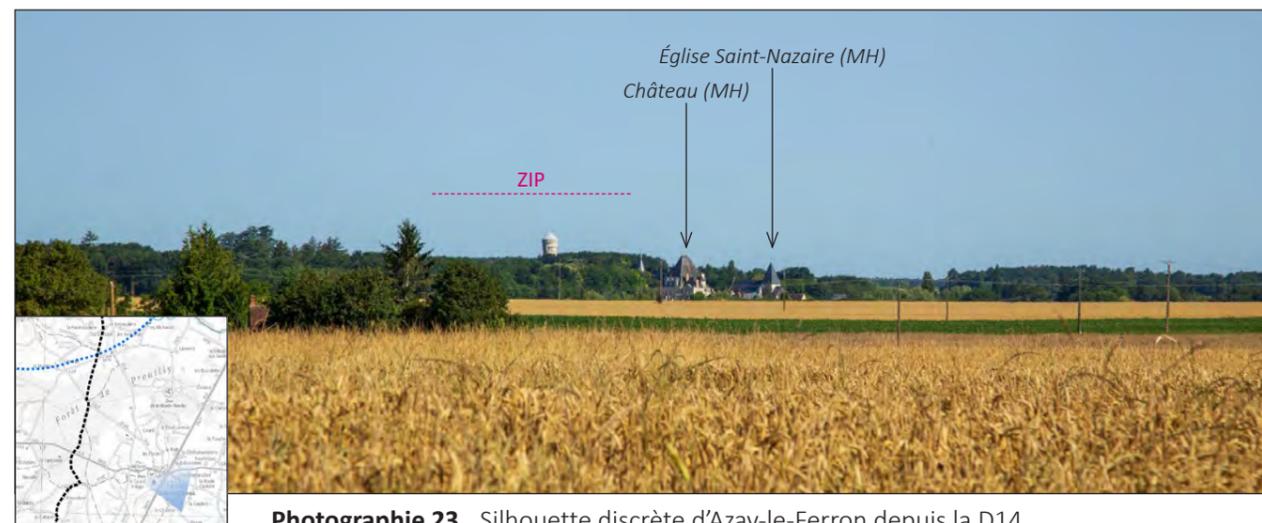
La sensibilité potentielle au projet de Preuilley-sur-Claise est négligeable.



Photographie 21. Silhouette de la Celle-Guénand depuis la D50



Photographie 22. Silhouette de Preuilley-sur-Claise depuis la D725
Source : Google Street View



Photographie 23. Silhouette discrète d'Azay-le-Ferron depuis la D14

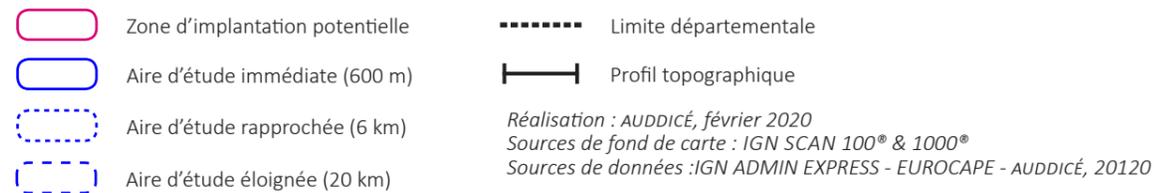
• Azay-le-Ferron (~ 11,8 km de la zone d'implantation potentielle) :

Azay-le-Ferron est implanté au sud-ouest de la forêt de Preuilley, sur le coteau dominant la vallée du Clercq. Organisé autour de l'église, du château et de la D925, la ville s'étend aujourd'hui jusqu'à l'eau dans les deux vallées, ainsi que le long des axes de communication, notamment la D975. Azay-le-Ferron est entouré d'une ceinture végétale généreuse, renforcée notamment par la ripisylve, plusieurs boisements, quelques vestiges d'une ancienne trame bocagère, et le parc du château qui couvre la pointe du plateau. Sa présence est ainsi relativement discrète dans le paysage, se dévoilant plus régulièrement par ses périphéries pavillonnaires que par une silhouette urbaine remarquable et ses marqueurs verticaux (château d'eau, clocher très ponctuellement).

Le tissu bâti d'Azay-le-Ferron est dense au niveau du centre-bourg, laissant peu d'ouvertures en direction du grand paysage. Les franges permettent cependant une découverte plus ou moins filtrée des paysages ondulés et semi-fermés de la Gâtine tourangelle. Les inflexions du relief et la présence des boisements, notamment la forêt de Preuilley, limitent les visibilitées en direction de la zone d'implantation potentielle du projet.

Photographie 23. Silhouette discrète d'Azay-le-Ferron depuis la D14, page 45

La sensibilité potentielle au projet d'Azay-le-Ferron est négligeable.



Carte 11. Localisation des profils à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

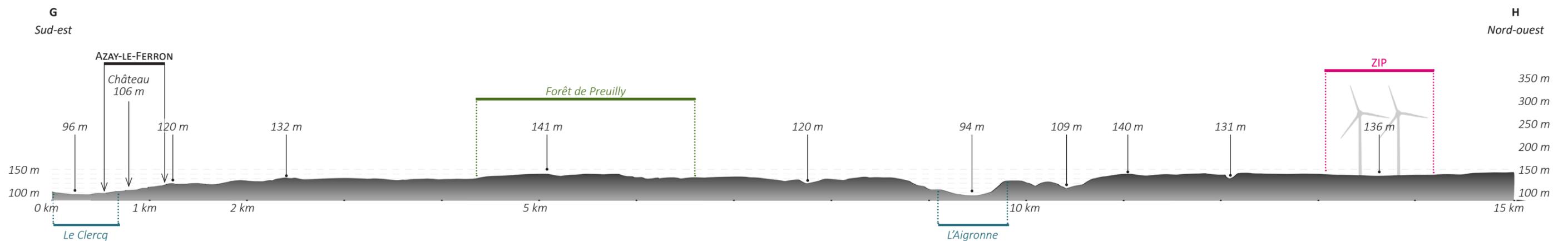
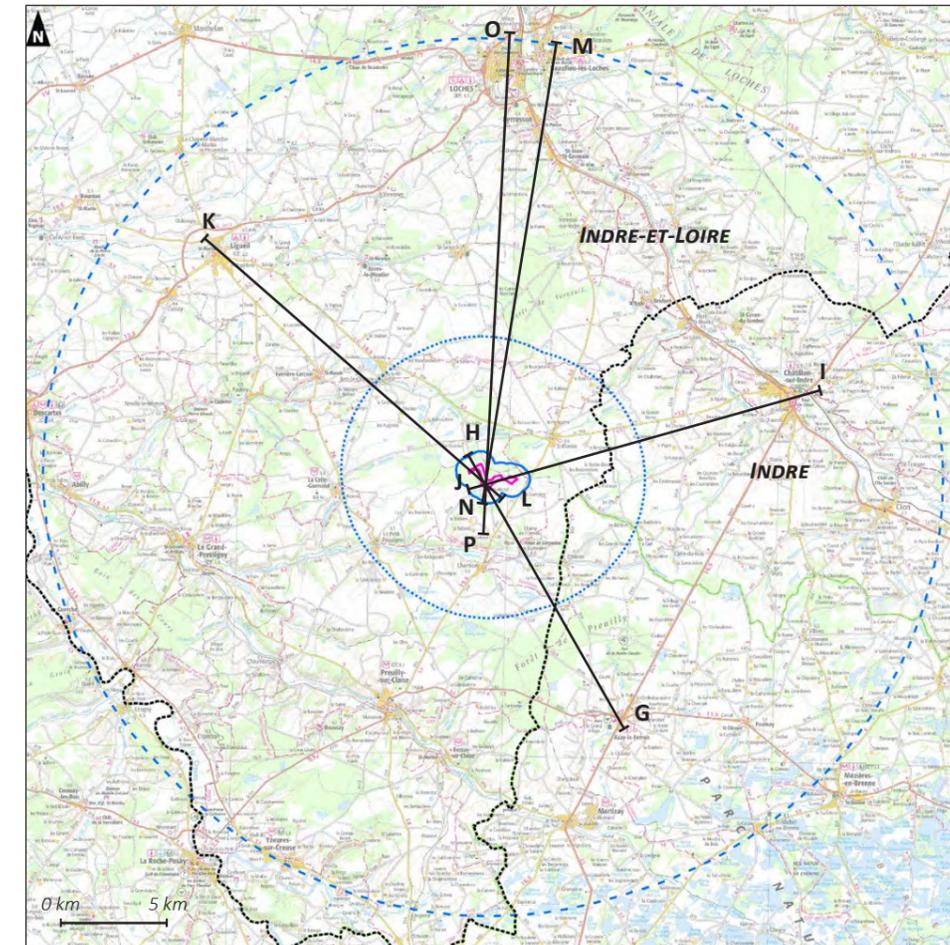


Illustration 17. Profil topographique simplifié d'Azay-le-Ferron (GH)
Source des données : Google Earth / Les hauteurs ont été volontairement accentuées afin de faciliter leur lecture
Les éoliennes simulées mesurent 200 m en bout de pale et correspondent aux éoliennes E3 et E4 du projet retenu
Trait de coupe localisé sur la Carte 11, page 46

- Châtillon-sur-Indre (~ 12,7 km de la zone d'implantation potentielle) :

Châtillon-sur-Indre est historiquement implanté sur un éperon rocheux dominant la rive sud de l'Indre. Malgré un bâti dense, le bourg historique constitue un belvédère remarquable sur la vallée, surmonté par la Tour de César (MH) qui offre un panorama exceptionnel sur l'ensemble du grand paysage. La zone d'implantation potentielle y est perceptible au loin sur l'horizon, à l'arrière des rideaux boisés.

La ville s'est aujourd'hui largement étendue, notamment le long de la D943, en parallèle de la rivière puis en remontant peu à peu le coteau vers l'ouest. Les extensions sont directement confrontées aux parcelles agricoles. L'horizon est cependant rapidement raccourci par les inflexions du relief et les boisements, limitant les éventuelles perceptions du site du projet.

La sensibilité potentielle de Châtillon-sur-Indre par rapport au projet est ponctuelle et très faible.



Photographie 24. Depuis la sortie ouest de Châtillon-sur-Indre sur la D138
Source : Google Street View

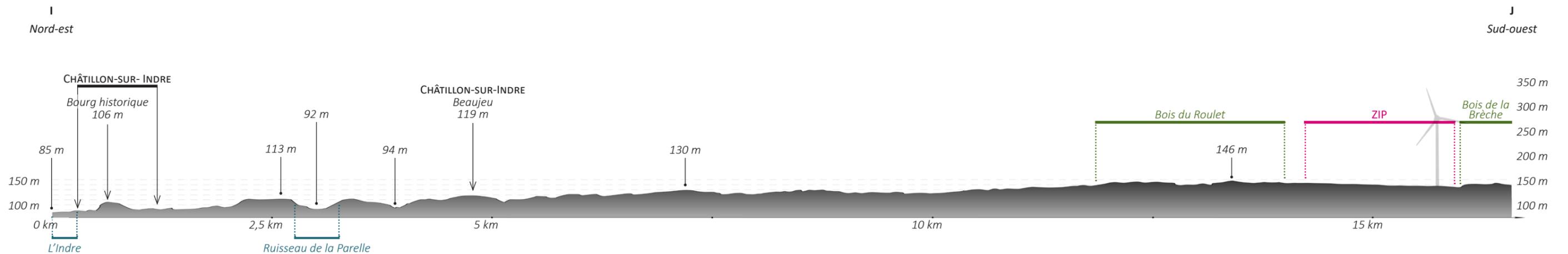


Illustration 18. Profil topographique simplifié de Châtillon-sur-Indre (IJ)
Source des données : Google Earth / Les hauteurs ont été volontairement accentuées afin de faciliter leur lecture
L'éolienne simulée mesure 200 m en bout de pale et correspond à l'éolienne E4 du projet retenu
Trait de coupe localisé sur la Carte 11, page 46

- Ligueil (~ 15 km de la zone d'implantation potentielle) :

Ligueil est implantée sur le coteau de l'Esves qu'elle domine, tournant le dos à la Gâtine du sud-Touraine et la zone d'implantation potentielle. Son développement urbain important lui donne aujourd'hui une forme tentaculaire, avec des tissus bâtis en linéaire le long des différents axes de communication. La ville a ainsi traversé la vallée, remontant les coteaux jusqu'en rebord de plateau. Cette implantation limite les ouvertures visuelles vers le plateau, ne permettant pas de perception du site de projet, y compris depuis les franges est de la ville (D50).

Ligueil est peu visible dans le grand paysage, à l'exception de franges pavillonnaires ou des activités ponctuelles. On relève cependant depuis le contournement (D31), au pied du château d'eau, une vue dominant la vallée et la ville. L'éloignement, les inflexions du relief, les rideaux boisés et la vitesse de déplacement des automobilistes devraient limiter toute perception lointaine de la zone d'implantation potentielle.

La sensibilité potentielle de Ligueil vis-à-vis du projet éolien est ponctuelle et négligeable.



Photographie 25. Silhouette de Ligueil depuis le château d'eau (D31)

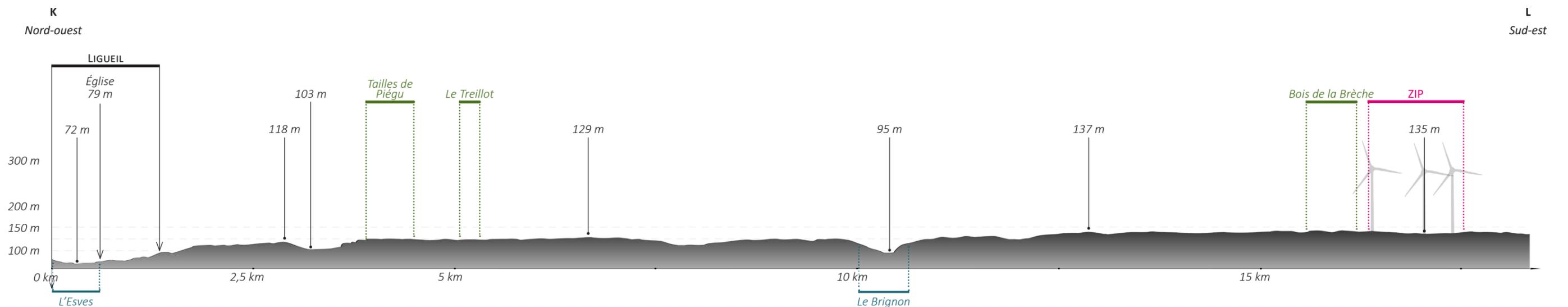


Illustration 19. Profil topographique simplifié de Ligueil (KL)
Source des données : Google Earth / Les hauteurs ont été volontairement accentuées afin de faciliter leur lecture
Trait de coupe localisé sur la Carte 11, page 46

- Beaulieu-lès-Loches (~ 18,4 km de la zone d'implantation potentielle) :

Beaulieu-lès-Loches est implanté sur la rive droite de l'Indre, entre le coteau et un bras canalisé de la rivière. Son développement linéaire suivant la vallée s'est étouffé plus récemment, remontant peu à peu en direction du plateau. Sa silhouette urbaine reste dissimulée par le relief et la végétation accompagnant l'Indre.

Son tissu bâti, dense dans le centre-bourg, ne laisse que peu d'ouvertures sur le grand paysage, principalement orientées vers l'intérieur de la vallée. Les panoramas sur le paysage lointain sont limités aux franges urbaines implantées en haut du coteau. La zone d'implantation potentielle y est peu perceptible, sa visibilité limitée par l'éloignement et les rideaux boisés et topographiques.

La sensibilité potentielle de Beaulieu-lès-Loches vis-à-vis du projet éolien est ponctuelle et négligeable.



Photographie 26. Depuis la sortie nord-est de Beaulieu-lès-Loches (D760)
Source : Google Street View

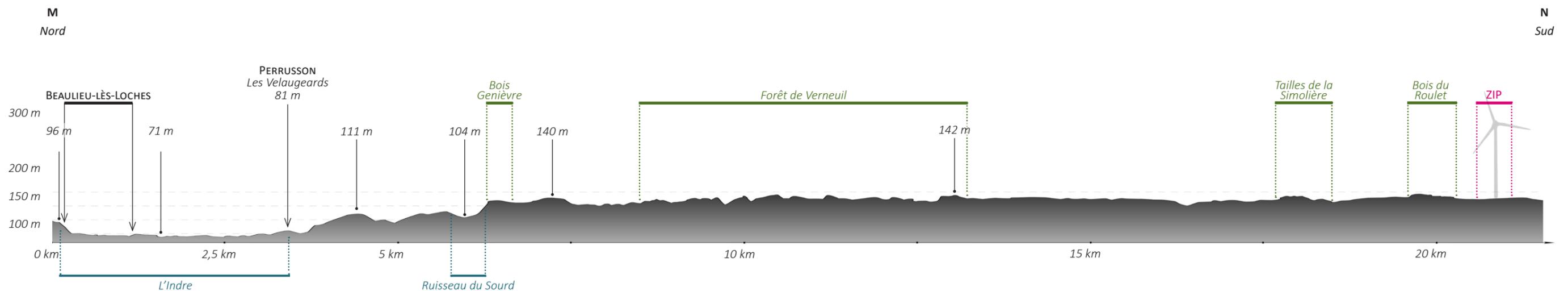


Illustration 20. Profil topographique simplifié de Beaulieu-lès-Loches (MN)
Source des données : Google Earth / Les hauteurs ont été volontairement accentuées afin de faciliter leur lecture
Trait de coupe localisé sur la Carte 11, page 46

- Loches (~ 18,9 km de la zone d'implantation potentielle) :

Située à l'extrémité nord de l'aire d'étude éloignée, Loches en constitue, avec Beaulieu-lès-Loches lui faisant face, le principal pôle urbain. La ville s'est développée autour d'un éperon rocheux en rive droite de l'Indre, encore aujourd'hui entouré de fortifications et coiffé notamment d'un des plus vieux donjons d'Europe (MH), d'où se découvre un panorama remarquable.

Loches s'est étendue ensuite vers l'ouest, entre l'Indre et le coteau, tapissant le fond de vallée du ruisseau de Mazerolles, jusqu'au rebord du plateau, en grande partie arrêtée par la D943 contournant la ville. Depuis ces frange se découvre le paysage agricole, aux horizons rapidement refermés par les ondulations du plateau et les boisements, ne permettant pas de vision sur le lointain.

La sensibilité potentielle au projet de Loches est négligeable.



Photographie 27. Depuis la frange sud-ouest de Loches
Source : Google Street View

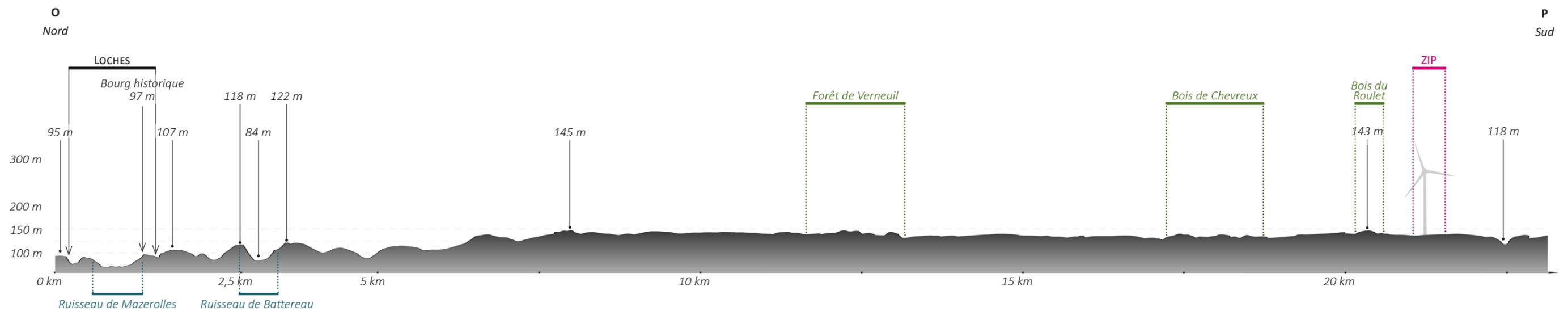


Illustration 21. Profil topographique simplifié de Loches (OP)
Source des données : Google Earth / Les hauteurs ont été volontairement accentuées afin de faciliter leur lecture
Trait de coupe localisé sur la Carte 11, page 46

■ Au-delà de l'aire d'étude éloignée

- Descartes (~ 20,2 km de la zone d'implantation potentielle) :

Présente en bordure de l'aire d'étude éloignée, la ville de Descartes fait partie de pôles urbains et patrimoniaux du territoire. Elle est implantée dans la vallée de la Creuse, en rive droite, et ses extensions récentes remontent le coteau jusqu'en rebord de plateau. Sa localisation et son tissu bâti mitoyen en cœur de ville ne permet aucune visibilité en direction du plateau et de la zone d'implantation potentielle. Les franges pavillonnaires au nord-ouest de la ville sont situées en bordure du plateau et offrent, en arrière de parcelles, des panoramas dont l'horizon est rapidement refermé par les boisements et les inflexions du relief. La perception potentielle lointaine du site du projet est peu probable.

Nichée dans la vallée, Descartes est peu visible depuis le plateau. En revanche, depuis le fond de la vallée de la Creuse, notamment sur la D5 et la D58, elle se devine par le mitage du coteau et le château d'eau en bordure de plateau. Le relief ne permet aucune covisibilité lointaine avec de la zone d'implantation potentielle.

La sensibilité potentielle de Descartes au projet est nulle.

- Palluau-sur-Indre (~ 23,2 km de la zone d'implantation potentielle) :

Située à l'est de l'aire d'étude éloignée, Palluau-sur-Indre est implantée en rive droite de l'Indre, à flanc de coteau. Son centre historique et patrimonial, en haut du coteau, est principalement orienté vers le sud et la vallée de l'Indre. Des fenêtres permettent d'observer le paysage lointain mais la zone d'implantation potentielle n'est pas perceptible, compte-tenu de l'éloignement et des différents rideaux visuels. La sortie ouest de Palluau-sur-Indre (D28), en partie basse du coteau, est orientée vers le site du projet. Aucune visibilité éventuelle n'y est relevée.

L'implantation caractéristique de Palluau-sur-Indre lui offre une silhouette urbaine exceptionnelle, notamment depuis le sud et la D63. Cette mise en scène paysagère est visible en tournant le dos à la zone d'implantation potentielle. Aucune covisibilité lointaine n'est envisageable.

La sensibilité potentielle de Palluau-sur-Indre vis-à-vis du projet éolien est nulle.



Photographie 28. Silhouette de Descartes depuis la D5
Source : Google Street View



Photographie 29. Silhouette de Palluau-sur-Indre depuis la D63
Source : Google Street View

3.2.3 Synthèse des sensibilités potentielles des villes et villages

N°	LIEU DE VIE	DISTANCE À LA ZIP	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		SENSIBILITÉ POTENTIELLE		PHOTOMONTAGE(S) ENVISAGÉ(S)
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (6 KM)							
1	SAINT-FLOVIER	2,2 km	<ul style="list-style-type: none"> Village dense de coteau et fond de vallée Ceinture jardinée intermittente Silhouette urbaine ponctuellement identifiable 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles depuis les frange et sortie sud Covisibilité indirecte potentielle Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Faible	X
2	CHARNIZAY	3,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Village en terrasses à flanc de coteau Ceinture boisée et jardinée intermittente Silhouette urbaine remarquable mais ponctuelle 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles depuis l'intérieur du bourg Visibilités potentielles depuis les frange et sortie nord Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Modérée	X
3	OBTERRE	4,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Village de coteau Ceinture boisée Silhouette urbaine peu visible 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilités potentielles directes et indirectes Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Modérée	X
4	LE PETIT PRESSIGNY	5,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Village de coteau et fond de vallée Ceinture boisée Silhouette urbaine peu visible 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilité potentielle indirecte Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Très faible	X
5	BETZ-LE-CHÂTEAU	5,8 km	<ul style="list-style-type: none"> Village sur un éperon rocheux Site patrimonial/historique Silhouette remarquable 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles depuis l'intérieur du bourg Visibilités potentielles depuis les franges et sorties est Covisibilités potentielles tronquées Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Modérée	X
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (20 KM)							
6	LA CELLE-GUÉNAND	6,2 km	<ul style="list-style-type: none"> Implantation en bas de coteau, dominée par le château Site patrimonial/historique Silhouette urbaine ponctuellement visible 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilités potentielles ponctuelles Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Faible	X
7	PREUILLY-SUR-CLAISE	10,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Ville implantée en fond de vallée et éperon rocheux Site patrimonial/historique Silhouette urbaine remarquable 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet Rideaux bâtis, boisés et topographiques Éloignement 	Négligeable	
8	AZAY-LE-FERRON	11,8 km	<ul style="list-style-type: none"> Implantation en haut de coteau et plateau Site patrimonial/historique Silhouette urbaine peu visible 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet Rideaux bâtis, boisés et topographiques Éloignement 	Négligeable	X
9	CHÂTILLON-SUR-INDRE	12,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Ville implantée en fond de vallée et éperon rocheux Site patrimonial/historique Belvédère remarquable Silhouette urbaine remarquable 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles depuis le sommet de la Tour de César (MH) Rideaux bâtis, boisés et topographiques Éloignement 	Très faible	X
10	LIGUEIL	15 km	<ul style="list-style-type: none"> Implantation en haut de coteau Silhouette urbaine ponctuellement visible 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilités potentielles ponctuelles Rideaux bâtis, boisés et topographiques Éloignement 	Négligeable	X
11	BEAULIEU-LÈS-LOCHES	18,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Implantation en fond de vallée Ville importante Silhouette urbaine peu visible 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet Rideaux bâtis, boisés et topographiques Éloignement 	Négligeable	
12	LOCHES	18,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Principal pôle urbain Ville implantée en fond de vallée et éperon rocheux Site patrimonial/historique Belvédère remarquable Silhouette urbaine remarquable 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet Rideaux bâtis, boisés et topographiques Éloignement 	Négligeable	X

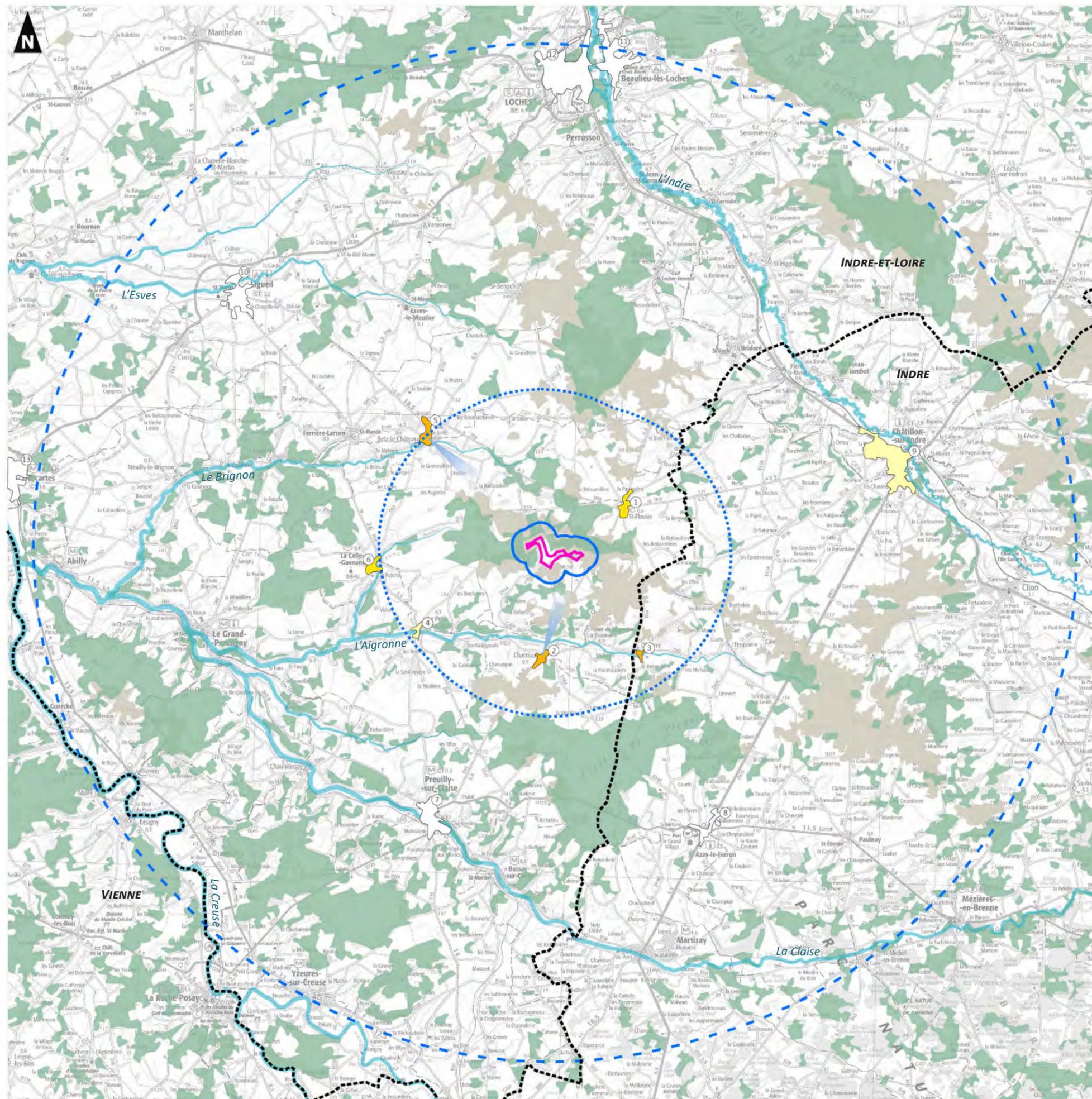
N°	LIEU DE VIE	DISTANCE À LA ZIP	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX	SENSIBILITÉ POTENTIELLE		PHOTOMONTAGE(S) ENVISAGÉ(S)	
AU-DELÀ DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
13	DESCARTES	20,2 km	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation en fond de vallée • Pôle urbain • Site patrimonial/historique • Silhouette urbaine ponctuellement visible 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet • Rideaux bâtis, boisés et topographiques • Éloignement 	Nulle	
14	PALLUAU-SUR-INDRE	23,2 km	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation à flanc de coteau, dominée par le château • Site patrimonial/historique • Silhouette urbaine remarquable mais ponctuelle 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • Pas/peu d'interaction visuelle avec le site du projet • Rideaux bâtis, boisés et topographiques • Éloignement 	Nulle	

Tableau 4. Enjeux et sensibilités potentielles des villes et villages

Carte 12. Sensibilités potentielles des villes et villages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 54

Carte 12. Sensibilités potentielles des villes et villages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

-  Zone d'implantation potentielle
 -  Aire d'étude immédiate (600 m)
 -  Aire d'étude rapprochée (6 km)
 -  Aire d'étude éloignée (20 km)
 -  Limite départementale
- ÉCHELLE DE SENSIBILITÉ POTENTIELLE**
- | | | | |
|---|------------|---|----------------------|
|  | Très forte |  | Faible |
|  | Forte |  | Très faible |
|  | Modérée |  | Nulle ou négligeable |
- PAYSAGES**
-  Relief (< 140 m, rideau visuel ou belvédère)
 -  Vallée structurante
 -  Masse boisée (rideau visuel)
- LIEUX DE VIE**
-  Lieu de vie
 -  Numéro d'identification se reporter au tableau 4
 -  Visibilité depuis l'intérieur du bourg



3.2.4 Sensibilités potentielles des hameaux et lieux de vie isolés

De nombreux lieux de vie isolés sont relevés dans le paysage. Ils prennent généralement la forme de fermes anciennes ou de château, parfois accompagnés de bâtiments agricoles modernes ou plus rarement d'habitations récentes. Dans une volonté de synthétiser l'analyse des nombreux lieux de vie isolés et leur sensibilité potentielle vis-à-vis du projet éolien de Charnizay, l'étude se déroule en deux étapes :

- à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et jusqu'à 2 km, l'ensemble des hameaux et lieux de vie isolés sont présentés dans un tableau récapitulatif leurs caractéristiques, enjeux et sensibilités potentielles vis-à-vis du projet, avec quelques photographies annotées à titre d'illustrations ;
- à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, un tableau récapitulatif les caractéristiques, enjeux et sensibilités potentielles pour les 34 principaux lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, accompagné d'illustrations. Cette sélection, réalisée sur l'inscription des lieux de vie sur la carte IGN SCAN 1000®. L'analyse des autres lieux de vie isolés s'effectue par extrapolation des lieux de vie étudiés qui les entourent.

■ À l'échelle de l'aire d'étude immédiate et jusqu'à 2 km

N°	LIEU DE VIE	COMMUNE	DISTANCE À LA ZIP	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		SENSIBILITÉ POTENTIELLE	PM*	
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (600 M)								
15	LA CORNETTERIE	CHARNIZAY	510 m	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation sur le plateau Reliquat de trame bocagère 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Effets potentiels de surplomb Modifications potentielles du rapport d'échelle Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles directes et indirectes 	Forte	X
16	LA GUERRIÈRE	CHARNIZAY	530 m	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation sur le plateau Ceinture végétale intermittente 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Effets potentiels de surplomb Modifications potentielles du rapport d'échelle Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles directes et indirectes Rideaux boisés intermittents 	Forte	X
17	SAINT-MICHEL	CHARNIZAY	540 m	<ul style="list-style-type: none"> Hameau ancien et quelques pavillons récents Gîtes Implantation sur le plateau Ceinture végétale intermittente Itinéraire de randonnée 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Effets potentiels de surplomb Modifications potentielles du rapport d'échelle Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles directes et indirectes Rideaux boisés intermittents 	Très forte	X
18	LA FOLIE	CHARNIZAY	550 m	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation sur le plateau 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Effets potentiels de surplomb Modifications potentielles du rapport d'échelle Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles directes et indirectes 	Forte	X
AU-DELÀ DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET JUSQU'À 2 KM								
19	LE BOIS GUÉNAND	CHARNIZAY	770 m	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation sur le plateau Ceinture végétale préservée 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Modifications potentielles du rapport d'échelle Visibilités potentielles filtrées Covisibilités potentielles directes et indirectes Rideaux boisés et topographiques 	Modérée	X

PM* : photomontage(s) envisagé(s)

N°	LIEU DE VIE	COMMUNE	DISTANCE À LA ZIP	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		SENSIBILITÉ POTENTIELLE		PM*
20	LA BROSSARDIÈRE	CHARNIZAY	870 m	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation en rebord de plateau Trame bocagère relâchée 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Modifications potentielles du rapport d'échelle Visibilités potentielles directes Rideaux boisés et bâtis 	Faible	
21	BOIS MITET	SAINT-FLOVIER	1,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation en clairière sur le plateau Ceinture végétale intermittente 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Modifications potentielles du rapport d'échelle Visibilités potentielles directes filtrées Covisibilités potentielles directes et indirectes filtrées Rideaux boisés importants 	Modérée	X
22	LE ROCHER	CHARNIZAY	1,2 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation en rebord de plateau Ceinture végétale préservée 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interactions visuelles potentielles Rideaux boisés et topographiques 	Négligeable	
23	LES PORTES	CHARNIZAY	1,2 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation sur le plateau Trame bocagère relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles directes et indirectes Rideaux boisés et topographiques 	Modérée	X
24	LES POTERIES	LA CELLE-GUÉNAND	1,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation en clairière sur le plateau Ceinture végétale relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Modifications potentielles du rapport d'échelle Visibilités potentielles directes filtrées Covisibilités potentielles directes et indirectes filtrées Rideaux boisés importants 	Modérée	X
25	LES PERCHES	CHARNIZAY	1,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation en rebord de plateau Ceinture végétale relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Covisibilités potentielles filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Faible	
26	BÉCHERON	CHARNIZAY	1,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée remarquable Gîte de France Implantation sur le plateau Trame bocagère relictuelle 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles directes et indirectes Rideaux boisés et topographiques 	Modérée	X
27	LE ROULET	SAINT-FLOVIER	1,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée remarquable Vestiges d'un ancien château Implantation sur le plateau Ceinture végétale relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes filtrées Covisibilités potentielles directes et indirectes filtrées Rideaux boisés importants 	Modérée	X
28	LA BLÉTIÈRE	CHARNIZAY	1,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation sur le plateau Ceinture végétale relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles directes et indirectes Rideaux boisés et topographiques 	Modérée	X
29	LA CARTAUDIÈRE	CHARNIZAY	1,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation sur le plateau Ceinture végétale préservée 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilités potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
30	LA TANCHONNERIE	CHARNIZAY	1,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau, architecture rurale Implantation sur le plateau Ceinture végétale relictuelle 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles directes et indirectes Rideaux boisés et topographiques 	Modérée	X
31	LA BOISGARDIÈRE	CHARNIZAY	1,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation sur le plateau Trame bocagère relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles directes et indirectes Rideaux boisés et topographiques 	Modérée	
32	LA RIFFOISE	CHARNIZAY	1,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation en rebord de plateau Ceinture végétale intermittente 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilité indirecte filtrée ponctuelle Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
33	LE CHAMP DU CHÊNE	SAINT-FLOVIER	1,8 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation en clairière sur le plateau 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Covisibilités potentielles directes et indirectes filtrées Rideaux boisés importants 	Faible	

PM* : photomontage(s) envisagé(s)

N°	LIEU DE VIE	COMMUNE	DISTANCE À LA ZIP	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		SENSIBILITÉ POTENTIELLE		PM*
34	LA BASSE-COUR	SAINT-FLOVIER	1,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Fermes isolées Implantation en rebord de plateau Ceinture végétale relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Covisibilités potentielles directes et indirectes filtrées Rideaux boisés importants 	Faible	
35	LA BELLETIÈRE	CHARNIZAY	2,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau, architecture rurale Implantation sur le plateau Ceinture végétale relictuelle 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles directes et indirectes Rideaux boisés et topographiques 	Modérée	X

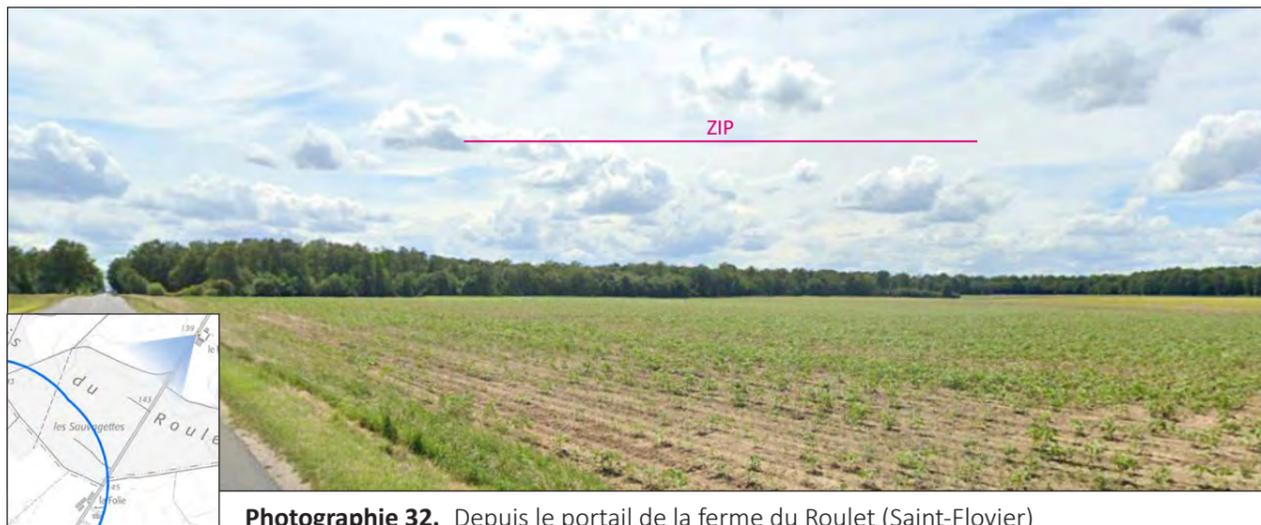
PM* : photomontage(s) envisagé(s)

Tableau 5. Enjeux et sensibilités potentielles des hameaux et lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

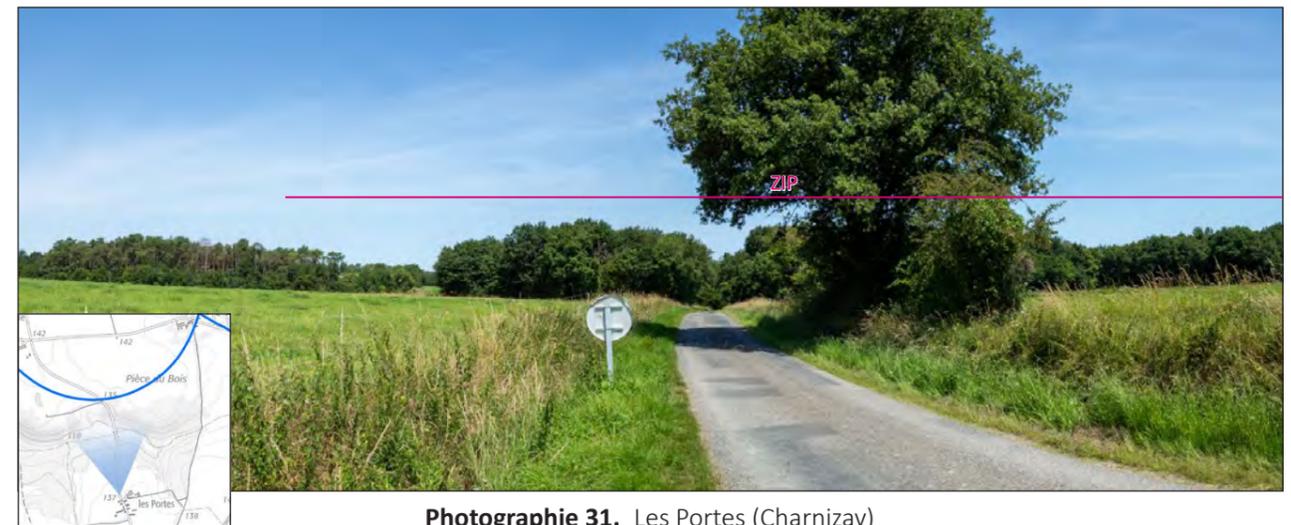
Carte 13. Sensibilités potentielles des hameaux et lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, page 58



Photographie 30. Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay)

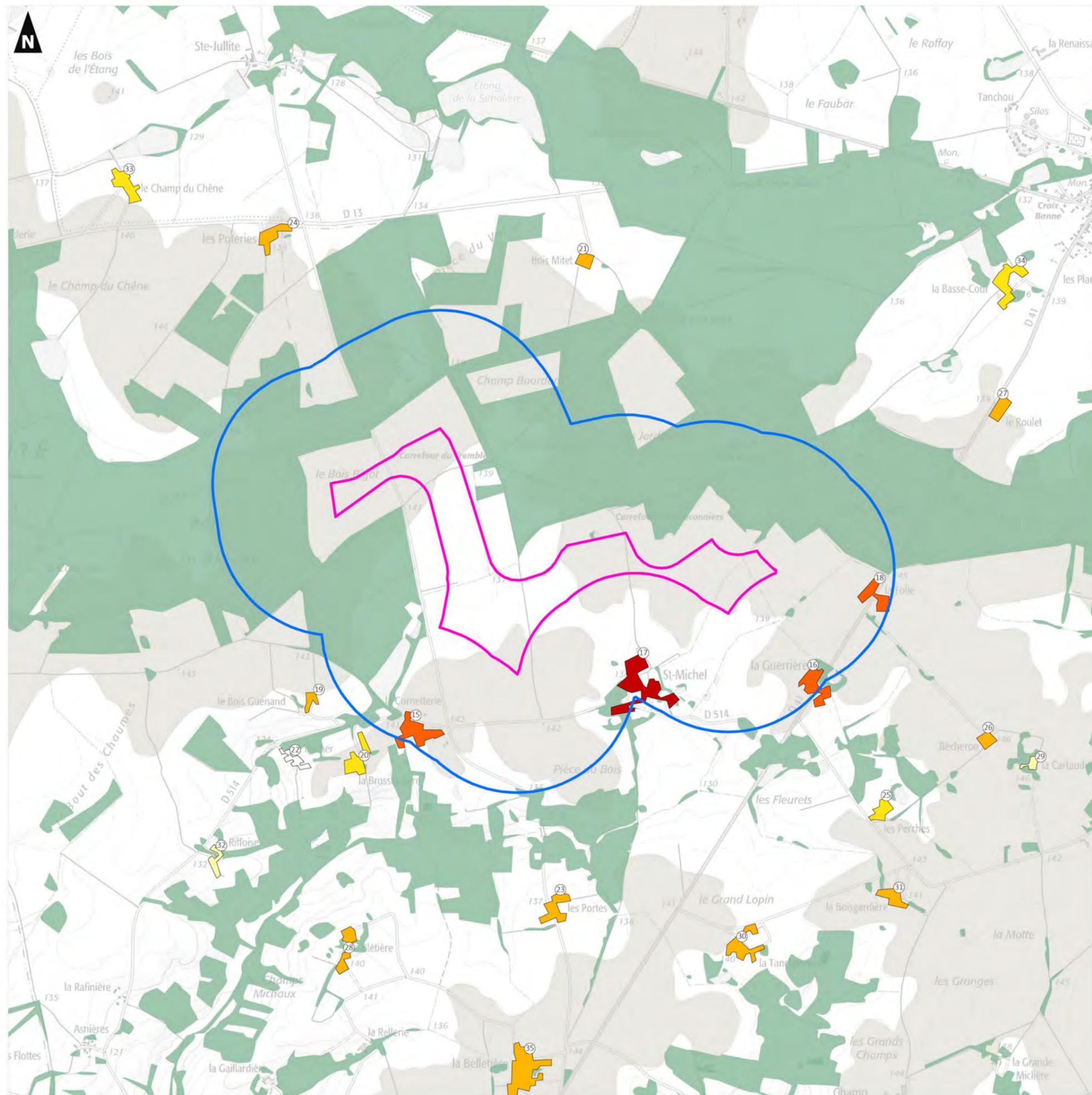
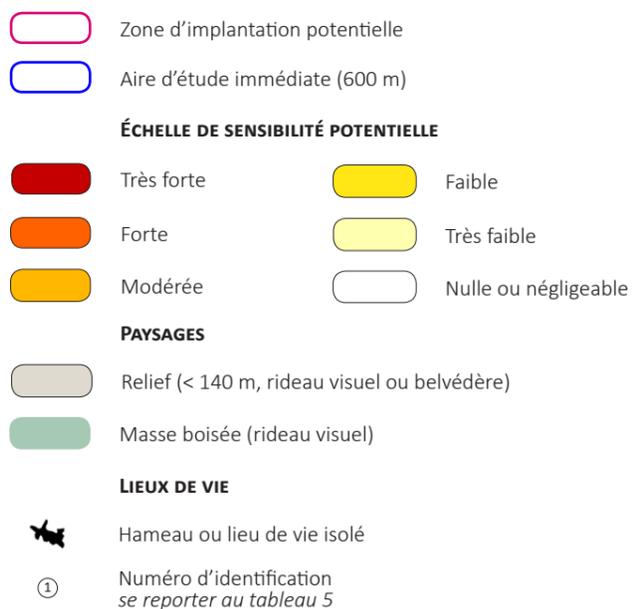


Photographie 32. Depuis le portail de la ferme du Roulet (Saint-Flovier)
Source : Google Street View



Photographie 31. Les Portes (Charnizay)

Carte 13. Sensibilités potentielles des hameaux et lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude immédiate



■ À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

N°	LIEU DE VIE	COMMUNE	DISTANCE À LA ZIP	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		SENSIBILITÉ POTENTIELLE		PM*
36	LA RELLERIE	CHARNIZAY	2,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation dans un vallon Ceinture végétale intermittente 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
37	SAINTE-JULLITE	SAINT-FLOVIER	2,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation en vallon Trame bocagère relâchée 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Covisibilités potentielles indirectes filtrées ponctuelles Rideaux végétaux importants 	Faible	X
38	RIGNÉ	CHARNIZAY	2,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation à flanc de coteau Ceinture végétale intermittente 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu de visibilités potentielles vers le site du projet Rideaux végétaux et topographiques 	Négligeable	
39	LA BRISSANDIÈRE	SAINT-FLOVIER	2,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation sur le plateau Ceinture végétale relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Covisibilités potentielles indirectes filtrées ponctuelles Rideaux végétaux importants 	Faible	
40	CHAMP DE L'ORMEAU	CHARNIZAY	2,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau, architecture rurale Implantation sur le plateau Ceinture végétale intermittente 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Covisibilités potentielles directes et indirectes filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Faible	
41	LA BAUDINIÈRE	CHARNIZAY	2,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation en pied de coteau Ceinture végétale préservée 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu de visibilités potentielles vers le site du projet Rideaux végétaux et topographiques 	Négligeable	
42	LES BOULAIRIES	LE PETIT-PRESSIGNY	3,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation sur le plateau Ceinture végétale relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Covisibilités potentielles directes et indirectes filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Faible	X
43	LA BAILLAUDIÈRE	BETZ-LE-CHÂTEAU	3,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation sur le plateau Ceinture végétale intermittente 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Rideaux boisés, topographiques et bâtis 	Très faible	X
44	LA PAIRAUDRIE	SAINT-FLOVIER	3,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau Implantation en rebord de plateau Ceinture végétale intermédiaire 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés, topographiques et bâtis 	Très faible	
45	LES BEDONNIÈRES	SAINT-FLOVIER	3,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation en rebord de plateau Ceinture végétale et trame bocagère intermittente 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu de visibilités potentielles vers le site du projet Rideaux végétaux et topographiques 	Négligeable	
46	LA BERGEOTTIÈRE	SAINT-FLOVIER	3,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau, architecture rurale Implantation sur le plateau Ceinture végétale intermittente 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu de visibilités potentielles vers le site du projet Rideaux végétaux et topographiques 	Négligeable	
47	LA FRAINAYE	SAINT-FLOVIER	4,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation sur le plateau Trame bocagère relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
48	LES AUGERIES	BETZ-LE-CHÂTEAU	4,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation sur le plateau Ceinture végétale relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Covisibilités potentielles directes et indirectes filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
49	L'AUBIER	BETZ-LE-CHÂTEAU	4,2 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation sur le plateau 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
50	LES GEAIS	CHARNIZAY	4,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau, architecture rurale Implantation en rebord de plateau Trame bocagère relâchée 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Covisibilités potentielles directes et indirectes filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Faible	X

PM* : photomontage(s) envisagé(s)

N°	LIEU DE VIE	COMMUNE	DISTANCE À LA ZIP	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		SENSIBILITÉ POTENTIELLE		PM*
51	LES RAFFOUX	SAINT-FLOVIER	4,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation en rebord de plateau Ceinture végétale intermittente 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu de visibilitées potentielles vers le site du projet Rideaux végétaux et topographiques 	Négligeable	
52	SAINTE-RADEGONDE	LE PETIT-PRESSIGNY	4,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation en pied de coteau Trame bocagère relâchée 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu de visibilitées potentielles vers le site du projet Rideaux végétaux et topographiques 	Nulle	
53	LA POINTRAUDIÈRE	CHARNIZAY	4,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation à flanc de coteau 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilitées potentielles filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
54	LA BERLAUDIÈRE	CLÉRÉ-DU-BOIS	4,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart Implantation à flanc de coteau Trame bocagère relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilitées potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
55	CHASSEIGNE	CHARNIZAY	4,8 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation en rebord de plateau Trame bocagère relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilitées potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
56	LA SAISIE	BETZ-LE-CHÂTEAU	4,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation sur le plateau Trame bocagère relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilitées potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
57	LA GABLINERIE	LE PETIT-PRESSIGNY	4,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Ferme isolée Implantation en haut de coteau Trame bocagère préservée 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilitées potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Négligeable	
58	LES GRANDS MORINS	OBTERRE	5,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation sur le plateau Ceinture végétale intermittente 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilitées potentielles filtrées Covisibilitées potentielles indirectes filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Faible	X
59	LES EFFES	CLÉRÉ-DU-BOIS	5,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Lieu de vie isolé Château (non protégé) Implantation en vallon Trame bocagère préservée 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu de visibilitées potentielles vers le site du projet Rideaux végétaux et topographiques 	Négligeable	
60	MOULINE	SAINT-FLOVIER	5,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau, architecture rurale Implantation en haut de coteau Ceinture végétale intermittente Trame bocagère relâchée 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu de visibilitées potentielles vers le site du projet Rideaux végétaux et topographiques 	Négligeable	
61	LE BOIS FARRAUD	SAINT-FLOVIER	5,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau, architectures rurale et moderne Implantation sur le plateau Ceinture végétale intermittente 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilitées potentielles filtrées Rideaux boisés, topographiques et bâtis 	Très faible	X
62	LES DENIAUX	CHARNIZAY	5,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau, architecture rurale Implantation en rebord de plateau Ceinture végétale préservée 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilitées potentielles filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
63	LES BOUNAICHÈRES	BETZ-LE-CHÂTEAU	5,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau diffus Implantation sur le plateau Itinéraire de randonnée (GRP) Ceinture végétale relictuelle 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilitées potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Négligeable	
64	LA BAUCHETIÈRE	SAINT-FLOVIER	5,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau, architecture rurale Implantation sur le plateau Itinéraire de randonnée (GRP) Ceinture végétale relictuelle 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilitées potentielles filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	X

PM* : photomontage(s) envisagé(s)

N°	LIEU DE VIE	COMMUNE	DISTANCE À LA ZIP	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		SENSIBILITÉ POTENTIELLE		PM*
65	LA RENAUDIÈRE	OBTERRE	5,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau Implantation en rebord de plateau Ceinture végétale intermittente 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	X
66	LIMERAY	CHARNIZAY	5,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart Implantation en tête de vallon Ceinture végétale intermittente 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	
67	LA GRENOUILLIÈRE	BETZ-LE-CHÂTEAU	5,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation sur le plateau Ceinture végétale relictuelle 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Négligeable	
68	LES BERTRANDS	OBTERRE	5,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Hameau, architecture rurale Implantation en rebord de plateau Trame bocagère relâchée 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Négligeable	
69	LES BONNINS	OBTERRE	6,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Écart, architecture rurale Implantation sur le plateau Trame bocagère relâchée 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Négligeable	

PM* : photomontage(s) envisagé(s)

Tableau 6. Enjeux et sensibilités potentielles des principaux hameaux et lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 14. Sensibilités potentielles des villes, villages, principaux hameaux et lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 62



Photographie 33. Sainte-Jullite (Saint-Flovier)

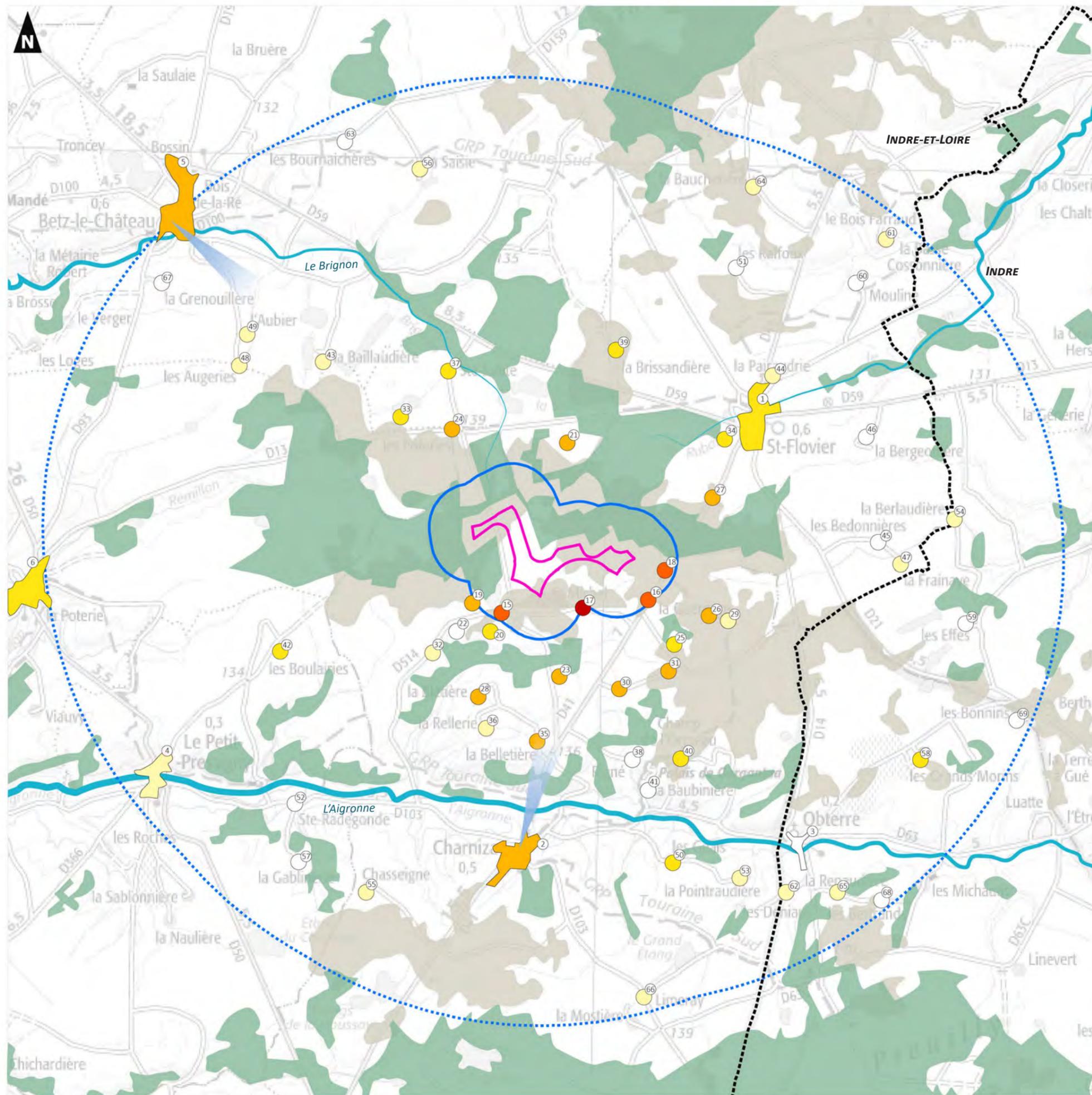
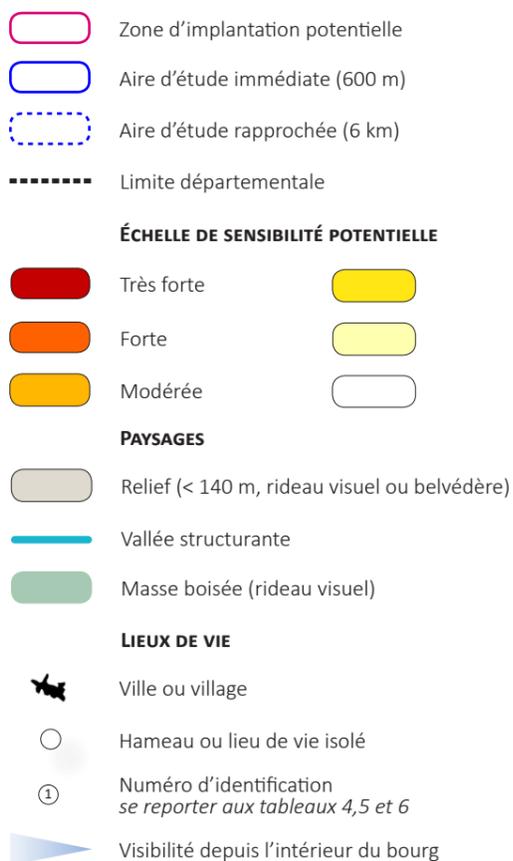


Photographie 34. Les Boulairies (Le Petit-Pressigny)

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 14. Sensibilités potentielles des villes, villages, principaux hameaux et lieux de vie isolés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



CHAPITRE 4. ÉTAT INITIAL DU PATRIMOINE ET DU TOURISME

4.1 Patrimoine protégé

4.1.1 Monuments historiques

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007.

Il est à noter que, depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), les périmètres de protection des Monuments historiques s'appellent désormais « périmètres des abords ». Auparavant ces périmètres étaient automatiques et définis à 500 m du Monument. Désormais les périmètres de protection autour des édifices nouvellement classés sont créés par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France. Quand aucun périmètre spécifique n'est dessiné, la règle des 500 m est appliquée par défaut.

Dans cette étude, seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (MH) par arrêtés et décrets de classement et inscription ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par les services de l'État au titre de l'inventaire des patrimoines, mais ne bénéficiant pas de protection, ne sont donc pas indiqués. Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement.

L'état des lieux présenté ici relève de sa consultation en juin 2020. Les distances sont mesurées entre l'édifice et le périmètre de la zone d'implantation potentielle et recense 107 Monuments historiques.

La dernière colonne donne une indication sur les Monuments historiques pouvant présenter des interactions visuelles potentielles (visibilités, covisibilités) avec le site de projet, établie suite à l'étude topographique et paysagère ainsi qu'aux investigations sur le terrain. Ces monuments seront détaillés dans le chapitre consacré aux sensibilités potentielles du patrimoine vis-à-vis du projet.

Carte 15. Inventaire des Monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 73
Renvoi chapitre sensi MH

■ À l'échelle de l'aire d'étude immédiate (600 m)

Il n'y a pas de Monument historique relevé au sein de l'aire d'étude immédiate.

■ À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (6 km)

On recense 2 Monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Le plus proche est le dolmen dit « les Palets de Gargantua » sur la commune de Charnizay, à 2,7 km de la zone d'implantation potentielle. Il est implanté dans un massif boisé, non loin de l'écart du Champ de l'Ormeau.

Tableau 7. Inventaire et enjeux des Monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 71



Photographie 35. Palets de Gargantua [1]



Photographie 36. Église paroissiale Saint-Pierre [2]

■ À l'échelle de l'aire d'étude éloignée

105 Monuments historiques, inscrits ou classés, sont recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (20 km), avec seulement 9 d'entre eux à moins de 10 km de la zone d'implantation potentielle. Les édifices protégés sont de différente nature :

- **patrimoine religieux** : essentiellement des églises, abbayes, croix, chapelles...
- **patrimoine civil public et privé** : de nombreux châteaux, manoirs, gentilhommières...
- **patrimoine divers** : menhir et mégalithes, forges...

On relève de nombreux châteaux forts, en état ou ruinés, qui témoignent de l'histoire agitée de ce territoire, dont l'ancienneté de l'occupation humaine se retrouve dans les dolmens répartis dans le paysage.

Tableau 7. Inventaire et enjeux des Monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 71

■ Au-delà de l'aire d'étude éloignée

Plusieurs Monuments historiques sont relevés au-delà de l'aire d'étude éloignée. La distance et les caractéristiques d'implantation limitent les éventuelles interactions visuelles avec le site du projet. Une attention particulière sera cependant portée au château de Palluau-sur-Indre (23,2 km), perchés en haut de coteau et dominant la vallée de l'Indre.

N°	MONUMENT HISTORIQUE	COMMUNE	DPT.	PROTECTION	DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX	INTERACTION ENVISAGÉE		
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (6 KM)										
1	DOLMEN DIT « LES PALETS DE GARGANTUA »	Charnizay	37	Classé	Dans sa globalité	2,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans un massif boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Fort	X
2	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-PIERRE	Le Petit Pressigny	37	Inscrit	Dans sa globalité	5,4 km	<ul style="list-style-type: none"> En périphérie du village En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical ponctuel 	Fort	X
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (20 KM)										
3	CHÂTEAU	Betz-le-Château	37	Inscrit	Château (ruines) et vestiges de ses moyens de défense	6,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En haut de coteau En dehors de la ville Ceinture végétale intermittente 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public Silhouette remarquable 	Modéré	X
4	ÉGLISE NOTRE-DAME	La Celle-Guénand	37	Classé	Dans sa globalité	6,2 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical ponctuel 	Fort	X
5	CHÂTEAU	La Celle-Guénand	37	Inscrit	Dans sa globalité	6,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg, À flanc de coteau Parc boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Chambres d'hôtes & gîtes 	Modéré	X
6	BORNES LIMITANT LE DOMAINE DE MARMOUTIER	Betz-le-Château	37	Inscrit	Deux bornes, situées sur le chemin vicinal de Ligueil à Châtillon-sur-Indre	6,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans un massif boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Modéré	
7	CHÂTEAU DE RÉ (OU RAY)	Le Petit Pressigny	37	Partiellement inscrit	Les façades et les toitures	6,6 km	<ul style="list-style-type: none"> En fond de vallée, Dans un parc boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Chambres d'hôtes Silhouette remarquable 	Modéré	X
8	ANCIENNE CHAPELLE DU GENÊT	La Celle-Guénand	37	Inscrit	Dans sa globalité	7,2 km	<ul style="list-style-type: none"> En rebord de plateau Au milieu des champs 	<ul style="list-style-type: none"> Désaffectée Belvédère remarquable 	Modéré	X
9	ÉGLISE SAINT-MANDÉ-SAINTE-JEAN	Ferrière-Larçon	37	Classé	Dans sa globalité	8,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En périphérie du village En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical ponctuel 	Fort	X
10	CAMP PRÉHISTORIQUE DIT « LA BUTTE DE MURAT »	Ferrière-Larçon	37	Inscrit	Dans sa globalité	8,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Sur le plateau Ceinture arborée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public 	Faible	
11	POLISSOIR DIT « LA PIERRE RIRETTE » OU « LA PIERRE DU DIABLE »	Le Petit Pressigny	37	Classé	Dans sa globalité	9,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Au milieu des champs Sur le plateau 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Fort	X
12	CHÂTEAU	Bridoré	37	Classé	Dans sa globalité	10,1 km	<ul style="list-style-type: none"> En périphérie du village À flanc de coteau 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Belvédère remarquable 	Fort	X
13	MANOIR DU POÛET	Preuilly-sur-Claise	37	Partiellement inscrit	Les façades et les toitures	10,2 km	<ul style="list-style-type: none"> Au milieu des champs Parc boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public 	Faible	
14	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-ROCH	Bridoré	37	Inscrit	Dans sa globalité	10,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En périphérie du village En rebord de plateau 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Modéré	
15	CHÂTEAU DE FONT BAUDRY	Preuilly-sur-Claise	37	Partiellement inscrit	L'ensemble des façades et des toitures	10,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Au sein d'un parc boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public 	Faible	
16	CHAPELLE SAINTE-MÉLANIE & CHÂTEAU DES LIONS	Preuilly-sur-Claise	37	Partiellement inscrit	Chapelle dans sa globalité ; façades et toitures de l'ancienne poterne	10,9 km	<ul style="list-style-type: none"> En périphérie du village En rebord de plateau Au sein d'un parc boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public (poterne) 	Modéré	
17	ANCIENNE ÉGLISE NOTRE DAME DES ÉCHELLES	Preuilly-sur-Claise	37	Inscrit	Dans sa globalité	10,9 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Désaffectée Pas d'accès au public 	Faible	
18	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-MAURICE	Esves-le-Moutier	37	Inscrit	Dans sa globalité	11,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical 	Fort	

* : Monument situé dans l'emprise d'un Site classé, d'un Site inscrit ou d'un Site patrimonial remarquable
Dpt. : département

N°	MONUMENT HISTORIQUE	COMMUNE	DPT.	PROTECTION		DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		INTERACTION ENVISAGÉE
19	CHAPELLE DE TOUS LES SAINTS	Preuilly-sur-Claise	37	Inscrit	Dans sa globalité	11,0 km	• En centre-bourg	• Accessible au public	Modéré	
20	ANCIEN HÔTEL DE VILLE	Preuilly-sur-Claise	37	Partiellement inscrit	Façade donnant sur la rue Saint-Pierre	11,0 km	• En centre-bourg	• Désaffectée • Pas d'accès au public	Faible	
21	HÔTEL DE LA RALLIÈRE	Preuilly-sur-Claise	37	Partiellement inscrit	Les bâtiments du 17e siècle	11,1 km	• En centre-bourg	• Réaffecté (hôpital) • Accessible au public	Modéré	
22	ÉGLISE ABBATIALE BÉNÉDICTINE SAINT-PIERRE	Preuilly-sur-Claise	37	Classé	Dans sa globalité	11,1 km	• En centre-bourg	• Accessible au public • Marqueur vertical	Fort	
23	HÔTEL XVII ^E , 10-12 PLACE DE L'ABBAYE	Preuilly-sur-Claise	37	Partiellement inscrit	Les façades et les toitures	11,1 km	• En centre-bourg	• Pas d'accès au public	Faible	
24	CHÂTEAU DU XVIII ^E	Verneuil-sur-Indre	37	Partiellement inscrit	Les façades et les toitures ; le vestibule d'entrée ; le grand escalier ; l'allée d'accès	11,9 km	• En périphérie de la ville • En fond de vallée • Dans un parc arboré	• Ancien lycée horticole • Pas d'accès au public • Projet hôtelier ? • Marqueur vertical	Modéré	
25	ÉGLISE SAINT-NAZAIRE	Azay-le-Ferron	36	Inscrit	Dans sa globalité	11,9 km	• En centre-bourg	• Accessible au public • Marqueur vertical ponctuel	Modéré	
26	ANCIENNE ÉGLISE SAINT-MARTIN D'OIZAY	Bridoré	37	Inscrit	Dans sa globalité	12,0 km	• Au milieu des champs • Trame bocagère relâchée	• Désaffectée • Ruinée	Faible	
27	CHÂTEAU	Azay-le-Ferron	36	Classé	Dans sa globalité, y compris le parc	12,1 km	• En périphérie de la ville • Accompagné d'un parc boisé	• Accessible au public • Panorama depuis les étages	Fort	
28	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-MÉDARD	Chaumussay	37	Inscrit	Dans sa globalité	12,5 km	• En centre-bourg • En fond de vallée	• Accessible au public • Marqueur vertical	Modéré	
29	CHÂTEAU DE POUZIEUX	Châtillon-sur-Indre	36	Inscrit	Château de Pouzieux avec ses boiseries intérieures	12,6 km	• Entouré de ses ceps de ferme • Au milieu des champs	• Pas d'accès au public	Faible	
30	ÉGLISE SAINT-MARTIN	Bossay-sur-Claise	37	Classé	Dans sa globalité	12,7 km	• En centre-bourg • À flanc de coteau	• Accessible au public	Fort	
31	CHÂTEAU DU CHÂTELIER	Paulmy	37	Partiellement classé & partiellement inscrit	<u>Classement</u> : vestiges du donjon et enceinte du VII ^e s., façades et toitures du grand logis <u>Inscription</u> : douves, façades et toitures de la grange	12,7 km	• Au sein du hameau • Ceinturé de douves en eau • En fond de vallée	• Silhouette remarquable • Marqueur vertical ponctuel • Accessible au public • Manifestations culturelles	Fort	
32	CHÂTEAU DE SAINT-SENOCH*	Varennes	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures du château, sol de la cour d'honneur, façades et toitures des communs situés à l'est et à l'ouest de cette cour	12,8 km	• Au sein d'un parc boisé et clos • À flanc de coteau	• Gîte et chambres d'hôtes • Location de salles	Modéré	X
33	CHÂTEAU DE BOSSAY	Bossay-sur-Claise	37	Partiellement inscrit	Château, à l'exception du bâtiment moderne à véranda accolé à la façade nord	13,2 km	• Dans un parc arboré • En rebord de plateau	• Pas d'accès au public	Faible	

N°	MONUMENT HISTORIQUE	COMMUNE	DPT.	PROTECTION		DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		INTERACTION ENVISAGÉE
34	HÔTEL DIT « DES ROIS » OU « D'HENRI III »	Châtillon-sur-Indre	36	Partiellement inscrit	Façade sur la rue Grande, passage, façade sur le passage du logis sur rue, façade de l'aile perpendiculaire nord-ouest donnant sur la cour intérieure, y compris la façade de la construction appuyée contre elle ; toitures correspondantes, escalier à vis, à l'intérieur de l'aile nord-ouest, cartouche avec devise latine de la fin du XVI ^e s., peint sur le mur d'un salon, au rez-de-chaussée du corps de bâtiment situé au sud du passage	13,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
35	RUINES DU DONJON D'ÉTABLEAUX	Le Grand Pressigny	37	Inscrit	Dans sa globalité	13,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En périphérie du hameau À flanc de coteau 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public Silhouette remarquable 	Modéré	
36	HÔTEL	Châtillon-sur-Indre	36	Partiellement inscrit	Galerie, rue du Nord	13,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
37	DOLMEN DIT « PIERRE CHAUDE »	Paulmy	37	Classé	Dans sa globalité	13,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans un verger 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Fort	
38	ENSEMBLE CASTRAL	Châtillon-sur-Indre	36	Partiellement classé & partiellement inscrit	<u>Classement</u> : sols et bâtiments en élévation constituant le château, place du Vieux-Château <u>Inscription</u> : place du Vieux-Château, sols, intérieurs du logis et de la chapelle, terrasse devant le logis, ses murs de soutènement et leurs contreforts, tour carrée de l'enceinte, adossée au bâtiment dit des prisons, façades et toiture de la tour carrée de l'enceinte, bâtiment dit des prisons, sols de la motte du donjon dénommé « tour de César ».	13,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Sur un éperon rocheux En centre-bourg historique 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Panorama remarquable depuis les hauteurs Silhouette remarquable Marqueur vertical 	Fort	
39	ANCIENNE PORTE DU CHÂTEAU	Châtillon-sur-Indre	36	Inscrit	Restes de l'ancienne porte de l'enceinte du château, au pied du donjon, actuellement incorporés dans l'immeuble sis 38, rue Isorée	13,5 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
40	ÉGLISE NOTRE-DAME	Châtillon-sur-Indre	36	Classé	Dans sa globalité	13,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Sur un éperon rocheux En centre-bourg historique 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical ponctuel 	Fort	
41	CHÂTEAU DU GRAND PRESSIGNY*	Le Grand Pressigny	37	Partiellement classé & partiellement inscrit	<u>Classement</u> : restes du château, pavillon du puits, donjon, nymphée <u>Inscription</u> : entrée de grotte sculptée située dans l'ancien parc	13,6 km	<ul style="list-style-type: none"> En haut de coteau Dominant la ville et la vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Manifestations culturelles Marqueur vertical Silhouette remarquable Belvédère remarquable 	Fort	
42	ÉGLISE SAINT -MARTIN D'ÉTABLEAUX	Le Grand Pressigny	37	Inscrit	Église, dans le parc du château de la Groitière	13,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans un parc arboré En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Désaffectée Pas d'accessibilité au public 	Faible	
43	ÉGLISE SAINT-GERVAIS-SAINT-PROTAIS	Le Grand Pressigny	37	Inscrit	Dans sa globalité	13,6 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En pied de coteau 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical 	Fort	

N°	MONUMENT HISTORIQUE	COMMUNE	DPT.	PROTECTION		DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		INTERACTION ENVISAGÉE
44	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-LAURENT*	Boussay	37	Inscrit	Dans sa globalité	13,8 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg À flanc de coteau 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical ponctuel 	Fort	
45	CHÂTEAU DE BOUSSAY*	Boussay	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures, chapelle sise au rez-de-chaussée de l'aile est et salons décorés de boiseries de l'aile nord, façades et toitures des communs, douves, y compris la digue qui les ferme, au nord, grande allée bordée de tilleuls située au sud	13,8 km	<ul style="list-style-type: none"> Au sein d'un parc arboré remarquable En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Chambres d'hôtes 	Modéré	
46	ANCIEN PRIEURÉ DE SAINT- MARTIN-DE-VERTOU, DIT MAISON DU BAILLI	Châtillon-sur- Indre	36	Partiellement inscrit	Façades et toitures, escalier à vis de la tourelle, cheminée au premier étage	14,5 km	<ul style="list-style-type: none"> En bordure de hameau Au sein d'un parc arboré 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
47	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT JEAN-BAPTISTE	Saint-Jean-Saint- Germain	37	Partiellement classé	Porche	14,7 km	<ul style="list-style-type: none"> En périphérie du village En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Fort	
48	ANCIEN PRIEURÉ DE NOTZ-L'ABBÉ	Martizay	36	Partiellement classé	Ancienne chapelle y compris les peintures murales qu'elle renferme	15,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En bas de coteau Dans le hameau 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public ? 	Fort	
49	CHÂTEAU DE SAINT- GERMAIN	Saint-Jean-Saint- Germain	37	Partiellement inscrit	Façades, toitures et quatre cheminées intérieures	15,4 km	<ul style="list-style-type: none"> En bordure du village Accompagné d'un parc boisé À flanc de coteau 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Gîte 	Modéré	
50	RESTES DE LA CHAPELLE DE L'ANCIEN PRIEURÉ SAINT GENEST	Perrusson	37	Partiellement inscrit	Restes de la chapelle	15,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans le tissu bâti En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public Désaffecté 	Faible	
51	MAISON XV ^e DITE « DE SAINT LOUIS »	Ligueil	37	Inscrit	Dans sa globalité	15,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans le tissu bâti 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
52	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-MARTIN	Ligueil	37	Partiellement inscrit	Chœur	15,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans le tissu bâti 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical ponctuel 	Fort	
53	ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE	Paulnay	36	Classé	Dans sa globalité	15,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans le centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical ponctuel 	Fort	
54	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-PIERRE	Perrusson	37	Inscrit	Dans sa globalité	16,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans le tissu bâti En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical 	Fort	
55	MANOIR DE LA ROCHE DE GENNES	Vou	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures	16,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Au sein d'un parc boisé Sur une petite élévation 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
56	CHÂTEAU D'ÉPIGNY	Ligueil	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures	16,9 km	<ul style="list-style-type: none"> En haut de coteau Au sein d'un parc boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
57	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT PIERRE-ÈS-LIEN	Vou	37	Inscrit	Dans sa globalité	17,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans le centre-bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical 	Fort	
58	TOUR DES MAUVIÈRES	Loches	37	Classé	Dans sa globalité	17,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Sur un éperon rocheux Dans un parc boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public Marqueur vertical Silhouette remarquable 	Fort	
59	CHAPELLE DE VARYE, OU ÉGLISE SAINTE-COLOMBE	Clion	36	Inscrit	Dans sa globalité	17,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans le centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Modéré	
60	MANOIR DE LA CHÂTIÈRE	Abilly	37	Partiellement inscrit	Porte de la cour, bâtiments nord et ouest, ruines de la chapelle, tour nord-est	17,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans une trame bocagère relâchée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	

N°	MONUMENT HISTORIQUE	COMMUNE	DPT.	PROTECTION		DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		INTERACTION ENVISAGÉE
61	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-PAUL	Chambon	37	Inscrit	Dans sa globalité	17,5 km	<ul style="list-style-type: none"> En périphérie du village En bas de coteau 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Modéré	
62	CHÂTEAU DU VERGER	Vou	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures	17,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Au milieu des champs Ceinture arborée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
63	CHÂTEAU DE L'ISLE-SAVARY	Clion	36	Partiellement classé & partiellement inscrit	<u>Classement</u> : façades, toitures et doutes, la chapelle située au premier étage du bâtiment de l'est et les escaliers des tours <u>Inscription</u> : château à l'exclusion des parties classées	17,8 km	<ul style="list-style-type: none"> Au sein d'un parc arboré En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Location de salle Marqueur vertical ponctuel 	Fort	
64	CHÂTEAU DE BURLANDE	Villiers	36	Partiellement inscrit	Ancienne poterne	18,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Entouré de boisements 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
65	CHÂTEAU DE ROUVRAY	Chambon	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures du château, du châtelet et des deux tours de l'ancienne enceinte	18,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Au sein d'un parc arboré En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Modéré	
66	CHÂTEAU DE LA BUSSIÈRE	Loches	37	Partiellement inscrit	Façades et les toitures, à l'exclusion de la tour d'angle nord reconstruite au XIX ^e s.	18,3 km	<ul style="list-style-type: none"> À flanc de coteau Dans un parc arboré 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
67	ANCIEN MANOIR DU MARTEAU	Clion	36	Partiellement inscrit	Façades et toitures, chapelle	18,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Au milieu des champs, entouré des corps de ferme Ceinture végétale intermittente 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public Marqueur vertical ponctuel 	Faible	
68	ABBAYE CISTERCIENNE DE BEAUGERAIS	Loché-sur-Indrois	37	Partiellement inscrit	Nef et ruines du choeur de l'église, vestiges d'une galerie de cloître	18,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Au milieu des champs Entourée de boisements 	<ul style="list-style-type: none"> Désaffectée Pas d'accessibilité au public 	Faible	
69	ANCIENNE CHAPELLE DE VIGNEMONT	Loches	37	Inscrit	Dans sa globalité	18,7 km	<ul style="list-style-type: none"> En tissu urbain En haut de coteau 	<ul style="list-style-type: none"> Désaffectée Pas d'accessibilité au public 	Faible	
70	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-LEUBAIS	Sennevières	37	Inscrit	Dans sa globalité	18,7 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg Sur l'éperon rocheux 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical 	Modéré	
71	VESTIGES DE LA PORTE POITEVINE ET LA TOUR D'ENCEINTE, OU MAILLET*	Loches	37	Inscrit	Dans sa globalité	18,8 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En pied de coteau 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
72	ANCIEN PRIEURÉ SAINT-OURS*	Loches	37	Partiellement inscrit	Crypte et vestiges de l'église haute	18,9 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg Sur l'éperon rocheux 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
73	ANCIENNE COLLÉGIALE SAINT-OURS*	Loches	37	Classé	Dans sa globalité	19,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg Sur l'éperon rocheux 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical 	Fort	
74	CHÂTEAU ET SON ENCEINTE*	Loches	37	Partiellement classé & partiellement inscrit	<u>Classement</u> : château, porte de l'enceinte du château, ancien palais royal (logis royal) <u>Inscription</u> : partie d'enceinte nord-ouest dominant la rue des Fossés-Saint-Ours et reliant la porte principale du château à la base du logis royal au nord	19,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg Entourant l'éperon rocheux 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical Panorama remarquable (donjon) 	Fort	
75	MAISON XV ^e S. 3 PLACE CHARLES VII*	Loches	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures	19,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg Sur l'éperon rocheux 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	

N°	MONUMENT HISTORIQUE	COMMUNE	DPT.	PROTECTION		DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		INTERACTION ENVISAGÉE
76	HÔTEL DE LA GRAVIÈRE*	Loches	37	Partiellement inscrit	Façades et les toitures, escalier à balustres du bâtiment principal, façades et toiture du pavillon annexe dominant l'Indre	19,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg Sur les berges de l'Indre 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
77	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-MARTIN	Abilly	37	Partiellement inscrit	Abside et transept	19,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Modéré	
78	ANCIENNE MALADRERIE*	Beaulieu-lès-Loches	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures	19,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans le tissu bâti En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
79	HÔTEL DIT « MAISON DU CENTAURE »*	Loches	37	Partiellement classé & partiellement inscrit	<u>Classement</u> : façades sur rue et sur cour et toitures <u>Inscription</u> : intérieurs de l'hôtel	19,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
80	MAISON DITE « D'AGNÈS SOREL »*	Loches	37	Partiellement inscrit	Façade ouest sur rue et toiture correspondante	19,1 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
81	MAISON DITE « DE LA CHANCELLERIE »*	Loches	37	Partiellement classé & partiellement inscrit	<u>Classement</u> : façade sur rue, façades et toitures, tour d'escalier, galerie en fond de cour, tour de la fin du XV ^e s. de l'ancien rempart de ville et vestiges de l'ancien chemin de ronde qui lui sont accolés <u>Inscription</u> : maison, à l'exception des parties classées	19,1 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
82	TOU DU FORT SAINT-OURS*	Loches	37	Inscrit	Dans sa globalité	19,1 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg Éperon rocheux 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public Marqueur vertical ponctuel 	Modéré	
83	MAISON DU XV ^e S. 1 RUE DU CHÂTEAU*	Loches	37	Partiellement inscrit	Façades, à l'exclusion du rez-de-chaussée de la façade ouest et toitures correspondantes	19,1 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
84	MAISON DU XVI ^e S. 4 GRANDE RUE*	Loches	37	Partiellement inscrit	Façade ouest sur rue et toiture correspondante	19,1 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
85	HÔTEL DE VILLE ET PORTE PICOIS*	Loches	37	Classé	Dans sa globalité	19,1 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Fort	
86	MAISON DU XVI ^e S. 3 RUE TRAVERSIÈRE SAINT-ANTOINE*	Loches	37	Partiellement inscrit	Façade nord sur rue (à l'exclusion du rez-de-chaussée) et toiture correspondante	19,1 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
87	ANCIENNE ÉGLISE SAINT-ANTOINE*	Loches	37	Partiellement classé	Tour	19,2 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical 	Modéré	
88	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-ANTOINE, ANCIEN COUVENT DES URSULINES*	Loches	37	Inscrit	Dans sa globalité	19,2 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical 	Modéré	
89	MAISON 5 RUE SAINT-ANTOINE*	Loches	37	Partiellement inscrit	Façade	19,2 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
90	MAISON DITE « DU PRIEUR »*	Beaulieu-lès-Loches	37	Partiellement inscrit	Façades, toitures et porte du jardin	19,2 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans le tissu bâti En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
91	ANCIENNE ABBAYE DE LA TRINITÉ*	Beaulieu-lès-Loches	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures, ainsi que la salle du Conseil de la Mairie	19,2 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical 	Modéré	

N°	MONUMENT HISTORIQUE	COMMUNE	DPT.	PROTECTION		DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		INTERACTION ENVISAGÉE
92	HÔPITAL	Loches	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures des bâtiments des XVII ^e et XVIII ^e s., chapelle et ancien chœur des religieuses	19,2 km	<ul style="list-style-type: none"> En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Modéré	
93	ÉGLISE ABBATIALE SAINT-PIERRE SAINT-PAUL*	Beaulieu-lès-Loches	37	Classé	Dans sa globalité	19,2 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Marqueur vertical 	Fort	
94	ANCIEN HÔTEL DE CAISSE D'ÉPARGNE	Loches	37	Partiellement inscrit	Façades sur rue et sur cour, toitures et escaliers	19,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilité (centre d'affaires) Accessible au public 	Modéré	
95	CHÂTEAU DE SANSAC	Loches	37	Inscrit	Dans sa globalité	19,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public 	Modéré	
96	MAISON 40 RUE PICOIS*	Loches	37	Inscrit	Bâtiments nord et est bordant la cour intérieure de la maison	19,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
97	ANCIENNE ÉGLISE SAINT-LAURENT*	Beaulieu-lès-Loches	37	Classé	Dans sa globalité	19,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Manifestations culturelles 	Fort	
98	MAISON DITE « DU PILORI » OU « DE JUSTICE »*	Beaulieu-lès-Loches	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures	19,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
99	MAISON DU XV ^e S. 4 RUE DE GUIGNÉ*	Beaulieu-lès-Loches	37	Partiellement inscrit	Façade sud et toiture	19,3 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
100	TOUR CHEVALOT (OU CHEVALEAU)*	Beaulieu-lès-Loches	37	Inscrit	Dans sa globalité	19,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans le tissu bâti Dans un vallon 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
101	MAISON DITE « DES TEMPLIERS »*	Beaulieu-lès-Loches	37	Inscrit	Dans sa globalité	19,4 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
102	CROMLECH DE LA CROIX BONNIN	Beaulieu-lès-Loches	37	Classé	Dans sa globalité	19,4 km	<ul style="list-style-type: none"> En haut de coteau En bordure du tissu urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public Panorama remarquable 	Fort	
103	DEUX MAISONS DU XVI ^e S. RUE BOURGEOISE*	Beaulieu-lès-Loches	37	Partiellement inscrit	Façades est et toitures	19,4 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
104	ANCIENNE ÉGLISE SAINT-PIERRE*	Beaulieu-lès-Loches	37	Partiellement inscrit	Murs	19,6 km	<ul style="list-style-type: none"> En tissu bâti En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
105	ÉGLISE SAINT-MICHEL	Saint-Michel-en-Brenne	36	Inscrit	Dans sa globalité	19,8 km	<ul style="list-style-type: none"> En périphérie de la ville En fond de vallée Ceinture végétale et boisement 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public 	Modéré	
106	MAISON DU XV ^e S. 10 RUE BASSE*	Beaulieu-lès-Loches	37	Partiellement inscrit	Façades, toitures et portes sur cour	19,8 km	<ul style="list-style-type: none"> En tissu bâti En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
107	MANOIR DES GRANGES	Yzeures-sur-Creuse	37	Partiellement inscrit	Façades et toitures	20,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Dans un parc arboré 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public 	Faible	
AU-DELÀ DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (20 KM)										
108	CHÂTEAU DE PALLUAU-FRONTENAC	Palluau-sur-Indre	36	Partiellement classé	Façade et toitures ; parois décorées de peintures murales (chapelle et tour ouest)	23,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Sur un éperon rocheux Dominant la vallée et le bourg 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accessibilité au public ? Mise en scène dans le paysage Panorama remarquable 	Modéré	

* : Monument situé dans l'emprise d'un Site classé, d'un Site inscrit ou d'un Site patrimonial remarquable
Dpt. : département

Tableau 7. Inventaire et enjeux des Monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 15. Inventaire des Monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 73



Photographie 37. Château de la Celle-Guénaud [5]



Photographie 38. Château de Bridoré [12]



Photographie 39. Église bénédictine Saint-Pierre [22]



Photographie 40. Château de Verneuil-sur-Indre [24]



Photographie 41. Église Saint-Nazaire [25]



Photographie 42. Château du Châtelier [31]



Photographie 43. Ruines du donjon d'Étableau [35]



Photographie 44. Tour de César [38]



Photographie 45. Château du Grand Pressigny [41]



Photographie 46. Château de Boussay [45]



Photographie 47. Château de Loches [74]



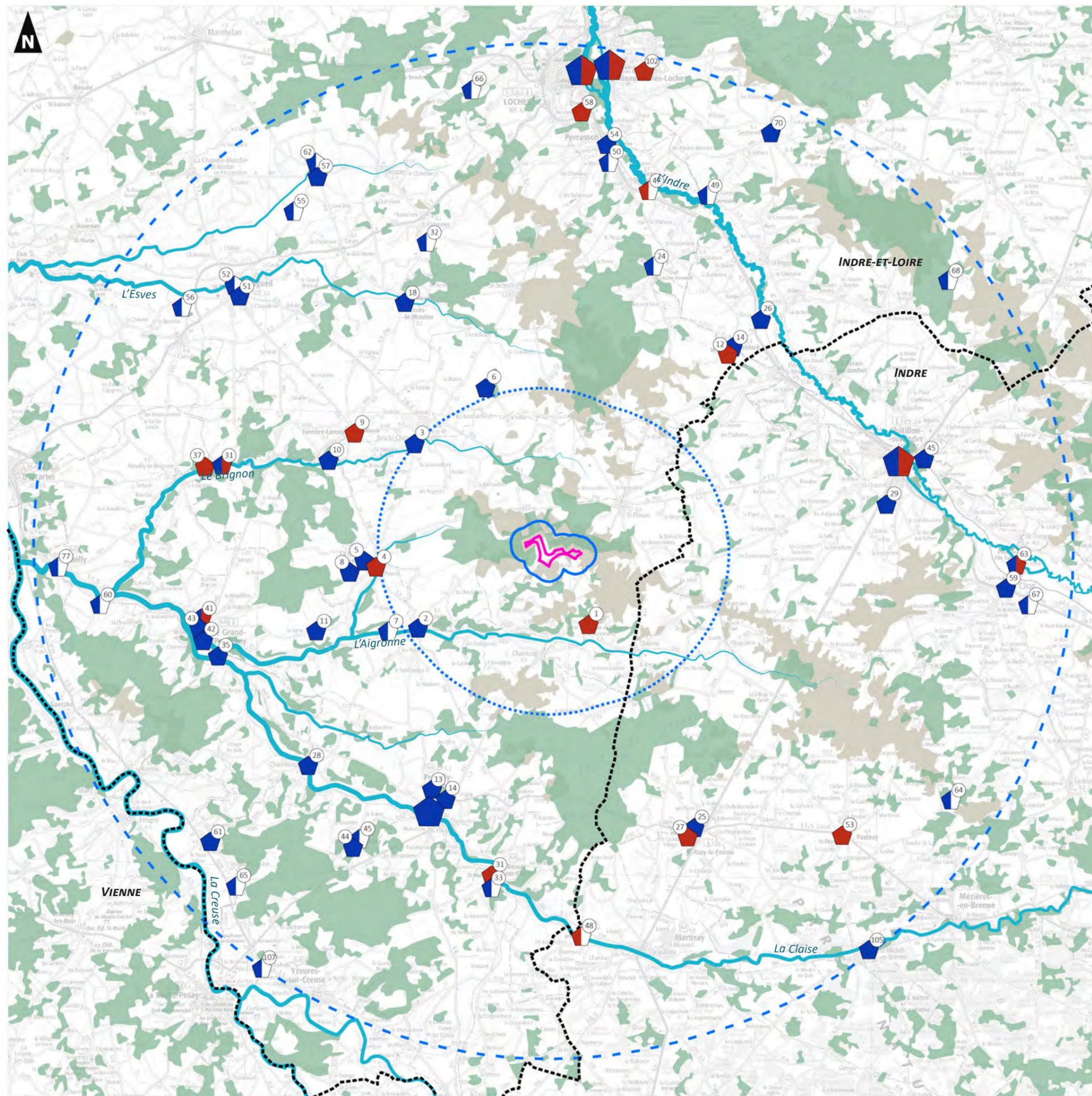
Photographie 48. Cromlech de la Croix Bonnin [102]

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 15. Inventaire des Monuments historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
- PAYSAGES**
-  Relief (< 140 m, rideau visuel ou belvédère)
-  Vallée structurante
-  Masse boisée (rideau visuel)
- PATRIMOINE PROTÉGÉ**
-  Monument historique classé / partiellement classé
-  Monument historique inscrit / partiellement inscrit
-  Monument historique classé et inscrit
-  Ensemble de Monuments historiques
-  Numéro d'identification se reporter au tableau 7



4.1.2 Patrimoine mondial UNESCO

La France compte actuellement 45 biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il n'y a pas de bien UNESCO relevé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Le bien le plus proche correspond au Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes, situé à plus de 40 km au nord de la zone d'implantation potentielle. Aucune interaction visuelle n'est envisagée avec le projet.

4.1.3 Sites inscrits et classés (Loi 1930)

Le classement et l'inscription des sites sont régis par les titres IV et V du livre III du Code de l'environnement.

Les Sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

On relève 4 Sites inscrits et aucun Site classé sur l'ensemble du territoire d'étude (consultation en juin 2020). Les distances sont mesurées entre l'édifice et le périmètre de la zone d'implantation potentielle.

La dernière colonne donne une indication sur les Monuments historiques pouvant présenter des interactions visuelles potentielles (visibilités, covisibilités) avec le site de projet, établie suite à l'étude topographique et paysagère ainsi qu'aux investigations sur le terrain. Ces Sites seront détaillés dans le chapitre consacré aux sensibilités potentielles du patrimoine vis-à-vis du projet.

Carte 16. Inventaire des Sites protégés et Sites patrimoniaux remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 77
4.3.3 Sensibilité potentielle des Sites inscrits et classés, page 90

■ À l'échelle de l'aire d'étude immédiate (600 m)

Il n'y a ni Site inscrit ni Site classé dans l'aire d'étude immédiate.

■ À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (6 km)

Il n'y a ni Site inscrit ni Site classé dans l'aire d'étude rapprochée.

■ À l'échelle de l'aire d'étude éloignée

4 Sites inscrits sont relevés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (20 km).

4.1.4 Sites patrimoniaux remarquables

En juillet 2016, la loi « relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine » crée un nouveau régime unique de protection du patrimoine : les Sites patrimoniaux remarquables (SPR).

La loi supprime les trois dispositifs existants - les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et les secteurs sauvegardés - ceux-ci devenant automatiquement des « Sites patrimoniaux remarquables ». Leurs règles de conservation et de réhabilitation sont adossées à des documents relevant du droit du patrimoine : soit un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), soit un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

On relève 14 Sites patrimoniaux remarquables à l'échelle du territoire étudiés, pouvant être répartis géographiquement en trois ensembles :

- Boussay & Chaumussay
- Loches
- Beaulieu-lès-Loches.

Ils sont situés dans l'aire d'étude éloignée, le plus proche, correspondant aux « Villages remarquables » sur le territoire de Boussay, est distant d'une dizaine de kilomètres de la zone d'implantation potentielle, vers le sud-ouest.

Tableau 9. Inventaire et enjeux des Sites patrimoniaux remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 76
Carte 16. Inventaire des Sites protégés et Sites patrimoniaux remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 77

N°	SITE PROTÉGÉ	COMMUNE(S)	DPT.	PROTECTION		DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		INTERACTION ENVISAGÉE
108	CHÂTEAU DE SAINT-SENOCH ET SES ABORDS	Esve-le-Moutier, Saint-Senoch, Varennes	37	Inscrit	Propriété dans sa globalité ainsi que les terres agricoles et boisées environnantes	11,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Coteaux, plateau et vallon Domaine clos et arboré entouré de boisements et terres cultivées 	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique Perspective vers la ZIP Location de salles 	Modéré	X
109	TERRAIN ET BÂTIMENTS DU CHÂTEAU DU GRAND-PRESSIGNY	Le Grand-Pressigny	37	Inscrit	Bâtiments composant et accompagnant l'ancienne forteresse ainsi que les parcelles qui les accueillent	13,5 km	<ul style="list-style-type: none"> En haut de coteau Dominant la ville et la vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Monument historique Manifestations culturelles Silhouette remarquable Belvédère remarquable 	Fort	
110	CITADELLE - PARC DES MONTAINS	Loches	37	Inscrit	Site en deux ensembles	18,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Parc des Moutains à flanc de coteau Citadelle sur un éperon rocheux (vieille-ville) 	<ul style="list-style-type: none"> Accessible au public Plusieurs Monuments historiques Panorama remarquable (donjon) 	Fort	
111	VIEUX LOGIS DE BEAULIEU	Beaulieu-lès-Loches	37	Inscrit	Ensemble de maisons anciennes autour de l'abbaye et dans les rues Gigné et Bourgeoise	18,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Milieu urbain En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs Monuments historiques 	Modéré	

Dpt. : département

Tableau 8. Inventaire et enjeux des Sites protégés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

N°	SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	COMMUNE(S)	DPT.	PROTECTION	DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX	INTERACTION ENVISAGÉE
15	VILLAGES REMARQUABLES	Boussay	37	AVAP	10,2 km	<ul style="list-style-type: none"> Morcellées pour entourer les bourgs sur la commune Sur les coteaux 	<ul style="list-style-type: none"> Villages préservés Lieux de vie Panoramas ponctuels 	Modéré
	FERMES ISOLÉES DE LA VALLÉE DE LA CLAISE	Boussay	37	AVAP	11,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Dispersées sur la commune 	<ul style="list-style-type: none"> Lieux de vie isolés Architecture préservée Panoramas ponctuels 	Faible
	PAYSAGES DES PLATEAUX NATURELS ET AGRICOLES	Boussay	37	AVAP	11,5 km	<ul style="list-style-type: none"> Sur le plateau Parcelles agricoles et boisées 	<ul style="list-style-type: none"> Panoramas ponctuels 	Faible
	HAMEAUX DE LA VALLÉE DE LA CLAISE	Boussay	37	AVAP	11,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Dispersés sur la commune En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Lieux de vie isolés Architecture préservée 	Faible
	PAYSAGES DES PLATEAUX NATURELS ET AGRICOLES	Chaumussay	37	AVAP	12,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Sur le plateau Parcelles agricoles et boisées 	<ul style="list-style-type: none"> Panoramas ponctuels 	Faible
	BOURG PAROISSIAL	Boussay	37	AVAP	13,1 km	<ul style="list-style-type: none"> En bas de coteau Entouré de massifs boisés Y compris le parc du château 	<ul style="list-style-type: none"> Lieu de vie 2 Monuments historiques GRP Touraine Sud 	Modéré
	PAYSAGES DU PARC DE BOUSSAY	Boussay	37	AVAP	14,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Grande masse boisée Plateau, coteaux et vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Espace naturels préservé 	Faible
	FERMES ISOLÉES DU PARC DE BOUSSAY	Boussay	37	AVAP	14,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Dispersées dans la masse forestière 	<ul style="list-style-type: none"> Lieux de vie isolés Architecture préservée 	Faible
22	SECTEUR PAYSAGER	Beaulieu-lès-Loches	37	AVAP	18,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Coteau et fond de vallée Hors zones fortement urbanisées 	<ul style="list-style-type: none"> Lieux de vie Panoramas ponctuels 	Modéré
33	VILLE	Loches	37	PSMV	18,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Centre historique de Loches Eperon rocheux, coteaux et fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Lieu de vie important Richesse patrimoniale Affluence touristique Panoramas 	Fort
22	SECTEUR URBAIN	Beaulieu-lès-Loches	37	AVAP	18,9 km	<ul style="list-style-type: none"> En bas de coteau et fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Lieu de vie important Richesse patrimoniale 	Fort
33	PARC BASCHET	Loches	37	PSMV	19,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public 	Modéré
	ILOT OUEST	Loches	37	PSMV	19,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En fond de vallée Milieu urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> Lieu de vie 	Fort
	ILOT NORD	Loches	37	PSMV	19,2 km	<ul style="list-style-type: none"> En fond de vallée Milieu urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> Lieu de vie 	Fort

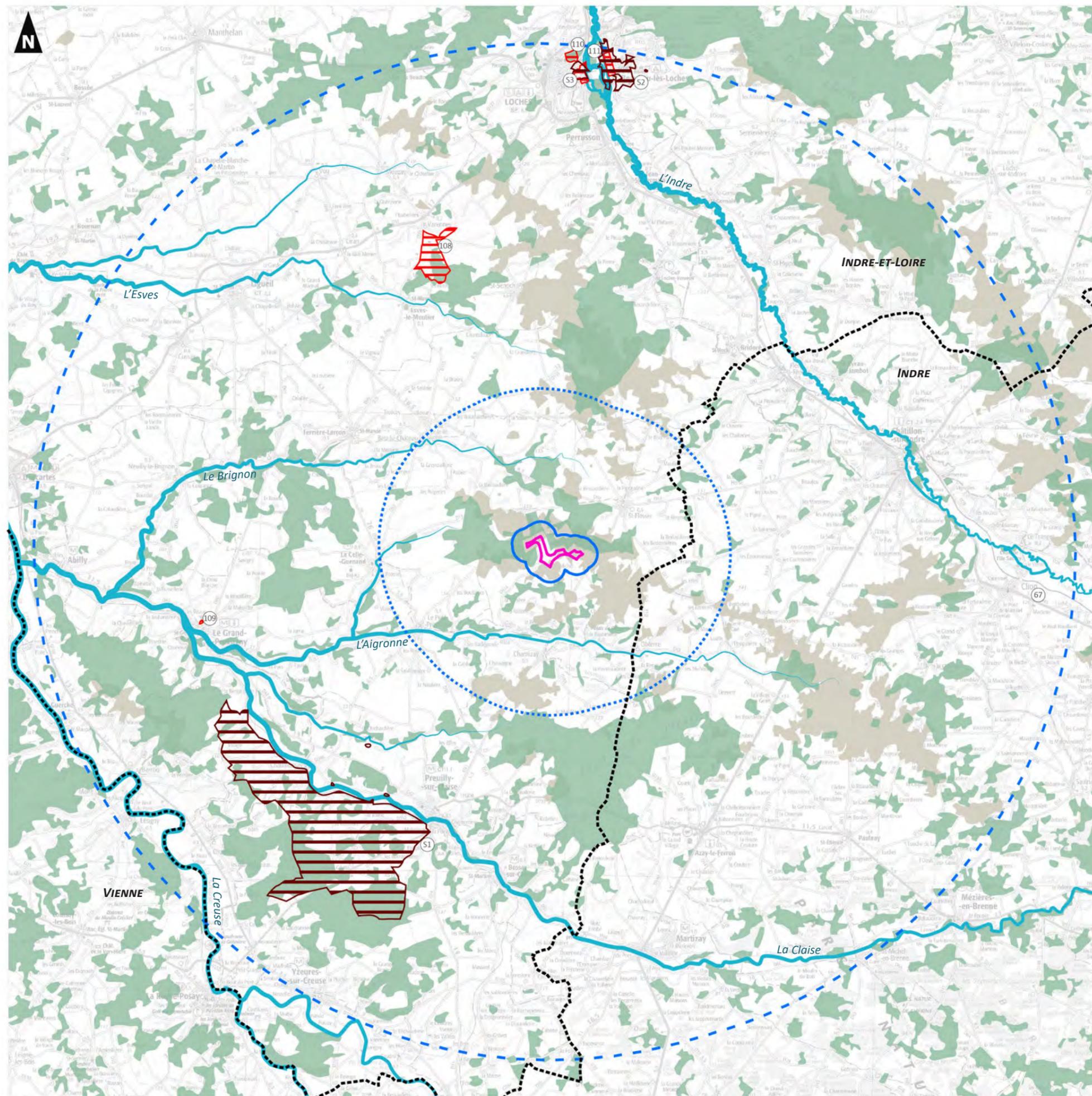
Dpt. : département

Tableau 9. Inventaire et enjeux des Sites patrimoniaux remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 16. Inventaire des Sites protégés et Sites patrimoniaux remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 77

Carte 16. Inventaire des Sites protégés et Sites patrimoniaux remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
- PAYSAGES**
-  Relief (< 140 m, rideau visuel ou belvédère)
-  Vallée structurante
-  Masse boisée (rideau visuel)
- PATRIMOINE PROTÉGÉ**
-  Site inscrit (Loi 1930)
-  Site patrimonial remarquable (SPR)
-  Numéro d'identification se reporter aux tableaux 8 & 9



4.1.5 Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication aux collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés. Il y a actuellement 202 villes et pays d'Art et d'Histoire en France.

On relève une Ville d'art et d'Histoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, Loches, et son patrimoine hérité de son passé de place-forte du Moyen-Age. Distante de près de 19 km, elle ne devrait pas présenter d'interactions visuelles notables avec la zone d'implantation potentielle du projet.

4.1.6 Patrimoine archéologique

Les vestiges archéologiques ne sont découverts en général que lors de travaux. Ainsi, seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable à ce stade de l'étude et seuls les lieux découverts peuvent être répertoriés.

Il convient de conserver à l'esprit qu'il y a toujours « présomption possible » et que seul le porté à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques d'impact d'un projet éolien vis à vis des éléments du patrimoine archéologique.

Le territoire d'étude a longtemps été occupé par l'Homme, comme en témoigne notamment la présence de dolmens, protégés ou non au titre des Monuments historiques. C'est cependant la période moyenâgeuse qui a vraisemblablement laissé le plus de traces dans le paysage du territoire étudié.

Néanmoins la consultation en ligne de la carte interactive de l'archéologie préventive (site de l'Inrap) ainsi que de l'atlas des patrimoines n'indique pas de protection particulière pour la zone d'implantation potentielle.

Le projet nécessitera une consultation de la DRAC, Service Régional de l'Archéologie lors de la définition précise du projet pour les travaux susceptibles de porter atteinte au sous-sol : fondations, fond de forme des accès, assises des postes de livraison, tranchées des réseaux.

4.2 Patrimoine non protégé

Le patrimoine vernaculaire, restauré ou non, donne une atmosphère particulière aux lieux de vie et aux paysages. C'est le témoin d'une vie passée des communes, d'us et coutumes révolus ou encore pratiqués. Il possède une importance certaine dans l'image qu'il véhicule et l'attrait touristique qu'il possède. Ce patrimoine est divers et comprend autant des églises que des lavoirs, des allées que des châteaux, des calvaires, des jardins, etc.

Carte 17. Patrimoine non protégé à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 81

Tableau 10. Inventaire et enjeux du patrimoine bâti vernaculaire à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 80

4.2.1 Patrimoine religieux

Au-delà des protections réglementaires évoquées précédemment dans l'étude, il existe un patrimoine religieux non protégé riche et diversifié à travers l'aire d'étude éloignée. Chaque village possède son église ou sa chapelle, et de nombreux calvaires et croix se dressent au long des voies. Ce sont des éléments identitaires pour les lieux de vie, parfois des marqueurs spatiaux à travers le plateau lorsque les clochers coiffent les silhouettes des villages.

Les églises et chapelles sont souvent implantées dans le cœur des lieux de vie. Le tissu urbain limite les interactions potentielles depuis le pied des édifices. Les clochers sont cependant des éléments verticaux de grandes dimensions, dépassant les silhouettes urbaines et servant de repères spatiaux. Ils entreront facilement en covisibilité avec le projet, ce qui modifiera leur lisibilité. La distance à la zone d'implantation potentielle, les inflexions du relief et les éléments composants le paysage nuanceront leur sensibilité.

Dans les paysages semi-ouverts des Gâtines du sud-Touraine, les clochers d'églises apparaissent généralement de manière ponctuelle dans le paysage. Les rideaux visuels et leurs implantations à flanc de coteau ou en fond de vallée limitent leur visibilité depuis le territoire, que ce soit sur le plateau ou dans les vallées.

Néanmoins, plusieurs d'entre eux sont perceptibles, voir offrent des mises en scène remarquables depuis des points de vue bien localisés. Ils peuvent alors entrer en covisibilités, directes ou indirectes, avec la zone d'implantation potentielle du projet éolien de Charnizay, en fonction de la position de l'observateur. C'est le cas notamment pour les églises de Charnizay, Saint-Flovier, Betz-le-Château et Obterre, présentes dans l'aire d'étude rapprochée ou à proximité. Au-delà de 6 km, les interactions visuelles potentielles avec les clochers des églises sont peu importantes voire inexistantes.



Photographie 49. Silhouette et église de Charnizay (D41)

Les calvaires et croix de chemin sont installés autant dans les villes que dans le milieu rural. Souvent implantés au bord des routes, ces édifices sont de taille très modeste. Les interactions avec le projet sont possibles avec les éléments situés hors ou en bordure des lieux de vue, depuis leurs abords directs. Elles sont donc négligeables dans le cadre de cette étude.

4.2.2 Patrimoine civil

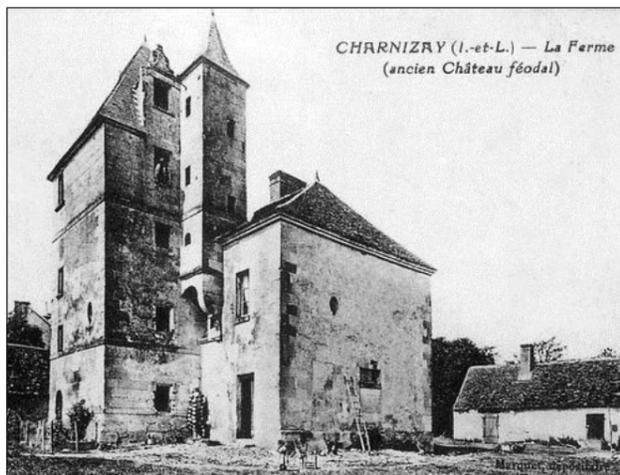
Le patrimoine civil regroupe les châteaux, manoirs, gentilhommières, maisons de maître, etc. qui sont répartis sur le territoire et traduisent une partie importante de son histoire et de son évolution.

Les édifices implantés en cœur de villages et hameaux sont en général protégés par le tissu urbain auquel ils sont intégrés. Ils ne présentent généralement que peu de sensibilité au regard du projet. Cependant, les châteaux sont principalement implantés en dehors des villes, associés à un parc arboré dont les allées plantées ont parfois subsisté, dessinant des perspectives remarquables dans le paysage. Ce sont des vestiges précieux de l'organisation spatiale ancienne dont le domaine constituait le centre. Les parcs arborés qui les accueillent les isolent visuellement du paysage, à l'exception ponctuelle des perspectives lorsqu'elles sont encore existantes.

Le territoire étudié présente une très grande richesse architecturale patrimoniale issue du Moyen-Age, puis des siècles suivants, comme en témoignent les nombreux châteaux, manoirs et autres architectures remarquables répartis dans le paysage. On relève ainsi au moins 6 châteaux et manoirs, entiers ou des vestiges, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée ou en périphérie immédiate.

Les plus proches sont les châteaux de Charnizay : l'ancien château féodal en centre-bourg, dont il ne reste que des vestiges de fortification et une tourelle d'escaliers carrée ; et le château « neuf » (XVI^e s.) en dehors du village, sur le rebord du plateau, au sein d'un parc arboré. Ce dernier est actuellement en cours de restauration, et ouvrira en 2021¹ les portes d'un projet hôtelier.

1. chateaudecharnizay.com



Photographie 50. Château féodal de Charnizay
Source : <http://www.litteratur.fr>



Photographie 51. Château renaissance de Charnizay
Source : <http://tourainissime.blogspot.com>



Photographie 52. Lavoir (Saint-Michel-en-Brenne)

4.2.3 Lieux de mémoire

Le Centre-Val de Loire, comme la plupart des territoires français, ont été le théâtre de nombreuses batailles anciennes et modernes, des invasions « barbares » de l'Antiquité à la seconde guerre mondiale. Il ne reste pas de traces notables de ces événements dans les paysages, à l'exception des différents monuments aux morts et plaques commémoratives.

4.2.4. Patrimoine de l'eau

Les villages et lieux de vie les plus importants sont installés dans les vallées, avec des villages perchés sur les coteaux, descendant jusqu'au plus près des rivières. Cette relation étroite avec l'eau se traduit encore aujourd'hui dans le paysage, sous forme de lavoirs, moulins, biefs, ponts et berges jardinées. Les édifices, généralement désaffectés voire abandonnés, sont peu à peu restaurés comme des lieux d'habitations, de repos et de contemplation, participant pleinement à la mise en valeur des bords de l'eau.

Ce sont principalement des édifices de petite taille, qui, entourés par la ripisylve, les éléments bâtis en cas de situation en centre-bourg et les coteaux, ne devraient pas entretenir d'interactions notables avec la zone d'implantation potentielle. On notera cependant la présence du lavoir de Charnizay et de l'ancien moulin de la Croix (Charnizay) à proximité du site du projet. Le premier est d'ailleurs une étape sur le GRP Touraine Sud.

4.2.5. Patrimoine des jardins

Les jardins accompagnent souvent les châteaux et grandes demeures. Ils traduisent une vision de l'espace et de l'aménagement du territoire de leurs propriétaires et de leur concepteur. Par leurs couleurs, leurs volumes et les multiples ambiances qu'ils dévoilent, les jardins et parcs participent pleinement à l'identité des lieux.

En dehors des parcs protégés au titre des Monuments historiques, des Sites protégés (Loi 1930) ou des Sites patrimoniaux remarquables, on relève plusieurs jardins d'exception à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. L'un d'eux, constitué des jardins et du parc paysager du château d'Azay-le-Ferron, est labellisé « Jardin Remarquable ». Mis en place par le Ministère de la Culture en 2004, ce label signale les jardins dont la composition et l'entretien présentent de grandes qualités. Ce label, remis en jeu tous les cinq ans, attire souvent les visiteurs. Il est cependant relativement éloigné de la zone d'implantation potentielle (~11,9 km) et ne devrait pas entretenir d'interaction visuelle notable avec le projet.



Photographie 53. Jardins du château d'Azay-le-Ferron
Source : <http://www.chateau-azay-le-ferron.com>

4.2.6 Inventaire du patrimoine bâti vernaculaire

Les caractéristiques paysagères limitant sensiblement les perceptions au-delà des 6 km, cet inventaire, non exhaustif, des éléments patrimoniaux non protégés, a été effectué à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

Carte 17. Patrimoine non protégé à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 81

N°	ÉLÉMENT PATRIMONIAL	COMMUNE	DPT.	DISTANCE À LA ZIP	LOCALISATION	ENJEUX	INTERACTION ENVISAGÉE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (6 KM)							
112	ANCIEN CHÂTEAU DU ROULET	Saint-Flovier	37	1,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Implantation sur le plateau Ceinture végétale relictuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public Lieu de vie isolé Vestiges 	Faible X
113	ÉGLISE SAINT-FLOVIER	Saint-Flovier	37	2,6 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En fond de vallée 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public Marqueur ponctuel 	Modéré X
114	ÉGLISE SAINT-MARTIN	Charnizay	37	3,6 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg À flanc de coteau 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public Silhouette remarquable Marqueur ponctuel 	Modéré X
115	ANCIEN CHÂTEAU FÉODAL	Charnizay	37	3,6 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg À flanc de coteau 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public Marqueur ponctuel 	Faible X
116	CHÂTEAU RENAISSANCE	Charnizay	37	4,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En rebord de plateau Dans un parc boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Chambres d'hôtes Perspective vers la vallée 	Faible X
117	ÉGLISE SAINT-LAURENT	Obterre	36	4,4 km	<ul style="list-style-type: none"> En rebord de plateau Ceinture végétale 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public Marqueur vertical 	Modéré X
118	CHÂTEAU DES BORDES	Le Petit Pressigny	37	4,6 km	<ul style="list-style-type: none"> À flanc de coteau Ceinture végétale préservée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public 	Très faible
119	CHÂTEAU DES EFFES	Cléré-du-Bois	36	4,9 km	<ul style="list-style-type: none"> En fond de vallée Ceinture végétale préservée 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public 	Très faible
AU-DELÀ DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (6 KM)							
120	ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE	Betz-le-Château	37	6,0 km	<ul style="list-style-type: none"> En centre-bourg En point haut 	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public Silhouette remarquable Marqueur ponctuel 	Modéré X
121	CHÂTEAU DES MICHAUDS	Obterre	36	6,1 km	<ul style="list-style-type: none"> À flanc de coteau Ceinture végétale intermittente 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public 	Très faible X
122	CHÂTEAU	Obterre	36	6,2 km	<ul style="list-style-type: none"> Au sein du massif forestier 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public 	Très faible
123	MANOIR DE LA SAULAIE	Betz-le-Château	37	7,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Au sein d'un parc boisé 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public 	Très faible

Dpt. : département

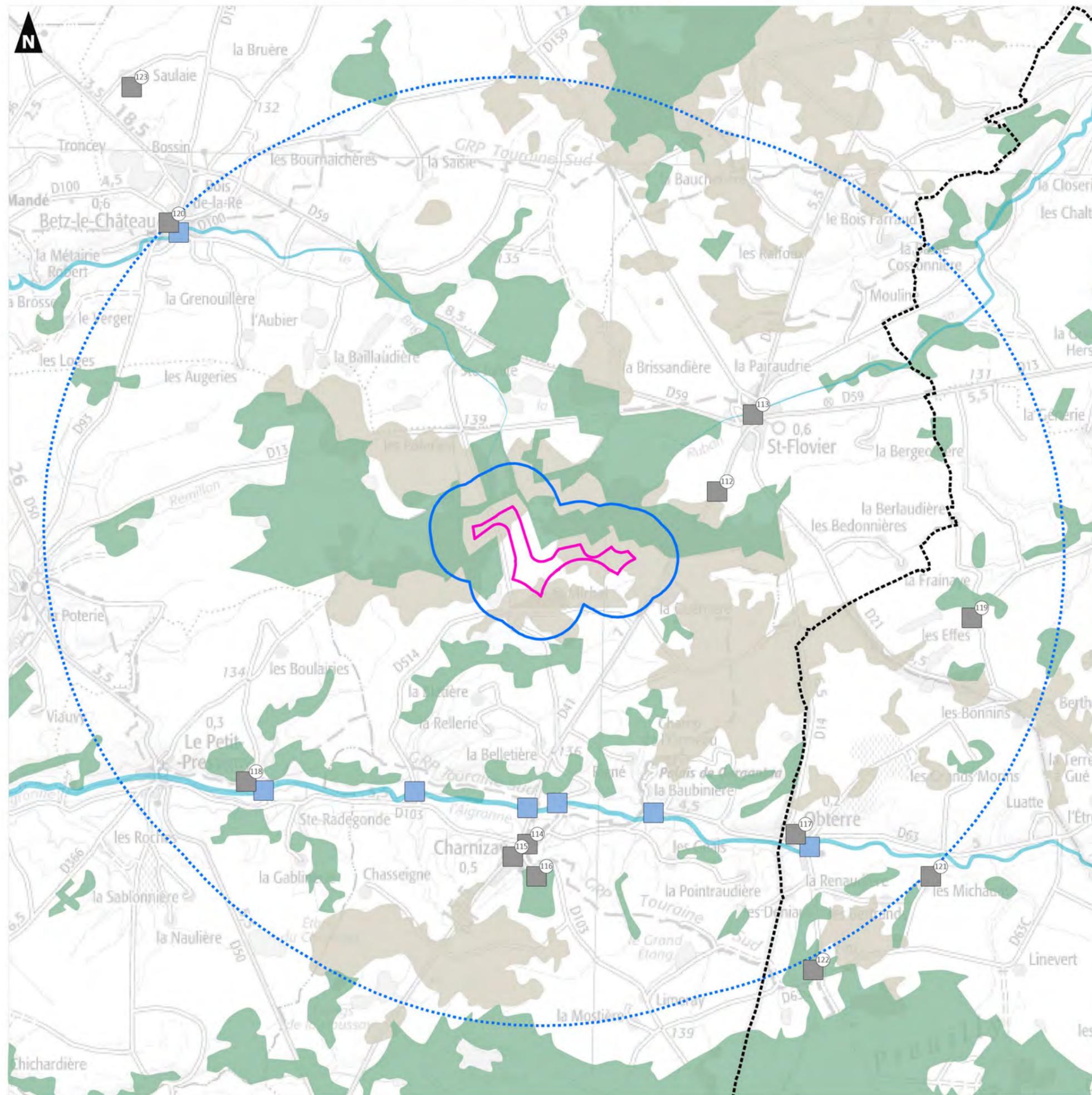
Tableau 10. Inventaire et enjeux du patrimoine bâti vernaculaire à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 17. Patrimoine non protégé à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
(inventaire non exhaustif)

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Limite départementale
- PAYSAGES**
-  Relief (< 140 m, rideau visuel ou belvédère)
-  Vallée structurante
-  Masse boisée (rideau visuel)
- PATRIMOINE VERNACULAIRE**
-  Patrimoine bâti
-  Patrimoine de l'eau
-  Numéro d'identification se reporter au tableau 10



4.3. Tourisme

Les organismes de référence sont les offices de tourisme locaux et les Comités Départementaux du Tourisme. Les sites internet de randonnée et le Conseil Général (gestion des PDIPR) sont également des sources d'informations utiles.

Profitant de la proximité de la vallée de la Loire et de son attractivité internationale, le territoire d'étude a développé une offre touristique importante, en particulier autour de la cité royale de Loches. Elle se base principalement sur la découverte culturelle de sa richesse patrimoniale, mais aussi sur un tourisme vert (randonnées pédestres et cyclotouristiques) et de terroirs, notamment les vins de Touraine et le fromage de chèvre, spécialité de la région.

4.2.1 Chemins et sentiers de randonnée

Le tourisme vert, actuellement en expansion, est très prisé des touristes, randonneurs confirmés ou promeneurs : retour à la nature, découverte de la vie rurale, ... Les adeptes de randonnées sont de plus en plus nombreux. Découvrir une région à pied, à vélo ou à cheval est un moyen touristique original et de plus en plus apprécié.

« C'est à pied que l'on profite le mieux du paysage, que celui-ci se fixe dans la mémoire, que rien n'échappe à l'œil attentif. »
Institut Géographique National.

■ Sentiers de grande randonnée

Les sentiers de Grande Randonnée (GR) sont des itinéraires balisés au niveau national. Ils forment un large réseau complété par les GR de Pays (GRP). Les itinéraires les plus attrayants ont été identifiés pour la sélection de ces tracés. Il existe environ 4000 km balisés de GR sur le territoire national permettant des randonnées linéaires ou en boucle de 1 à 3 semaines, sur lesquels se greffent des itinéraires de promenade (PR) pour des randonnées plus courtes (journée ou week-end).

On relève à l'échelle de l'aire d'étude éloignée 4 itinéraires de grande randonnée :

- **GR46** : compris entre Artannes-sur-Indre et Buzançais, il traverse l'aire d'étude éloignée au nord de la zone d'implantation potentielle, empruntant principalement la vallée de l'Indre. Il remonte cependant ponctuellement sur les coteaux voire le plateau, passant ainsi par Verneuil-sur-Indre et Bridoré. Il offre ainsi des ouvertures lointaines ponctuelles en direction du site de projet ;
- **GR48** : reliant Angles-sur-l'Anglin à Chinon, il accompagne la Claise d'Abilly au Grand-Pressigny, alternant entre fond de vallée, coteau et plateau avoisinant avant de bifurquer vers le sud, la Creuse et la Roche-Posay. Il offre donc des potentielles ouvertures lointaines ponctuelles en direction du site de projet ;



Photographie 54. GRP Touraine Sud à proximité des Palets de Gargantua (Charnizay)

- **GRP Touraine Sud** : traversant de manière sinueuse le territoire d'étude de l'ouest au sud-est, le GRP Touraine Sud dessine une boucle autour de la zone d'implantation potentielle, passant ponctuellement à l'intérieur de l'aire d'étude immédiate (au niveau du bois du Roulet). Elle devrait offrir des perceptions proches du projet, nuancées par les filtres boisés et topographiques du paysage ;

- **GRP de la Brenne** : situé à l'extrémité sud-est de l'aire d'étude éloignée, le GRP de la Brenne communique avec le GRP Touraine Sud et permet de continuer à travers la Brenne des étangs. L'éloignement et la présence de rideaux boisés devraient imiter toute perception visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle.

■ Chemins de petite randonnée

À ces itinéraires de Grande Randonnée, des itinéraires locaux peuvent s'ajouter. Ces circuits constituent, par exemple, le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) établi et géré par le Conseil Général. Toute commune, communauté de communes voire association peut demander l'inscription d'un itinéraire de petite randonnée au PDIPR, qui offre une porte d'entrée vers les topoguides et une valorisation touristique. L'inscription d'un sentier au PDIPR engage, sur trois ans, le conseil municipal ou communautaire à l'entretenir de manière qu'il soit toujours praticable, à ne pas l'aliéner sauf à proposer un itinéraire public de substitution, à accepter le passage des randonneurs pédestres, équestres et VTT ainsi que le balisage et le panneautage selon la norme fédérale des disciplines concernées.

Il existe de nombreux itinéraires de randonnée à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le plus souvent organisés autour des villes et villages. Plusieurs d'entre eux passent à une proximité relative de la zone d'implantation potentielle, notamment :

- **les sentiers de Sainte-Jullite [PR1] et du Sous-Bois [PR2]**, articulés autour de Saint-Flovier et traversant la partie nord-est de l'aire d'étude immédiate ;
- **le circuit du château [PR3] et la promenade du gué [PR4]**, au départ de Betz-le-Château est s'approchant à 2 km au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle.

On relève aussi un itinéraire inscrit au PDIPR traversant directement la zone d'implantation potentielle du nord au sud. Tous ces itinéraires, par leur proximité, offriront des perceptions directes ou progressives du projet, nuancées par les rideaux visuels.

Carte 18. Itinéraires de randonnée et sites touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 84

4.2.2 Voies vertes et cyclotouristiques

Le cyclotourisme se développe fortement ces dernières années. En témoignent les voies vertes et véloroutes, ces itinéraires dévolus aux vélos à l'échelle régionale, voire nationale et internationale, mais aussi les circuits cyclotouristiques, à l'échelle d'une ou plusieurs communes.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on relève une véloroute empruntant la vallée de l'Indre. **L'Indre à vélo** est un embranchement de la Loire à vélo qui descend vers le sud-est jusqu'au-delà de Châteauroux, s'achevant à Jeu-les-Bois. Son implantation en fond de vallée limite les visibilitées potentielles en direction du plateau et du site du projet.

Plusieurs circuits cyclotouristiques s'articulent autour des villes et villages. Le plus proche consiste en une boucle entre le Petit-Pressigny, le Grand-Pressigny et Chaumussay, le « **Circuit des 3 rivières** ». Empruntant vallées et plateaux, elle peut offrir quelques percées lointaines en direction de la zone d'implantation potentielle.

Carte 18. Itinéraires de randonnée et sites touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 84

4.2.3 Sites touristiques particuliers

Au-delà des nombreux sites visités pour leur dimension patrimoniale, de nombreux musées sont relevés à travers le territoire d'étude, témoignant d'une forte dynamique du tourisme culturel. On notera notamment plusieurs musées d'importance à Loches, au Grand-Pressigny, Azay-le-Ferron, ainsi que des musées plus modestes dans certains villages (La Celle-Guénand, Betz-le-Château, ...).

Ces activités culturelles s'accompagnent de sites de loisirs tels que de nombreux parcours de pêche autour des rivières et étangs (Le Petit-Pressigny notamment), de parcours de golfs (Verneuil-sur-Indre) mais aussi la réserve animalière de la Haute Touche, dans la forêt de Preuilley.

Carte 18. Itinéraires de randonnée et sites touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 84

4.2.4 Hébergements touristiques

On recense une cinquantaine d'hébergement labellisé Gîte de France à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, dont 9 dans l'aire d'étude rapprochée et sa proximité immédiate¹ :

- 3 sur la commune de Charnizay, dont celui de Bêcheron, le plus proche du site du projet (~ 1,4 km) ;
- 1 sur la commune d'Obterre ;
- 3 sur la commune de Betz-le-Château ;
- 2 sur la commune du Grand Pressigny

Cependant, plusieurs chambres d'hôte ou gîtes, non labellisés, sont aussi présents sur ce territoire². Les mairies de Charnizay et de Saint-Flovier recensent 6 hébergements touristiques supplémentaires³, non labellisés, dont :

- les gîtes de Saint-Michel (~ 0,6 km) ;
- l'auberge de la Source (~ 2,6 km) dans le centre de Saint-Flovier ;
- les chambres d'hôtes et gîte de la Forge et de Ma Petite Cuisine (~ 3,6 km), dans le centre de Charnizay ;
- le Moulin de la Croix (~ 2,9 km), au fond de la vallée de l'Aigronne ;
- le château de Charnizay (récemment ouvert, ~ 4,0 km).

On relève aussi, juste au-delà de l'aire d'étude rapprochée, les chambres d'hôtes du château de Ré (Le Petit Pressigny, MH, ~ 6,6 km).

Carte 18. Itinéraires de randonnée et sites touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 84

En fonction de leurs caractéristiques d'implantation, de la présence ou non de rideaux visuels intermédiaires et de leur distance au projet, des interactions visuelles peuvent être envisagées pour les gîtes les plus proches. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter les chapitres relatifs aux lieux de vie et au patrimoine.

1. Source : <https://www.gites-de-france.com>

2. Il existe de nombreuses plateformes permettant la localisation de gîtes et chambres d'hôtes chez l'habitant. Le développement récent de plateformes telles que Airbnb et Booking a démultiplié les offres de logement touristique chez les particuliers, rendant tout inventaire exhaustif difficile.

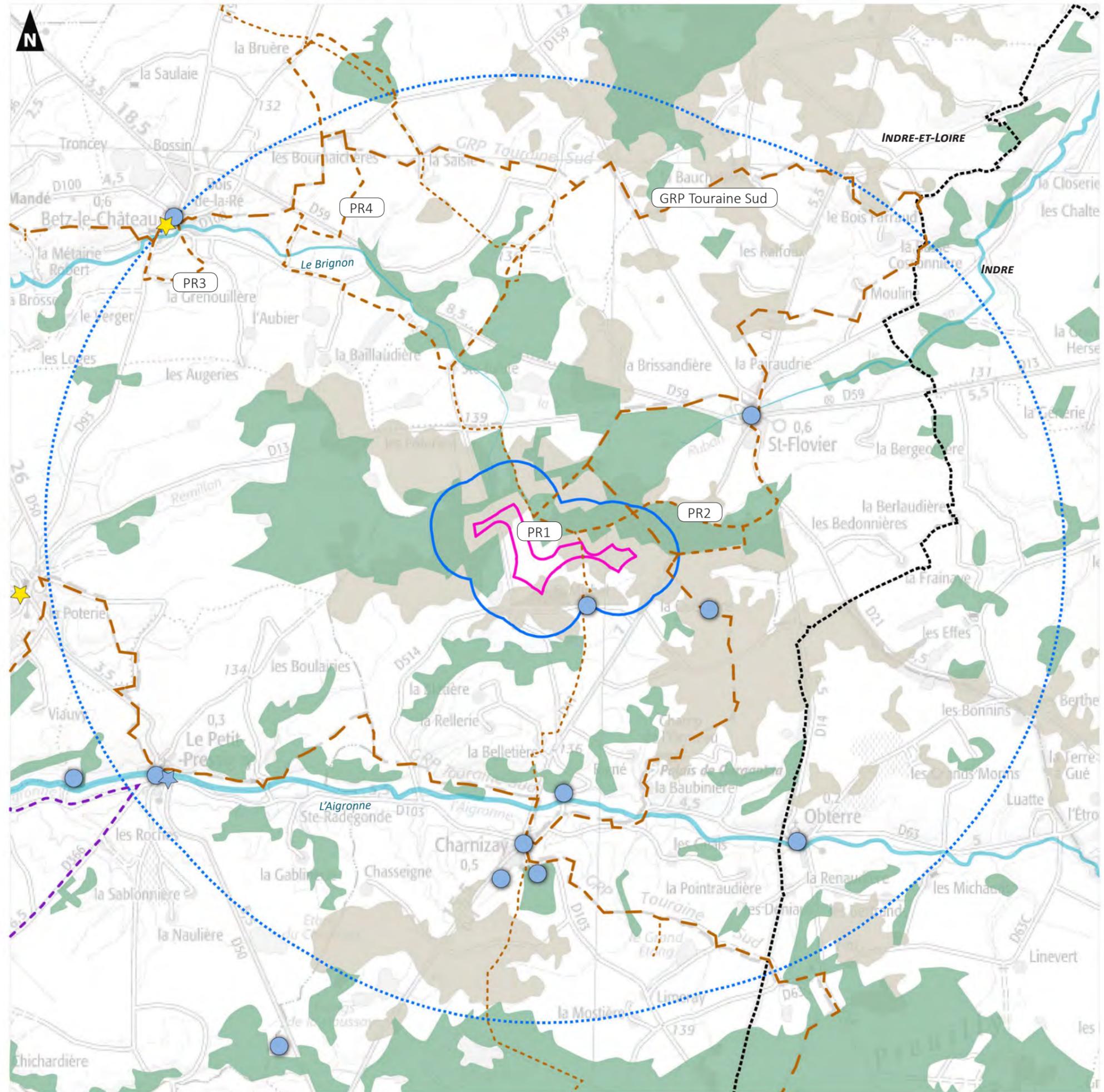
3. Sources : <https://www.charnizay37.fr/> ; <http://www.saint-flovier.fr/> ; <https://www.chambres-hotes.fr/>.

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 18. Itinéraires de randonnée et sites touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Limite départementale
- PAYSAGES**
-  Relief (< 140 m, rideau visuel ou belvédère)
-  Vallée structurante
-  Masse boisée (rideau visuel)
- ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE**
-  Grande randonnée (GR & GRP)
-  Petite randonnée (PR)
-  Chemin inscrit au PDIPR
-  Itinéraire cyclotouristique
- SITES TOURISTIQUES**
-  Musée
-  Parcours de pêche
-  Gîte, auberge ou chambre d'hôtes



4.3 Sensibilité potentielle du patrimoine et des sites touristiques à l'éolien

4.3.1 Généralité sur la sensibilité potentielle du patrimoine et des sites touristiques à l'éolien

Selon leur nature, leur gabarit, leur position, les monuments historiques offrent plus ou moins d'interactions avec le parc éolien. Ils présentent donc une sensibilité plus ou moins grande par rapport à un projet d'implantation. La sensibilité des monuments dépend de nombreux facteurs tels que :

■ La distance du site par rapport aux éoliennes

En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres. Les risques de covisibilité diminuent cependant avec la distance :

- **en dessous de 1 km** : elles sont potentiellement très fortes, l'implantation d'éoliennes doit être particulièrement réfléchi ;
- **entre 1 et 6 km** : les covisibilités existent mais peuvent être gérées par le projet s'il est réfléchi de manière à éviter toute perspective dommageable ;
- **entre 6 et 15 km** : les éoliennes sont certes en covisibilité mais leur présence est moins prégnante dans les paysages.

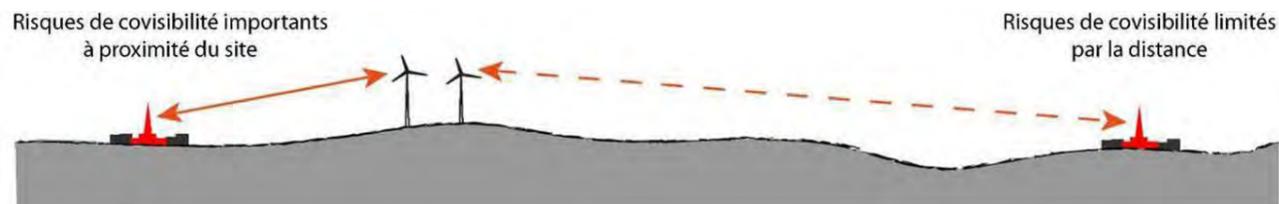


Illustration 22. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance

■ La taille de l'édifice

Un édifice qui se détache nettement dans le paysage (tel qu'une église) s'expose fortement aux risques de covisibilité. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain ce qui est souvent le cas des croix ou des chapelles.

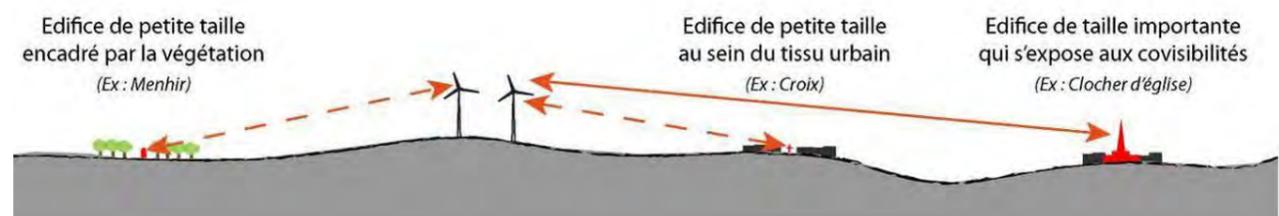


Illustration 23. Impacts des éoliennes sur le patrimoine selon leur taille et leur localisation

■ Le relief

Les édifices implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux risques de covisibilité alors que ceux implantés en fond de vallée sont protégés par les effets de relief.

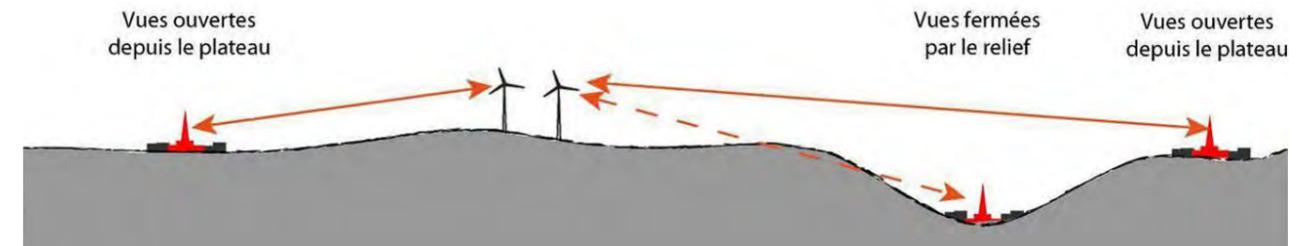


Illustration 24. Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie

■ L'existence de filtres ou d'écran visuels

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les risques de covisibilité entre les éoliennes et les édifices :

- **L'existence d'une ceinture bocagère ou la présence de boisements** filtre les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;
- **La présence de zones construites** forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est préservé de la même façon des vues vers l'extérieur.

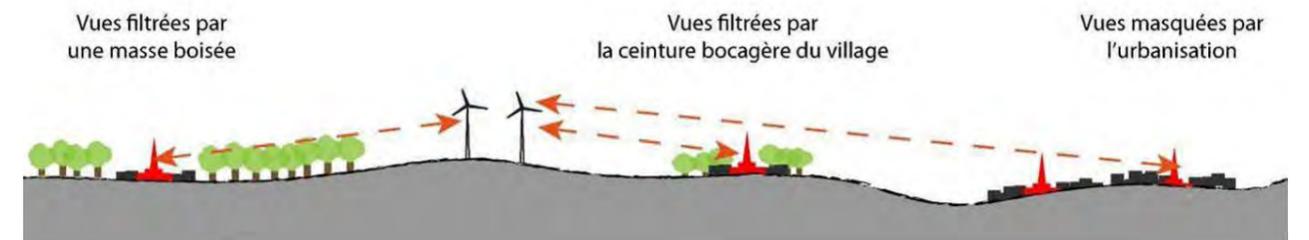


Illustration 25. Perception des éoliennes sur le patrimoine en fonction des filtres visuels

Certains monuments et sites recensés autour de la zone d'implantation potentielle, répertoriés pour la plupart comme éléments réglementairement protégés, sont considérés comme majeurs ou importants. L'étude des interactions entre ces édifices et un projet éolien jouera un rôle non négligeable dans la faisabilité de ce projet sur le secteur.

De même, lors de la définition de ce projet éolien, ils demanderont une attention particulière dans le choix d'implantation des éoliennes. Il apparaît donc que, compte tenu de la valeur patrimoniale de certains monuments et lieux, les vues qui existent sur ceux-ci doivent être prises en compte dès les premières réflexions sur l'implantation du projet éolien, afin de limiter les impacts visuels des éoliennes. Les points de vue mettant en scène dans une même perspective ces monuments et le projet seront étudiés en détail lors de l'analyse des impacts du projet (photomontages).

4.3.2 Sensibilité potentielle des Monuments historiques

11 Monuments historiques ont été identifiés comme étant susceptibles de présenter une covisibilité directe et/ou indirecte et/ou une visibilité avec la zone d'implantation potentielle, présentés ci-après. Il s'agit principalement des Monuments historiques les plus proches du site du projet.

Tableau 11. Enjeux et sensibilités potentielles du patrimoine protégé, page 93
Carte 20. Sensibilités potentielles du patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 95

■ À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (6 km)

- Dolmen dit « les Palets de Gargantua » (Charnizay, ~ 2,7 km de la zone d'implantation potentielle) :

Les Palets de Gargantua sont implantés en rebord de plateau, non loin du Champ de l'Ormeau, au cœur d'un massif boisé. La végétation isole ainsi visuellement le dolmen du plateau et des éléments paysagers environnants. Néanmoins, le chemin d'accès au bois et au dolmen offre des visibilités directes en direction de la zone d'implantation potentielle, laissant présager des covisibilités indirectes ponctuelles et filtrées.

La sensibilité potentielle des Palets de Gargantua vis-à-vis du projet est faible.

- Église paroissiale Saint-Pierre (Le Petit-Pressigny, ~ 5,4 km de la zone d'implantation potentielle) :

Située à la périphérie du Petit Pressigny, l'église paroissiale Saint-Pierre est implantée en fond de vallée, au plus près de l'Aigronne. Le relief, et la végétation accompagnant le village, la rivière et les coteaux limitent les visibilités en direction du plateau et de la zone d'implantation potentielle.

Cette localisation en point bas réduit la visibilité de l'église dans le grand paysage, notamment depuis le plateau. On découvre cependant, depuis la route de Cadou, la silhouette du village d'où émerge le clocher de l'église Saint-Pierre. Une covisibilité indirecte ponctuelle du monument avec le site du projet est envisageable, nuancée par les rideaux boisés et topographiques.

La sensibilité potentielle de l'église paroissiale Saint-Pierre au projet est très faible.

■ À l'échelle de l'aire d'étude éloignée (20 km)

- Château (Betz-le-Château, ~ 6,0 km de la zone d'implantation potentielle) :

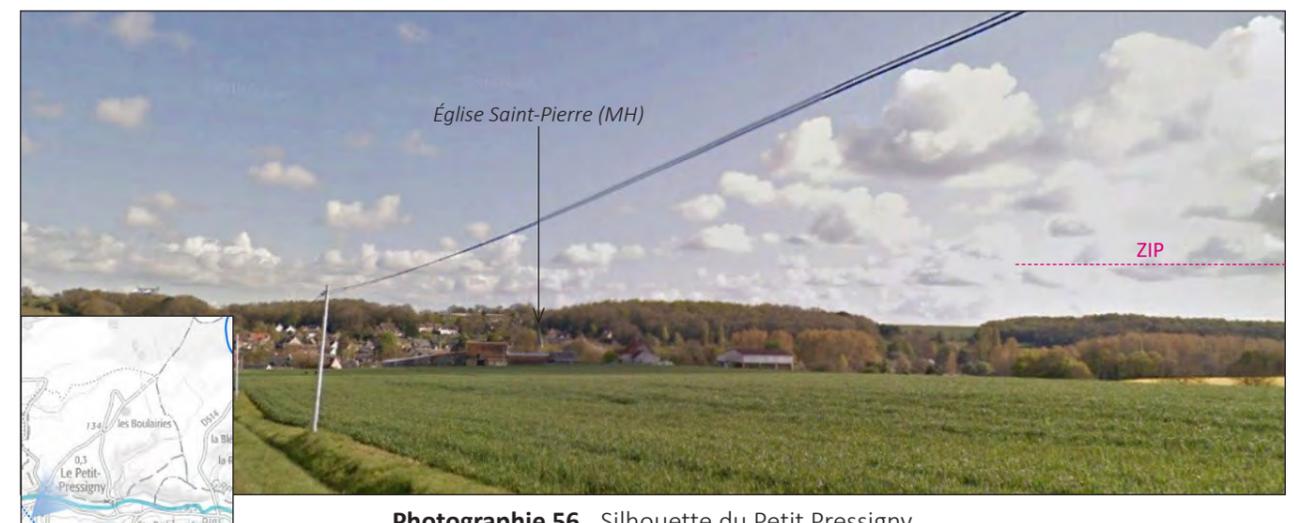
L'ancien château-fort de Betz-le-Château est situé en dehors la ville, en haut de coteau. Une position dominante qui laisse percevoir les vestiges de l'édifice accroché au relief depuis le paysage, mais en tournant le dos à la zone d'implantation potentielle. Invisible depuis le plateau en provenance de l'ouest, il ne présente pas de covisibilité potentielle avec le site du projet.

L'édifice est cependant installé dans un parc clos, en grande partie arboré, accompagné de bâtiments. Depuis le portail, l'horizon est rapidement refermé par le coteau opposé et la végétation, ne permettant pas de visibilité en direction du site.

La sensibilité potentielle du château de Betz-le-Château est négligeable.



Photographie 55. Depuis les Palets de Gargantua (Charnizay)



Photographie 56. Silhouette du Petit Pressigny
Source : Google Street View



Illustration 26. Implantation du château de Betz-le-Château
Source : Géoportail

- Église Notre-Dame et château (La Celle-Guérand, ~ 6,2 km de la zone d'implantation potentielle) :

L'église Notre-Dame et le château de la Celle-Guérand sont implantés en centre-bourg. L'église est située à proximité immédiate de la rivière tandis que le château est accroché en bas du coteau du Rémillon. Ces caractéristiques d'implantation ne permettent aucune visibilité depuis les monuments ou leurs abords en direction du plateau et de la zone d'implantation potentielle.

La silhouette de la Celle-Guérand est principalement dissimulée par les replis du relief, ne se dévoilant que ponctuellement depuis certains axes de communication. Depuis la D13, le clocher de l'église émerge de la végétation. Le château reste dissimulé par le bâti. La zone d'implantation potentielle apparaît alors en arrière-plan du paysage en une covisibilité indirecte, nuancée par les rideaux visuels et l'éloignement.

La sensibilité potentielle de l'église Notre-Dame de la Celle-Guérand vis-à-vis du projet est très faible.
La sensibilité potentielle du château de la Celle-Guérand vis-à-vis du projet est négligeable.

- Château de Ré (Le Petit-Pressigny, ~ 6,6 km de la zone d'implantation potentielle) :

Implanté dans la vallée de l'Aigronne, le château de Ré est situé en bas de coteau, avec une ceinture arborée généreuse. Le relief et la végétation ne permettent pas de visibilité en direction du plateau accueillant le site du projet éolien.

Le château de Ré est très discret dans le paysage, et ne se devine que ponctuellement depuis un virage de la D103, ses toitures apparaissant à travers les frondaisons. La zone d'implantation potentielle est située presque dans l'axe de la D103, au-delà des rideaux boisés et topographiques, engageant ainsi une éventuelle covisibilité indirecte filtrée. Un photomontage permettra de mesurer cette interaction visuelle.

La sensibilité potentielle du château de Ré par rapport au projet est ponctuelle et très faible.

- Ancienne chapelle du Genêt (La Celle-Guérand, ~ 7,2 km de la zone d'implantation potentielle) :

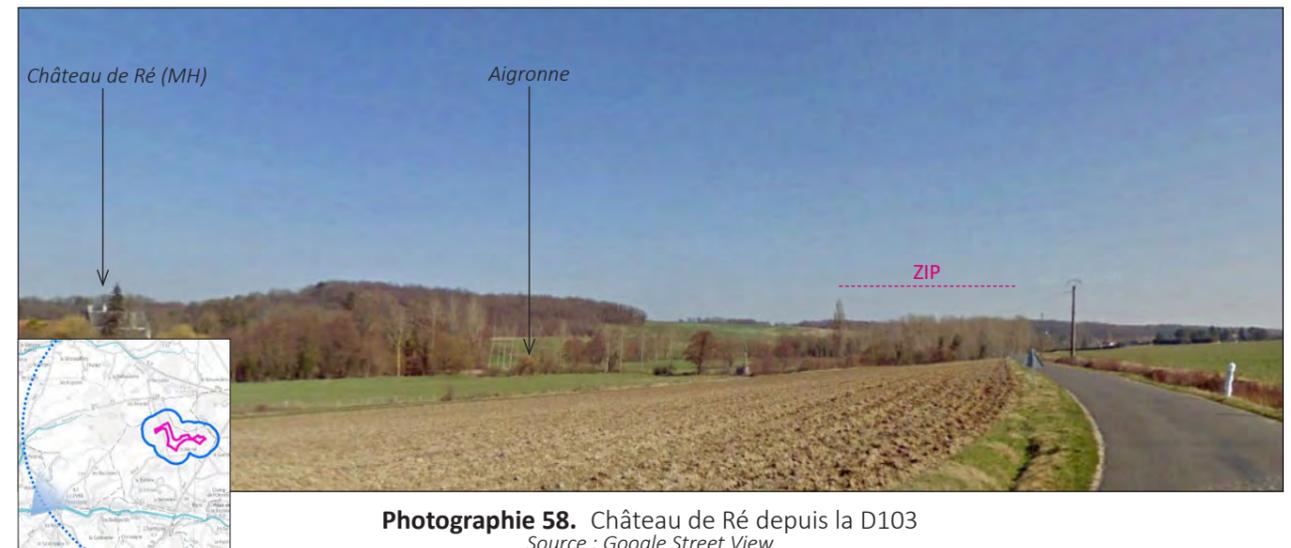
L'ancienne chapelle est insérée au sein des bâtiments de la ferme isolée des Genêts, située en rebord de plateau. L'édifice désaffecté est peu visible depuis le paysage, se fondant dans les bâtiments qui l'entourent, tous plus imposants, et les quelques arbres accompagnant la ferme. Il n'y a donc pas de covisibilité potentielle directe ou indirecte envisagée avec le site du projet.

C'est depuis les abords de l'ancienne chapelle, et de la ferme dans sa globalité, que s'ouvre un panorama remarquable que la vallée du Rémillon. La zone d'implantation potentielle apparaît à l'arrière-plan, derrière des rideaux boisés qui viennent nuancer cette visibilité.

La sensibilité potentielle de l'ancienne chapelle du Genêt vis-à-vis du projet est faible.



Photographie 57. La Celle-Guérand depuis la D13 (Bel-Air)
Source : Google Street View



Photographie 58. Château de Ré depuis la D103
Source : Google Street View



Illustration 27. Implantation de l'ancienne chapelle des Genêts
Source : Géoportail

- Église Saint-Mandé-Saint-Jean (Ferrière-Larçon ~ 8,3 km de la zone d'implantation potentielle) :

L'église Saint-Mandé-Saint-Jean est située en cœur de bourg, au plus près du Larçon. Cette situation géographique limite toute visibilité depuis les abords de l'édifice en direction du plateau et de la zone d'implantation potentielle.

Son clocher émerge cependant de manière ponctuelle, au-dessus de la silhouette du village, notamment depuis la D50 en venant de l'ouest. Le site du projet est alors situé sur la gauche de la silhouette villageoise, dissimulée par des rideaux bâtis et végétaux. Aucune covisibilité notable n'est envisagée.

La sensibilité potentielle de l'église Saint-Mandé-Saint-Jean vis-à-vis du projet est négligeable.

- La Pierre du Diable (Le Petit-Pressigny, ~ 9,1 km de la zone d'implantation potentielle) :

Ce polissoir est situé non loin des fermes des Sautinières et de la Jarrie, au sein d'une parcelle cultivée. Visible depuis la route en fonction du cycle des cultures, son implantation sur le plateau lui permet d'ouvrir de larges panoramas depuis ses abords. L'horizon est cependant ponctuellement raccourci par les inflexions de la topographie. La zone d'implantation potentielle apparaît à l'arrière-plan du paysage, dans l'axe de la voie communale. Cette covisibilité est nuancée par les filtrées boisés et topographiques ainsi que par l'éloignement.

La sensibilité potentielle du polissoir dit « la Pierre du Diable » par rapport au projet est négligeable.

- Château de Bridoré (Bridoré, ~ 10,1 km de la zone d'implantation potentielle) :

Implanté en haut de coteau, le château de Bridoré et son donjon constituent un marqueur vertical remarquable, notamment depuis la D241. Cette mise en scène s'observe principalement en tournant le dos à la zone d'implantation potentielle, ce qui limite les éventuelles covisibilités directes et indirectes.

Sa situation géographique en bordure de village lui permet d'ouvrir, tant depuis les étages que depuis les abords des fortifications et douves, un belvédère remarquable sur la vallée de la Coulée, ses étangs et ses coteaux cultivés. Le site du projet est situé à l'arrière-plan de ce paysage, ses perceptions filtrées par les rideaux topographiques et végétaux ainsi que par l'éloignement.

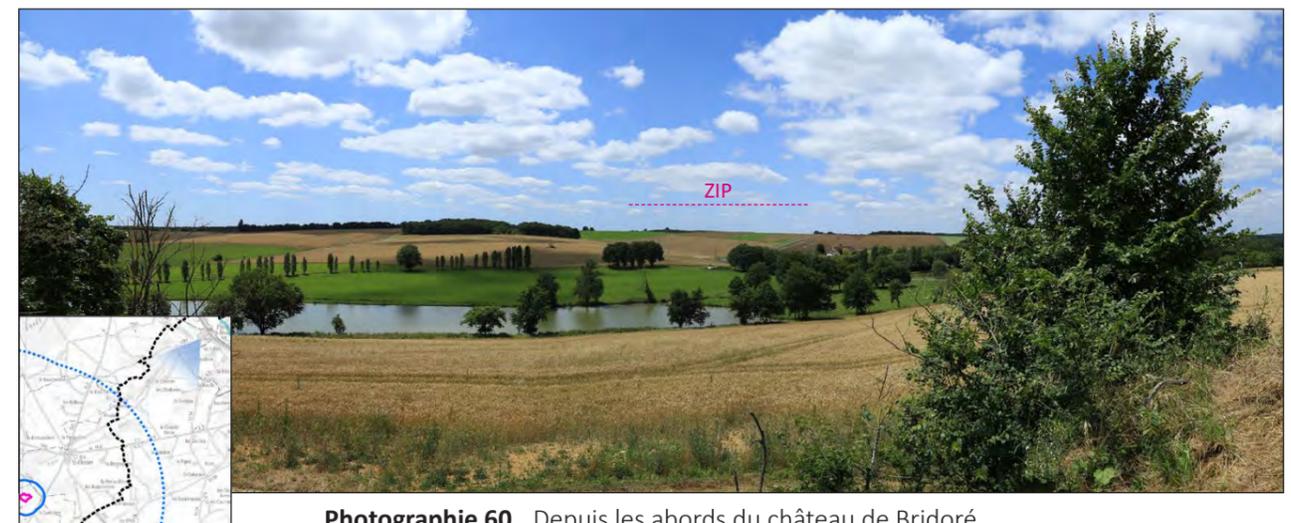
La sensibilité potentielle du château de Bridoré vis-à-vis du projet est très faible.



Photographie 59. Silhouette de Ferrière-Larçon depuis la D50
Source : Google Street View



Illustration 28. Implantation du polissoir de la Pierre du diable
Source : Géoportail



Photographie 60. Depuis les abords du château de Bridoré

- Château de Saint-Senoeh (Vareennes, ~ 12,8 km de la zone d'implantation potentielle) :

Le château de Saint-Senoeh est implanté sur un parc généreusement arboré, à flanc de coteau de l'Estrigueil. Il présente cependant une perspective remarquable de près de 2 km en direction de la zone d'implantation potentielle, traversant plateau et forêt jusqu'au haut du coteau d'un affluent de l'Esves. Les inflexions du relief, les rideaux boisés et l'éloignement limite les interactions visuelles entre le château et le site du projet.

La sensibilité potentielle du château de Saint-Senoeh vis-à-vis du projet est négligeable.

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Profil topographique

Réalisation : AUDDICÉ, février 2020
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100® & 1000®
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS -
EUROCAPE - AUDDICÉ, 20120

Carte 19. Localisation du profil QR

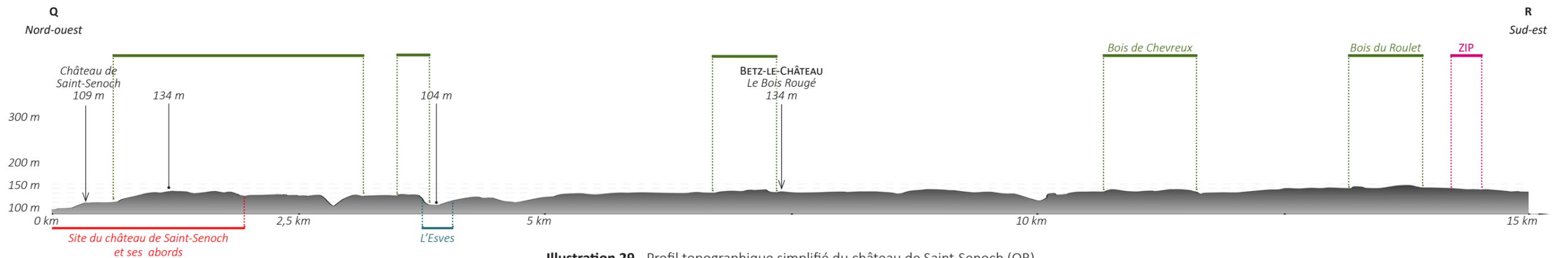
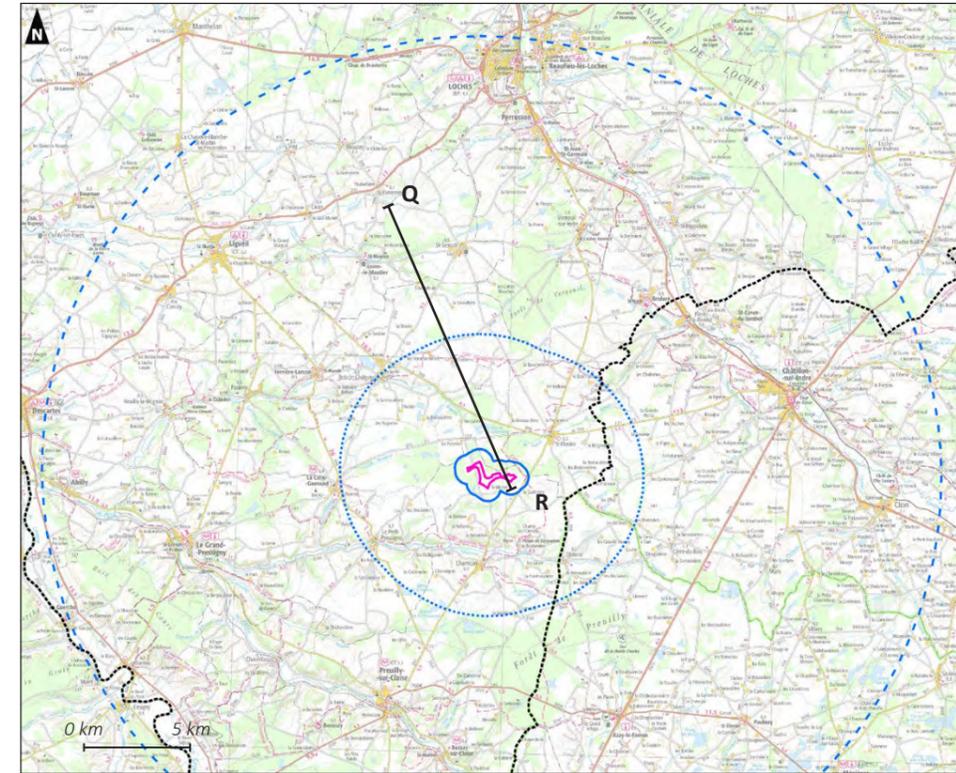


Illustration 29. Profil topographique simplifié du château de Saint-Senoeh (QR)
Source des données : Google Earth / Les hauteurs ont été volontairement accentuées afin de faciliter leur lecture
Trait de coupe localisé sur la Carte 19, page 89

4.3.3 Sensibilité potentielle des Sites inscrits et classés

Seul le château de Saint-Senoch et ses abords (~ 11,1 km) sont susceptibles, par la présence de la remarquable perspective, d'entretenir une interaction visuelle potentielle avec la le site du projet. Néanmoins, l'éloignement, les inflexions du relief et les rideaux boisés successifs limitent les visibilités éventuelles.

La sensibilité potentielle du château de Saint-Senoch et ses abords par rapport au projet est négligeable.

Illustration 29, page 89

Tableau 11. Enjeux et sensibilités potentielles du patrimoine protégé, page 93

4.3.4 Sensibilité potentielle des Sites patrimoniaux remarquables

On ne relève aucune interaction visuelle notable entre les différents sites patrimoniaux remarquables relevés à l'échelle de l'aire d'étude élargie et la zone d'implantation potentielle.

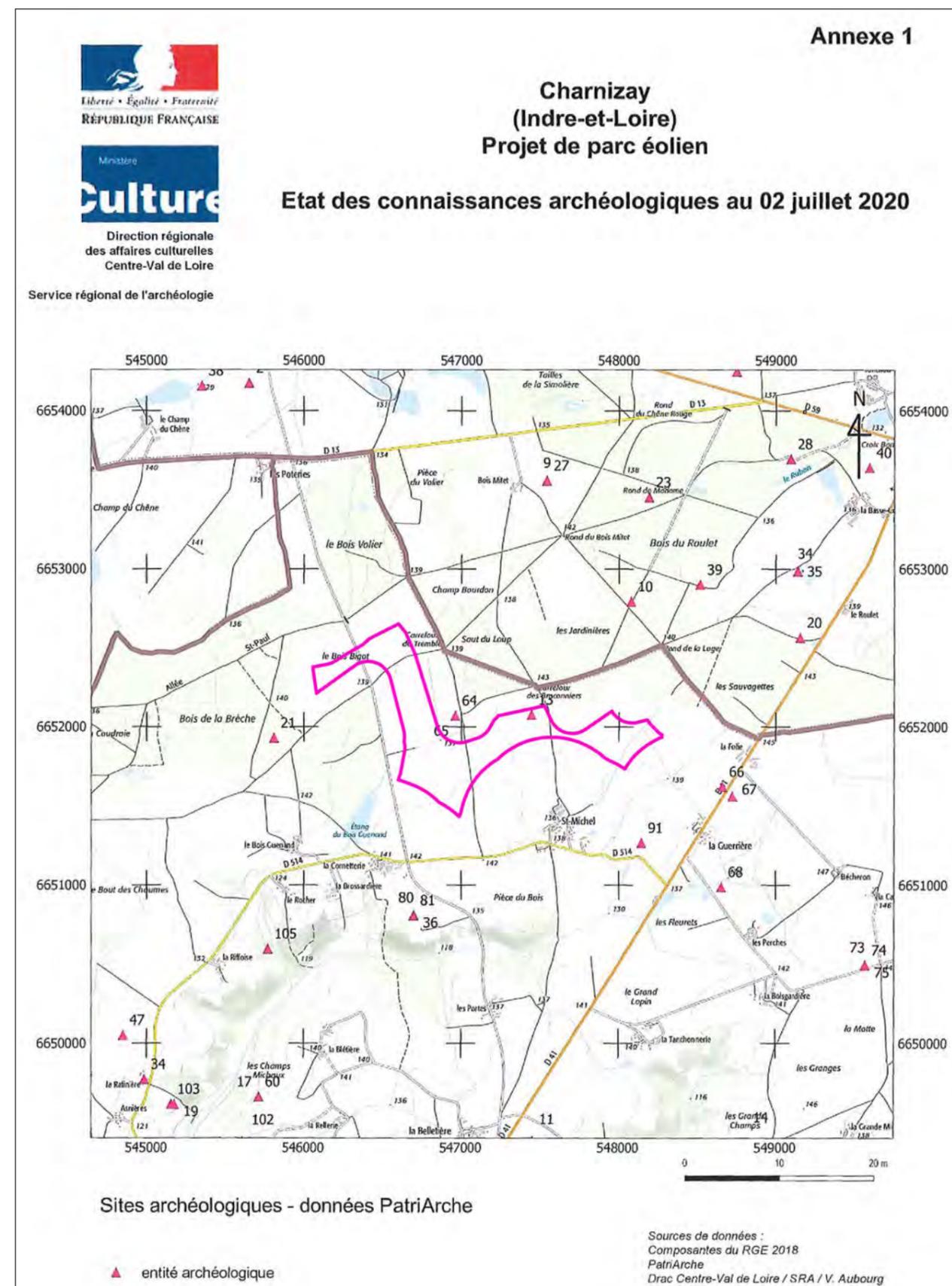
Leur sensibilité potentielle vis-à-vis du projet est négligeable.

4.3.5 Sensibilité potentielle du patrimoine archéologique

Le retour de la consultation du Service régional de l'archéologie (juillet 2020), fait état de 4 sites connus dans l'enprise du dite du projet ou à proximité immédiaite, ainsi que de plusieurs sites aux alentours. Il s'agit d'un inventaire non exhaustif, la découverte de nouveaux sites encore inconnue n'étant pas exclue. **La sensibilité potentielle du patrimoine archéologique vis-à-vis du projet est modérée.**

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) devront être consultés lors de la définition précise du projet et devront être saisis pour tous les travaux susceptibles d'affecter le sous-sol. Une démarche au titre de l'archéologie préventive pourra être demandée par la Préfecture.

Illustration 30. État des connaissances archéologiques au 2 juillet 2020
Source : Service régional de l'archéologie Centre-Val de Loire



4.3.6 Sensibilité potentielle du patrimoine non protégé

Les paysages semis-fermés des gâtines du sud Touraine laissent percevoir, de manière plus ou moins ponctuelle, des éléments patrimoniaux. Certains d'entre eux sont susceptibles d'engager des interactions visuelles avec la zone d'implantation potentielle.

Tableau 12. Enjeux et sensibilités potentielles du patrimoine non protégé, page 94

Carte 20. Sensibilités potentielles du patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 95

■ Patrimoine religieux

Les églises non protégées recensées à proximité de la zone d'implantation potentielle et à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée sont principalement situées en haut de coteau, au sein du centre-bourg. Elles constituent des marqueurs verticaux parfois remarquables, mais non perceptibles depuis l'ensemble du territoire d'étude.

L'église Saint-Flovier (~ 2,6 km) ne présente pas de visibilité en direction du site de projet depuis ses abords, le bâti et le relief refermant les vues. Cependant, elle constitue un marqueur vertical intéressant, notamment depuis la D41 en venant du nord. La zone d'implantation potentielle apparaît alors en arrière-plan, décalée sur la droite, en grande partie masquée par la végétation des plans intermédiaires. **Sa sensibilité potentielle par rapport au projet éolien est ponctuelle et faible.**

Photographie 16. Silhouette de Saint-Flovier depuis la D41, page 43

L'église Saint-Martin de Charnizay (~ 3,6 km) dessine domine le village de manière exceptionnelle lorsque perçue par le nord (D41 notamment). Cette mise en scène est perceptible principalement en tournant le dos au projet, bien que l'on relève une covisibilité indirecte depuis la D103. Son implantation en centre-bourg s'accompagne d'une perspective dans l'axe de la D41, sur la vallée de l'Aigronne en direction de la zone d'implantation potentielle. Ces visibilités et covisibilités directes devraient être nuancées par les masques bâtis, topographiques et boisés. **La sensibilité potentielle de l'église Saint-Martin est ponctuelle et modérée.**

Photographie 17. Depuis la mairie de Charnizay, page 43

Photographie 62. Depuis le portail du château Renaissance (Charnizay), page 92

L'église Saint-Laurent d'Obterre (~ 4,4 km) domine le village, dans une mise en scène parfois remarquable depuis la vallée de l'Aigronne. Depuis le coteau opposé, des covisibilités directes et indirectes sont envisagées avec la zone d'implantation en arrière-plan. Depuis les abords de l'église s'ouvre un belvédère remarquable sur la vallée et la partie basse du village. Les perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle sont masquées par le bâti et la végétation, ne permettant aucune visibilité. **La sensibilité potentielle de l'église Saint-Laurent par rapport au projet est ponctuelle et modérée.**

L'église Saint-Étienne de Betz-le-Château (~ 6,0 km) est située en point haut, perchée sur l'ancienne motte castrale de la ville. Bien qu'insérée dans le tissu bâti, des percées lointaines vers le grand paysage sont relevées depuis ses abords, notamment en direction de la zone d'implantation potentielle. Les rideaux boisés, topographiques et bâtis viennent limiter cette perception. L'édifice constitue un marqueur vertical parfois remarquable. Depuis le nord-ouest (D100), le site du projet est situé à l'arrière de la silhouette urbaine, en grande partie masquée par la végétation et le rideau urbain. **Sa sensibilité potentielle par rapport au projet est modérée.**

Photographie 61. Depuis les abords de l'église Saint-Étienne (Betz-le-Château), page 92

■ Patrimoine civil

Témoins d'une riche histoire, de nombreux châteaux viennent s'ajouter à ceux déjà protégés au titre des Monuments historiques. Autour de la zone d'implantation potentielle, plusieurs d'entre eux sont susceptibles de présenter des interactions visuelles avec le site du projet.

L'ancien château du Roulet (~ 1,4 km) n'est composé aujourd'hui que de vestiges, enchâssé dans la structure de la ferme du Roulet. L'édifice présente donc **la même sensibilité potentielle modérée** que le lieu de vie associé.

L'ancien château féodale de Charnizay (3,6 km) fait face à l'église Saint-Martin. Bien que moins remarquable lors des mises en scène paysagère de la silhouette du village, il présente des interactions visuelles avec la zone d'implantation potentielle similaires à celle de l'église. **Sa sensibilité potentielle est ponctuelle et modérée.**

Photographie 17. Depuis la mairie de Charnizay, page 43

Le château Renaissance de Charnizay (~ 4,0 km) est situé à flanc de coteau, en dehors du village. Enchâssé dans un parc généreusement arboré, il n'est pas visible depuis le paysage. Depuis le portail, sur la D103, s'ouvre des fenêtres paysagères sur la vallée de l'Aigronne et le coteau opposé. La zone d'implantation potentielle apparaît à l'arrière-plan, en partie filtrée par la topographie et la végétation. **Sa sensibilité potentielle est ponctuelle et faible.**

Le château des Michauds (~ 6,1 km) est implanté en bas de coteau. Bien que ceinturé d'arbres et adossé au hameau du même nom, il est ponctuellement visible dans le paysage. La présence de rideaux visuels limite les éventuelles covisibilités avec la zone d'implantation potentielle. Depuis ses abords, la route permet une découverte de la vallée de l'Aigronne, ponctuellement filtrée par la végétation. Le site de projet est situé au-delà du coteau, en grande partie filtré par la végétation et le relief. **La sensibilité potentielle du château des Michauds est très faible.**

■ Patrimoine de l'eau

Par leur implantation en fond de vallée et leurs dimensions modestes, les édifices du patrimoine de l'eau sont généralement peu susceptibles de former des interactions visuelles avec un site de projet situé sur le plateau. Néanmoins, on relève des visibilitées éventuelles depuis **le lavoir de Charnizay**, situé à proximité de la zone d'implantation potentielle (~ 3,0 km). Elles sont limitées par le coteau opposé et la végétation. Un photomontage permettra de mesurer cette interaction. **La sensibilité potentielle du lavoir de Charnizay vis-à-vis du projet est modérée.**



Photographie 61. Depuis les abords de l'église Saint-Étienne (Betz-le-Château)



Photographie 62. Depuis le portail du château Renaissance (Charnizay)



Photographie 63. Depuis les abords du château des Michauds (Obterre)

4.3.7 Synthèse des sensibilités potentielle du patrimoine

N°	ÉDIFICE	COMMUNE	DPT.	DISTANCE À LA ZIP	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX		SENSIBILITÉ POTENTIELLE	PM*	
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (6 KM)									
1	DOLMEN DIT « LES PALETS DE GARGANTUA »	Charnizay	37	2,7 km	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique classé Accessible au public 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilités potentielles indirectes ponctuelles Rideaux boisés 	Faible	X
2	ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-PIERRE	Le Petit Pressigny	37	5,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique inscrit Accessible au public Marqueur vertical ponctuel 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilités potentielle ponctuelles et filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	X
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (20 KM)									
3	CHÂTEAU	Betz-le-Château	37	6,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique inscrit Ruines Pas d'accès au public Marqueur vertical ponctuel 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction en direction du site de projet Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Négligeable	
4	ÉGLISE NOTRE-DAME	La Celle-Guénand	37	6,2 km	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique classé Accessible au public Marqueur vertical ponctuel 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilités potentielles indirectes ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	X
5	CHÂTEAU	La Celle-Guénand	37	6,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique inscrit Chambres d'hôtes & gîte 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction en direction du site de projet Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Négligeable	
7	CHÂTEAU DE RÉ (OU RAY)	Le Petit Pressigny	37	6,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique partiellement inscrit Chambres d'hôtes & gîte Silhouette remarquable 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilités potentielles indirectes ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Très faible	X
8	ANCIENNE CHAPELLE DU GENËT	La Celle-Guénand	37	7,2 km	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique inscrit Désaffecté Belvédère remarquable 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles lointaines Rideaux boisés et topographiques 	Faible	X
9	ÉGLISE SAINT-MANDÉ-SAINTE-JEAN	Ferrière-Larçon	37	8,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique classé Accessible au public Marqueur vertical ponctuel 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction en direction du site de projet Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Négligeable	
11	POLISSOIR DIT « LA PIERRE RIRETTE » OU « LA PIERRE DU DIABLE »	Le Petit Pressigny	37	9,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique classé Accessible au public 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilités potentielles indirectes Rideaux boisés et topographiques Éloignement 	Négligeable	
12	CHÂTEAU	Bridoré	37	10,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique classé Accessible au public Marqueur vertical Belvédère remarquable 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles lointaines Rideaux boisés et topographiques Éloignement 	Très faible	X
108	CHÂTEAU DE SAINT-SENOCH ET SES ABORDS	Esve-le-Moutier, Saint-Senoch, Varennes	37	11,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Site inscrit Monument historique partiellement inscrit Chambres d'hôtes & gîte 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction en direction du site de projet Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Négligeable	
32	CHÂTEAU DE SAINT-SENOCH*	Varennes	37	12,8 km	<ul style="list-style-type: none"> Monument historique partiellement inscrit Chambres d'hôtes & gîte 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction en direction du site de projet Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Négligeable	X

* : Monument situé dans l'emprise d'un Site classé, d'un Site inscrit ou d'un Site patrimonial remarquable
Dpt. : département
PM* : photomontage(s) envisagé(s)

Tableau 11. Enjeux et sensibilités potentielles du patrimoine protégé

N°	ÉDIFICE	COMMUNE	DPT.	DISTANCE À LA ZIP	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX	SENSIBILITÉ POTENTIELLE		PM*	
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (6 KM)									
112	ANCIEN CHÂTEAU DU ROULET	Saint-Flovier	37	1,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public Lieu de vie isolé Vestiges 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles directes et indirectes Rideaux boisés importants 	Modérée	X
113	ÉGLISE SAINT-FLOVIER	Saint-Flovier	37	2,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public Marqueur ponctuel 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Covisibilités potentielles indirectes Rideaux boisés, bâtis et topographiques 	Faible	X
L	LAVOIR	Charnizay	37	3,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public Itinéraire de randonnée (GRP) 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles indirectes Rideaux boisés et topographiques 	Modérée	X
114	ÉGLISE SAINT-MARTIN	Charnizay	37	3,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public Silhouette remarquable Marqueur ponctuel 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles indirectes Rideaux boisés, bâtis et topographiques 	Modérée	X
115	ANCIEN CHÂTEAU FÉODAL	Charnizay	37	3,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public Marqueur ponctuel 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles indirectes Rideaux boisés, bâtis et topographiques 	Modérée	X
116	CHÂTEAU RENAISSANCE	Charnizay	37	4,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Chambres d'hôtes Perspective vers la vallée 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Rideaux boisés et topographiques 	Faible	X
117	ÉGLISE SAINT-LAURENT	Obterre	36	4,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public Marqueur vertical 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction en direction du site de projet Rideaux bâtis, boisés et topographiques 	Modérée	X
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (20 KM)									
120	ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE	Betz-le-Château	37	6,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité au public Silhouette remarquable Marqueur ponctuel 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles directes Covisibilités potentielles indirectes Rideaux boisés, bâtis et topographiques 	Modérée	X
121	CHÂTEAU DES MICHAUDS	Obterre	36	6,1 km	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'accès au public 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelles Covisibilités potentielles indirectes ponctuelles Rideaux boisés, bâtis et topographiques 	Très faible	X

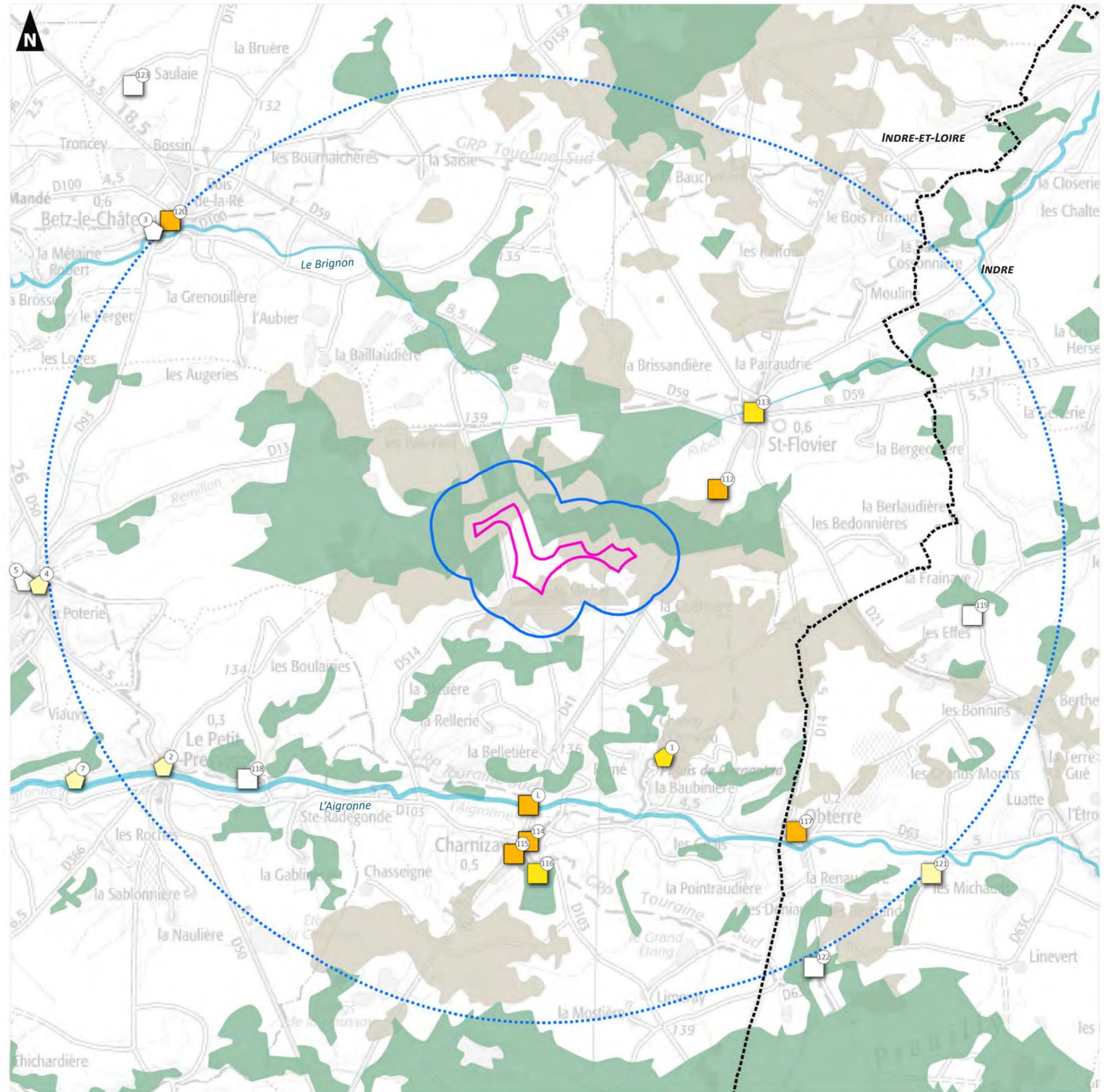
Dpt. : département
PM* : photomontage(s) envisagé(s)

Tableau 12. Enjeux et sensibilités potentielles du patrimoine non protégé

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 20. Sensibilités potentielles du patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



4.3.8 Sensibilités potentielles des sites touristiques

■ Itinéraires de randonnée

Si les abords directs de la zone d'implantation potentielle n'accueillent pas de sites touristiques particuliers, plusieurs itinéraires de randonnée y sont relevés, susceptibles d'entrer dans des interactions visuelles avec le site de projet.

Le GRP Touraine Sud passe à proximité directe de la zone d'implantation potentielle, traversant l'aire d'étude immédiate au nord-ouest (~ 500 m). Cette séquence de l'itinéraire se fait principalement en sous-bois (bois du Roulet), ce qui limite les visibilitées. Néanmoins, la séquence suivante rejoint la D41 au niveau de la ferme de la Folie, pour s'engager vers le sud-ouest, dans des paysages agricoles nettement plus ouverts, jusque dans la vallée de l'Aigronne. Elle permettra de découvrir le projet de manière progressive, dans le grand paysage comme à proximité du site. Des rideaux végétaux, bâtis ou topographiques viendront les nuancer de manière ponctuelle. **La sensibilité potentielle du GRP Touraine sud varie selon les séquences, de forte à négligeable.**

Les sentiers de Sainte-Jullite [PR1] et du Sous-Bois [PR2], au départ de Saint-Flovier, empruntent une partie du GRP Touraine Sud. Ils traversent principalement les sous-bois du bois du Roulet jusqu'en ses lisières sud, au niveau des carrefours du Tremble et des Braconniers. Ils ouvriront alors des visibilitées directes et proches (~ 150 m) sur le site du projet, avec d'éventuels effets de surplomb, d'écrasement et de modification d'échelle. **La sensibilité potentielle des sentiers de Sainte-Jullite et du Sous-Bois varie selon les séquences de très forte à négligeable.**

Le circuit du Château [PR3] reste relativement éloigné de la zone d'implantation potentielle (~ 5,6 km) et traverse la vallée du Brignon pour remonter sur le coteau opposé au château. Des visibilitées lointaines sont envisageables depuis les points hauts, en tournant le dos à l'édifice patrimonial. La perception du site du projet sera nuancée par les rideaux boisés et les inflexions du plateau. **La sensibilité potentielle du circuit du château varie selon les séquences de très faible à négligeable.**

La promenade du gué [PR4] dessine une vaste boucle au nord et à l'est de Betz-le-Château, remontant au-delà de la source du Brignon, jusqu'à Sainte-Jullite. Ce rapprochement de la zone d'implantation potentielle (~ 2,0 km) permet une découverte progressive du paysage à travers les différentes fenêtres ménagées par les rideaux boisés et topographiques. Des visibilitées plus ou moins importantes sont envisagées depuis les séquences dégagées et en point haut. **La sensibilité potentielle de la promenade du gué varie selon les séquences de modérée à négligeable.**

Le chemin inscrit au PDIPR traverse directement la zone d'implantation potentielle. Par cette situation, il présente des interactions visuelles et des sensibilités potentielles similaires aux sentiers de Sainte-Jullite et du Sous-Bois. **Sa sensibilité potentielle varie selon les séquences de très forte à négligeable.**

■ Voies vertes et cyclotouristiques

Le circuit cyclotouristique des 3 vallées [V1] reste relativement éloigné du site de projet (6,0 km). Il alterne entre plateaux et vallées et présente ainsi des visibilitées lointaines en direction de la zone d'implantation potentielle. Celles-ci sont filtrées par la végétation et les inflexions du relief. **La sensibilité potentielle du circuit des 3 vallées varie selon les séquences de très faible à négligeable.**

■ Sites touristiques

Par leurs implantations en centre-bourg et/ou en fond de vallée, les différents sites touristiques relevés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée ne présentent pas d'interactions visuelles notables avec le site du projet. **Leur sensibilité potentielle est négligeable.**

■ Hébergements touristiques

Certains hébergements touristiques relevés peuvent, par leur proximité ou leurs caractéristiques d'implantation, entretenir de potentielles interactions visuelles avec le site du projet.

Les gîtes de Saint-Michel [G1] (Charnizay, ~ 0,6 km) sont situés dans le hameau. Leur proximité au site du projet peut engendrer d'éventuels effets de surplomb ou des modifications des rapport d'échelle avec les éléments verticaux alentours, ainsi que des visibilitées, tronquées ou filtrées par les habitations et les jardins alentours. **Leur sensibilité potentielle au projet est très forte.**

Le gîte de Bêcheron [G2] (Charnizay, ~ 1,4 km), labellisé Gîte de France, est situé à l'est du site de projet, au milieu des champs. Il s'agit d'une ferme traditionnelle isolée, principalement tournée sur sa cour intérieure mais ouvrant, un panorama vers la zone d'implantation potentielle depuis son portail. Il est exposé à des visibilitées et des covisibilitées avec le projet. **Sa sensibilité potentielle est modérée.**

L'auberge de la Source [G3] (Saint-Flovier, ~ 2,6 km) est implanté dans le centre-bourg et ne présente aucune interaction visuelle avec le grand paysage et le site du projet. **Sa sensibilité potentielle est négligeable.**

Les chambres d'hôtes du Moulin de la Croix [G4] (Charnizay, ~ 2,9 km) sont implantées au fond de la vallée de l'Aigronne, au pied du coteau nord et ses boisements. Aucune interaction visuelle avec le plateau et la zone d'implantation potentielle n'est envisagée. **Sa sensibilité potentielle au projet est négligeable.**

Les gîtes en centre-bourg de Charnizay, tel que la Forge et Ma Petite Cuisine [G5] (~ 3,6 km) ou au sud du bourg, tel que le Colombier [G7] (Gîte de France, ~ 4,3 km) bénéficient des rideaux bâtis et boisés limitant les interactions visuelles avec le site du projet. **Leur sensibilité potentielle vis-à-vis du projet est très faible.**

Les chambres d'hôtes et cabanes du château de Charnizay [G6] (~ 4,0 km) ont récemment été ouvertes. Elles sont implantées au sein d'un parc arboré, limitant les interactions visuelles avec le grand paysage, à l'exception de percées visuelles, notamment depuis le portail du domaine. **Leur sensibilité potentielle au projet est faible.**

Au-delà, les interactions visuelles avec les lieux d'hébergement touristique sont limitées par la distance ainsi que les rideaux visuels topographiques, boisés et bâtis présents dans les plans intermédiaires. C'est aussi le cas pour les gîtes d'Obterre et du Petit Pressigny, implantés dans la vallée de l'Aigronne. **Leurs sensibilités potentielles au projet varient de très faible à nulle.**

N°	ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE	DISTANCE À LA ZIP	CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX	SENSIBILITÉ POTENTIELLE		PHOTOMONTAGE(S) ENVISAGÉ(S)	
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (600 M)							
P	PDIPR	Imm.	<ul style="list-style-type: none"> Sentier inscrit au PDIPR 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles franches Effets potentiels d'écrasement Modification potentielle du rapport d'échelle Rideaux boisés et topographiques 	Très forte à négligeable	X
PR1	SENTIER DE SAINTE-JULLITE	150 m	<ul style="list-style-type: none"> Petite randonnée 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles franches Effets potentiels d'écrasement Modification potentielle du rapport d'échelle Rideaux boisés et topographiques 	Très forte à négligeable	X
PR2	SENTIER DU SOUS-BOIS						
GRP	TOURAINES SUD	500 m	<ul style="list-style-type: none"> Grande randonnée de Pays 	Forte	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité potentielle franche Effets potentiels d'écrasement Modification potentielle du rapport d'échelle Rideaux boisés et topographiques 	Forte à négligeable	X
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (6 KM)							
G1	GÎTES DE SAINT-MICHEL	0,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Chambres d'hôtes 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées ou tronquées Effets potentiels de surplomb Modification potentielle du rapport d'échelle Rideaux bâtis et végétaux 	Très forte	X
G2	GÎTE DE BÉCHERON	1,4 km	<ul style="list-style-type: none"> Gîte de France 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelles Covisibilités potentielles Rideaux boisés 	Modérée	X
PR4	PROMENADE DU GUÉ	2,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Petite randonnée 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles filtrées Rideaux boisés et topographiques 	Modérée à négligeable	X
G3	AUBERGE DE LA SOURCE	2,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Auberge et restaurant 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction visuelle potentielle Rideaux boisés et topographiques 	Négligeable	
G4	CHAMBRES D'HÔTES DU MOULIN DE LA CROIX	2,9 km	<ul style="list-style-type: none"> Chambres d'hôtes 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Pas/peu d'interaction visuelle potentielle Rideaux boisés et topographiques 	Négligeable	
G5	GÎTE DE LA FORGE ET AUBERGE MA PETITE CUISINE	3,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Chambres d'hôtes Auberge et restaurant 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelle Rideaux bâtis, boisés ou topographiques 	Très faible	
G6	CHAMBRES D'HÔTES DU CHÂTEAU DE CHARNIZAY	4,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Chambres d'hôtes Cabanes/logements insolites 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelle Rideaux boisés et topographiques 	Faible	X
G7	GÎTE DU COLOMBIER	4,3 km	<ul style="list-style-type: none"> Chambres d'hôtes 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilités potentielles ponctuelle Rideaux bâtis, boisés ou topographiques 	Très faible	
PR3	CIRCUIT DU CHÂTEAU	5,6 km	<ul style="list-style-type: none"> Petite randonnée 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Très faible à négligeable	
V1	CIRCUIT DES 3 VALLÉES	6,0 km	<ul style="list-style-type: none"> Circuit cyclotouristique 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité potentielles filtrées ponctuelles Rideaux boisés et topographiques 	Très faible à négligeable	

Tableau 13. Enjeux et sensibilités potentielles touristiques

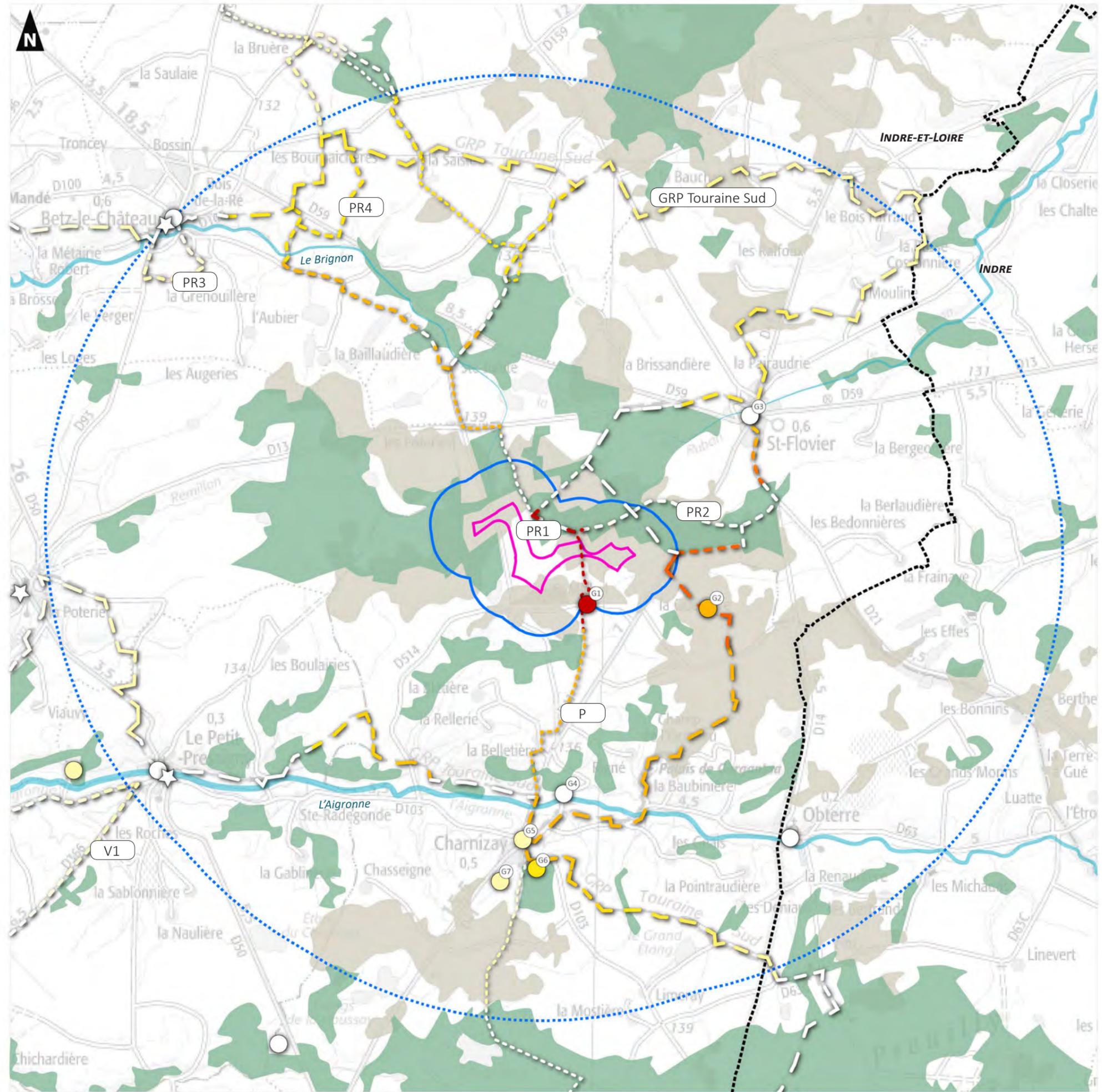
Carte 21. Sensibilités potentielles touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 98

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 21. Sensibilités potentielles touristiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

-  Zone d'implantation potentielle
 -  Aire d'étude immédiate (600 m)
 -  Aire d'étude rapprochée (6 km)
 -  Limite départementale
- ÉCHELLE DE SENSIBILITÉ POTENTIELLE**
- | | |
|--|--|
|  Très forte |  Faible |
|  Forte |  Très faible |
|  Modérée |  Nulle ou négligeable |
- PAYSAGES**
-  Relief (< 140 m, rideau visuel ou belvédère)
 -  Vallée structurante
 -  Masse boisée (rideau visuel)
- TOURISME**
-  Grande randonnée (GR & GRP)
 -  Petite randonnée (PR)
 -  Chemin inscrit au PDIPR
 -  Itinéraire cyclotouristique
 -  Gîte ou chambre d'hôtes
 -  Site touristique
 -  Numéro d'identification se reporter au tableau 13



CHAPITRE 5. ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION

5.1 Synthèse des enjeux et contraintes

Afin de permettre une implantation harmonieuse d'un projet éolien dans le site envisagé, il est important de tenir compte de l'ensemble des sensibilités paysagères et patrimoniales (qualité intrinsèque des paysages, édifices et lieux de vie exposés, lieux de mémoire, axes de découverte, ...), afin de minimiser les impacts sur les éléments les plus sensibles. Il est également nécessaire de prendre en compte le contexte éolien environnant, afin d'assurer une cohérence de l'ensemble à l'échelle du territoire.

■ Un projet dans les gâtines du sud-Touraine

Le projet éolien de Charnizay s'inscrit sur le plateau ondulé au sud de Loches, entre l'Indre et l'Aigronne. Les paysages y sont semis-fermés, alternant entre boisements parfois très vastes et parcelles cultivées ayant des airs de clairières. C'est notamment le cas autour de la zone d'implantation potentielle. La présence arborée et les inflexions du plateau issues des nombreux vallons et vallées secondaires viennent raccourcir les horizons et jouent le rôle de seuil, laissant découvrir au dernier moment des espaces plus largement ouverts d'où émergent, ponctuellement visibles, les marqueurs verticaux traditionnels (clochers d'église, château d'eau).

Le projet éolien sera visible principalement depuis les abords proches du site de projet, mais aussi plus ponctuellement depuis des belvédères et points hauts plus éloignés. Il conviendra donc d'assurer une lecture aisée du projet à toute les échelles, en favorisant une organisation simple et régulière. Compte-tenu de l'impression de clairière du site et de son échelle modérée, un projet de 3 à 6 éoliennes peut être envisagé.

■ Une exploitation éolienne en cours de développement

Le projet éolien de Charnizay s'inscrit dans un territoire dépourvu d'éolienne exploitée ou autorisée. Néanmoins, plusieurs projets en instruction sont relevés, notamment sur la commune de Charnizay.

Il conviendra dans la mesure du possible d'aboutir à une implantation cohérente avec les éléments de composition de paysage (axes routiers, lignes de force topographiques) et les futurs parcs voisins, afin d'obtenir une insertion harmonieuse dans le paysage. Une implantation en ligne pourrait être envisagée.

■ Des sensibilités à proximité du projet

Plusieurs sensibilités potentielles ont été relevées à proximité de la zone d'implantation du projet lors de la réalisation de l'état initial paysager, patrimonial et touristique. On relève plus particulièrement :

- Les sensibilités fortes et très fortes des hameaux et fermes de la Cornetterie, la Guerrière, Saint-Michel et la Folie ;
- Les sensibilités modérées des villages de Charnizay et Betz-le-Château, ainsi que les hameaux et fermes du Bois Guénand, Bois Mitet, les Portes, les Poteries, Bécheron, le Roulet, la Blétière, la Tanchonnerie, la Boisgardière et de la Belletière ;
- Les visibilité et covisibilité potentielles avec les édifices patrimoniaux et notamment les églises de Saint-Flovier, Charnizay, Betz-le-Château et l'ancienne chapelle des Genêts (MH), les châteaux du Roulet et de Charnizay, ainsi qu'avec les Palets de Gargantua (MH) et le lavoir de Charnizay ;

- Les visibilité vers le paysage depuis l'intérieur des bourgs et plus particulièrement ceux depuis le carrefour de la Mairie de Charnizay, l'intérieur du bourg de Saint-Michel et depuis les hauteurs de Betz-le-Château.

Les sensibilités mises en évidence lors de cette étude devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la conception du projet afin de permettre une insertion harmonieuse en limitant les visibilité, covisibilité et l'implantation dans les cônes de vue depuis l'intérieur des bourgs. Les points de vue notifiés dans l'état initial devront être étudiés par l'intermédiaire de photomontages.

5.2 Orientation potentielle d'implantation

■ Paysage et contexte éolien

La zone d'implantation potentielle est comprise dans un contexte éolien qui débute son développement. Il conviendra alors de s'insérer avec cohérence avec les futurs parcs envisagés à proximité et de s'appuyer sur les lignes de force du paysage situées à proximité, notamment les axes de communication et les lignes de relief.

Une attention particulière sera portée aux rapports d'échelle avec les vallées les plus proches, et particulièrement la vallée de l'Aigronne.

■ Lieux de vie et axes de découverte

La sensibilité potentielle des villages, hameaux et fermes isolées les plus proches est due en partie à la confrontation directe à la zone d'implantation potentielle depuis les sorties et les franges des lieux de vie. Un recul du projet vis-à-vis des lisières urbaines permettra de nuancer ces interactions visuelles. Une attention particulière sera portée à Saint-Michel dont la proximité au projet devrait engager des effets sur l'ensemble du hameau (franges et centre), ainsi qu'aux fermes de la Cornetterie, la Guerrière et la Folie, exposées elles-aussi.

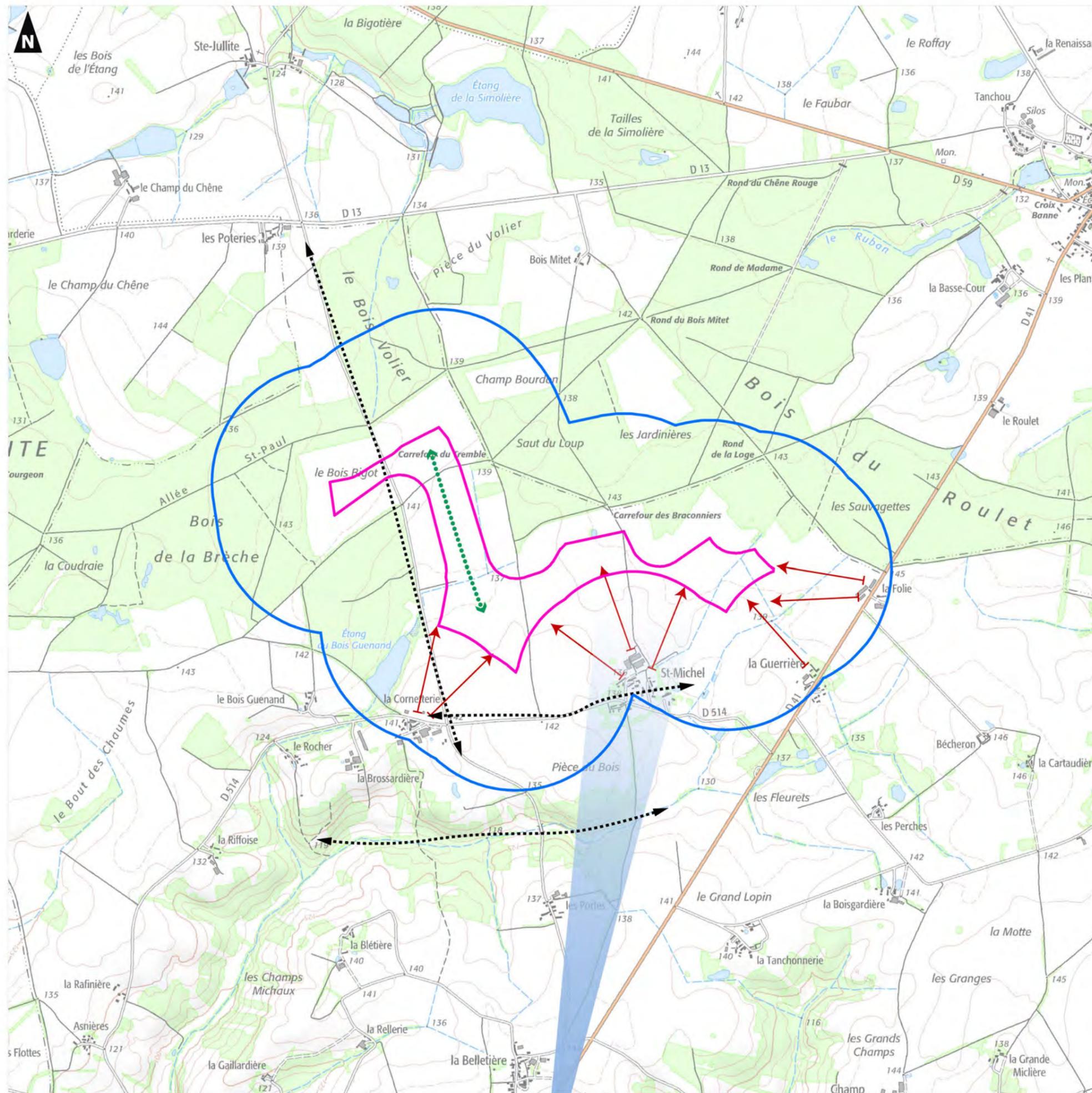
Une implantation cohérente avec l'organisation territoriale, appuyée sur les lignes de force du paysage, permettra une lecture aisée du projet. Il conviendra d'apporter une attention particulière aux rapports d'échelle avec les marqueurs verticaux traditionnels (clochers d'église en particulier) et les marqueurs modernes environnants, et de limiter les proximités avec les axes de découverte, notamment la D41 et la D514.

Enfin, il sera nécessaire de prendre en compte les covisibilité potentielles relevées lors de l'état initial afin de limiter les interactions visuelles entre les silhouettes urbaines les plus sensibles et le projet, en particulier celles de Charnizay.

Carte 22. Recommandations paysagères et patrimoniales, page 101

Carte 22. Recommandations paysagères et patrimoniales

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
- ORIENTATIONS**
-  Recul par rapport aux franges urbaines
-  Cône visuel à préserver (Charnizay)
-  Axes de force pouvant servir d'appui
-  Orientation potentielle des éoliennes



CHAPITRE 6. IMPACTS ET MESURES DU PROJET

6.1 Généralités sur la perception d'un parc éolien

6.1.1 Le projet de paysage

L'implantation d'éoliennes s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire, dans le but d'aboutir à un paysage nouveau, digne d'intérêt. Les éoliennes participent alors à la mutation des paysages liée à l'évolution des besoins d'une société. L'état initial réalisé dans un premier temps a permis de mettre en évidence les principales sensibilités paysagères et patrimoniales, et la manière dont le site est perçu sur le territoire.

Afin d'aboutir à un réel projet de territoire, l'implantation tient compte de ces caractéristiques paysagères et s'appuie sur les composantes locales pour proposer un projet en adéquation avec les éléments de contexte relevés.

6.1.2 La perception des éoliennes

La perception des éoliennes diffère en fonction de multiples critères liés à la fois à l'observateur lui-même, à sa position par rapport au parc éolien, aux conditions d'observation (conditions météorologiques, luminosité, ...), aux composantes paysagères.

6.1.2.1 La sensibilité de l'observateur

La relation au paysage est subjective et dépend de divers facteurs tels que la culture, l'éducation, l'utilisation du paysage.

6.1.2.2 Le mode de perception

■ Perception statique / dynamique

Un observateur fixe a une vision statique du paysage. Sa position lui offre un point de vue prolongé des éléments qui composent ce paysage. Ce type de point de vue peut par exemple exister depuis les lieux de vie les plus proches.

Un observateur mobile, sur une route par exemple, a une vision dynamique du paysage. Il traverse le territoire en multipliant les angles de vues. Le paysage s'ouvre et se ferme au gré des composantes paysagères (boisements, relief...). Si les éoliennes disparaissent de son champ de vision, elles nourrissent cependant sa perception des paysages suivants.

La perception diffère par ailleurs en fonction de la vitesse de déplacement : plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue. Un automobiliste se déplaçant sur une autoroute aura ainsi une vision partielle du paysage, alors qu'un piéton se déplaçant sur un chemin de randonnée peut observer l'ensemble des éléments qui le compose.

■ Perception quotidienne / passagère

Alors que la transformation des paysages suit un rythme lent et évolutif, l'introduction de parcs éoliens dans un site transforme rapidement la perception d'un territoire.

L'individu confronté quotidiennement aux éoliennes les intègre progressivement comme de nouveaux éléments référents dans son paysage. Celui qui traverse épisodiquement le territoire découvre un paysage transformé qui ponctue les espaces successifs qu'il rencontre. L'accoutumance du regard porté sur les parcs est par ailleurs variable en fonction de la sensibilité de chacun.

6.1.2.3 La distance d'observation

La limite visuelle est la distance. Ainsi, l'impact visuel d'un parc éolien diminue à mesure que l'on s'en éloigne. À l'inverse, plus l'observateur est proche, plus le dimensionnement des éoliennes s'impose au regard.

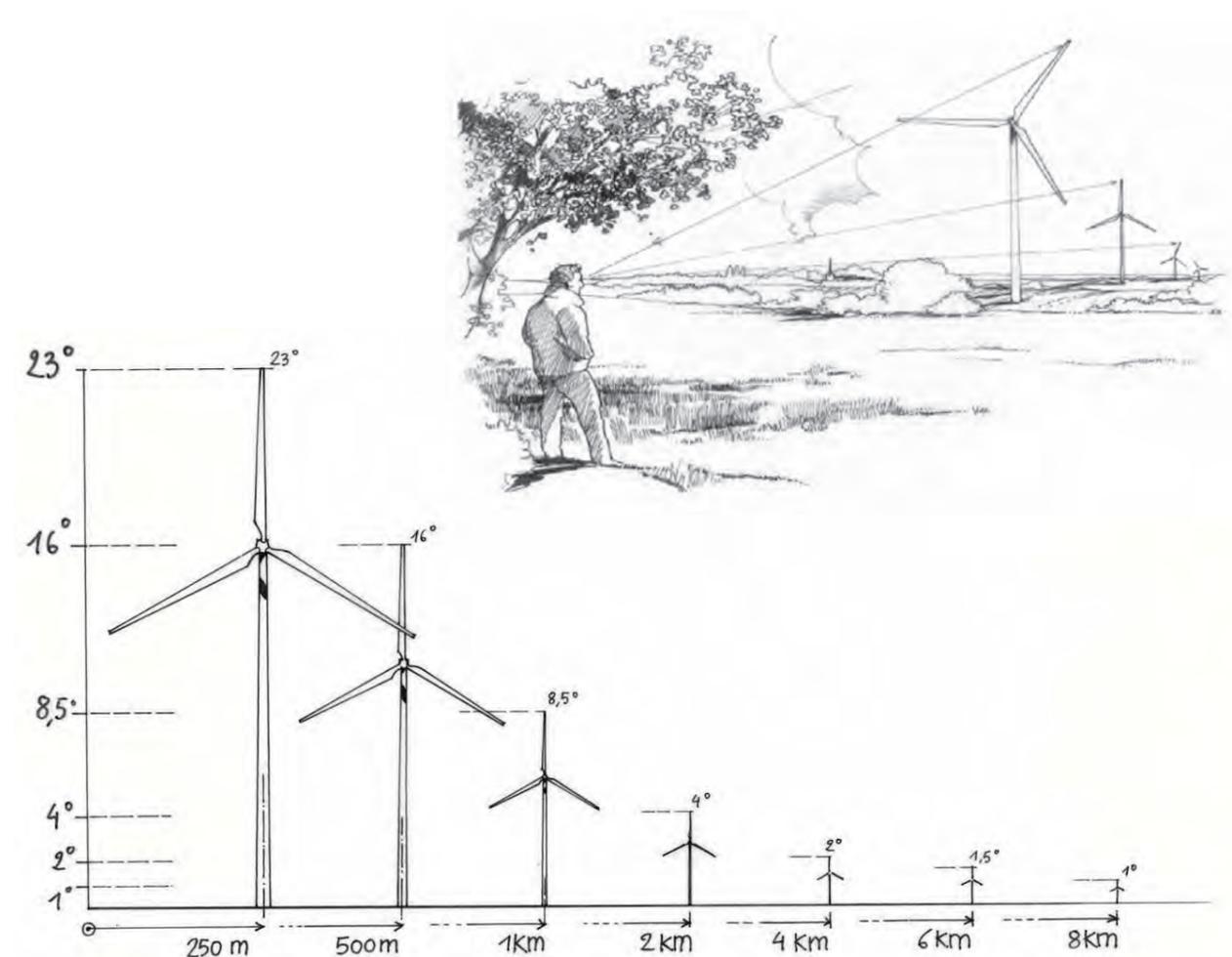


Illustration 31. Évolution de la perception des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance
Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens terrestres, DREAL, 2016

6.1.2.4 Les composantes paysagères

La perception du parc est étroitement liée à son environnement. L'état initial a permis de mettre en évidence les différents paysages qui composent l'aire d'étude éloignée et leur sensibilité à l'éolien. La vision des éoliennes est en particulier liée à la présence ou non de premiers plans (masses boisées, habitations...) et à la configuration du relief, qui peut soit ouvrir des panoramas, soit être un obstacle visuel s'intercalant entre l'observateur et le parc.

■ Effets visuels

La composition des éléments du paysage construit successivement des effets visuels divers qui participent au dessin paysager d'un site :

- **les fenêtres** sont des ouvertures dans un paysage dense qui permettent des cadrages et des mises en perspective de certains points de vue ;
- **les perspectives** guident le regard en fonction du positionnement des éléments du paysage les uns par rapport aux autres qui portent le regard au loin ;
- **les points d'appel** attirent le regard vers un élément particulier du paysage qui se détache de l'environnement qui l'entoure ;
- **les effets de seuil** sont des événements visuels créés lors d'une transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage. Ils sont généralement perçus en sortie de bourg, de bois au franchissement des lignes de crête ;
- **les dimensions** des éléments de composition générale d'un paysage, qui lui donne son échelle particulière.

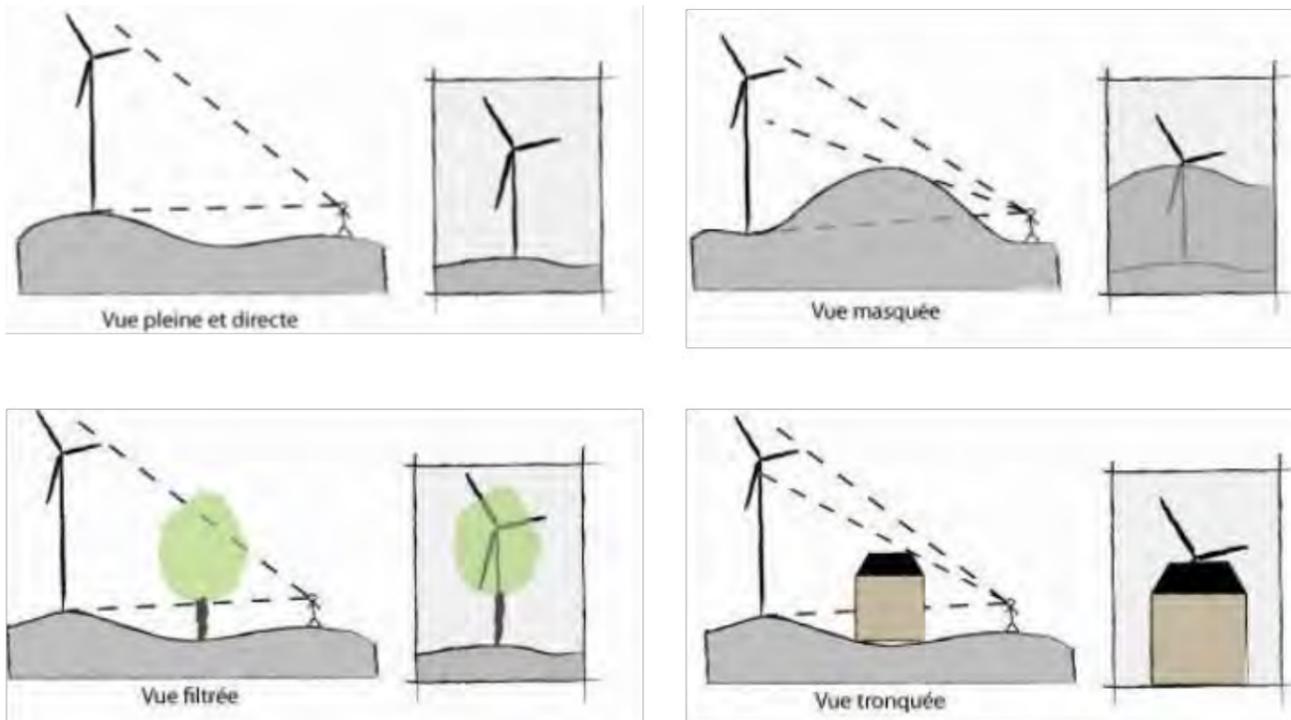


Illustration 32. Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères
Source : Auddicé Environnement

Afin de maîtriser différents effets visuels et de contrôler la perception depuis les différents points de vue, un rapport d'échelle cohérent doit être établi entre les éoliennes et leur environnement proche et lointain.

6.1.2.5 Vues en plongée et en contre-plongée

Une position de l'observateur en belvédère, dominante, amplifie le regard car les éléments du premier plan ne viennent pas borner la ligne d'horizon.

Une vue plongeante a également tendance à écraser les plans et les objets rapprochés de taille inférieure à la hauteur d'observation. Au contraire, tout paysage, tout relief observé d'un point bas, en contre-plongée, est amplifié et paraît imposant.

6.1.2.6 Les conditions météorologiques et l'ensoleillement

Outre la direction du vent, qui permet de voir les éoliennes sur une plus ou moins grande envergure en fonction de la position du rotor, la visualisation des éoliennes dans les paysages dépend d'autres conditions météorologiques et de la position du soleil. Ainsi, la clarté de l'air influe sur la lisibilité des éoliennes dans le paysage, un air frais sera plus transparent qu'un air chaud composé de nombreuses particules en suspension. Par conséquent, à des distances importantes, les éoliennes seront principalement visibles le matin par temps dégagé.

De plus, l'évolution de l'ensoleillement au fil des heures de la journée et l'orientation de l'observateur par rapport au parc influencent la lisibilité d'une éolienne dans le paysage.

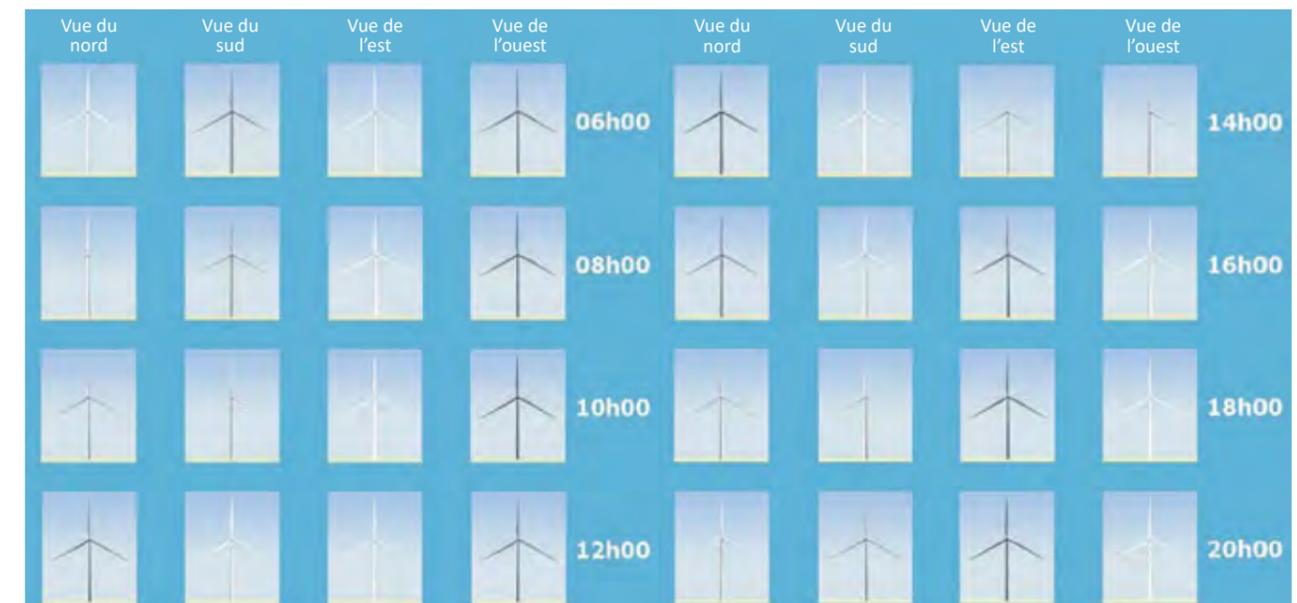
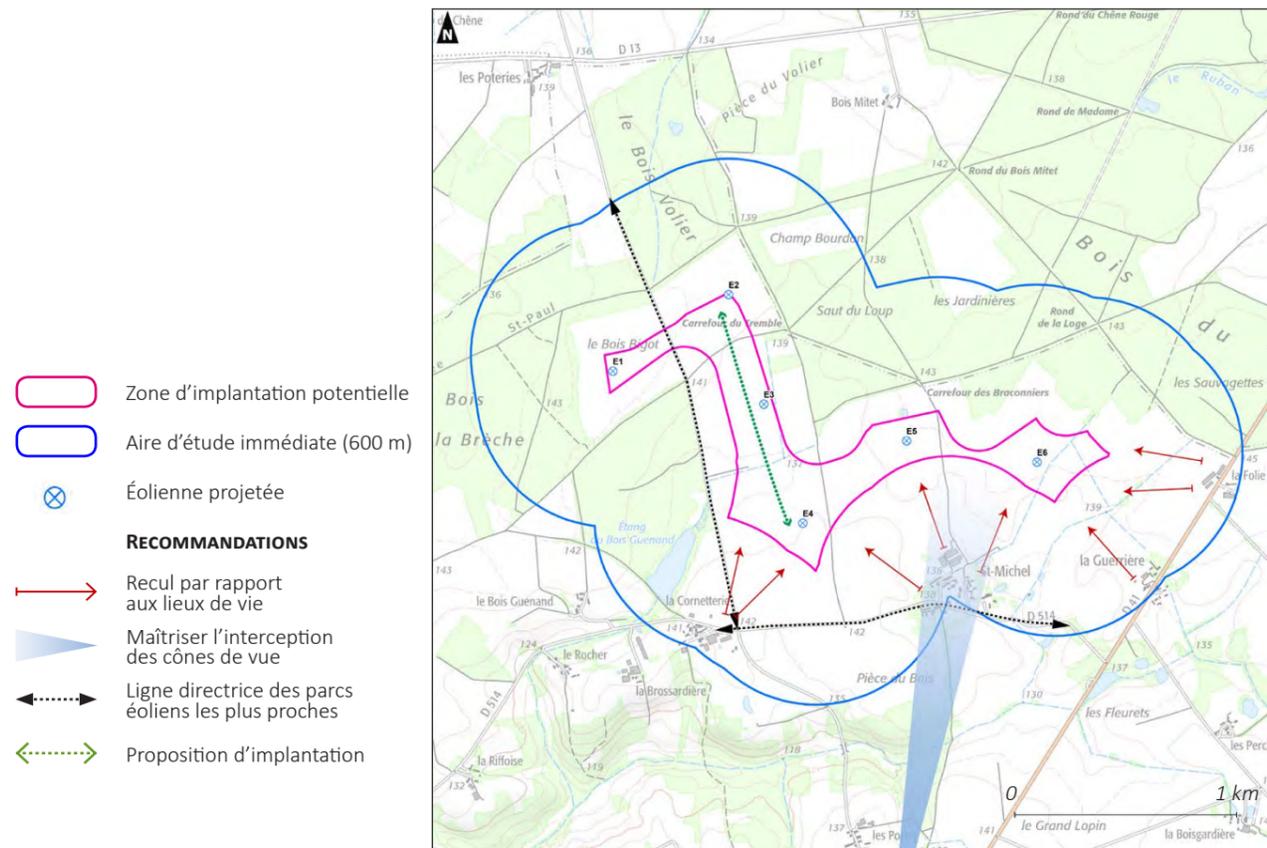


Illustration 33. Évolution de la perception des éoliennes en fonction de l'heure de la journée

6.2 Présentation du projet de parc éolien

6.2.1 Analyse des variantes

6.2.1.1 Présentation de la variante n°1 (6 éoliennes)



Carte 23. Variante n°1 (6 éoliennes)

La variante n°1 est composée de 6 éoliennes de 200 m en bout de pale (diamètre du rotor : 150 m).

■ Forces

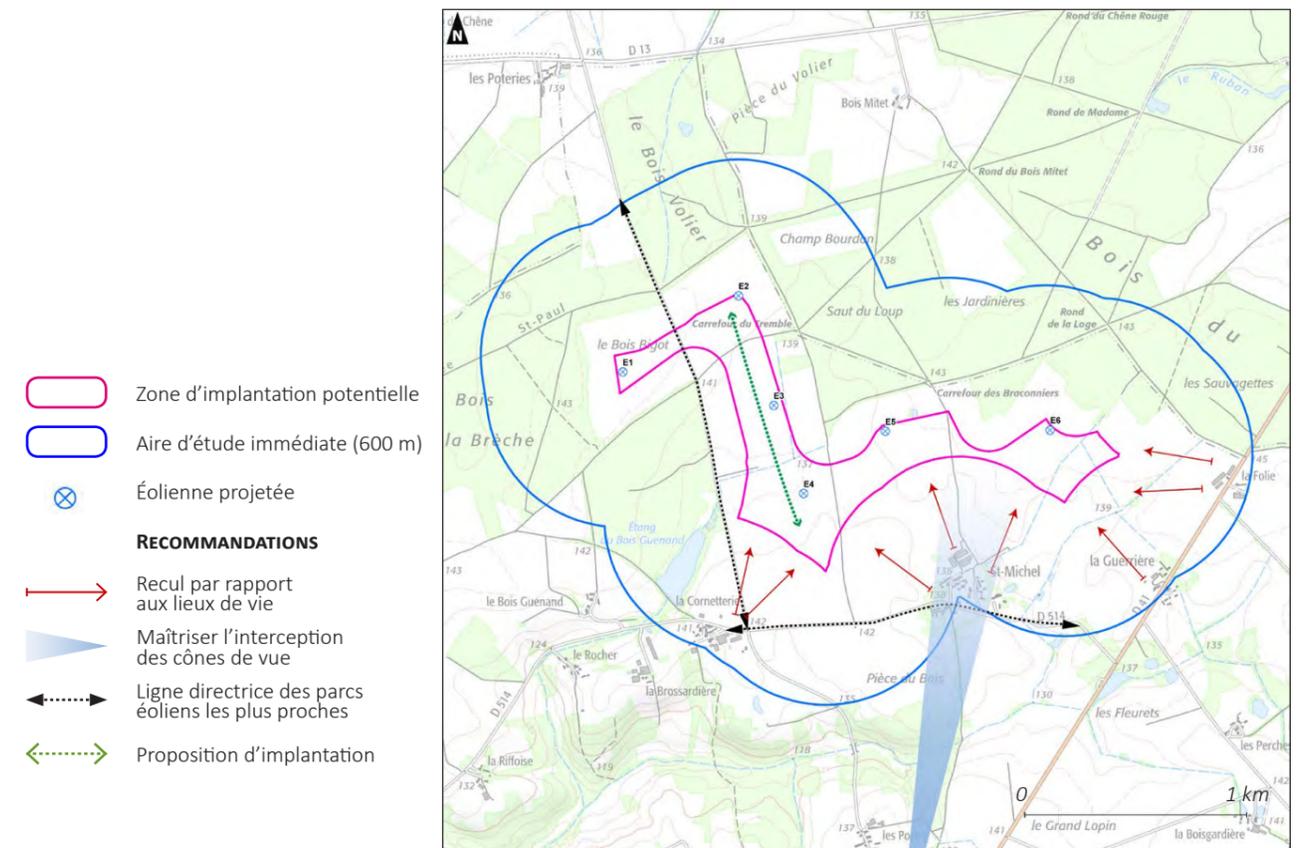
La ligne E2-E4, régulière, s'appuie globalement sur l'axe de la route voisine.

■ Faiblesses

L'organisation spatiale de la variante n°1 est difficile à lire dans le paysage et, à l'exception de la ligne E2 à E4, ne s'appuie pas sur les lignes de force proches. Cette variante s'intègre difficilement dans la dynamique territoriale locale.

Les éoliennes E5 et E6 sont situées à environ 600 m de Saint-Michel. Elles peuvent engendrer des interactions visuelles importantes avec le hameau et les fermes voisines. Leur position intercepte aussi le cône de visibilité identifié depuis le centre-bourg de Charnizay.

6.2.1.2 Présentation de la variante n°2 (6 éoliennes)



Carte 24. Variante n°2 (6 éoliennes)

La variante n°2 est composée de 6 éoliennes de 200 m en bout de pale (diamètre du rotor : 163 m).

■ Forces

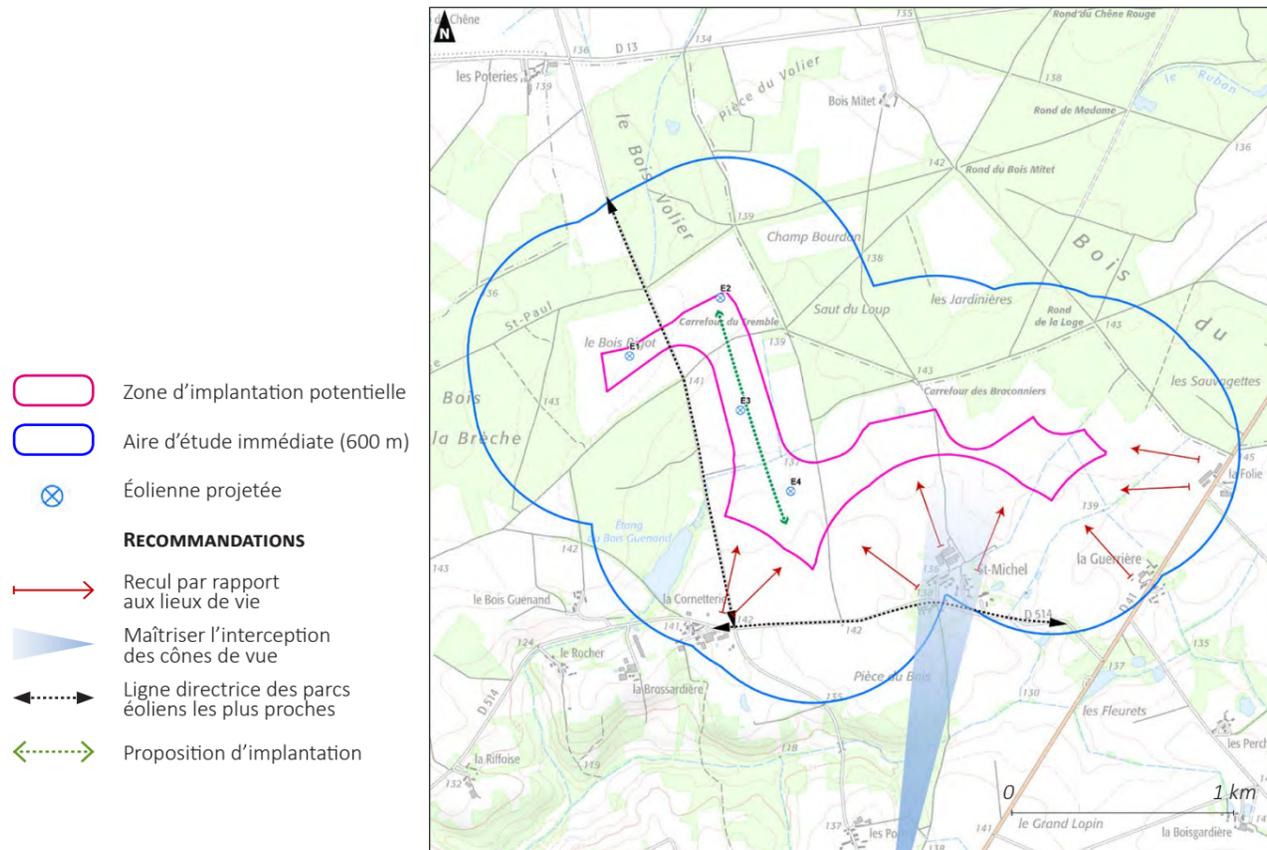
La ligne E2-E4, bien qu'un peu moins régulière que dans la variante n°1, s'appuie sur l'axe de la route voisine. Les éoliennes E4, E5 et E6 présentent un recul supplémentaire par rapport à Saint-Michel et aux fermes voisines.

■ Faiblesses

L'implantation de la variante n°2 est relativement similaire à celle de la variante n°1. Elle reste complexe à lire dans le paysage.

Malgré un recul supplémentaire, E5 et E6 restent visibles depuis le hameau de Saint-Michel et les fermes voisines, ce qui réduit peu les interactions visuelles induites. Elles continuent aussi d'intercepter le cône de vue depuis le centre-bourg de Charnizay.

6.2.1.3 Présentation de la variante n°3 (4 éoliennes)



Carte 25. Variante n°3 (4 éoliennes)

La variante n°3 est composée de 4 éoliennes de 200 m en bout de pale (diamètre du rotor : 150 m).

■ Forces

La variante n°3 comprend deux éoliennes de moins que les variantes précédentes. Cette suppression permet de réduire nettement l'emprise et l'angle horizontal intercepté par le projet. Avec les éoliennes E2 à E4 en appui sur la route voisine, elle permet une lecture plus aisée dans le paysage que les variantes précédentes.

La variante n°3 permet aussi de répondre à l'essentiel des recommandations paysagères et patrimoniales. Les éoliennes sont en net recul par rapport au hameau de Saint-Michel et des fermes voisines, nuançant ainsi les interactions visuelles avec ces lieux de vie (E4 est située à 750 m des Cornetteries et 800 m de Saint-Michel, toutes les autres éoliennes sont situées à plus de 990 m des lieux de vie environnants). La suppression de E5 et E6 permet aussi de préserver le cône visuelle depuis le centre-bourg de Charnizay.

■ Faiblesses

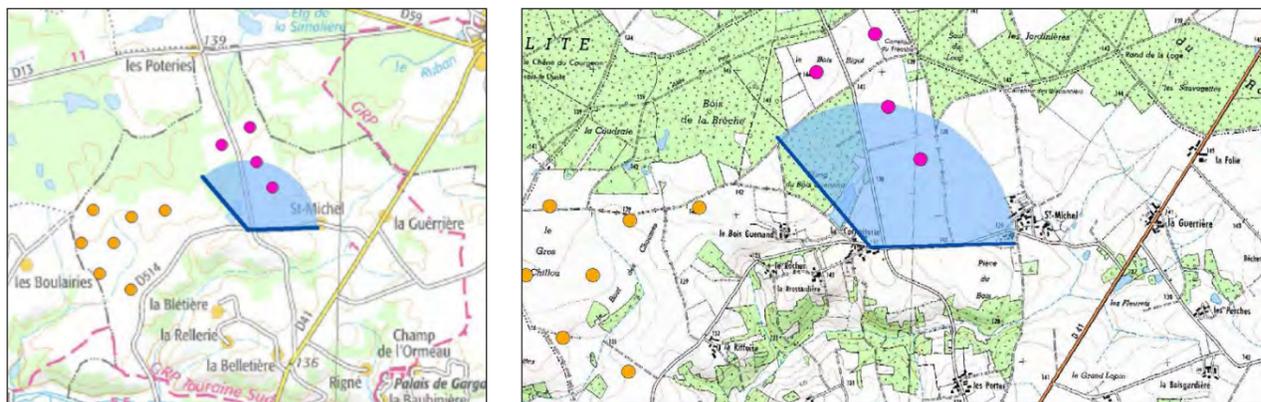
Les éoliennes E2 à E4 ne sont pas tout à fait alignées entre elles, ni ne présentent des interdistances tout à fait régulières, malgré leur appui sur l'axe routier voisin. Associé au décalage de E1, cette logique d'implantation est ponctuellement difficile à lire dans le paysage.

6.2.1.6 Justification du choix des photomontages pour simuler les variantes

Quatre points de vue sont retenus pour l'analyse des variantes. Situés autour de la zone d'implantation potentielle, ils ont été retenus afin d'apprécier la perception des variantes depuis des angles de vue diversifiés. Ils sont localisés ci-après avec le projet retenu.

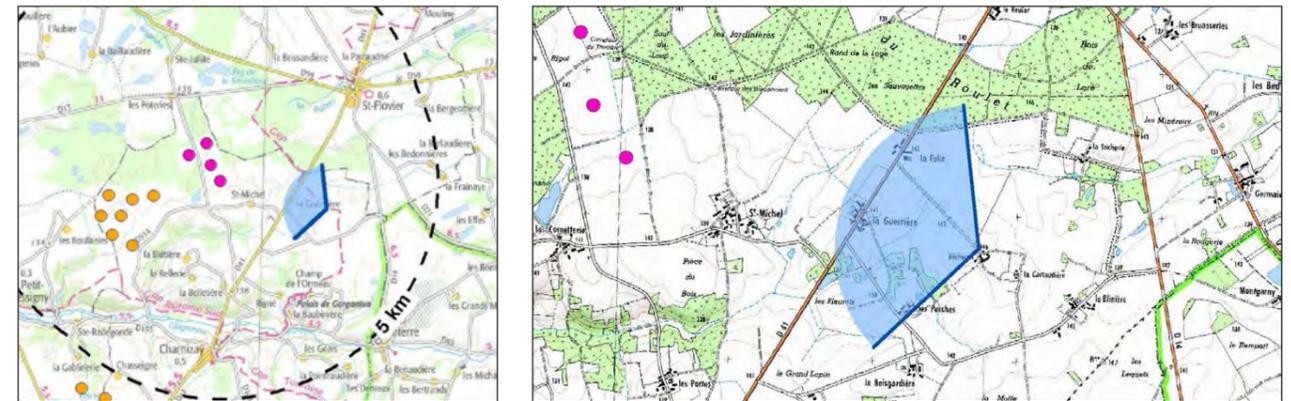
PHOTOMONTAGE N°1 – DEPUIS LA SORTIE NORD-EST DE LA CORNETTERIE (D514, CHARNIZAY)

Situé au sud-ouest du site, ce point de vue permet d'apprécier le projet du parc éolien de Charnizay dans son paysage immédiat ainsi que les effets des éoliennes sur les éléments de composition paysagère et l'un des lieux de vue les plus proches.



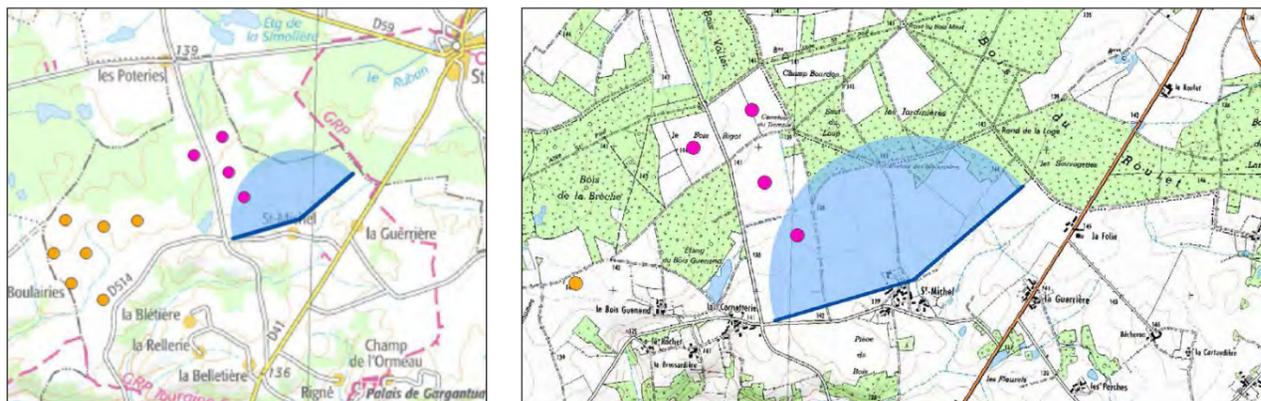
PHOTOMONTAGE N°10 – DEPUIS BÉCHERON (CHARNIZAY)

Ce point de vue permet d'appréhender le projet du parc éolien de Charnizay avec du recul. Cela permet notamment d'apprécier son insertion dans le paysage proche ainsi que ses interactions visuelles avec les parcs éoliens les plus proches.



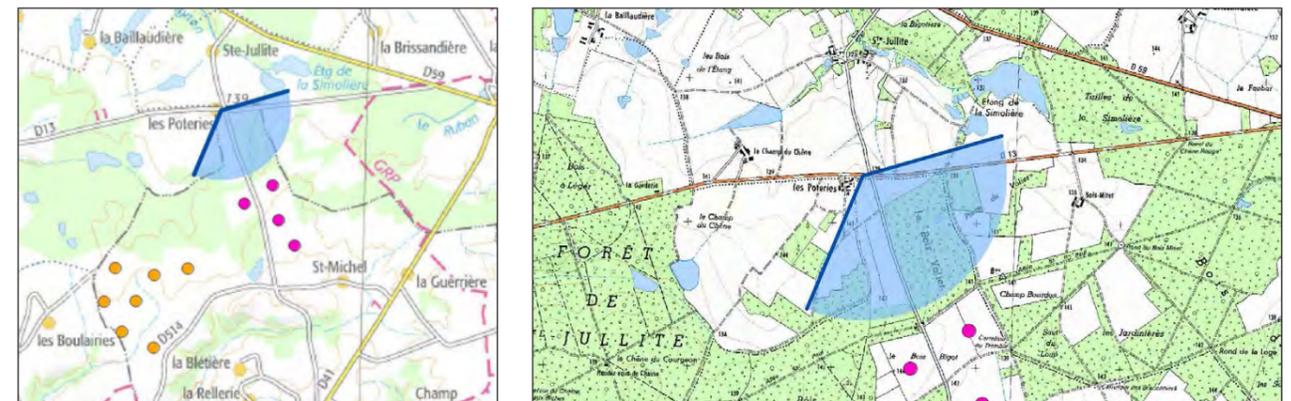
PHOTOMONTAGE N°6 – DEPUIS LA FRANGE NORD DE SAINT-MICHEL (CHARNIZAY)

Ce point de vue est situé au sud la zone d'implantation potentielle, à proximité directe du site. Il permet notamment d'évaluer les perceptions des variantes dans la clairière cultivée qui l'accueille ainsi que depuis l'un des lieux de vie les plus proches au projet du parc éolien de Charnizay.



PHOTOMONTAGE N°35 – DEPUIS LES POTERIES (D13, LA CELLE-GUÉNAND)

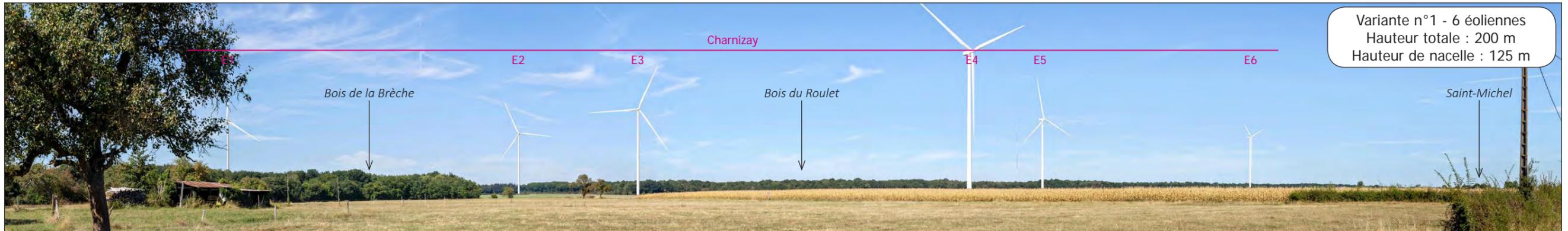
Situé au nord de la zone d'implantation potentielle, ce point de vue permet d'estimer les perceptions et les rapports d'échelle entre les variantes du projet et les éléments de composition du paysage, notamment les massifs boisés.



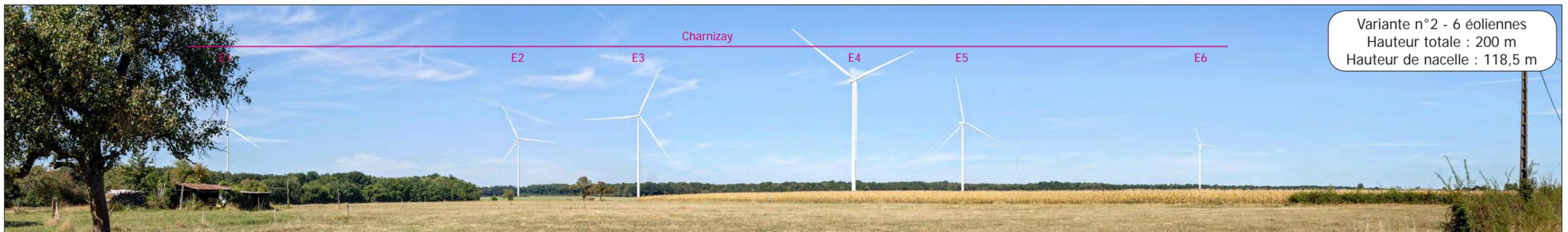
6.2.1.7 Analyse des simulations des variantes

Voir pages suivantes

■ Comparaison des variantes - Photomontage n°1 - Depuis la sortie nord-est de la Cornetterie (D514, Charnizay)



La variante n°1 s'étend ici sur l'ensemble de la clairière cultivée entre le bois de la Brèche et Saint-Michel, dans un paysage horizontal jusque-là dépourvu de marqueur vertical majeur. Les 6 éoliennes engagent une modification des rapports d'échelle dans la composition du paysage, nuancée par la dominante horizontale des lieux. La logique d'implantation n'est pas aisée à lire : elle ne présente ni régularité, ni axe, ni appui sur les logiques spatiales. La proximité de l'éolienne E4 par rapport au hameau conduit à un effet nuancé de surplomb depuis la frange nord du hameau.

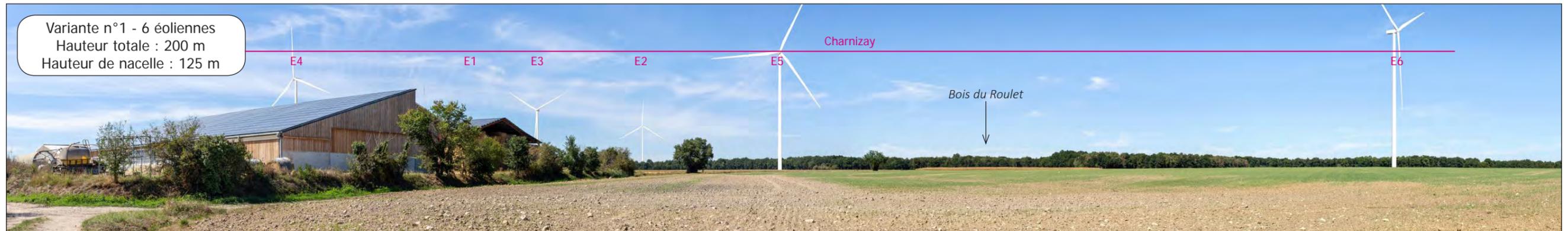


La variante n°2 comprend deux modifications : le gabarit des éoliennes, et leur déplacement partiel. Avec un mât légèrement moins haut (et un rotor plus large), les éoliennes semblent légèrement moins prégnantes. Elles continuent cependant de modifier les rapports d'échelle du paysage malgré son horizontalité. La logique spatiale de l'implantation reste peu lisible. Le décalage des éoliennes E5 et E6 permet cependant de réduire un peu l'angle horizontal intercepté par le projet du parc éolien de Charnizay. Le recul de E4 par rapport à la Cornetterie nuance les effets de surplomb évoqués précédemment.

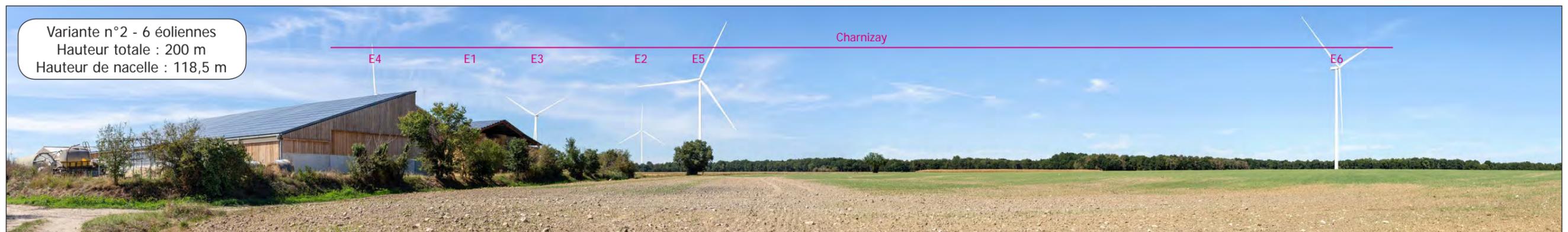


La variante n°3 reprend les mêmes gabarits que la variante n°1, mais supprime les éoliennes E5 et E6. L'angle horizontal intercepté par le projet est nettement réduit. Le rapprochement de E1 vers E2 participe à cette réduction. La logique d'implantation du projet est plus simple à lire, avec les éoliennes E1, E3 et E4 dessinant une ligne fuyante presque régulière. E2 à l'arrière-plan brouille un peu cette organisation. Les modifications des rapports d'échelle sont similaires à la variante n°2 et le recul de E4 nuance les effets de surplomb sur le hameau de la Cornetterie.

■ Comparaison des variantes - Photomontage n°6 - Depuis la frange nord de Saint-Michel



Depuis la frange nord de Saint-Michel, la variante n°1 présente une lecture difficile, avec 2 lignes (E2-E4 et E5-E6) d'orientation différente. E1 est totalement masquée. L'introduction des éoliennes dans la clairière cultivée modifie les rapports d'échelle du paysage, notamment la perception des verticales existantes (arbres isolés en particulier). La proximité des éoliennes E4 à E6 génère des effets de surplomb sur les bâtiments au premier plan.



La variante n°2 se traduit notamment par un recul des éoliennes E4, E5 et E6 par rapport aux habitations. Leur nouveau positionnement diminue légèrement l'angle horizontal intercepté par le projet et nuance les effets de surplomb sur le hameau. Cette évolution est renforcée par la modification du gabarit : la nacelle de E4 est masquée par le bâtiment agricole, limitant son surplomb sur ledit bâtiment. La modification des rapports d'échelle du paysage reste sensiblement similaire à celle induite par la variante n°1.

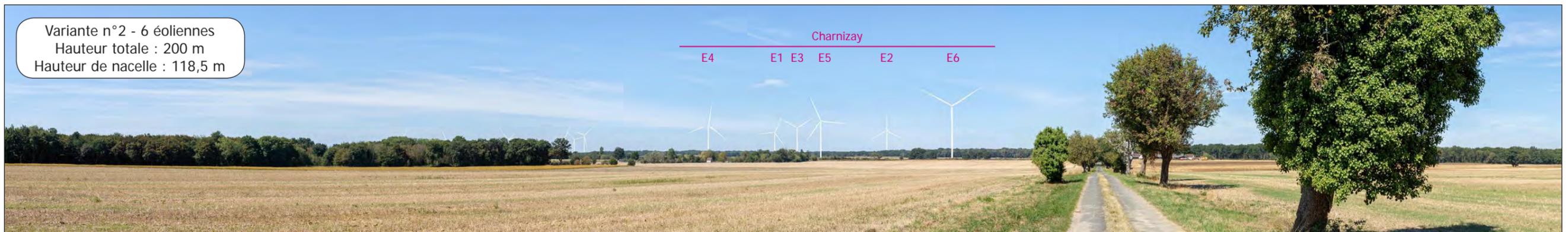


La suppression des éoliennes E5 et E6 réduit nettement les perceptions du projet du parc éolien de Charnizay depuis la frange nord de Saint-Michel. Les visibilitées demeurent mais les effets de surplomb sont limités, voire ponctuellement évités. Le choix du gabarit de plus haut mat laisse cependant les nacelles des éoliennes E4 et E2 visibles au-dessus des faîtes. La suppression des 2 éoliennes permet une réduction importante de l'angle horizontal intercepté et nuance les modifications des rapports d'échelle sur les éléments paysagers des premiers plans.

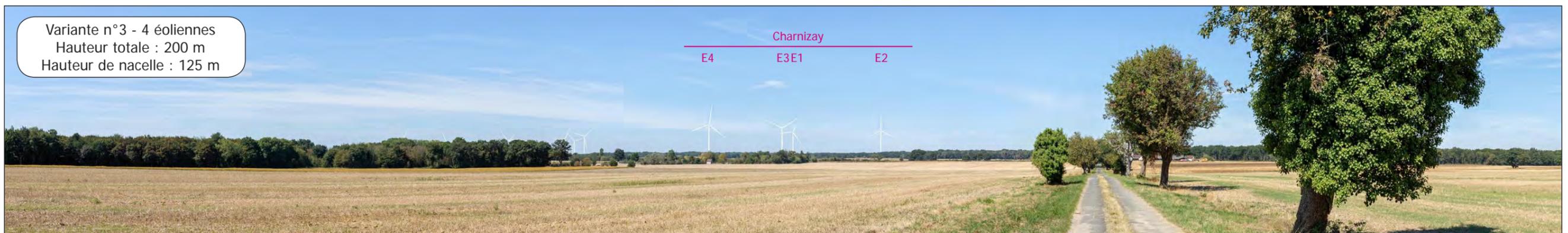
■ Comparaison des variantes - Photomontage n°10 - Depuis Bécheron (Charnizay)



La variante n°1 n'est pas facilement lisible dans le paysage : elle semble présenter aucun axe de composition ou s'appuyer sur les éléments du territoire. Les interactions visuelles avec le parc éolien du Gros Chillou (projet en instruction) ne présentent pas de cohérence évidente, à l'exception du gabarit apparemment similaire. Les éoliennes projetées, notamment E5 et E6, poursuivent la modification des rapports d'échelle engagée par le parc éolien voisin et génèrent des effets de surplomb sur la silhouette de la Guerrière.



La variante n°2 reste difficile à appréhender et présente les mêmes interactions avec les éoliennes voisines que la variante n°1. Le décalage des éoliennes E4, E5 et E6 étend légèrement l'angle horizontal intercepté mais ne modifie pas de manière notable les effets de surplomb engagés sur la silhouette de la Guerrière. La modification du gabarit des éoliennes par rapport à la variante n°1 n'est pas perceptible.



La suppression des éoliennes E5 et E6 permet une lecture plus aisée de la variante n°3 : les éoliennes E2 à E4 dessinent une ligne presque régulière. E1, en arrière-plan, la brouille légèrement. Cette évolution ne permet pas de cohérence avec le parc éolien voisin. Cependant, elle nuance les effets de surplomb les plus importants sur la silhouette de la Guerrière ainsi que les modifications des rapports d'échelle des éléments du paysage situés dans les premiers plans. La modification du gabarit des éoliennes par rapport à la variante n°2 n'est pas perceptible de manière notable.

■ Comparaison des variantes - Photomontage n°35 - Depuis les Poteries (D13, La Celle-Guérand)



Depuis la sortie ouest des Poteries, le bois Volier masque les éoliennes E5 et E6. Cela rend la lecture de la variante n°1 plus aisée, avec une ligne régulière fuyante E2-E4 et l'éolienne E1 à part. Leur présence génère une modification des rapports d'échelle, nuancée par le masque végétal et la présence des infrastructures électriques au premier plan, perçues comme de hauteur similaire.



Les modifications apportées par la variante n°2 sont peu visibles depuis ce point de vue, E5 et E6 restant masquées par le bois Volier. La réduction de la hauteur du mat n'est pas perceptible. Le décalage de E4 déséquilibre légèrement la ligne, mais l'appréhension du projet dans le paysage est similaire à celle de la variante n°1. Elle présente la même modification nuancée des rapports d'échelle.



La suppression des éoliennes E5 et E6, ainsi que la modification du gabarit des éoliennes par rapport à la variante n°2 ne sont pas perceptibles de manière notable depuis ce point de vue. L'ajustement de la position des éoliennes E3 et E4 brouille cependant l'appréhension de la variante n°3, la ligne E2-E4 n'étant plus lisible. E1 est légèrement plus proche des 3 autres éoliennes, réduisant l'angle horizontal intercepté perçu du projet du parc éolien de Charnizay et s'éloignant du bâti au premier plan. L'ensemble conserve une modification des rapports d'échelle nuancée similaire à celle présentée dans les variantes précédentes.

6.2.2 Synthèse de l'analyse des variantes

	VARIANTE N°1	VARIANTE N°2	VARIANTE N°3
NOMBRES D'ÉOLIENNES ET GABARIT	<ul style="list-style-type: none"> 6 éoliennes Hauteur totale : 200 m Hauteur au moyeu : 125 m Diamètre du rotor : 150 m 	<ul style="list-style-type: none"> 6 éoliennes Hauteur totale : 200 m Hauteur au moyeu : 118,5 m Diamètre du rotor : 163 m 	<ul style="list-style-type: none"> 4 éoliennes Hauteur totale : 200 m Hauteur au moyeu : 125 m Diamètre du rotor : 150 m
IMPLANTATION	<ul style="list-style-type: none"> une ligne de 3 éoliennes une éolienne solitaire une ligne de 2 éoliennes 	<ul style="list-style-type: none"> une ligne de 3 éoliennes une éolienne solitaire une ligne de 2 éoliennes 	<ul style="list-style-type: none"> 3 éoliennes partiellement alignées une éolienne solitaire
FORCES	<ul style="list-style-type: none"> Ligne E2-E4 régulière et suivant un axe de force du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Ligne E2-E4 en appui sur un axe de force du territoire ; Recul de E4, E5 et E6 par rapport aux franges urbaines ; Légère réduction ponctuelle de l'angle horizontal intercepté. 	<ul style="list-style-type: none"> Ligne E2-E4 en appui sur un axe de force du territoire ; Réduction du nombre d'éoliennes ; Réduction notable de l'angle horizontal intercepté ; Réduction des effets de surplomb sur les lieux de vie les plus proches ; Évitement du cône de vue depuis le centre-bourg de Charnizay
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> Implantation difficile à appréhender dans le paysage ; Modification des rapports d'échelle ; Effets de surplomb sur les lieux de vie les plus proches ; Interception du cône de visibilité depuis le centre-bourg de Charnizay 	<ul style="list-style-type: none"> Implantation difficile à appréhender dans le paysage ; Modification des rapports d'échelle Effets de surplomb nuancés sur les lieux de vie les plus proches Interception du cône de visibilité depuis le centre-bourg de Charnizay 	<ul style="list-style-type: none"> Implantation difficile à appréhender (bien que plus simple que les variantes précédentes) ; Éoliennes E2, E3 et E4 pas tout à fait alignées ; Modification des rapports d'échelle.
CHOIX	Refusée	Refusée	Retenue

Tableau 14. Synthèse de l'analyse des variantes

La variante retenue respecte l'essentiel des recommandations paysagères présentées à la fin de l'état initial paysager, patrimonial et touristique, notamment à travers la réduction notable des effets de surplomb sur les lieux de vie les plus proches et l'évitement du cône de vue du centre-bourg de Charnizay.

Elle est composée de 4 éoliennes de même gabarit, répartie en 3 machines (E2 à E4) presque alignées entre elles, en appui sur la route la plus proche. E1 est située de l'autre côté de la route, en miroir à E2. Cette logique d'implantation peut, ponctuellement, être difficile à comprendre dans le paysage. Elle reste cependant notablement plus simple à lire que les variantes n° 1 et 2.

Carte 26. Implantation retenue, page 114

6.2.3 Gabarit d'éolienne retenu

Il est prévu d'équiper le projet du parc éolien de Charnizay de 4 éoliennes similaires, dont les caractéristiques maximales de gabarit sont présentées ci-dessous :

MODÈLE	GABARIT ENVISAGÉ
DIAMÈTRE DU ROTOR	150 m max.
HAUTEUR AU MOYEU	125 m max.
HAUTEUR TOTALE	200 m max.
GARDE AU SOL	50 m min.

Tableau 15. Gabarit d'éolienne retenu

Le choix du gabarit est motivé par des raisons techniques et la recherche de la meilleure efficacité au regard des caractéristiques et des contraintes réglementaires, écologiques, acoustiques et paysagères.

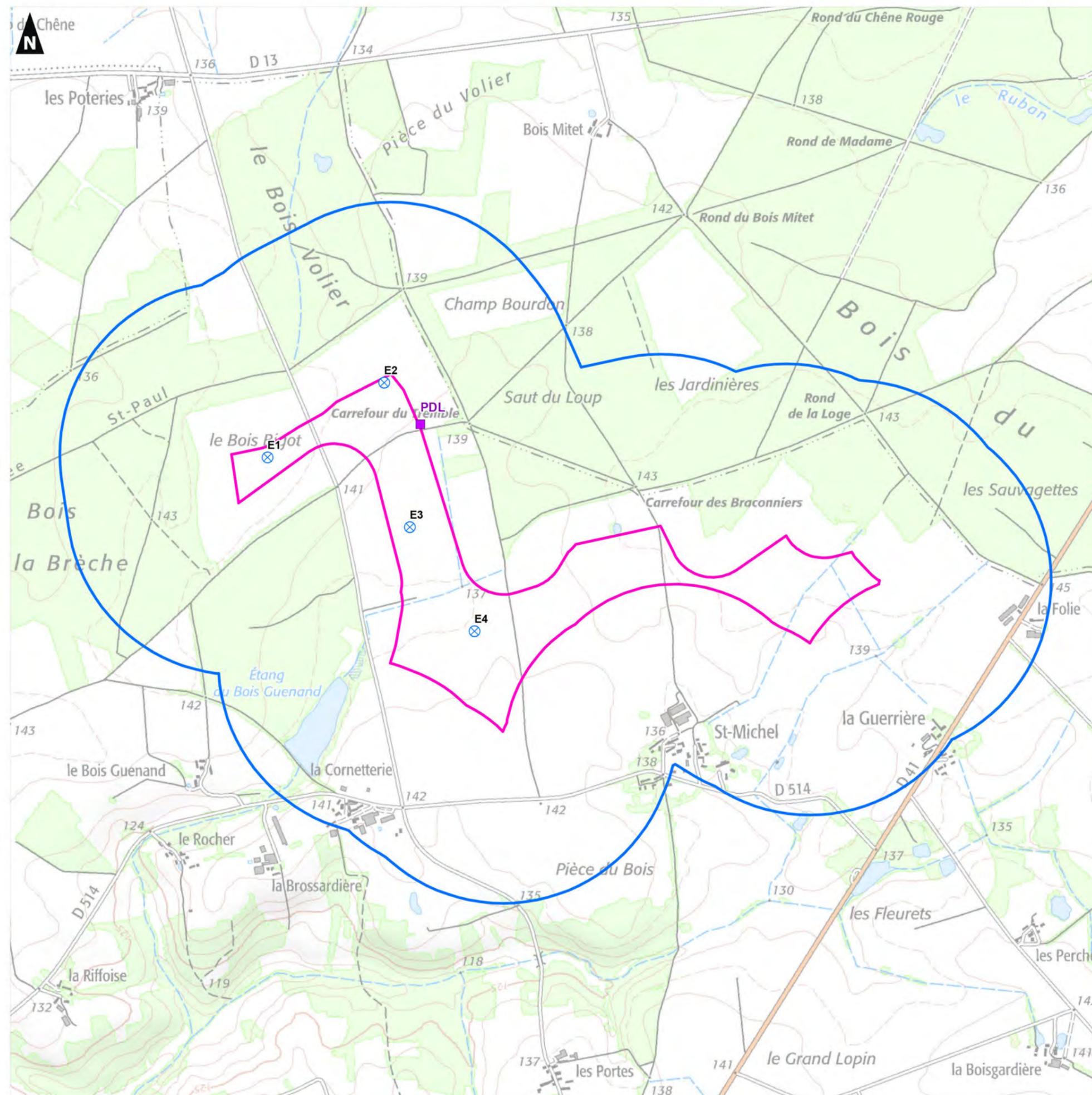
Les simulations présentées dans le carnet de photomontages ont été réalisées en utilisant le modèle d'éolienne Nordex N149, qui atteint le maximum des caractéristiques décrites dans le tableau présenté ci-dessus.

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 26. Implantation retenue

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
- IMPLANTATION RETENUE**
-  Éolienne projetée
-  Poste de livraison projeté



6.3 Analyse des impacts

Les impacts¹ engendrés par l'implantation du projet éolien de Charnizay s'analysent à travers :

- l'étude de la zone d'influence visuelle du projet ;
- l'étude d'encerclement et de saturation visuelle ;
- le carnet de photomontages.

L'ensemble de ces simulations prend en compte l'application des mesures d'évitement et de réduction découlant directement du choix final de l'implantation du projet et du modèle d'éolienne retenue.

Pays-Ev. 1 : Évitement du cône visuel du centre-bourg de Charnizay

Pays-Re. 1 : Réduction du nombre d'éoliennes

Pays-Re. 2 : Recul par rapport aux franges urbaines

Pays-Re. 3 : Intégration des tranchées

Pays-Re. 4 : Intégration des chemins d'accès au site et aux éoliennes

Pays-Re. 5 : Intégration des éoliennes

Pays-Re. 6 : Intégration du poste de livraison

Pays-Re. 7 : Maîtrise de la phase chantier

Pour prendre connaissance de l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement paysagères et de leurs détails, le lecteur est invité à se référer au paragraphe correspondant.

6.4 Mesures paysagères d'évitement, de réduction et de compensation, page 161

¹ Pour rappel, le niveau d'impact correspond à l'analyse des différentes interactions visuelles et modifications des perceptions engendrées par le projet vis-à-vis des différents éléments paysagers, patrimoniaux ou touristiques, mises en corrélation avec le niveau d'enjeu desdits éléments étudiés. Pour tout complément, le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.2.8 Notions d'effet et d'impact d'un projet, page 12.

6.3.1 Zone d'influence visuelle (ZIV)

■ Méthodologie et limites

La zone d'influence visuelle (ZIV) détermine les espaces depuis lesquels les éoliennes d'un projet peuvent être vues. La réalisation de la carte est faite à l'aide d'**Arcview 9** pour le traitement et la conversion des données géographiques et **Windfarm 4** pour la réalisation de la zone d'influence visuelle.

La lecture de cette carte présente des limites, et ne peut pas être utilisée seule, sans l'apport d'autres outils (photomontages, coupes, interprétations...). La carte de zone d'influence visuelle reste un modèle de représentation théorique, qui n'intègre pas tous les effets de masques, mais uniquement les principaux mouvements topographiques, masses boisées et milieu urbains. Elle ne prend pas en compte les subtilités paysagères telles que les alignements d'arbres, les petits boisements, ou encore les trames bocagères et correspond donc à une représentation simplifiée et maximisée de la réalité. Certaines plages de visibilité sont en réalité plus découpées ou réduites par ces modestes rideaux visuels.

Enfin, le scénario choisi pour la génération de la zone d'influence visuelle correspond à la perception d'au moins une extrémité de pale d'une éolienne. Or, la visibilité lorsqu'elle se trouve seulement en bout de pale seul génère souvent des impacts très faibles. La carte de zone d'influence visuelle constitue donc uniquement une contribution à la représentation visuelle du projet dans le bassin paysager.

■ Zone d'influence visuelle du projet

La zone d'influence visuelle du parc éolien projeté est représentée ici par les plages colorées. Les variations de couleurs correspondent à l'angle vertical maximum potentiellement perçu par l'observateur, c'est-à-dire la variation de l'angle vertical occupé par la présence éolienne dans le champ visuel de l'observateur. Plus cet angle est faible, moins le projet de parc éolien sera prégnant et perceptible dans le paysage.

Carte 27. Zone d'influence visuelle, page 116

Les plages de visibilité du projet du parc éolien de Charnizay traduisent les paysages semi-fermés des gâtines du sud Touraine. Les inflexions de la topographie et les nombreux boisements ponctuant le plateau conduisent à des plages de visibilité découpées (~ 46 % du territoire étudié) et à de nombreux espaces de non-visibilité (~ 54 %), notamment les principales vallées.

Les visibilitées les plus importantes sont situées dans un périmètre relativement proche, d'une dizaine de kilomètres de rayon. La carte montre bien l'importance de l'angle vertical intercepté (supérieur à 3 °, plages rouges à jaunes,) par le projet dans la plaine cultivée accueillant le projet et celle située au nord, au-delà de la forêt de Sainte-Jullite et du bois du Roulet. La vallée de l'Aigronne est bien protégée par le relief et les boisements de pente, constituant une plage de non visibilité.

Les visibilitées sont nuancées par l'éloignement : on retrouve de vastes plages présentant des angles verticaux interceptés compris entre 1 et 2 ° (plages vertes) jusqu'à une dizaine de kilomètres autour de la zone d'implantation potentielle. Au-delà, les perceptions du projet du parc éolien de Charnizay sont notablement atténuées et plus découpées (moins de 1 °, plages bleues)

Néanmoins, les perceptions « réelles » du projet sont plus variables. La connaissance plus fine du terrain, et notamment la présence d'ondulations subtiles, de petits bois ou de haies, nous permet de nuancer les résultats de la carte de la zone d'influence visuelle. L'analyse des photomontages est donc indispensable pour rendre compte de la perception du projet du parc éolien de Charnizay dans le paysage.

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

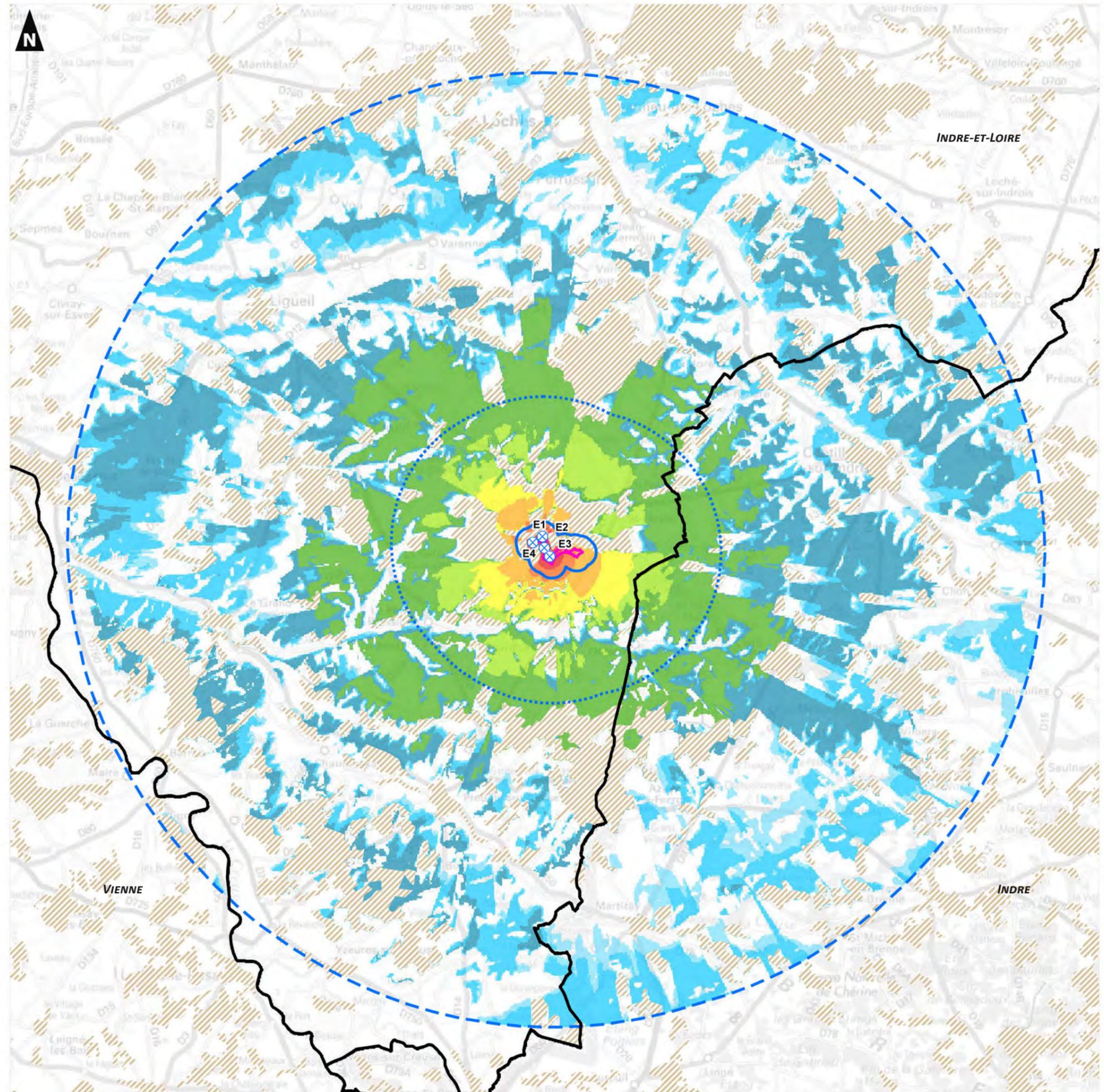
Carte 27. Zone d'influence visuelle
Scénario «Bout de Pale, éoliennes à 200 m»

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Principale zone urbaine ou boisée (rideau visuel)
Environ 2,75 % de l'aire d'étude éloignée
-  Éolienne projetée

**ZONE D'INFLUENCE VISUELLE
ANGLE VERTICAL MAXIMUM (EN DEGRÉS)
POTENTIELLEMENT VISIBLE AU-DESSUS
DE L'HORIZON**

-  < 0,2 ° (6,1 %)
-  0,2- 0,5 ° (12,5 %)
-  0,5- 1 ° (14 %)
-  1- 2 ° (10,1 %)
-  2- 3 ° (1,8 %)
-  3- 5 ° (0,8 %)
-  5- 10 ° (0,5 %)
-  10- 20 ° (0,1 %)
-  > 20 ° (0,1 %)

Environ 46 % de l'aire d'étude présente des visibilités



0 5
Kilomètres

6.3.2 Photomontages

6.3.2.1 Méthodologie de réalisation des photomontages

■ Choix des points de vue

Le choix des prises de vue pour la réalisation des photomontages s'appuie sur les observations de terrain, sur les conclusions de l'état initial du site qui ont permis de mettre en exergue les principales sensibilités du territoire et sur l'analyse d'une carte de zone d'influence visuelle fictive (avec un scénario maximisant, engendrant des plages de visibilité plus importante que l'implantation retenue).

Au total, 57 photomontages ont été retenus dans le cadre du projet du parc éolien de Charnizay. Les vues ont été choisies afin de mesurer la perception ou l'absence de perception du projet vis-à-vis :

- du grand paysage ;
- des édifices patrimoniaux (protégés ou non) ;
- des lieux de vie ;
- des routes (axes de découverte les plus fréquentés ou offrant le plus de vue vers le site) ;
- du cumul éolien (avec les autres projets connus au sens réglementaire et avec le contexte éolien en général).

Les perceptions les plus exposées au projet (vues les plus ouvertes, franges de villages et habitations tournées vers le site, covisibilités les plus importantes, belvédères remarquables...) et les plus représentatives¹ ont été recherchées afin d'analyser les impacts du parc éolien sur les éléments paysagers et patrimoniaux les plus sensibles déterminés dans l'état initial. La plupart des éléments identifiés comme ayant une sensibilité potentielle peu importante (faible à nulle) n'ont donc pas fait l'objet d'une analyse par photomontage, à l'exception des lieux de vie et éléments patrimoniaux proches ou constituant un enjeu majeur pour le territoire.

Suite à la demande de compléments, 11 photomontages ont été ajoutés à la fin de ce carnet de photomontages en 2022. Il s'agit des photomontages n° 58 à 68.

Remarque : Son accès ayant été fermé au public, aucun photomontage depuis le château de Palluau-sur-Indre (MH) n'a pu être réalisé. Le photomontage n° 68 a été positionné dans la rue passant au pied du château, à quelques dizaines de mètres de l'édifice.

■ Réalisation des prises de vue

C'est l'élément le plus important du photomontage : une photographie mal prise engendre un montage et une simulation de mauvaise qualité. Ainsi il est nécessaire de maîtriser l'ensemble des facteurs de la prise de vue : position géographique, azimut de la cible photographiée, focale utilisée, angle de plongée, hauteur par rapport au sol, exposition par rapport au soleil.

Le matériel employé pour la réalisation des photomontages est le suivant :

- appareil Canon EOS 6D équipé d'un objectif fixe SIGMA « art » 35 mm² et d'un trépied Manfrotto ;
- GPS Garmin 60 pour les relevés de coordonnées.

¹ Les points de vue choisis dans le carnet de photomontages sont ceux perçus par un nombre important de personnes, habitants des lieux et des alentours, observateurs de passage.

² Cette combinaison permet d'obtenir des clichés similaires à l'usage d'un objectif de 50 mm avec un capteur de 24x36 mm, conformément aux prescriptions du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres.

Chaque prise de vue est réalisée à l'aide du trépied. Celui-ci est mis à niveau sur le plan horizontal, avec un appareil photographique situé entre 155 et 170 cm par rapport au sol.

La priorité est donnée à une petite ouverture de diaphragme pour avoir une bonne profondeur de champ (zone de netteté). La course du soleil est prise en compte dans la campagne de prise de vue pour éviter les contre-jours. En cas d'impossibilité d'évitement d'un contre-jour (notamment lors des campagnes photographiques hivernales), il est fait usage d'un pare-soleil sur l'objectif.

Il est important de noter que les campagnes photographiques à destination des photomontages, ainsi que la sélection des points de vue, sont antérieures à la validation de l'implantation retenue pour le projet. Il peut arriver qu'il y ait plus d'un an entre la prise des clichés et la finalisation de l'implantation. Par défaut, les prises de vue sont orientées (azimut de la cible) vers le centre de la zone d'implantation potentielle. Aussi, toute superposition, partielle ou totale d'une éolienne avec les éléments du premier plan (poteau, panneau de signalisation, ...) est fortuite.

Les prises de vue pour le projet du parc éolien de Charnizay ont été réalisées entre septembre 2020 et février 2021. À titre d'information, l'implantation du projet a été arrêtée et validée en mai 2021.

Les prises de vue pour la demande de compléments ont été réalisées en mars 2022.

De bonnes conditions météorologiques ont été privilégiées de manière à présenter les paysages avec la meilleure lisibilité possible :

- vues dégagées sans voile atmosphérique ;
- ciel clair avec peu de nuages (des exceptions ponctuelles peuvent survenir).

■ Assemblage des panoramas

Une fois triés et leur qualité vérifiée, les clichés sont assemblés à l'aide du logiciel libre HUGIN, qui utilise les points de liaison présents dans les zones de recouvrement pour assurer un assemblage le plus juste possible. Un panorama est généralement composé de 3 clichés.

Le panorama créé est ensuite redressé selon les caractéristiques de l'optique utilisée pour la réalisation des prises de vue et la projection appliquée. D'un point de vue géométrique, la prise de vue photographique est une projection sur un plan (le capteur ou la pellicule) de la réalité extérieure, cette « réalité » pouvant être modélisée comme une sphère dont l'appareil photographique est le centre. La plupart des appareils réalisent une projection « plane » ou « rectilinéaire » qui correspond à une projection sur un plan tangent à cette sphère. Cette projection est adaptée à de faibles angles de champ mais provoque des distorsions sur les bords pour des angles trop élevés.

Pour réaliser un panorama sans déformer les verticales, une projection « cylindrique » est utilisée. Elle correspond à une projection sur un cylindre tangent à l'équateur de la sphère. Chaque cliché est alors assimilé à une portion du cylindre. Les déformations potentielles apparaissant vers les pôles, cette projection est adaptée aux panoramas horizontaux, avec un angle de champ vertical limité.

■ Logiciel

Les simulations visuelles sont réalisées à l'aide du logiciel **WINDFARM 4**. Afin de réaliser un photomontage de parc éolien à l'aide de ce logiciel, il est nécessaire de rassembler plusieurs éléments :

- le modèle numérique de terrain ;
- les caractéristiques du parc éolien ;
- la photographie prise sur le terrain.

■ Système de projection

Pour les besoins cartographiques, il est nécessaire de représenter sur une surface plane l'image de la terre assimilée à un ellipsoïde, ce qui nécessite l'utilisation d'une représentation plane (ou projection). Trois types de projections existent : cylindrique, conique et azimutale.

Dans cette étude, on retient la projection azimutale de type Lambert-93, couramment utilisée par les services de la DREAL.

■ Modèle numérique de terrain

Le modèle numérique de terrain va permettre de représenter en trois dimensions la topographie du site d'implantation. Le modèle numérique de terrain est obtenu auprès des services de l'IGN (pas de 75 m).

■ Contexte éolien

Le contexte éolien utilisé pour la génération des photomontages est le même que celui présenté au début de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique, dont le présent document constitue l'annexe. Pour plus de détails, le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.5.

Remarque : Ce dossier a fait le choix, non réglementaire, de prendre en compte dans les simulations, l'ensemble des projets en instruction connus à ce jour, et prend le parti de représenter l'ensemble, qu'ils aient reçu un avis de l'autorité environnementale ou non. Il est nécessaire ici de préciser que c'est un choix délibéré du dossier destiné à présenter une hypothèse maximisante de simulations proposant le plus de changement dans le paysage.

6.3.2.2 Limites des photomontages

Malgré tout le soin apporté à leur réalisation, les photomontages restent un outil d'analyse et présentent des limites qu'il est nécessaire de garder à l'esprit.

Un photomontage est une représentation à un instant précis, depuis un lieu donné et avec des conditions météorologiques particulières. La perception du projet peut cependant être modifiée par une multitude de variables qu'il serait impossible de représenter dans leur ensemble : variation de la luminosité, des conditions météorologiques, évolution saisonnière et à long terme de la végétation, apparition de nouveaux masques visuels, ... Ainsi, le lecteur doit pouvoir faire un effort d'extrapolation pour imaginer les perceptions du projet dans différentes conditions que celles illustrées par le photomontage.

Cet effort d'imagination est aussi nécessaire concernant l'emplacement de l'observateur. Il n'est pas possible de représenter le projet depuis l'ensemble du territoire. Aussi, il est nécessaire que le lecteur extrapole les perceptions possibles du projet d'un point donné en se basant sur les photomontages les plus proches. Les points de vue choisis étant en général les plus exposés, cette extrapolation doit prendre en compte la présence potentielle de filtres visuels supplémentaires.

Les photomontages ne permettent pas la prise en compte du mouvement. Les éoliennes sont des objets mobiles, ce qui tend à attirer l'attention de l'observateur dans un paysage dont la majeure partie des composantes est immobile, de jour (mouvement des pales) comme de nuit (clignotement des feux de signalisation). L'observateur est en général aussi en mouvement, qu'il s'agisse d'un déplacement, où la vitesse influence le temps et la précision des perceptions, ou de la mobilité du regard dans le paysage.

Enfin, les supports des photomontages ont aussi leurs limites techniques : les imprimantes et les écrans souffrent de leurs résolutions, qui peuvent ne pas être suffisantes pour retranscrire l'ensemble des détails des photomontages. Il convient donc d'observer les photomontages selon les recommandations, et non d'y zoomer à outrance.

6.3.2.3 Présentation des photomontages

Les photomontages sont détaillés et commentés dans un carnet A3 présentés dans l'annexe 1. Leur présentation se fait selon le modèle présenté ci-contre.

Elle est accompagnée d'un rappel des thématiques illustrées par chaque photomontage (paysage, patrimoine, tourisme, lieu de vie, axe de découverte, cumul éolien) ainsi que les niveaux d'enjeu associés, sous forme de pictogrammes.



Leur gradient coloré correspond au niveau d'enjeu identifié dans l'état initial. Il suit une échelle de 6 niveaux allant de « nul ou négligeable » à « très fort », reprenant le code colorimétrique utilisé dans les chapitres précédents.

Nul ou négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-------------	--------	--------	------	-----------

L'évaluation du niveau d'impact généré par le projet du parc éolien de Charnizay suit la même échelle de 6 niveaux, allant de « nul ou négligeable » à « très fort ». Par négligeable, on entend une ici perception limitée du projet, généralement en grande partie masqué et avec une présence visuelle inexistante. L'observateur ne perçoit pas le projet, à moins de le chercher volontairement des yeux et de savoir précisément où il se situe.

6.3.2.4 Présentation des photomontages

Les photomontages sont présentés dans un carnet A3 de la manière suivante :

Commentaire du photomontage, comprenant un descriptif de l'état initial du paysage et du contexte éolien, puis de l'insertion du projet.

La conclusion porte une qualification sur l'effet du projet et sa contribution sur le cumul éolien.

Données techniques
Localisation du cône de vue sur un fond IGN éloigné rapproché
Rappel des niveaux d'enjeu des thématiques illustrées

23 – Depuis les abords du château des Michauds (Obterre)

Le hameau des Michauds est installé à flanc de coteau et s'achève, en partie basse, par le château et son parc. Depuis ses abords s'ouvre un large panorama sur la vallée de l'Aigronne, dont la trame bocagère basse a été restaurée au cours des dernières années, renforçant la qualité de ce paysage intimiste.

Le projet du parc éolien de Charnizay s'inscrit à l'arrière-plan de ce paysage, nettement à droite de la ligne du Gros Chillou. Ses 4 éoliennes, dont la logique d'implantation paraît confuse et déséquilibrée, sont masquées par la topographie et les boisements jusqu'à la hauteur de la nacelle. Ces visibilitées sont nuancées par la distance et par l'attractivité visuelle des premiers plans.

Le hameau des Michauds est installé à flanc de coteau et s'achève, en partie basse, par le château et son parc. Depuis ses abords s'ouvre un large panorama sur la vallée de l'Aigronne, dont la trame bocagère basse a été restaurée au cours des dernières années, renforçant la qualité de ce paysage intimiste.

Le projet du parc éolien de Charnizay s'inscrit à l'arrière-plan de ce paysage, nettement à droite de la ligne du Gros Chillou. Ses 4 éoliennes, dont la logique d'implantation paraît confuse et déséquilibrée, sont masquées par la topographie et les boisements jusqu'à la hauteur de la nacelle. Ces visibilitées sont nuancées par la distance et par l'attractivité visuelle des premiers plans.

Données techniques :
X (Lambert 93) : 552465
Y (Lambert 93) : 6647598
Altitude : 308,7 m
Date : 24/02/2021
Heure : 9 h 20
Eolienne la plus proche : E4 - 6,9 km
Eolienne la plus éloignée : E1 - 7,9 km
Angle horizontal : 127 °

Localisation du cône de vue sur un fond IGN éloigné rapproché

Rappel des niveaux d'enjeu des thématiques illustrées

ÉTAT INITIAL

PROJET

240

Auddicé Environnement 19050046 - Expertise paysagère, patrimoniale et touristique - Rapport final - juillet 2021

Photographie de l'état initial sur laquelle figure le contexte éolien existant et une simulation des parcs accordés. Des annotations sont ajoutées sur les éléments paysagers notoires et sur les parcs en exploitation et ceux accordés.

Photographie de l'état projeté sur laquelle figure le contexte éolien existant et une simulation des parcs accordés et en instruction ainsi que du projet étudié. Des annotations viennent préciser la numérotation des éoliennes du projet et le nom des parcs en instruction.

En plus de ces simulations, une vue à taille réelle ou « vue réaliste » est insérée à la suite du photomontage sur une double page A3. Lorsqu'il tient le document à 45 cm du regard, l'observateur perçoit les éoliennes dans le paysage comme si le projet était la réalité.

6.3.2.3 Localisation et thématiques des points de vue

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE	PAYSAGE	PATRIMOINE	TOURISME	LIEUX DE VIE	AXE DE DÉCOUVERTE	CUMUL ÉOLIEN
1	Depuis la sortie nord-est de la Cornetterie (D514, Charnizay)	Immédiate	X			x	x	
2	Depuis l'intérieur de la Cornetterie (Charnizay)	Immédiate				X		
3	Depuis la ferme du Bois Guénand (Charnizay)	Rapprochée				X		
4	Depuis le carrefour des Braconniers (Charnizay)	Immédiate	x		X			x
5	Depuis la lisière du bois Volier (Charnizay)	Immédiate	X				x	
6	Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay)	Immédiate	x		x	X		
7	Depuis la sortie ouest de Saint-Michel (D514, Charnizay)	Immédiate	X			x	x	x
8	Depuis l'entrée est de Saint-Michel (D514, Charnizay)	Immédiate			x	X	x	
9	Depuis la D41, aux abords de la Guerrière (Charnizay)	Rapprochée	x			x	X	x
10	Depuis Bécheron (Charnizay)	Rapprochée	x		X	x		x
11	Depuis la Tanchonnerie (Charnizay)	Rapprochée	x			X		x
12	Depuis le dolmen dit « Les Palets de Gargantua » (MH, Charnizay)	Rapprochée	x	X	x			x
13	Depuis les Portes (Charnizay)	Rapprochée	x			X		
14	Depuis la Blétière (Charnizay)	Rapprochée	X			x		x
15	Depuis Asnières (D514, Charnizay)	Rapprochée	x			X	x	x
16	Depuis la Belletière (Charnizay)	Rapprochée	x		x	X		x
17	Depuis la vallée de l'Aigronne (GRP Touraine Sud)	Rapprochée	X	x	x		x	x
18	Depuis la sortie nord de Charnizay (D41)	Rapprochée	X		x	x	x	x
19	Depuis le centre-bourg de Charnizay (D41)	Rapprochée		x	x	X	x	x
20	Depuis le portail du château de Charnizay (D103)	Rapprochée	x	X	x	x		x
21	Depuis les Geais (Charnizay)	Rapprochée	x			X		x
22	Silhouette d'Obterre depuis la Renaudière	Rapprochée	x	x		X		x
23	Depuis les abords du château des Michauds (Obterre)	Rapprochée	x	X		x		x
24	Depuis l'accès aux Grands Morins (Obterre)	Rapprochée	X			x		x
25	Depuis Germain (Saint-Flovier)	Rapprochée	x			X		
26	Depuis la ferme du Roulet (D41, Saint-Flovier)	Rapprochée	x	x		X	x	x

X = thème principal x = thème secondaire * = photomontage complémentaire

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE	PAYSAGE	PATRIMOINE	TOURISME	LIEUX DE VIE	AXE DE DÉCOUVERTE	CUMUL ÉOLIEN
27	Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41)	Rapprochée	x			X	x	x
28	Silhouette de Saint-Flovier depuis la D41	Rapprochée	x	X		x	x	x
29	Depuis le Bois Farraud (Saint-Flovier)	Rapprochée	x			X		x
30	Depuis la Bauchetière (Saint-Flovier)	Rapprochée	x		x	X		x
31	Depuis les Loges (Betz-le-Château)	Rapprochée	x		X	x		x
32	Depuis la D13, à proximité de Bois Mitet (Saint-Flovier)	Rapprochée	x			X		x
33	Depuis la D59, à proximité de l'étang de la Simolière	Rapprochée	X				x	x
34	Depuis Sainte-Jullite (Charnizay)	Rapprochée			x	X		x
35	Depuis les Poteries (D13, La Celle-Guénand)	Rapprochée	x		x	X		
36	Depuis la Baillaudière (Betz-le-Château)	Rapprochée	x			X		x
37	Depuis les abords de la Piterne (Betz-le-Château)	Rapprochée	x		X	x		x
38	Depuis la frange ouest de Betz-le-Château (rue du Bois Colas)	Rapprochée	x		x	X		x
39	Depuis les abords de l'église de Betz-le-Château	Rapprochée	x	X	x	x		x
40	Depuis la D13 entre Repinçay et la Gotterie (La Celle-Guénand)	Rapprochée	X			x		x
41	Depuis les Boulairies (Le Petit Pressigny)	Rapprochée	x			X		x
42	Silhouette du Petit Pressigny depuis la route de la Cadou	Rapprochée	x	X		x		x
43	Depuis la D103, à proximité du château de Ré (MH, Le Petit-Pressigny)	Éloignée	x	X	x	x		x
44	Silhouette de La Celle-Guénand depuis la D13 (Bel-Air)	Éloignée	x	x		X		x
45	Depuis les abords de la chapelle du Genêt (MH, La Celle-Guénand)	Éloignée	x	X		x		x
46	Depuis la Butte de Murat (MH, Ferrière-Larçon)	Éloignée	x	X	x	x		x
47	Depuis les remparts du château du Grand-Pressigny (MH)	Éloignée	x	X	x	x		x
48	Depuis le PR « Entre prés et histoire » (Le Grand-Pressigny)	Éloignée	X	x	x	x		x
49	Depuis les abords de Boussay (D365)	Éloignée	x	X		x		x
50	Depuis le donjon du château d'Azay-le-Ferron (MH)	Éloignée		X	x	x		
51	Depuis la tour de César (MH, Châtillon-sur-Indre)	Éloignée	x	X	x	x		x
52	Depuis les abords du château de Bridoré (MH)	Éloignée	x	X	x	x		x

X = thème principal x = thème secondaire * = photomontage complémentaire

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE	PAYSAGE	PATRIMOINE	TOURISME	LIEUX DE VIE	AXE DE DÉCOUVERTE	CUMUL ÉOLIEN
53	Depuis la perspective du château de Saint-Sénoch (MH)	Éloignée	x	X	x	x		
54	Silhouette de Ligueil depuis le château d'eau	Éloignée	x	x		X	x	x
55	Depuis le donjon de Loches (MH)	Éloignée	x	X	x	x		x
56	Depuis le cromlech de la Croix Bonnin (MH, Beaulieu-lès-Loches)	Éloignée	X	x				
57	Silhouette de Sennevières depuis la Logerelle	Éloignée	x	X		x		x
58*	Depuis l'itinéraire de petite randonnée de Saint-Michel (Charnizay)	Immédiate	x		X			x
59*	Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay)	Immédiate	x		x	X		x
60*	Depuis la ferme du Bois Guénant (Charnizay)	Rapprochée	x			X		
61*	Depuis la D514, entre Asnières et la Rafinière (Charnizay)	Rapprochée	x			x	X	x
62*	Depuis les abords de l'église de Charnizay	Rapprochée		X	x	x	x	x
63*	Depuis le Champ de l'Ormeau (Charnizay)	Rapprochée	X	x	x	x		x
64*	Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41)	Rapprochée	x			X	x	x
65*	Depuis le sud de la Bauchetière (Saint-Flovier)	Rapprochée	X			x		x
66*	Au sud de Sainte-Jullite (Saint-Flovier)	Rapprochée	X					x
67*	Au nord de la Baillaudière (Betz-le-Château)	Rapprochée	X			x		x
68*	Depuis le bourg de Palluau-sur-Indre (rue Haute)	Au-delà de l'aire d'étude éloignée	x		x	X		x

X = thème principal x = thème secondaire * = photomontage complémentaire

Tableau 16. Localisation et thématiques des points de vue

Les cartes présentées ci-après permettent de localiser les points de vue avec une mise en perspective au regard de la zone d'influence visuelle et des principales sensibilités identifiées sur le territoire.

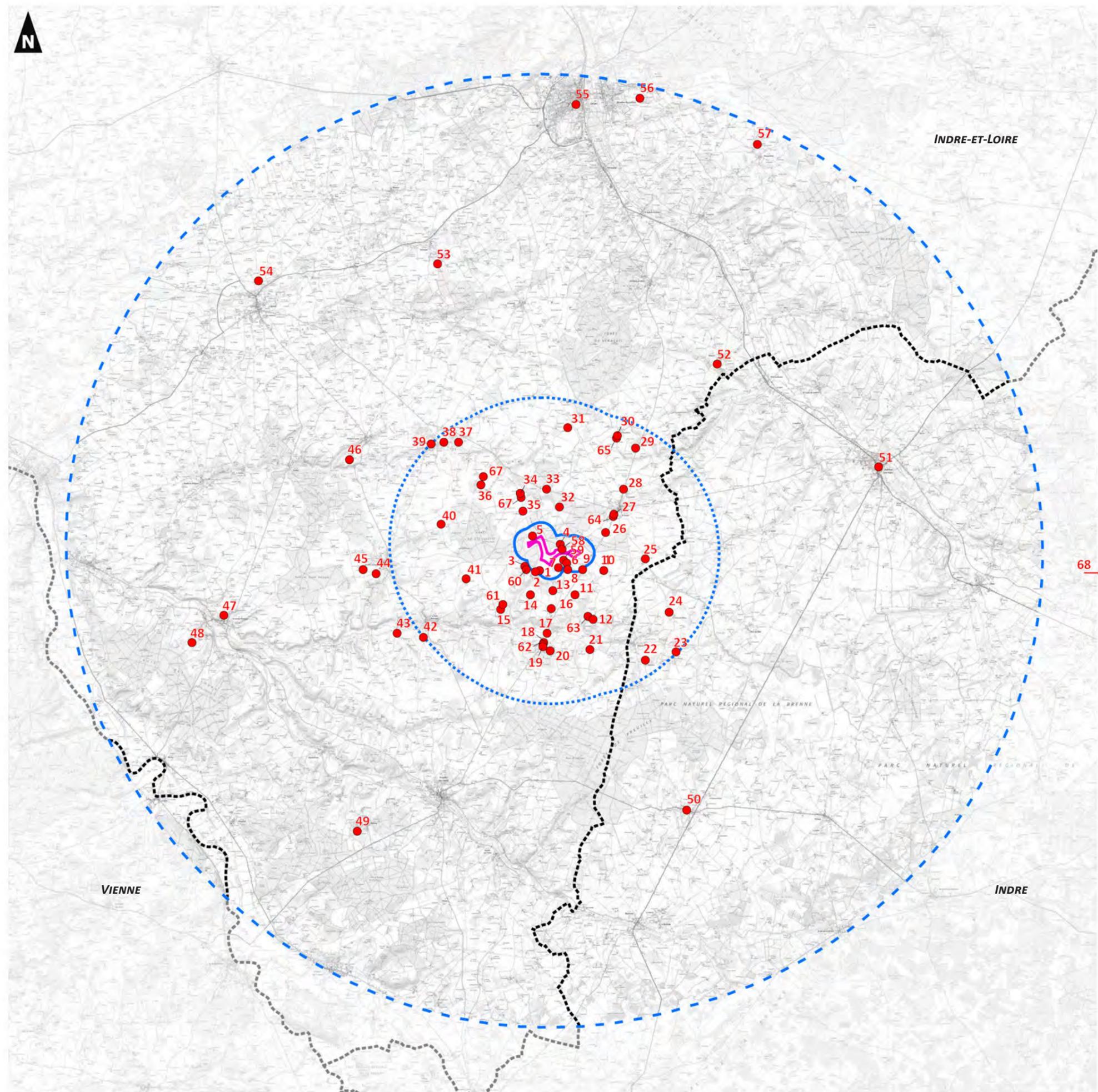
Carte 28. Localisation des points de prise de vue à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 123
Carte 29. Localisation des points de prise de vue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 124
Carte 30. Localisation des points de prise de vue et zone d'influence visuelle à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 125

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 28. Localisation des points de prise de vue à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

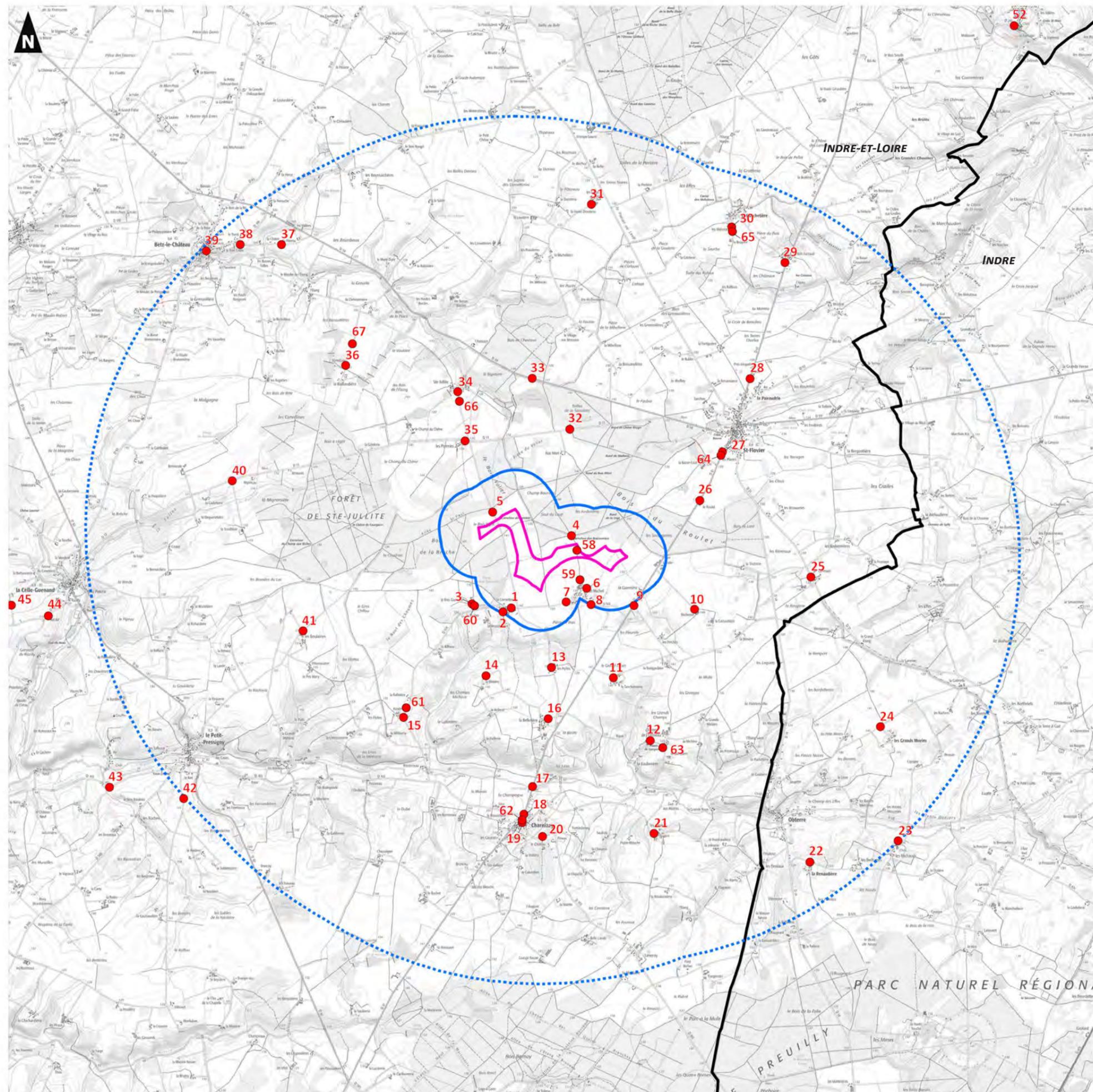
-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Point de prise de vue



0 5 10
Kilomètres

Carte 29. Localisation des points de prise de vue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Limite départementale
-  Point de prise de vue

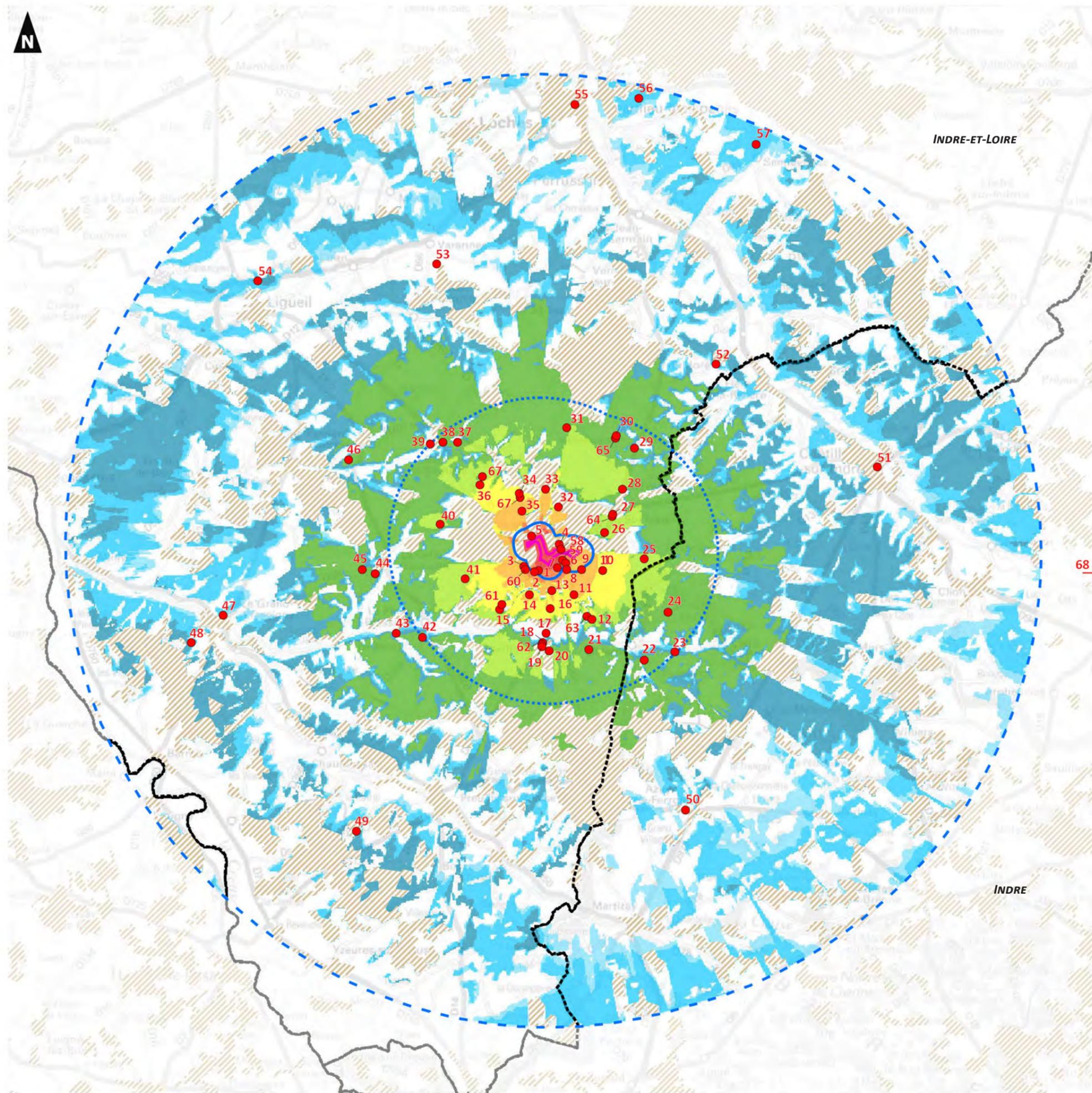
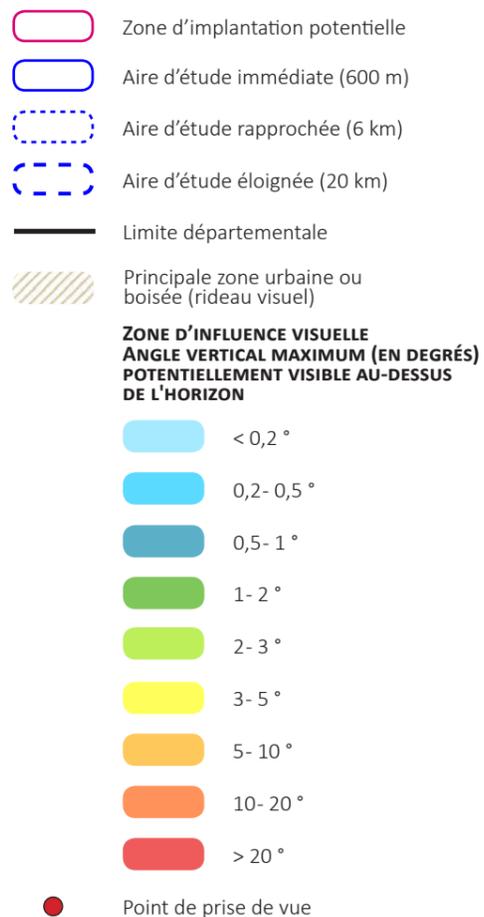


0 5
Kilomètres

Projet de parc éolien de Charnizay

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Carte 30. Localisation des points de prise de vue et zone d'influence visuelle à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



6.3.3 Analyse thématique des impacts

Afin de faciliter la compréhension des impacts paysagers et patrimoniaux générés par le projet du parc éolien de Charnizay, l'analyse est ici organisée par thématique. Pour chaque photomontage, l'évaluation de l'impact a été graduée sur une échelle de 6 niveaux allant de « très fort » à « nul ou négligeable », reprenant le code colorimétrique utilisé dans les chapitres précédents.

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul ou négligeable
-----------	------	--------	--------	-------------	--------------------

Pour rappel, les impacts évalués sur les photomontages correspondent à l'impact sur le paysage, les principaux lieux de vie et axes de découverte, le patrimoine et les sites touristiques, suite à l'application des mesures d'évitement et de réduction découlant directement du choix final de l'implantation du projet et du modèle d'éolienne retenue. Le niveau d'impact évalué correspond à l'impact global pour l'ensemble des thématiques analysées. En cas de différence importante pour une thématique particulière, les différents niveaux d'impact sont signifiés dans le commentaire.

Pays-Ev. 1 : Évitement du cône visuel du centre-bourg de Charnizay

Pays-Re. 1 : Réduction du nombre d'éoliennes

Pays-Re. 2 : Recul par rapport aux franges urbaines

Pays-Re. 3 : Intégration des tranchées

Pays-Re. 4 : Intégration des chemins d'accès au site et aux éoliennes

Pays-Re. 5 : Intégration des éoliennes

Pays-Re. 6 : Intégration du poste de livraison

Pays-Re. 7 : Maîtrise de la phase chantier

Pour prendre connaissance de l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement paysagères et de leurs détails, le lecteur est invité à se référer au paragraphe correspondant.

6.4 Mesures paysagères d'évitement, de réduction et de compensation, page 161

Remarque : Ce dossier a fait le choix, non réglementaire, de prendre en compte dans les simulations, l'ensemble des dossier en instruction à ce jour, et prend le parti de représenter l'ensemble, qu'ils aient reçu un avis de l'autorité environnementale ou non. Il est nécessaire ici de préciser que c'est un choix délibéré du dossier destiné à présenter une hypothèse maximisante de simulations proposant le plus de changement dans le paysage.



6.3.3.1 Impacts sur le paysage

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
1	Depuis la sortie nord-est de la Cornerterie (D514, Charnizay)	Immédiate	Modéré
4	Depuis le carrefour des Braconniers (Charnizay)	Immédiate	Modéré
5	Depuis la lisière du bois Volier (Charnizay)	Immédiate	Modéré
6	Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay)	Immédiate	Modéré
7	Depuis la sortie ouest de Saint-Michel (D514, Charnizay)	Immédiate	Modéré
9	Depuis la D41, aux abords de la Guerrière (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
10	Depuis Bécheron (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
11	Depuis la Tanchonnerie (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
12	Depuis le dolmen dit « les Palets de Gargantua » (MH, Charnizay)	Rapprochée	Faible
13	Depuis les Portes (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
14	Depuis la Blétière (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
15	Depuis Asnières (D514, Charnizay)	Rapprochée	Faible
16	Depuis la Belletière (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
17	Depuis la vallée de l'Aigronne (GRP Touraine Sud)	Rapprochée	Nul
18	Depuis la sortie nord de Charnizay (D41)	Rapprochée	Faible
20	Depuis le portail du château de Charnizay (D103)	Rapprochée	Faible
21	Depuis les Geais (Charnizay)	Rapprochée	Faible
22	Silhouette d'Obterre depuis la Renaudière	Rapprochée	Faible
23	Depuis les abords du château des Michauds (Obterre)	Rapprochée	Très faible
24	Depuis l'accès aux Grands Morins (Obterre)	Rapprochée	Faible
25	Depuis Germain (Saint-Flovier)	Rapprochée	Négligeable
26	Depuis la ferme du Roulet (D41, Saint-Flovier)	Rapprochée	Faible
27	Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41)	Rapprochée	Faible
28	Silhouette de Saint-Flovier depuis la D41	Rapprochée	Faible
29	Depuis le Bois Farraud (Saint-Flovier)	Rapprochée	Faible
30	Depuis la Bauchetière (Saint-Flovier)	Rapprochée	Très faible
31	Depuis les Loges (Betz-le-Château)	Rapprochée	Faible

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
32	Depuis la D13, à proximité de Bois Mitet (Saint-Flovier)	Rapprochée	Modéré
33	Depuis la D59, à proximité de l'étang de la Simolière	Rapprochée	Modéré
35	Depuis les Poteries (D13, La Celle-Guénand)	Rapprochée	Modéré
36	Depuis la Baillaudière (Betz-le-Château)	Rapprochée	Faible
37	Depuis les abords de la Piterne (Betz-le-Château)	Rapprochée	Faible
38	Depuis la frange ouest de Betz-le-Château (rue du Bois Colas)	Rapprochée	Faible
39	Depuis les abords de l'église de Betz-le-Château	Rapprochée	Faible
40	Depuis la D13 entre Repinçay et la Gotterie (La Celle-Guénand)	Rapprochée	Faible
41	Depuis la Boulairies (Le Petit-Pressigny)	Rapprochée	Faible
42	Silhouette du Petit-Pressigny depuis la route de la Cadou	Rapprochée	Très faible
43	Depuis la D103, à proximité du château de Ré (MH, Le Petit-Pressigny)	Éloignée	Très faible
44	Silhouette de La Celle-Guénand depuis la D13 (Bel-Air)	Éloignée	Faible
45	Depuis les abords de la chapelle du Genêt (MH, La Celle-Guénand)	Éloignée	Faible
46	Depuis la Butte de Murat (MH, La Celle-Guénand)	Éloignée	Très faible
47	Depuis les remparts du château du Grand-Pressigny (MH)	Éloignée	Négligeable
48	Depuis le PR « Entre près et histoire » (Le Grand-Pressigny)	Éloignée	Très faible
49	Depuis les abords de Boussay (D365)	Éloignée	Très faible
51	Depuis la tour de César (MH, Châtillon-sur-Indre)	Éloignée	Négligeable
52	Depuis les abords du château de Bridoré (MH)	Éloignée	Très faible
53	Depuis la perspective du château de Saint-Sénoch (MH)	Éloignée	Nul
54	Silhouette de Ligueil depuis le château d'eau	Éloignée	Négligeable
55	Depuis le donjon de Loches (MH)	Éloignée	Négligeable
56	Depuis le cromlech de la Croix Bonnin (MH, Beaulieu-lès-Loches)	Éloignée	Nul
57	Silhouette de Sennevières depuis la Logerelle	Éloignée	Négligeable
58*	Depuis l'itinéraire de petite randonnée de Saint-Michel(Charnizay)	Immédiate	Modéré
59*	Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay)	Immédiate	Modéré
60*	Depuis les abords de la ferme du Bois Guénant (Charnizay)	Rapprochée	Faible

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
61*	Depuis la D514, entre Asnières et la Rafinière (Charnizay)	Rapprochée	Faible
63*	Depuis le Champ de l'Ormeau (Charnizay)	Rapprochée	Très faible
64*	Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41)	Rapprochée	Faible
65*	Depuis le sud de la Bauchetière (Saint-Flovier)	Rapprochée	Très faible
66*	Au sud de Sainte-Jullite (Saint-Flovier)	Rapprochée	Modéré
67*	Au nord de la Baillautière (Betz-le-Château)	Rapprochée	Faible
68*	Depuis le bourg de Palluau-sur-Indre	Au-delà de l'aire d'étude éloignée	Négligeable

Tableau 17. Impacts sur le paysage

Le projet du parc éolien de Charnizay s'inscrit dans les paysages semi-fermés des gâtines du sud Touraine. Les nombreux rideaux visuels, d'origine topographique ou végétale, referment les vues dans les plans intermédiaires ou, au contraire, ménagent des percées lointaines. Néanmoins, il s'agit d'un paysage d'échelle relativement modeste, notamment pour l'amplitude des reliefs. Le plateau cultivé autour de Saint-Michel, qui accueille le projet, possède cependant une dimension horizontale dominante, permettant d'absorber une partie de la verticalité du projet.

Les éoliennes de Charnizay, mesurant 200 m de haut en bout de pale, sont plus hautes que les rideaux boisés entourant le projet. Ainsi, malgré la fermeture régulière du paysage, elles peuvent être perceptibles sur de grandes distances, y compris, occasionnellement, au-delà de 15 km, depuis certains belvédères naturels ou construits.

Les impacts les plus importants sont compris dans un rayon restreint d'environ 3 km : 17 impacts de niveau modéré (pour 61 photomontages illustrant cette thématique). On relève des modifications des rapports d'échelle et des effets de surplomb dans les clairières agricole entourant Saint-Michel et les Poteries. À mesure de l'éloignement et en fonction de rideaux visuels intercalaires, ces interactions sont plus ou moins nuancées. Au-delà de 3 km, les niveaux d'impacts sont globalement faibles, et diminuent selon l'éloignement.



6.3.3.2 Impacts sur le patrimoine et le tourisme

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
4	Depuis le carrefour des Braconniers (Charnizay)	Immédiate	Modéré
6	Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay)	Immédiate	Modéré
8	Depuis l'entrée est de Saint-Michel (D514, Charnizay)	Immédiate	Modéré
10	Depuis Bécheron (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
12	Depuis le dolmen dit « les Palets de Gargantua » (MH, Charnizay)	Rapprochée	Faible
16	Depuis la Belletière (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
17	Depuis la vallée de l'Aigronne (GRP Touraine Sud)	Rapprochée	Nul
18	Depuis la sortie nord de Charnizay (D41)	Rapprochée	Faible
19	Depuis le centre-bourg de Charnizay (D41)	Rapprochée	Négligeable
20	Depuis le portail du château de Charnizay (D103)	Rapprochée	Faible
22	Silhouette d'Obterre depuis la Renaudière	Rapprochée	Modéré
23	Depuis les abords du château des Michauds (Obterre)	Rapprochée	Très faible
26	Depuis la ferme du Roulet (D41, Saint-Flovier)	Rapprochée	Négligeable
28	Silhouette de Saint-Flovier depuis la D41	Rapprochée	Faible
30	Depuis la Bauchetière (Saint-Flovier)	Rapprochée	Très faible
31	Depuis les Loges (Betz-le-Château)	Rapprochée	Faible
34	Depuis Sainte-Jullite (Charnizay)	Rapprochée	Négligeable
35	Depuis les Poteries (D13, La Celle-Guérand)	Rapprochée	Modéré
37	Depuis les abords de la Piterne (Betz-le-Château)	Rapprochée	Faible
38	Depuis la frange ouest de Betz-le-Château (rue du Bois Colas)	Rapprochée	Faible
39	Depuis les abords de l'église de Betz-le-Château	Rapprochée	Faible
42	Silhouette du Petit-Pressigny depuis la route de la Cadou	Rapprochée	Très faible
43	Depuis la D103, à proximité du château de Ré (MH, Le Petit-Pressigny)	Éloignée	Très faible
44	Silhouette de La Celle-Guérand depuis la D13 (Bel-Air)	Éloignée	Faible
45	Depuis les abords de la chapelle du Genêt (MH, La Celle-Guérand)	Éloignée	Faible
46	Depuis la Butte de Murat (MH, La Celle-Guérand)	Éloignée	Très faible
47	Depuis les remparts du château du Grand-Pressigny (MH)	Éloignée	Négligeable

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
48	Depuis le PR « Entre près et histoire » (Le Grand-Pressigny)	Éloignée	Très faible
49	Depuis les abords de Boussay (D365)	Éloignée	Très faible
50	Depuis le donjon du château d'Azay-le-Ferron (MH)	Éloignée	Nul
51	Depuis la tour de César (MH, Châtillon-sur-Indre)	Éloignée	Négligeable
52	Depuis les abords du château de Bridoré (MH)	Éloignée	Très faible
53	Depuis la perspective du château de Saint-Sénoch (MH)	Éloignée	Nul
54	Silhouette de Ligueil depuis le château d'eau	Éloignée	Négligeable
55	Depuis le donjon de Loches (MH)	Éloignée	Négligeable
56	Depuis le cromlech de la Croix Bonnin (MH, Beaulieu-lès-Loches)	Éloignée	Nul
57	Silhouette de Sennevières depuis la Logerelle	Éloignée	Négligeable
58*	Depuis l'itinéraire de petite randonnée de Saint-Michel(Charnizay)	Immédiate	Modéré
59*	Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay)	Immédiate	Modéré
62*	Depuis les abords de l'église de Charnizay	Rapprochée	Très faible
63*	Depuis le Champ de l'Ormeau (Charnizay)	Rapprochée	Très faible
68*	Depuis le bourg de Palluau-sur-Indre	Au-delà de l'aire d'étude éloignée	Négligeable

Tableau 18. Impacts sur le patrimoine et le tourisme

Le carnet de photomontages s'est efforcé d'illustrer le plus grand nombre des sites patrimoniaux et des itinéraires de randonnée proches ou offrant des vues sur le projet, ainsi que ceux ouvrant des belvédères remarquables sur le grand paysage. Plusieurs lieux d'hébergements touristiques (Gîtes de France, chambres d'hôtes) ont aussi été étudiés et illustrés.

On relève 9 impacts modérés, concernant principalement les itinéraires de randonnée (petite randonnée et GRP Touraine Sud, ainsi que les gîtes associés - Saint-Michel et Bêcheron) proches du site du projet (moins de 3 km), à l'exception d'un site :

- **l'église Saint-Laurent d'Obterre**, où le projet renforce notablement la covisibilité existante (photomontage n° 22 22 – Silhouette d'Obterre depuis la Renaudière, page 102).

En dehors de ces 9 interactions visuelles particulières, le projet de Charnizay s'inscrit dans un paysage où la présence éolienne (parcs autorisés et en instruction) engage de nombreuses modifications des perceptions ainsi que des visibilités et covisibilités que sa présence ne modifie pas de manière notable. **Le reste des impacts varie globalement entre les niveaux faible et négligeable.**

6.3.3.3 Impacts sur les principaux lieux de vie

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
1	Depuis la sortie nord-est de la Cornetterie (D514, Charnizay)	Immédiate	Modéré
2	Depuis l'intérieur de la Cornetterie (Charnizay)	Immédiate	Modéré
3	Depuis la ferme du Bois Guénand (Charnizay)	Rapprochée	Très faible
6	Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay)	Immédiate	Modéré
7	Depuis la sortie ouest de Saint-Michel (D514, Charnizay)	Immédiate	Modéré
8	Depuis l'entrée est de Saint-Michel (D514, Charnizay)	Immédiate	Modéré
9	Depuis la D41, aux abords de la Guerrière (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
10	Depuis Bécheron (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
11	Depuis la Tanchonnerie (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
13	Depuis les Portes (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
14	Depuis la Blétière (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
15	Depuis Asnières (D514, Charnizay)	Rapprochée	Faible
16	Depuis la Belletière (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
18	Depuis la sortie nord de Charnizay (D41)	Rapprochée	Faible
19	Depuis le centre-bourg de Charnizay (D41)	Rapprochée	Négligeable
20	Depuis le portail du château de Charnizay (D103)	Rapprochée	Faible
21	Depuis les Geais (Charnizay)	Rapprochée	Faible
22	Silhouette d'Obterre depuis la Renaudière	Rapprochée	Faible
23	Depuis les abords du château des Michauds (Obterre)	Rapprochée	Très faible
24	Depuis l'accès aux Grands Morins (Obterre)	Rapprochée	Faible
25	Depuis Germain (Saint-Flovier)	Rapprochée	Négligeable
26	Depuis la ferme du Roulet (D41, Saint-Flovier)	Rapprochée	Faible
27	Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41)	Rapprochée	Faible
28	Silhouette de Saint-Flovier depuis la D41	Rapprochée	Faible
29	Depuis le Bois Farraud (Saint-Flovier)	Rapprochée	Faible
30	Depuis la Bauchetière (Saint-Flovier)	Rapprochée	Très faible

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
31	Depuis les Loges (Betz-le-Château)	Rapprochée	Faible
32	Depuis la D13, à proximité de Bois Mitet (Saint-Flovier)	Rapprochée	Modéré
34	Depuis Sainte-Jullite (Charnizay)	Rapprochée	Négligeable
35	Depuis les Poteries (D13, La Celle-Guénand)	Rapprochée	Modéré
36	Depuis la Baillaudière (Betz-le-Château)	Rapprochée	Faible
37	Depuis les abords de la Piterne (Betz-le-Château)	Rapprochée	Faible
38	Depuis la frange ouest de Betz-le-Château (rue du Bois Colas)	Rapprochée	Faible
39	Depuis les abords de l'église de Betz-le-Château	Rapprochée	Faible
40	Depuis la D13 entre Repinçay et la Gotterie (La Celle-Guénand)	Rapprochée	Faible
41	Depuis la Boulairies (Le Petit-Pressigny)	Rapprochée	Faible
42	Silhouette du Petit-Pressigny depuis la route de la Cadou	Rapprochée	Très faible
43	Depuis la D103, à proximité du château de Ré (MH, Le Petit-Pressigny)	Éloignée	Très faible
44	Silhouette de La Celle-Guénand depuis la D13 (Bel-Air)	Éloignée	Faible
45	Depuis les abords de la chapelle du Genêt (MH, La Celle-Guénand)	Éloignée	Faible
46	Depuis la Butte de Murat (MH, La Celle-Guénand)	Éloignée	Très faible
47	Depuis les remparts du château du Grand-Pressigny (MH)	Éloignée	Négligeable
48	Depuis le PR « Entre près et histoire » (Le Grand-Pressigny)	Éloignée	Très faible
49	Depuis les abords de Boussay (D365)	Éloignée	Très faible
50	Depuis le donjon du château d'Azay-le-Ferron (MH)	Éloignée	Nul
51	Depuis la tour de César (MH, Châtillon-sur-Indre)	Éloignée	Négligeable
52	Depuis les abords du château de Bridoré (MH)	Éloignée	Très faible
53	Depuis la perspective du château de Saint-Sénoch (MH)	Éloignée	Nul
54	Silhouette de Ligueil depuis le château d'eau	Éloignée	Négligeable
55	Depuis le donjon de Loches (MH)	Éloignée	Négligeable
57	Silhouette de Sennevières depuis la Logerelle	Éloignée	Négligeable
59*	Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay)	Immédiate	Modéré



6.3.3.4 Impacts sur les principaux axes de découverte

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
60*	Depuis les abords de la ferme du Bois Guénant (Charnizay)	Rapprochée	Faible
61*	Depuis la D514, entre Asnières et la Rafinière (Charnizay)	Rapprochée	Faible
62*	Depuis les abords de l'église de Charnizay	Rapprochée	Très faible
63*	Depuis le Champ de l'Ormeau (Charnizay)	Rapprochée	Très faible
64*	Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41)	Rapprochée	Faible
65*	Depuis le sud de la Bauchetière (Saint-Flovier)	Rapprochée	Très faible
67*	Au nord de la Baillautière (Betz-le-Château)	Rapprochée	Faible
68*	Depuis le bourg de Palluau-sur-Indre	Au-delà de l'aire d'étude éloignée	Négligeable

Tableau 19. Impacts sur les principaux lieux de vie

Les interactions visuelles entre le projet du parc éolien de Charnizay et les lieux de vie sont régulières et prennent la forme de visibilité depuis les franges et sorties, voire depuis l'intérieur des bourgs, de covisibilités indirectes avec les silhouettes urbaines ou, plus ponctuellement, des effets de surplomb.

On relève ainsi 14 impacts de niveau modéré, principalement rassemblés dans un périmètre de 3 km autour du site du projet. Les hameaux de la Cornetterie et de Saint-Michel sont principalement concernés, avec des visibilité depuis l'intérieur et les sorties des hameaux, et des effets ponctuels de surplomb. La suppression de 2 éoliennes par rapport aux premières variantes du projet limite cependant les surplombs sur Saint-Michel, permettant d'éviter des impacts de niveau très fort et fort. On note aussi des perceptions ponctuelles depuis le centre historique de Betz-le-Château, nuancées par la distance (plus de 6 km).

Au-delà des 3 km, pour la majeure partie des lieux de vie, les visibilité et covisibilités sont déjà engagées par les parcs autorisés et en instruction présents sur le territoire. Le projet du parc éolien de Charnizay s'inscrit sur cet horizon partiellement intercepté, modifiant peu les interactions visuelles préexistantes. **Le reste des impacts sont principalement de niveau faible ou inférieur.**

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
1	Depuis la sortie nord-est de la Cornetterie (D514, Charnizay)	Immédiate	Modéré
5	Depuis la lisière du bois Volier (Charnizay)	Immédiate	Modéré
7	Depuis la sortie ouest de Saint-Michel (D514, Charnizay)	Immédiate	Modéré
8	Depuis l'entrée est de Saint-Michel (D514, Charnizay)	Immédiate	Modéré
9	Depuis la D41, aux abords de la Guerrière (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
15	Depuis Asnières (D514, Charnizay)	Rapprochée	Faible
17	Depuis la vallée de l'Aigronne (GRP Touraine Sud)	Rapprochée	Nul
18	Depuis la sortie nord de Charnizay (D41)	Rapprochée	Faible
19	Depuis le centre-bourg de Charnizay (D41)	Rapprochée	Négligeable
26	Depuis la ferme du Roulet (D41, Saint-Flovier)	Rapprochée	Faible
27	Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41)	Rapprochée	Faible
28	Silhouette de Saint-Flovier depuis la D41	Rapprochée	Faible
33	Depuis la D59, à proximité de l'étang de la Simolière	Rapprochée	Modéré
54	Silhouette de Ligueil depuis le château d'eau	Éloignée	Négligeable
61*	Depuis la D514, entre Asnières et la Rafinière (Charnizay)	Rapprochée	Faible
62*	Depuis les abords de l'église de Charnizay	Rapprochée	Très faible
64*	Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41)	Rapprochée	Faible

Tableau 20. Impacts sur les principaux axes de découverte

L'analyse des impacts sur les voies de communication s'est concentrée sur les axes identifiés comme permettant la découverte du projet du parc éolien de Charnizay dans le paysage, et plus particulièrement les routes D514, D41 et D31.

On relève 6 impacts de niveau modéré. Identifiés à proximité du site du projet, ces points de vue et axes de communication présentent des effets de surplomb ponctuels et des modifications des rapports d'échelle des paysages traversés. Le reste des impacts analysés sont faibles, ponctuellement négligeables en cas d'importants rideaux visuels au premier plan (bâti, coteau).

6.3.3.5 Impacts sur les effets de cumul éolien

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
4	Depuis le carrefour des Braconniers (Charnizay)	Immédiate	Faible
7	Depuis la sortie ouest de Saint-Michel (D514, Charnizay)	Immédiate	Modéré
9	Depuis la D41, aux abords de la Guerrière (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
10	Depuis Bécheron (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
11	Depuis la Tanchonnerie (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
12	Depuis le dolmen dit « les Palets de Gargantua » (MH, Charnizay)	Rapprochée	Faible
14	Depuis la Blétière (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
15	Depuis Asnières (D514, Charnizay)	Rapprochée	Très faible
16	Depuis la Belletière (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
17	Depuis la vallée de l'Aigronne (GRP Touraine Sud)	Rapprochée	Nul
18	Depuis la sortie nord de Charnizay (D41)	Rapprochée	Très faible
19	Depuis le centre-bourg de Charnizay (D41)	Rapprochée	Négligeable
21	Depuis les Geais (Charnizay)	Rapprochée	Modéré
22	Silhouette d'Obterre depuis la Renaudière	Rapprochée	Modéré
23	Depuis les abords du château des Michauds (Obterre)	Rapprochée	Modéré
24	Depuis l'accès aux Grands Morins (Obterre)	Rapprochée	Modéré
26	Depuis la ferme du Roulet (D41, Saint-Flovier)	Rapprochée	Faible
27	Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41)	Rapprochée	Très faible
28	Silhouette de Saint-Flovier depuis la D41	Rapprochée	Très faible
29	Depuis le Bois Farraud (Saint-Flovier)	Rapprochée	Modéré
30	Depuis la Bauchetière (Saint-Flovier)	Rapprochée	Négligeable
31	Depuis les Loges (Betz-le-Château)	Rapprochée	Faible
32	Depuis la D13, à proximité de Bois Mitet (Saint-Flovier)	Rapprochée	Modéré
33	Depuis la D59, à proximité de l'étang de la Simolière	Rapprochée	Modéré
34	Depuis Sainte-Jullite (Charnizay)	Rapprochée	Négligeable
36	Depuis la Baillaudière (Betz-le-Château)	Rapprochée	Modéré

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
37	Depuis les abords de la Piterne (Betz-le-Château)	Rapprochée	Modéré
38	Depuis la frange ouest de Betz-le-Château (rue du Bois Colas)	Rapprochée	Modéré
39	Depuis les abords de l'église de Betz-le-Château	Rapprochée	Faible
40	Depuis la D13 entre Repinçay et la Gotterie (La Celle-Guénand)	Rapprochée	Modéré
41	Depuis la Boulairies (Le Petit-Pressigny)	Rapprochée	Très faible
42	Silhouette du Petit-Pressigny depuis la route de la Cadou	Rapprochée	Très faible
43	Depuis la D103, à proximité du château de Ré (MH, Le Petit-Pressigny)	Éloignée	Très faible
44	Silhouette de La Celle-Guénand depuis la D13 (Bel-Air)	Éloignée	Faible
45	Depuis les abords de la chapelle du Genêt (MH, La Celle-Guénand)	Éloignée	Faible
46	Depuis la Butte de Murat (MH, La Celle-Guénand)	Éloignée	Faible
47	Depuis les remparts du château du Grand-Pressigny (MH)	Éloignée	Très faible
48	Depuis le PR « Entre près et histoire » (Le Grand-Pressigny)	Éloignée	Très faible
49	Depuis les abords de Boussay (D365)	Éloignée	Négligeable
51	Depuis la tour de César (MH, Châtillon-sur-Indre)	Éloignée	Très faible
52	Depuis les abords du château de Bridoré (MH)	Éloignée	Très faible
54	Silhouette de Ligueil depuis le château d'eau	Éloignée	Très faible
55	Depuis le donjon de Loches (MH)	Éloignée	Très faible
57	Silhouette de Sennevières depuis la Logerelle	Éloignée	Négligeable
58*	Depuis l'itinéraire de petite randonnée de Saint-Michel (Charnizay)	Immédiate	Modéré
59*	Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay)	Immédiate	Modéré
61*	Depuis la D514, entre Asnières et la Rafinière (Charnizay)	Rapprochée	Faible
62*	Depuis les abords de l'église de Charnizay	Rapprochée	Très faible
63*	Depuis le Champ de l'Ormeau (Charnizay)	Rapprochée	Très faible
64*	Depuis la sortie sud de Saint-Flovier (D41)	Rapprochée	Très faible
65*	Depuis le sud de la Bauchetière (Saint-Flovier)	Rapprochée	Très faible
66*	Au sud de Sainte-Jullite (Saint-Flovier)	Rapprochée	Modéré

6.3.3.6 Impacts du balisage lumineux

NUMÉRO	TITRE	AIRE D'ÉTUDE CONCERNÉE	IMPACT
67*	Au nord de la Baillautière (Betz-le-Château)	Rapprochée	Modéré
68*	Depuis le bourg de Palluau-sur-Indre	Au-delà de l'aire d'étude éloignée	Très faible

Tableau 21. Impacts sur le cumul éolien

Le projet du parc éolien de Charnizay s'inscrit dans un territoire où l'exploitation éolienne se développe, notamment dans un secteur proche. Les interactions visuelles entre le projet et les autres parcs éoliens sont nombreuses : elles sont illustrées sur 55 simulations, soit près de 80 % du carnet de photomontages. Cela s'explique par la nature relativement ouverte des paysages et la prise en compte, dans les simulations, de l'ensemble des projets autorisés et en instruction, qu'ils aient ou non reçu un avis de l'autorité environnementale. Il s'agit d'un choix délibéré destiné à présenter une hypothèse maximisante.

Le projet de Charnizay est régulièrement perçu dans les photomontages en décalage par rapport au parc en instruction du Gros Chillou et contribue à l'extension de l'angle horizontal intercepté par la présence éolienne, au point d'esquisser, ponctuellement, des effets d'encerclement. Ainsi, on relève 21 impacts de niveau modéré concernant le cumul éolien.

Cependant, selon les points de vue, le projet de Charnizay se superpose aux autres projets, limitant l'angle horizontal intercepté et préservant les espaces de respiration visuelle. Dans ces cas précis, les impacts sont de niveau faible et s'amenuisent avec la distance.

Le balisage des éoliennes est actuellement défini par l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne, entrée en vigueur au 1^{er} février 2019 et consolidé au 15 juin 2020.

Les éoliennes choisies pour le projet seront conformes à cet arrêté.

Des feux d'obstacle seront installés sur le sommet de la nacelle et disposés de manière à assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°). Ainsi chaque éolienne est dotée :

- d'un balisage lumineux de jour assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type A (feux blancs de 20 000 candelas [cd]) ;
- d'un balisage lumineux de nuit assuré par des feux d'obstacle moyenne intensité de type B (feux rouges de 2 000 cd).

Les feux à éclats des éoliennes d'un même champ éolien doivent être synchronisés entre eux. La fréquence des éclats réglementaire pour les éoliennes non côtières est de 20 éclats par minute, de jour comme de nuit. La durée d'allumage des feux à éclats nocturnes est désormais égale à un tiers de la durée totale d'un cycle. C'est à dire que sur un cycle, l'éclat durera un tiers du temps, et deux tiers du temps les feux seront éteints.

La manière de percevoir l'éclairage diurne et nocturne dépend des conditions météorologiques : le balisage ne sera donc pas visible tout au long de l'année depuis les alentours. Lorsque l'atmosphère est particulièrement nuageuse ou brumeuse, l'éclairage est vite atténué pour n'être plus perceptible qu'aux abords immédiats du parc éolien qui en est équipé. Au contraire, lorsque l'atmosphère est claire et dégagée, les feux de balisage nocturne peuvent être visibles sur plusieurs kilomètres voire dizaines de kilomètres à la ronde. Naturellement, entre ces deux situations extrêmes, il existe un grand nombre de nuances.

Si le balisage diurne et nocturne est rendu obligatoire pour des raisons de sécurité, il entraîne la perception d'un effet lumineux qui peut être gênant pour les riverains, notamment la nuit du fait du clignotement de l'émission lumineuse (20 éclats par minute, comme le veut la réglementation).

En journée, l'intensité lumineuse des feux employés se confond avec la lumière du jour. Le contraste entre la lumière naturelle (luminosité moyenne ou forte) et celle issue du balisage est faible. En pleine journée cela n'entraîne pas de gêne ; cependant cette dernière apparaît lorsque le jour diminue et que l'obscurité s'installe (fin de journée et soirée notamment avec une luminosité devenant plus faible).

La nuit (absence ou quasi absence de luminosité), bien que les éoliennes ne soient pas visibles directement, leur présence est soulignée par les éclats lumineux du balisage réglementaire. Les lumières sont alors distinctement perceptibles, en particulier dans les campagnes où elles apparaissent généralement comme des sources lumineuses s'ajoutant aux halos lumineux produits par l'éclairage des villes et des villages.

Le balisage lumineux a donc un impact nocturne principalement sur les lieux de vie, et dans une moindre mesure sur les axes routiers. Il est faible la journée, mais généralement fort la nuit. On peut considérer que cet impact nocturne peut également être ressenti au regard du grand paysage, mais l'observation d'une vue dégagée se fait plutôt de jour.

Le projet de parc éolien de Charnizay est régulièrement visible dans le paysage, malgré la présence de nombreux rideaux visuels. Implanté dans un paysage à dominante agricole, son balisage nocturne sera visible, sans halo lumineux urbains pour en nuancer les perceptions à l'exception des points de vue où il se superpose aux autres parcs. Cette visibilité sera importante dans un périmètre proche (3 km minimum) puis sera peu à peu nuancée par la distance et les filtres végétaux. Il sera ainsi perceptible d'une manière similaire, voire légèrement importante, dans l'ensemble des situations où les éoliennes seront perceptibles le jour, même au loin. Depuis les pôles urbains (Loches, Châtillon-sur-Indre, Azay-le-Ferron, ...), le halo lumineux dans lequel est placé l'observateur limitera la perception du balisage nocturne du projet.

L'impact du balisage nocturne du parc éolien projet de Charnizay varie ainsi de modéré à très faible. Une attention particulière pourra être portée sur la cohérence des clignotements entre les parcs, afin de limiter l'effet « guirlande lumineuse » dans le paysage nocturne¹.

6.3.3.7 Impacts du chantier

L'impact du chantier de construction du parc sur le paysage consiste principalement en une modification rapide des espaces perçus par les riverains et par les usagers en transit qui empruntent les voies de communication.

Tous les éléments d'un chantier en cours sont visibles dans le paysage agricole. La présence de haies bocagères permet une filtration partielle de ces perceptions :

- Aménagement d'une zone de chantier avec ses lieux de vies temporaires ;
- Intervention et rotations d'engins de travaux publics ;
- Mouvements de terres et stockages à proximité des emplacements prévus ;
- Grues de levage ...

■ Travaux préparatoires au sol sont essentiellement visibles aux abords du chantier

Les travaux préparatoires (raccordement électrique, aménagement des chemins d'accès, construction des fondations) ne sont perçus qu'à proximité du chantier, soit approximativement à une distance d'un kilomètre. A ce stade, la transformation du grand paysage n'a pas encore eu lieu car ce sont des aménagements qui surviennent au niveau du sol. Il faut se tenir à proximité pour constater leur présence.

■ Stade d'érection des éoliennes marque l'évolution du paysage de manière rapide

C'est au moment de l'assemblage des éoliennes que l'impact est le plus important. Si les travaux préparatoires évoqués précédemment prennent quelques mois, l'érection des machines ne prend que quelques semaines (une éolienne peut être assemblée en 3 jours si l'avancement du chantier et les conditions météorologiques sont favorables).

À ce stade, la transformation du paysage est rapide et devient perceptible sur des distances importantes. Les éoliennes sont statiques et déjà équipées du balisage lumineux réglementaire.

■ Tests et la mise en exploitation du parc qui achèvent la phase de construction

Ces deux dernières étapes de la phase de chantier entraînent la mise en mouvement des éoliennes qui étaient restées immobiles lors de l'assemblage. Elles parachèvent les travaux et caractérisent la nouvelle situation contemporaine du site au regard du paysage.

L'impact du chantier sur les lieux de vie et les axes routiers est faible jusqu'à l'érection des éoliennes (phase d'exploitation).

1. De nouvelles mesures, énoncées par la Ministre de la Transition écologique Barbara Pompili le 5 octobre 2021, concerneraient le balisage lumineux des éoliennes, notamment à travers l'orientation des faisceaux lumineux vers le ciel et le balisage circonstanciel, c'est-à-dire l'allumage des balisages au passage des aéronefs. Elles pourraient, le cas échéant, nuancer les impacts du balisage lumineux nocturne.

6.3.4 Étude d'encerclement et de saturation visuelle

6.3.4.1 Notion de saturation visuelle

L'effet de saturation est un phénomène graduel dont l'effet d'encerclement constitue les prémices.

1.2.7 Notions de saturation visuelle, page 12

La Région Centre-Val de Loire a élaboré en 2014 une « Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens »¹. L'évaluation sur cartes des risques de saturation visuelle du grand paysage, y est abordée à travers trois indices :

- **L'occupation de l'horizon ;**
- **La densité des horizons occupés ;**
- **L'espace de respiration.**

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés. Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

Le terme de saturation du paysage indique que l'on a atteint un degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans un paysage devient trop prégnante pour les habitants du lieu de vie étudié.

6.3.4.2 Méthodologie

La méthodologie d'étude s'appuie ici sur le protocole préconisé par la DREAL de la Région Centre-Val de Loire. Le point de vue est localisé dans l'hypercentre des villages au niveau des places, espaces publics centraux ou des bâtiments institutionnels centraux.

Deux périmètres sont retenus dans l'étude d'encerclement : un premier allant de 0 à 5 kilomètres et un second de 5 à 10 kilomètres.

Les lieux de vie considérés sont ceux présentant une sensibilité variable selon leur localisation. Ce sont généralement les plus proches du site du projet mais aussi ceux pour lesquels le contexte éolien général occupe une grande partie des alentours. L'incidence de la perception du projet est aussi prise en compte pour la pertinence de la sélection des lieux de vie étudiés.

Douze lieux de vie seront étudiés pour l'étude d'encerclement et de saturation visuelle :

- Betz-le-Château ;
- Charnizay ;
- La Belletière (Charnizay) ;
- La Blétière (Charnizay) ;
- La Celle-Guénand ;
- La Cornetterie (Charnizay) ;
- La Guerrière (Charnizay) ;
- Le Petit-Pressigny ;
- Les Poteries (La Celle-Guénand) ;
- Obterre ;
- Saint-Flovier ;
- Saint-Michel (Charnizay).

¹ Reprise depuis dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, lors de son actualisation en 2016.

Le contexte éolien utilisé pour l'étude d'encerclement et de saturation visuelle est le même que celui utilisé pour la génération des photomontages. Le lecteur peut s'y référer au paragraphe 1.5 Contexte éolien, page 19 de la présente étude.

À partir de ces éléments (contexte et lieux de vie retenus), des cartes sont élaborées pour mettre en évidence les secteurs d'emprise visuelle des différents ensembles d'éoliennes, ainsi que les espaces de respiration à 5 et 10 km.

Quatre calculs seront réalisés :

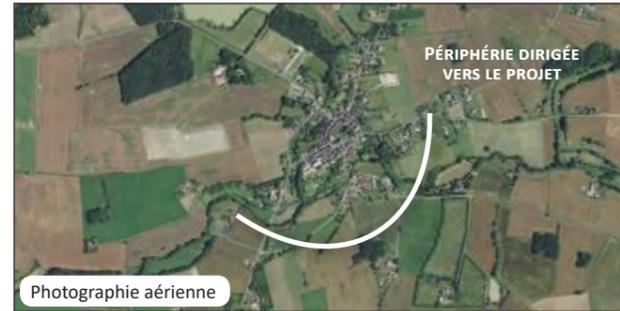
- **La somme des angles interceptés par des éoliennes dans la distance de 0 à 5 kilomètres** : ce cumul donne une idée théorique de l'encerclement qu'il faut nuancer suivant la distance des éoliennes ;
- **La somme des angles interceptés par des éoliennes dans la distance de 5 à 10 kilomètres** : ce cumul permet d'évaluer l'effet d'encerclement au-delà de 5 kilomètres ;
- **L'indice de densité sur les champs visuels horizontaux occupés** : il est égal au nombre d'éoliennes du périmètre des 5 kilomètres divisé par la somme des angles interceptés (périmètre des 5 kilomètres + périmètre des 10 kilomètres). Dès que cet indice dépasse 0,10 on peut considérer un potentiel de saturation visuelle pour le village étudié. Il conviendra toutefois de modérer cette saturation avec la réalité des masques ou des filtres en présence ;
- **Le plus grand angle sans éolienne** : cet angle horizontal permet d'apprécier la qualité de la respiration paysagère. Un angle sans éolienne de 160° à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration visuelle ».

Limites de la méthode : la vue panoramique considérée de 360° est fictive (bien plus large que la vision humaine). En ne tenant pas compte des masques ou des filtres visuels (bâti, relief, arbres, haies), cette approche maximise les impacts. Elle permet toutefois de dégager une tendance générale qu'il faut confronter aux autres outils d'analyse mis en œuvre dans l'étude, notamment le carnet de photomontages.

Remarque : Ce dossier a fait le choix, non réglementaire, de prendre en compte dans les simulations, l'ensemble des lieux de vie en instruction à ce jour, et prend le parti de représenter l'ensemble, qu'ils aient reçu un avis de l'autorité environnementale ou non. Il est nécessaire ici de préciser que c'est un choix délibéré du dossier destiné à présenter une hypothèse maximisante de simulations proposant le plus de changement dans le paysage.

6.3.4.3 Betz-le-Château

■ Forme urbaine et fonctionnement



BETZ-LE-CHÂTEAU	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	0 °	0 °
Impact engendré par le projet	0 °	
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	24 °	31 °
Impact engendré par le projet	7 °	
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	24 °	31 °
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	0	0
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	8	12
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,00	0,00
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	335 °	319 °

Tableau 22. Étude d'encercllement de Betz-le-Château

Betz-le-Château est un village historiquement implanté sur un éperon rocheux, dominant le Brignon. Il s'est aujourd'hui développé dans la vallée et le vallon secondaire ainsi que sur le plateau. Cette implantation caractéristique offre des belvédères ponctuels sur le grand paysage, notamment en direction du site du projet, y compris depuis le centre-bourg et les abords de l'église.



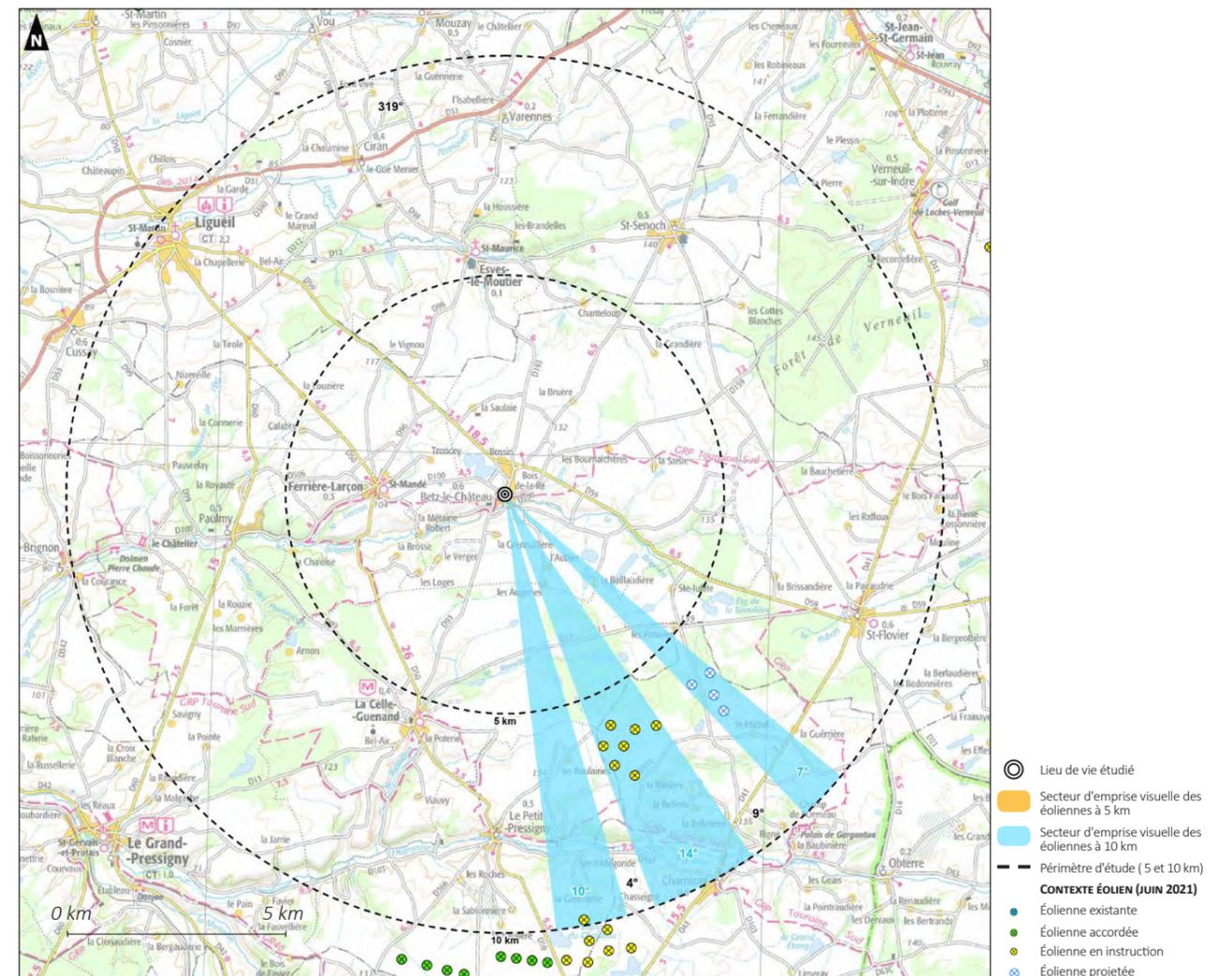
Photographie 64. Depuis le centre-bourg de Betz-le-Château

■ Étude en plan

Avant l'insertion du projet de Charnizay, la présence éolienne est relativement éloignée de Betz-le-Château. Rassemblée au sud-est, elle est uniquement composée de projets en cours d'instruction dans un périmètre de 10 km. Elle laisse place à un espace de respiration de 335°, bien que la distance de certains projets les rende peu perceptibles, pouvant conduire à un espace de près de 350°.

Le parc éolien projeté de Charnizay s'inscrit à proximité des parcs en instruction, à plus de 5 km, dans un nouvel angle horizontal intercepté étroit (7°). Il engage ainsi une légère réduction de l'espace de respiration, qui reste cependant nettement supérieur au minimum recommandé (319°). L'indice de densité sur les horizons occupés ne varie pas (0,00). Aucun des seuils d'alerte n'est atteint.

Bien qu'il réduise légèrement l'espace de respiration, le projet ne modifie pas les indices d'encercllement et de saturation de manière notable. L'impact du projet du parc éolien de Charnizay sur l'encercllement et la saturation visuelle de Betz-le-Château est très faible.



Carte 31. Betz-le-Château - angles horizontaux interceptés

■ Photomontage n° 39 - Depuis les abords de l'église de Betz-le-Château

Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 170.



ÉTAT INITIAL

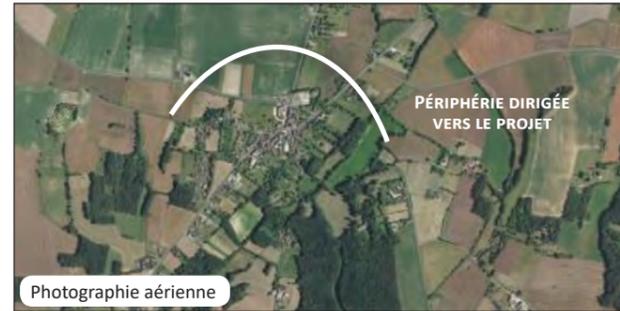


PROJET



6.3.4.4 Charnizay

■ Forme urbaine et fonctionnement



CHARNIZAY	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	52 °	65 °
Impact engendré par le projet	13 °	
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	8 °	8 °
Impact engendré par le projet	0 °	
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	60 °	73 °
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	17	21
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	5	5
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,28	0,29
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	250 °	226 °

Tableau 23. Étude d'encerclément de Charnizay

Charnizay est accrochée à flanc de coteau, sa sortie nord sur la D41 offre ainsi une vue en belvédère sur la vallée de l'Aigronne, dont l'horizon est refermé par le coteau boisé opposé. Son tissu bâti limite les perceptions depuis l'intérieur du bourg, à l'exception du carrefour de l'église et des habitations situées en périphérie nord du bourg.



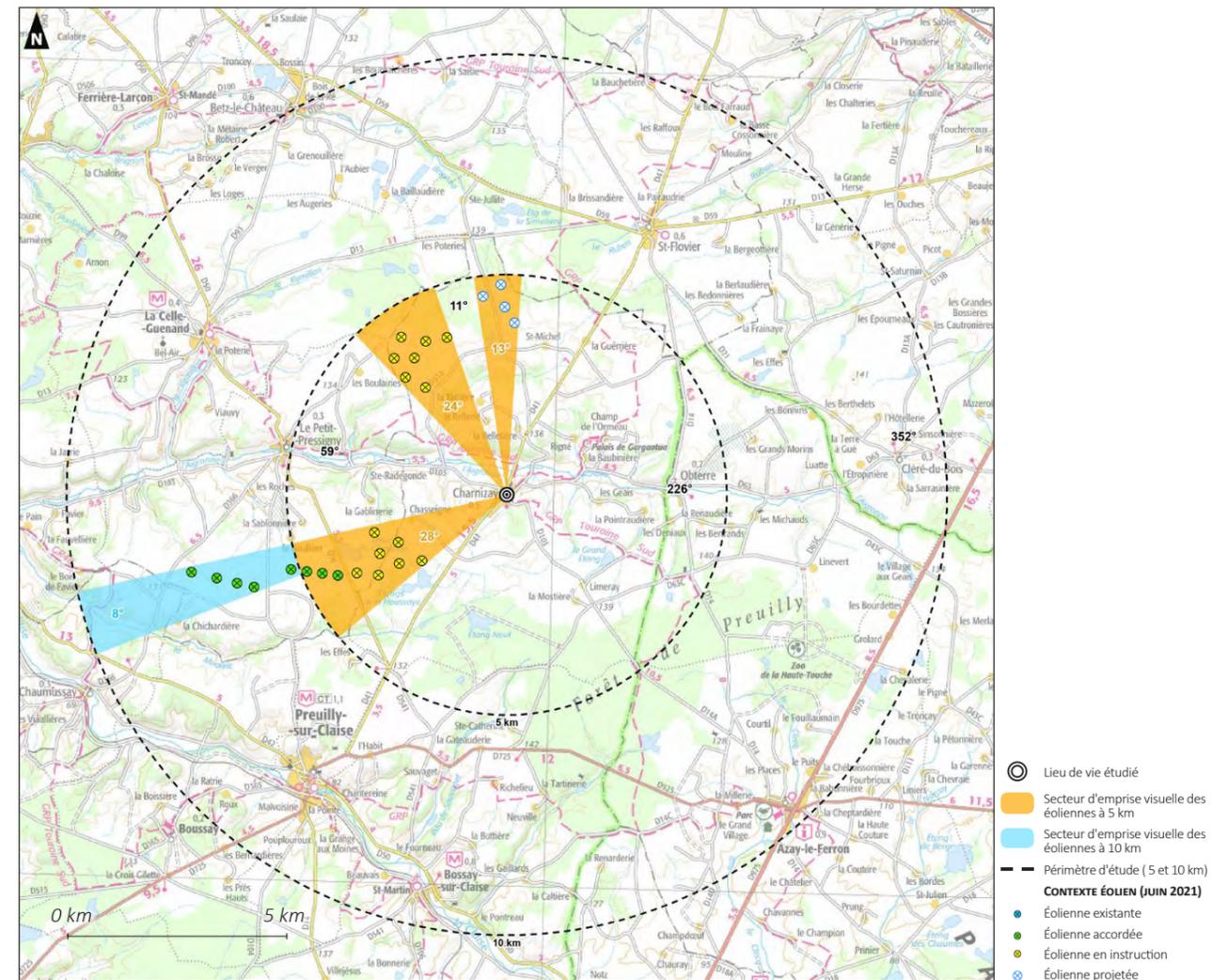
Photographie 65. Depuis le centre-bourg de Charnizay

■ Étude en plan

À mesure de son développement, la présence éolienne se rapproche de Charnizay, sur sa façade ouest et se développe au nord. Avant le projet, les éoliennes autorisées et en instruction sont rassemblées dans des angles horizontaux relativement restreints, permettant de conserver un espace de respiration important de 250 ° vers le sud-est. Cependant, cela conduit à un indice de densité des horizons occupés dépassant le seuil d'alerte (0,28).

Les éoliennes projetées sont situées au nord du bourg, à moins de 5 km. Elles augmentent les horizons interceptés de 13 °, un angle maîtrisé qui permet de conserver un généreux espace de respiration (226 °). Cela conduit cependant à une légère augmentation de l'indice de densité des horizons occupés (0,29).

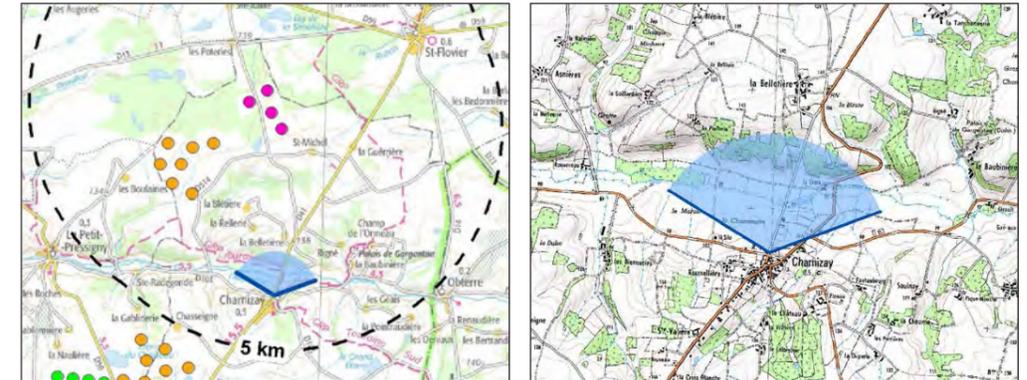
Bien que l'un des seuils d'alerte soit dépassé, cette situation est antérieure au projet du parc éolien de Charnizay et permet de conserver un généreux espace de respiration. Les autres seuils d'alerte ne sont pas atteints ou approchés. L'impact du projet sur l'encerclément et la saturation visuelle de Charnizay est faible. On note, d'après les photomontages, que les pales du projet ne sont perceptibles qu'à partir de la sortie nord du bourg, et non depuis l'intérieur du village. Les mats restent totalement masqués.



Carte 32. Charnizay - angles horizontaux interceptés

■ Photomontage n° 18 - Depuis la sortie nord de Charnizay (D41)

Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 86.



ÉTAT INITIAL

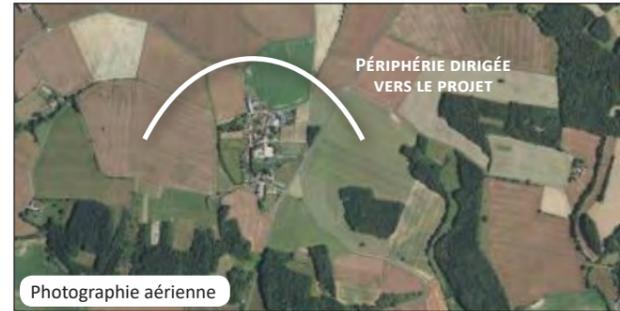


PROJET



6.3.4.5 La Belletière (Charnizay)

■ Forme urbaine et fonctionnement



La Belletière est un hameau de Charnizay, situé à proximité de la D41, sur le plateau accueillant le site du projet. Les habitations, organisées le long des rues, sont généralement entourées de jardins ou de haies. Les visibilités en direction du grand paysage sont relevées au niveau principalement des sorties du hameau ou depuis la frange nord.



Photographie 66. Depuis l'entrée sud de la Belletière (D41, Charnizay)
Source : Google Street View, 2016

■ Étude en plan

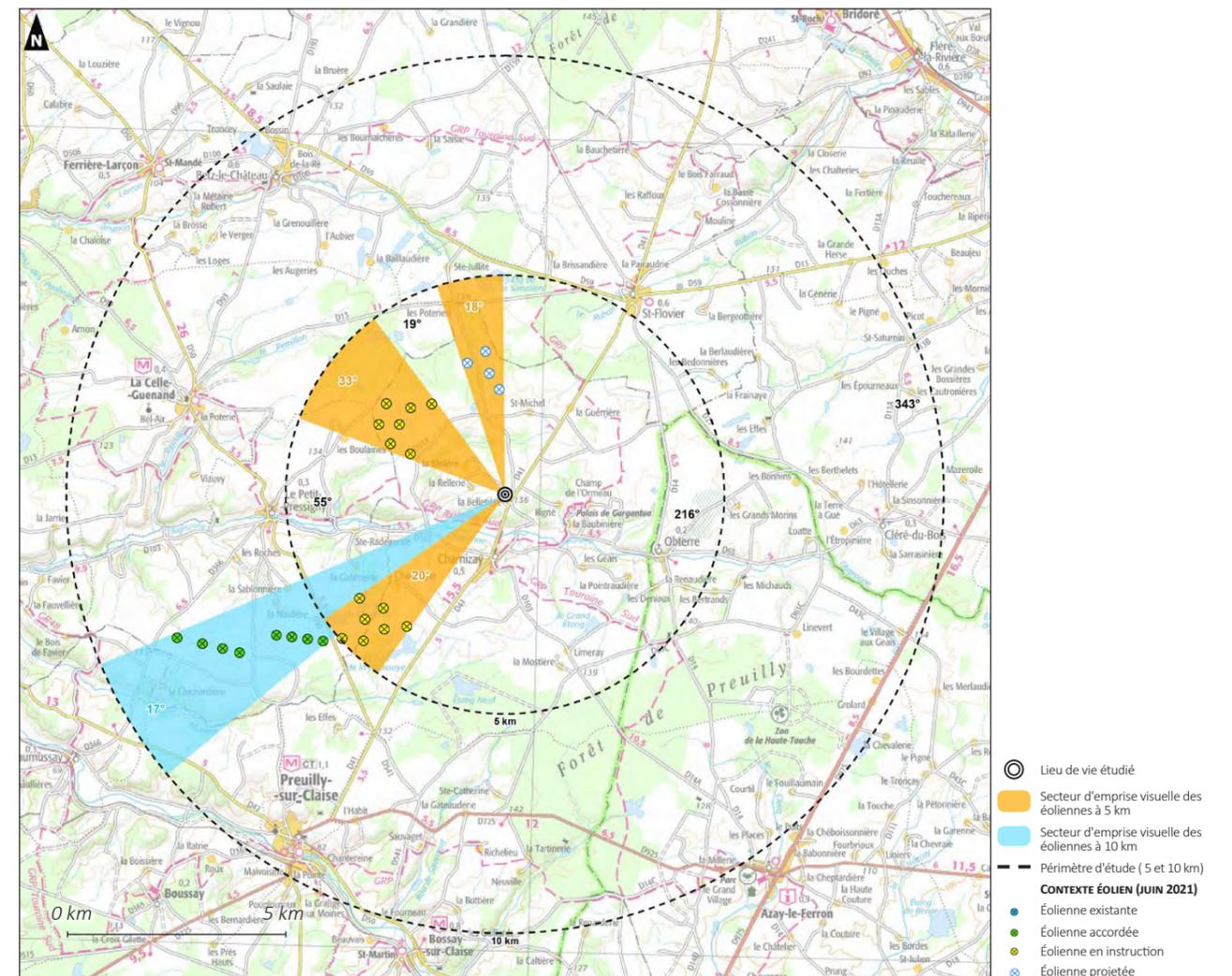
Avant l'insertion du projet de Charnizay, les éoliennes sont rassemblées à l'ouest du hameau de la Belletière. La localisation des projets autorisés et en instruction en 2 angles interceptés permet de conserver un espace de respiration généreux de 253°, en contrepartie d'un indice de densité sur les horizons occupés important (0,20 pour un seuil d'alerte de 0,10).

Le parc éolien de Charnizay s'inscrit au nord du hameau, à moins de 5 km. Il intercepte un nouvel angle horizontal, d'ampleur modérée (18°), ce qui réduit légèrement l'espace de respiration bien qu'il reste nettement supérieur au minimum recommandé (216°). L'indice de densité sur les horizons occupés n'est pas modifié.

Le dépassement d'un des seuils d'alerte est antérieur au projet du parc éolien de Charnizay qui ne le modifie pas. Cela permet cependant de conserver un vaste espace de respiration. Les autres seuils d'alerte ne sont pas atteints ou approchés. L'impact du projet sur l'encercllement et la saturation visuelle du hameau de la Belletière est faible.

LA BELLETIÈRE (CHARNIZAY)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	53°	71°
Impact engendré par le projet	18°	
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	17°	17°
Impact engendré par le projet	0°	
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	70°	88°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	14	18
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	8	8
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,20	0,20
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	253°	216°

Tableau 24. Étude d'encercllement de La Belletière (Charnizay)



Carte 33. La Belletière (Charnizay) - angles horizontaux interceptés

- ⊙ Lieu de vie étudié
- Secteur d'emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Secteur d'emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- Périmètre d'étude (5 et 10 km)
- Éolienne existante
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction
- Éolienne projetée

■ Photomontage n° 16 - Depuis la Belletière (Charnizay)

Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 78.



ÉTAT INITIAL

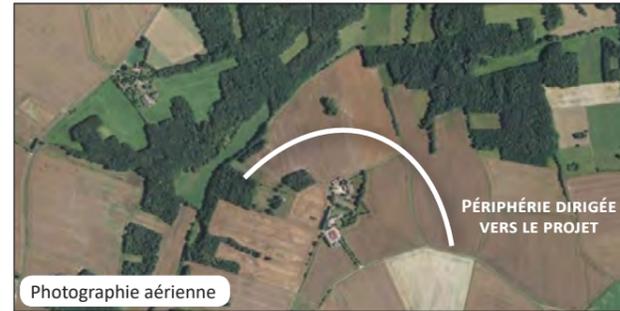


PROJET



6.3.4.6 La Blétière (Charnizay)

■ Forme urbaine et fonctionnement



Le Lieu-dit la Blétière est composée de deux fermes, installées sur le rebord du plateau, au milieu des champs. Une ceinture arborée isole visuellement les fermes à l'est. Depuis la frange nord cependant s'ouvre un large panorama sur le vallon en contre-bas et le coteau opposé, en partie habillé de boisements.



Photographie 67. Depuis l'entrée nord-est de la Blétière (Charnizay)

■ Étude en plan

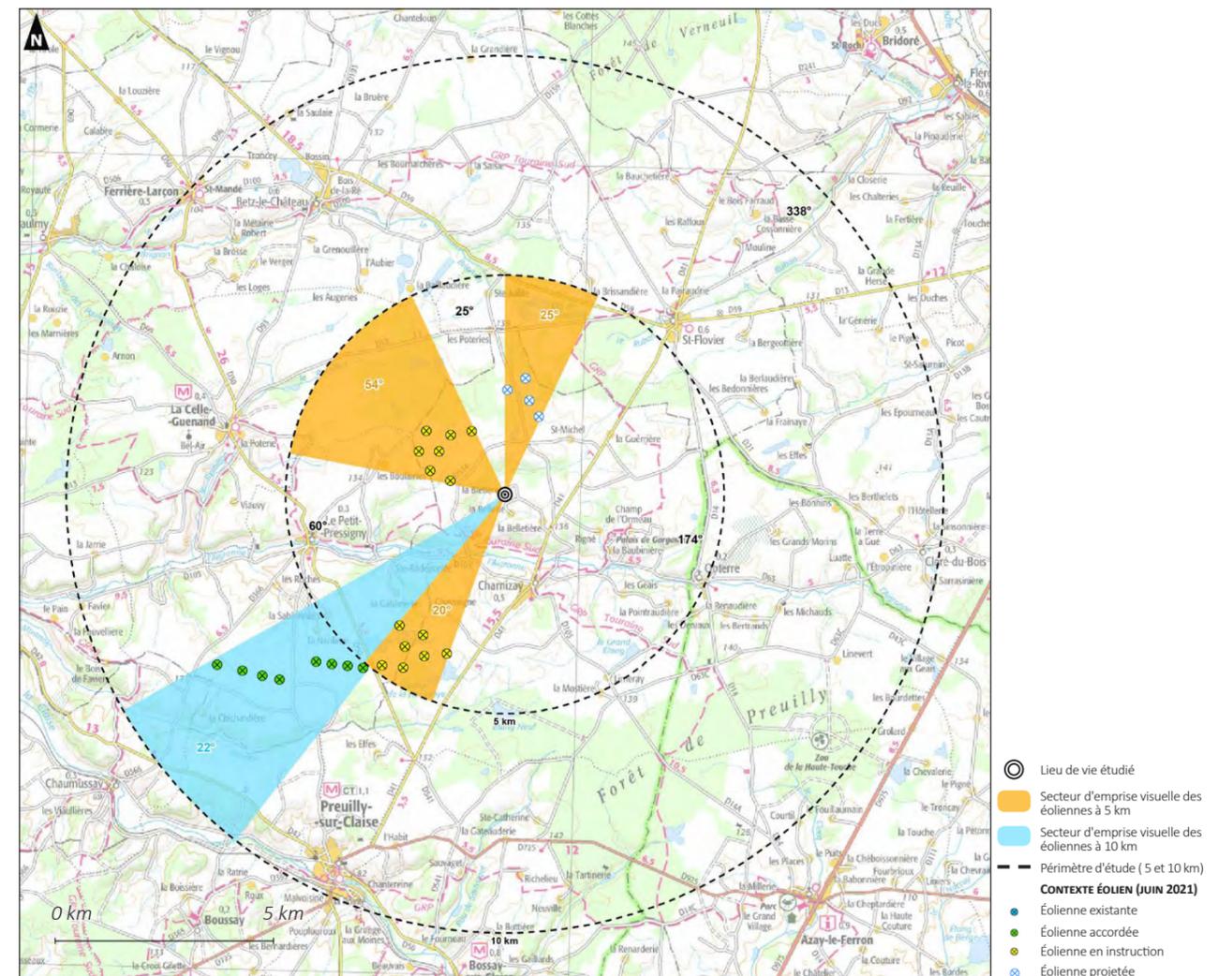
Avant l'insertion du projet de parc éolien de Charnizay, les éoliennes sont rassemblées en deux angles, au sud-ouest et au nord-ouest de la Blétière, interceptant ainsi un angle horizontal de 94 ° et permettant le maintien d'un important espace de respiration visual (224 °), en contrepartie d'un indice de densité sur les horizons occupés important (0,15).

Les éoliennes projetées de Charnizay sont situées au nord de la Blétière, à moins de 5 km. Elles interceptent un nouvel angle horizontal de 25 °, étendant la présence éolienne sur la moitié ouest de la Blétière, avec un indice d'occupation des horizons proche du seuil d'alerte (119 °, pour un seuil de 120 °). L'espace de respiration est nettement réduit (174 °) et approche le seuil d'alerte (160 °). L'indice de densité sur les horizons occupés n'est pas modifié (0,15).

Avec deux seuils d'alerte approchés, le projet du parc éolien de Charnizay esquisse un début de situation d'encercllement, perceptible depuis le nord de la Blétière (cf. photomontage 164). Néanmoins, la présence de végétation aux premiers et second plans, nuance cet effet depuis le reste du lieu-dit. **L'impact du projet sur l'encercllement et la saturation visuelle du hameau de la Blétière est modéré.**

LA BLÉTIÈRE (CHARNIZAY)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	74 °	99 °
Impact engendré par le projet	25 °	
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	20 °	20 °
Impact engendré par le projet	0 °	
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	94 °	119 °
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	14	18
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	8	8
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,15	0,15
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	224 °	174 °

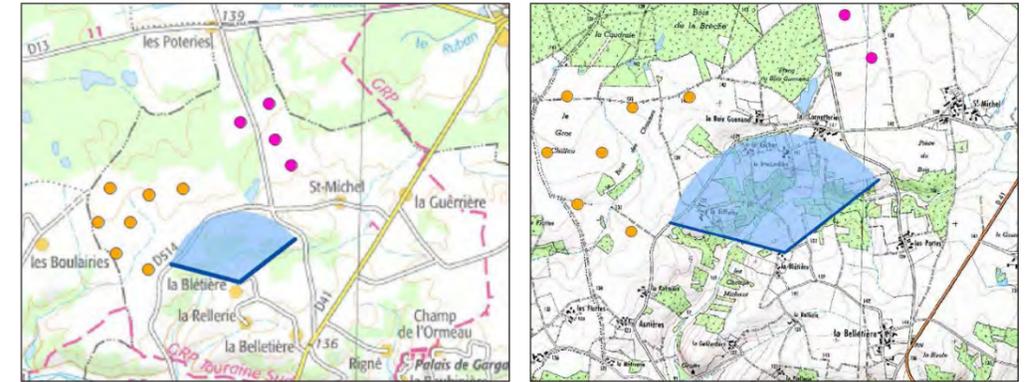
Tableau 25. Étude d'encercllement de La Blétière (Charnizay)



Carte 34. La Blétière (Charnizay) - angles horizontaux interceptés

■ Photomontage n° 164- Depuis la Blétière (Charnizay)

Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 78page 70.



ÉTAT INITIAL

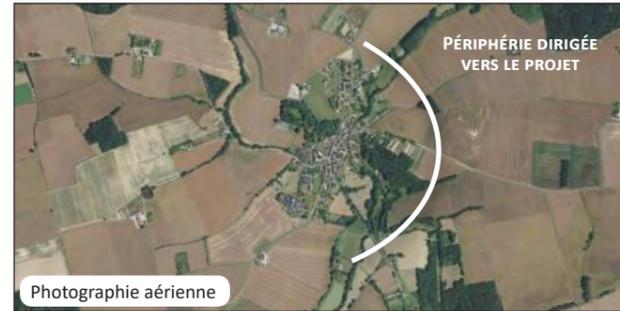


PROJET



6.3.4.7 La Celle-Guérand

■ Forme urbaine et fonctionnement



Installé dans la vallée du Rémillon, remontant partiellement le coteau, La Celle-Guérand est un bourg relativement discret dans le paysage. Depuis l'intérieur, le bâti puis la topographie limitent les perceptions du grand paysage, y compris depuis les franges. Les extensions récentes, sur le plateau, sont plus ouvertes mais tournent le dos au site du projet.



Photographie 68. Depuis le centre-bourg de La Celle-Guérand
Source : Google Street View, 2017

■ Étude en plan

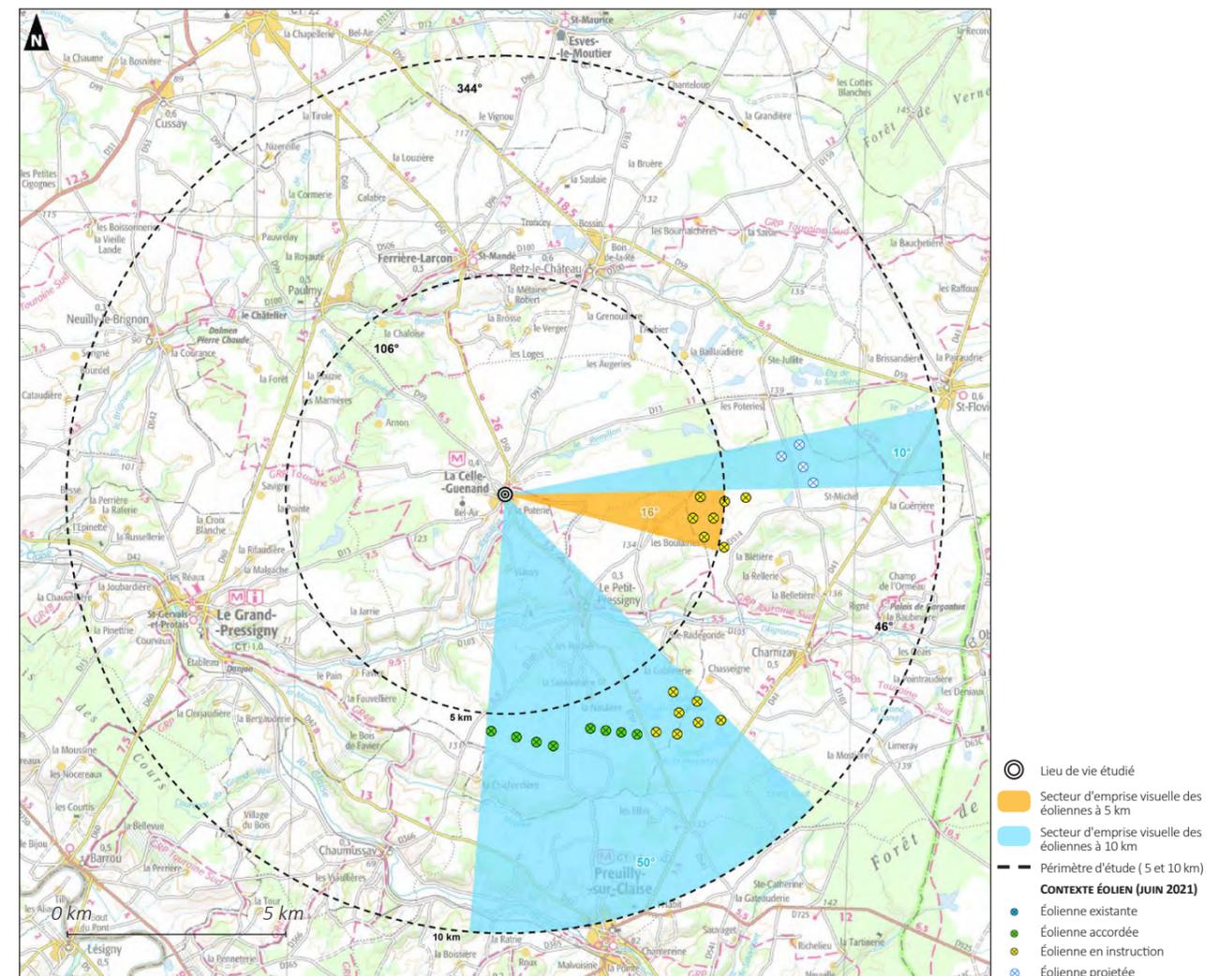
Rassemblé au sud et à l'est en deux angles interceptés, les parcs éoliens restent relativement éloignés de La Celle-Guérand. Avant l'insertion du projet, aucun seuil d'alerte n'est atteint, et l'espace de respiration est l'un des plus importants de l'étude (354°).

Le parc éolien de Charnizay s'inscrit à l'arrière et légèrement en décalé d'un parc en instruction à l'est du bourg, augmentant un angle déjà intercepté de 10°. Il engendre ainsi une légère diminution de l'espace de respiration (344°), qui reste généreux, et de l'indice de densité sur les horizons occupés (0,05 ; 0,06 sans le projet).

Aucun des seuils d'alerte n'est dépassé et les modifications apportées par le parc éolien projeté de Charnizay restent maîtrisées. L'impact du projet sur l'encercllement et la saturation visuelle de La Celle-Guérand est très faible.

LA CELLE-GUÉRAND	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	16°	16°
Impact engendré par le projet	0°	
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	50°	60°
Impact engendré par le projet	10°	
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	66°	76°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	4	4
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	18	22
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,06	0,05
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	354°	344°

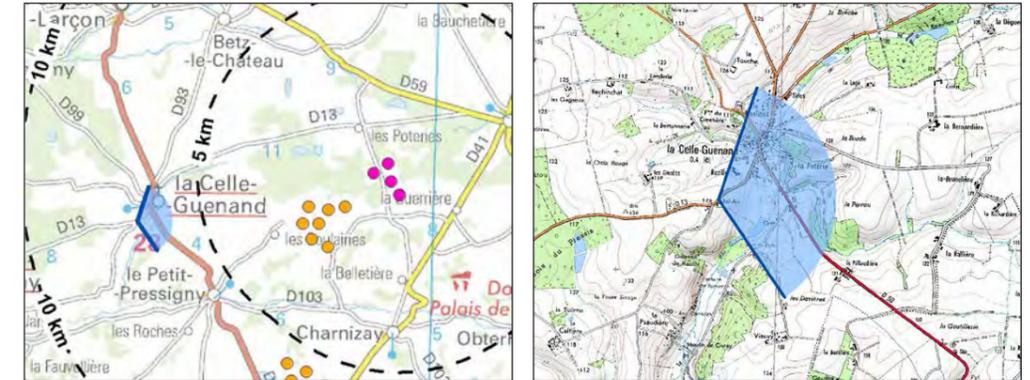
Tableau 26. Étude d'encercllement de La Celle-Guérand



Carte 35. La Celle-Guérand - angles horizontaux interceptés

■ Photomontage n° 44 - Silhouette de La Celle-Guénand depuis la D13 (Bel-Air)

Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 190.



ÉTAT INITIAL



PROJET



6.3.4.8 La Cornetterie (Charnizay)

■ Forme urbaine et fonctionnement



Le hameau de la Cornetterie est situé sur le plateau, entre l'étang du Bois Guénand et le coteau boisé d'un vallon affluent de l'Aigronne. Les habitations, principalement tournées vers les cours, ouvrent ponctuellement des vues vers le grand paysage. L'horizon y est généralement filtré dans les plans intermédiaires par les jardins et les vestiges d'une trame bocagère, à l'exception de la frange est et nord-est.



Photographie 69. Depuis l'intérieur de la Cornetterie (Charnizay)

■ Étude en plan

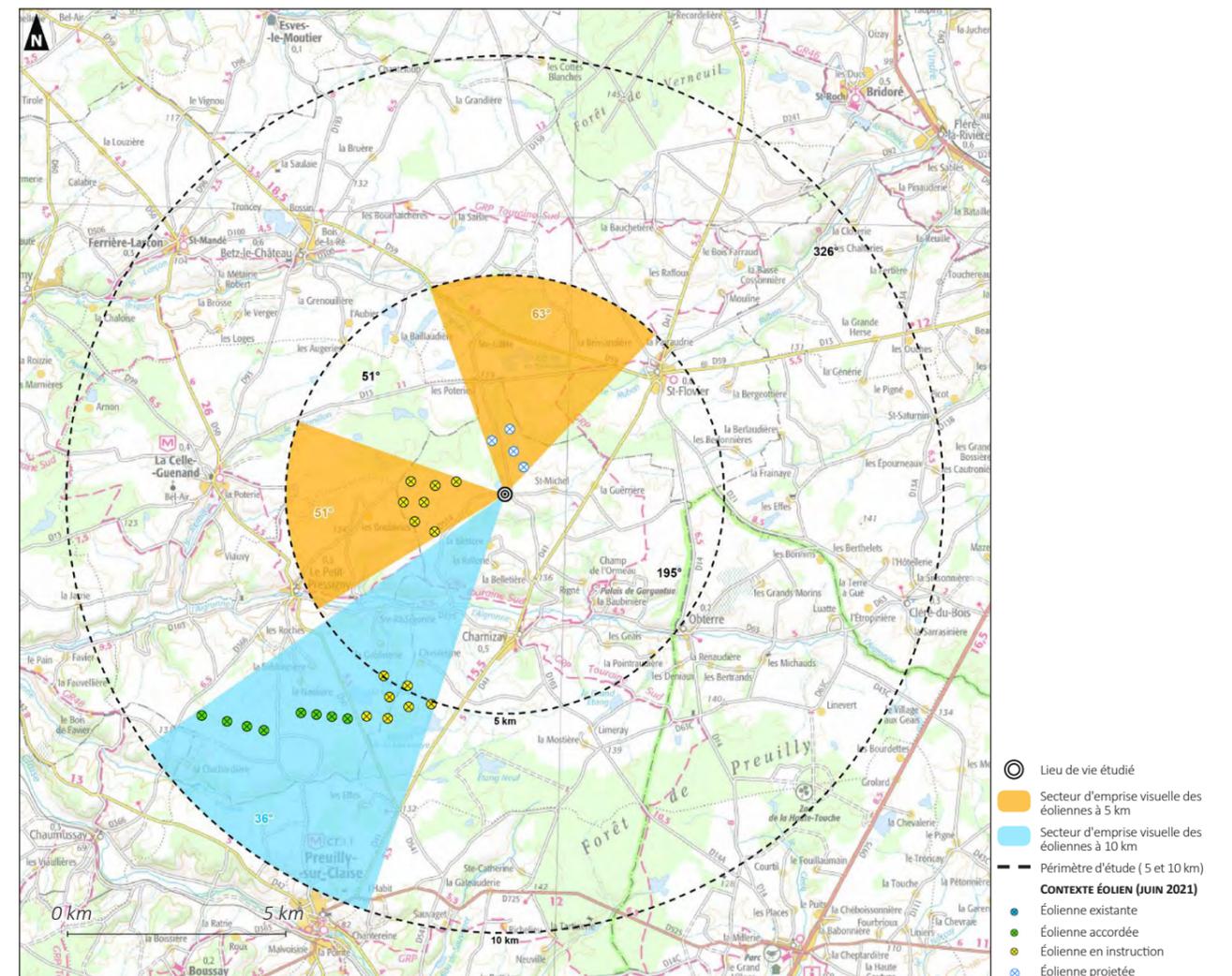
Autour de la Cornetterie, la présence éolienne avant l'insertion du projet est rassemblée dans le quart sud-ouest, avec des angles interceptés relativement importants (87°). L'espace de respiration est cependant généreux (309°) et l'indice de densité des horizons occupés est proche mais inférieur au seuil d'alerte (0,08).

Le projet du parc éolien de Charnizay intercepte un nouvel angle horizontal au nord du hameau de taille importante (63°), entraînant le dépassement du seuil d'alerte (150°). Cela réduit de manière notable l'espace de respiration visuelle (195°), qui reste légèrement supérieur au minimum recommandé. L'indice de densité sur les horizons occupés diminue légèrement (0,07).

L'insertion du projet dans le contexte éolien entraîne le dépassement du seuil d'alerte de l'indice d'occupation des horizons, indiquant un début d'effet d'encerclement pour le hameau ; ainsi qu'une diminution notable de l'espace de respiration. L'impact du projet du parc éolien de Charnizay sur l'encerclement et la saturation visuelle du hameau de la Cornetterie est modéré.

LA CORNETTERIE (CHARNIZAY)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	51°	114°
Impact engendré par le projet	63°	
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	36°	36°
Impact engendré par le projet	0°	
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	87°	150°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	7	11
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	15	15
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,08	0,07
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	309°	195°

Tableau 27. Étude d'encerclement de La Cornetterie (Charnizay)

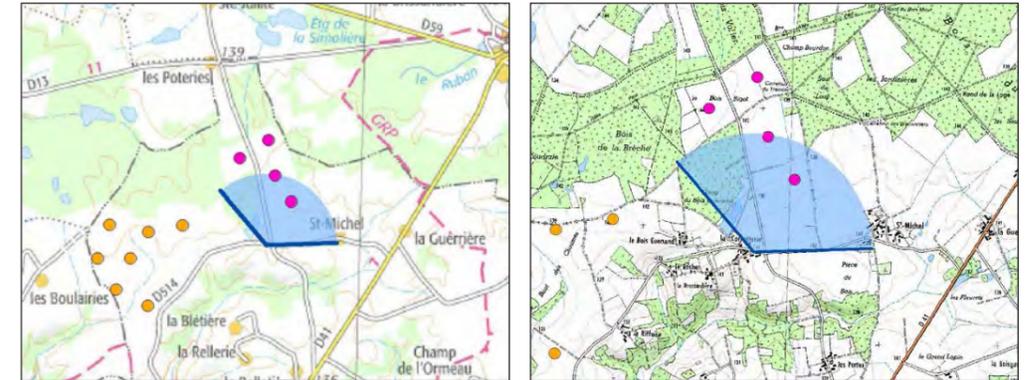


Carte 36. La Cornetterie - angles horizontaux interceptés

- ⊙ Lieu de vie étudié
- Secteur d'emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Secteur d'emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- Périmètre d'étude (5 et 10 km)
- CONTEXTE ÉOLIEN (JUIN 2021)
- Éolienne existante
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction
- Éolienne projetée

■ Photomontage n° 1 - Depuis la sortie nord-est de la Cornetterie (D514, Charnizay)

Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 16.



ÉTAT INITIAL



PROJET



6.3.4.9 La Guerrière (Charnizay)

■ Forme urbaine et fonctionnement



Ancienne ferme installée le long de la D41, la Guerrière rassemble aujourd'hui plusieurs habitations implantées de part et d'autre de la route. Elles sont généralement entourées d'un jardin clos, limitant les perceptions du grand paysage. Celles situées à l'ouest de l'axe possèdent cependant des ouvertures visuelles, d'ampleur variable, vers la clairière cultivée accueillant Saint-Michel et le site du projet.



Photographie 70. Depuis la Guerrière (D41, Charnizay)
Source : Google Street View, 2019

■ Étude en plan

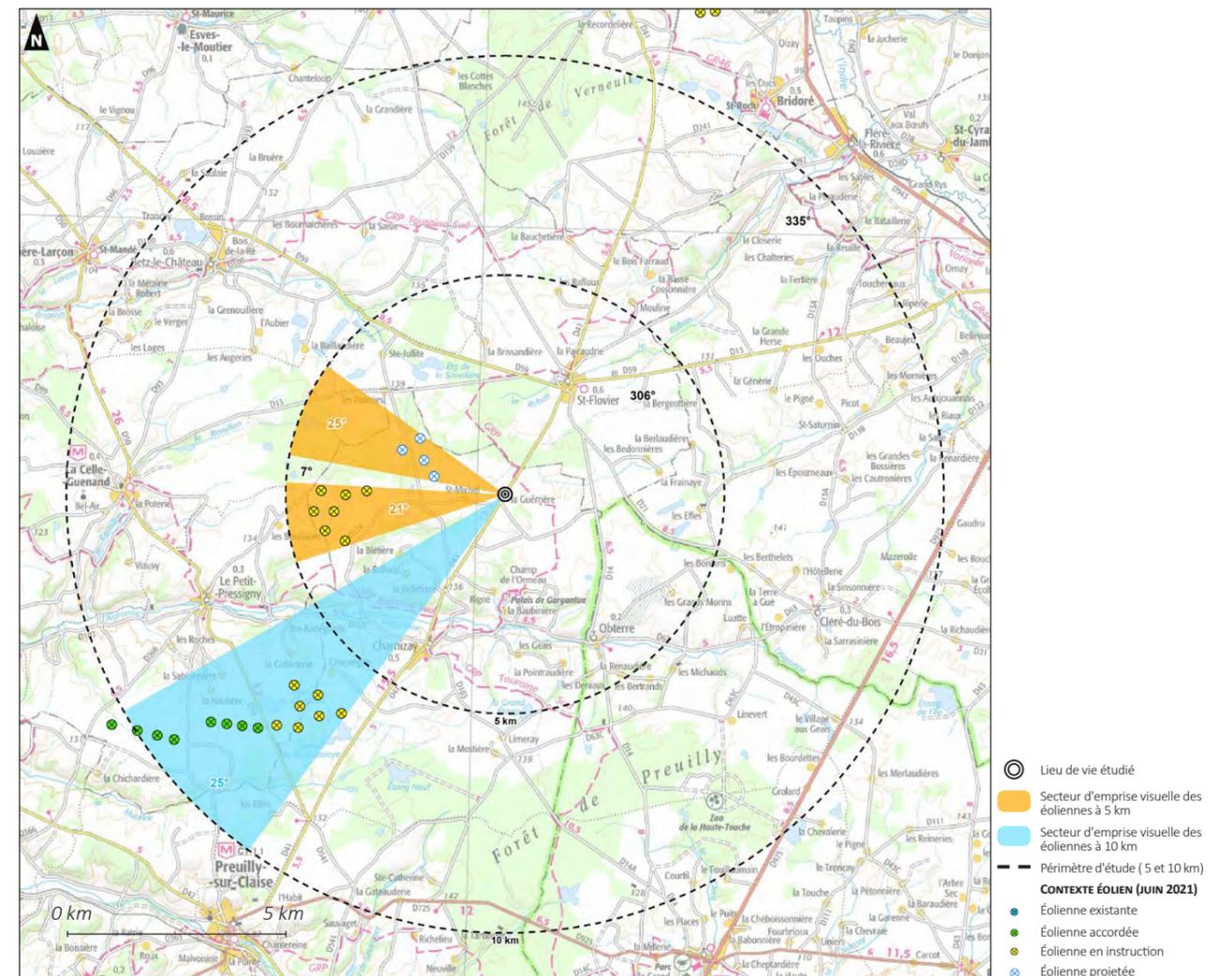
Avant l'insertion du projet, les parcs éoliens sont concentrés au sud-ouest de la Guerrière, dans deux angles horizontaux voisins d'ampleur modérée. Cette répartition laisse place à un généreux espace de respiration (338 °) mais aussi à un indice de densité sur les horizons occupés supérieur au seuil d'alerte (0,15).

Le parc éolien projeté de Charnizay s'inscrit au nord-est des parcs en instruction, à moins de 5 km de la Guerrière. Il intercepte un nouvel angle horizontal de 25 ° qui reste cependant inférieur au seuil d'alerte (71 °). L'espace de respiration en est légèrement réduit mais reste très généreux (306 °), tandis que l'indice de densité sur les horizons occupés est stable.

Le dépassement d'un des seuils d'alerte est antérieur au projet du parc éolien de Charnizay, et est une conséquence d'un rassemblement de la présence éolienne en deux angles horizontaux relativement restreints. L'introduction du projet suit une logique similaire et n'engendre pas de dépassement de seuil supplémentaire. L'impact du projet de Charnizay sur l'encercllement et la saturation visuelle de la Guerrière est faible.

LA GUERRIÈRE (CHARNIZAY)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	21 °	46 °
Impact engendré par le projet	25 °	
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	25 °	25 °
Impact engendré par le projet	25 °	
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	46 °	71 °
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	7 °	11
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	14	14
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,15	0,15
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	338 °	306 °

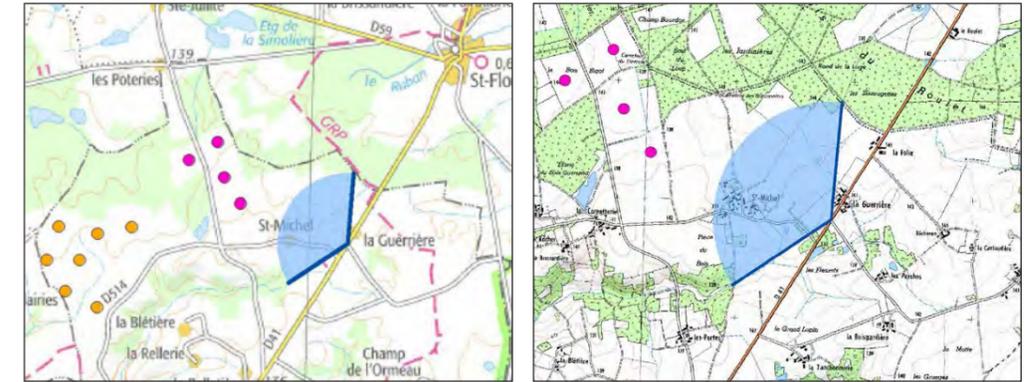
Tableau 28. Étude d'encercllement de La Guerrière (Charnizay)



Carte 37. La Guerrière (Charnizay) - angles horizontaux interceptés

■ Photomontage n° 9 - Depuis la D41, aux abords de la Guerrière (Charnizay)

Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 50.



ÉTAT INITIAL



PROJET



6.3.4.10 Le Petit-Pressigny

■ Forme urbaine et fonctionnement



LE PETIT-PRESSIGNY	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	116 °	116 °
Impact engendré par le projet	0°	
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	0°	11 °
Impact engendré par le projet	11 °	
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	116 °	127 °
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	22	22
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	0	4
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,19	0,17
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	187 °	187°

Tableau 29. Étude d'encercllement du Petit-Pressigny

Le Petit-Pressigny est installé dans la vallée de l'Aigronne, remontant ponctuellement les coteaux d'un vallon affluent. Les perceptions vers le grand paysage sont limitées par le bâti depuis le centre-bourg, puis par les boisements et la topographie depuis les franges. Les ouvertures notables sont principalement concentrées dans l'axe des rues sortantes, dans la vallée.



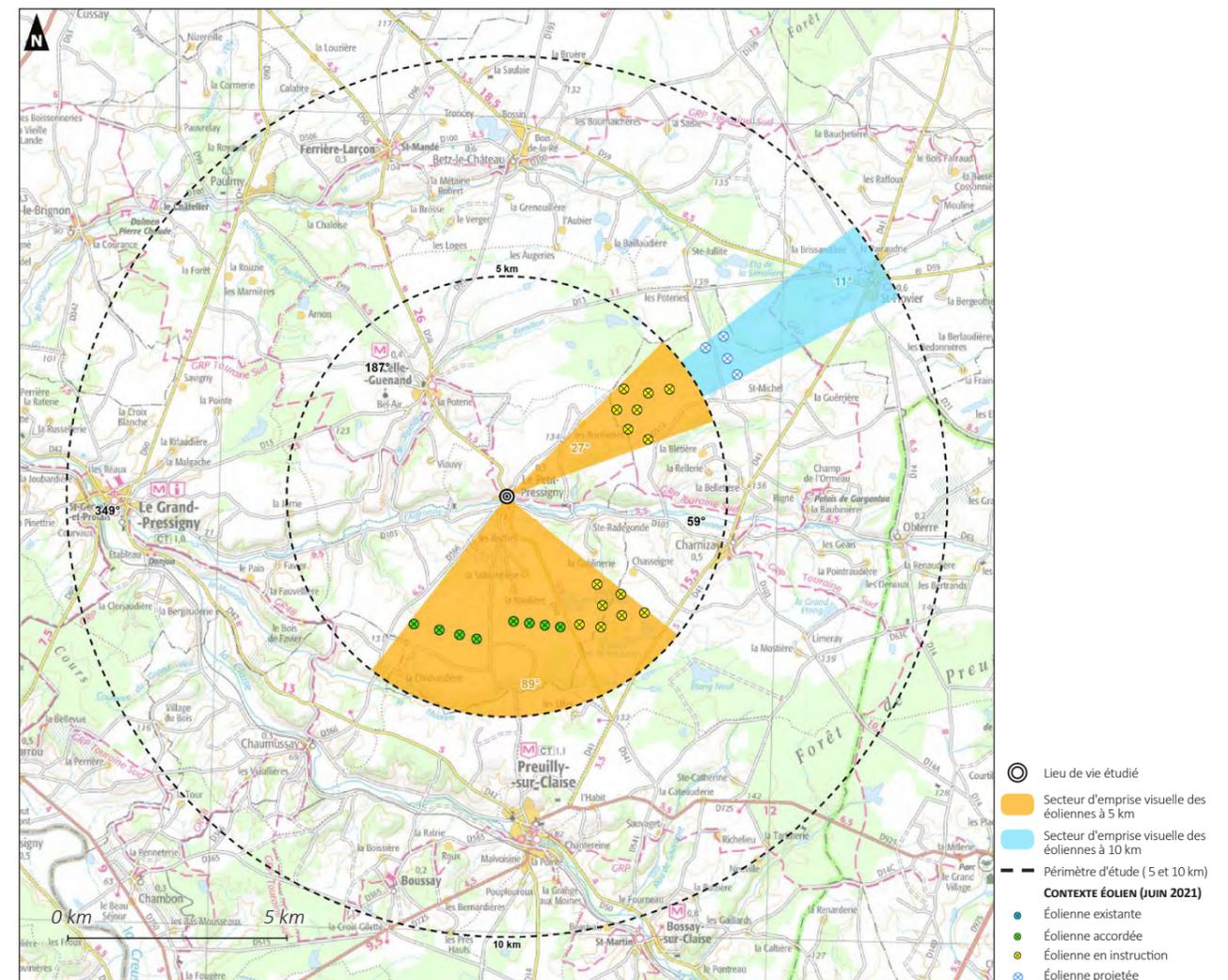
Photographie 71. Depuis les abords de l'église du Petit-Pressigny

■ Étude en plan

Avant l'introduction du projet de Charnizay, les parcs éoliens autorisés et en instruction, situés à moins de 5 km du Petit-Pressigny, couvrent un angle de 116 ° sur l'horizon, en deux morceaux, atteignant quasiment le seuil d'alerte de l'indice d'occupation des horizons. L'espace de respiration est de 187 °, soit légèrement plus que le minimum recommandé, et l'indice de densité sur les horizons occupés dépasse nettement le seuil d'alerte (0, 19). Le Petit-Pressigny présente déjà une situation d'encercllement avérée. On note cependant qu'aucune éolienne n'est perceptible depuis le bourg.

Le parc éolien projeté de Charnizay est situé à plus de 5 km, à l'arrière d'un parc en instruction. Sa présence n'engendre pas de diminution de l'espace de respiration restant. L'indice d'occupation des horizons augmente légèrement, puisqu'il prend en compte les doubles comptes, c'est-à-dire les angles superposés. Néanmoins, dans la réalité, le projet n'engendre pas de nouvel angle intercepté. Le projet permet cependant une légère réduction de l'indice de densité sur les horizons occupés, sans pour autant qu'il ne repasse en-dessous du seuil d'alerte.

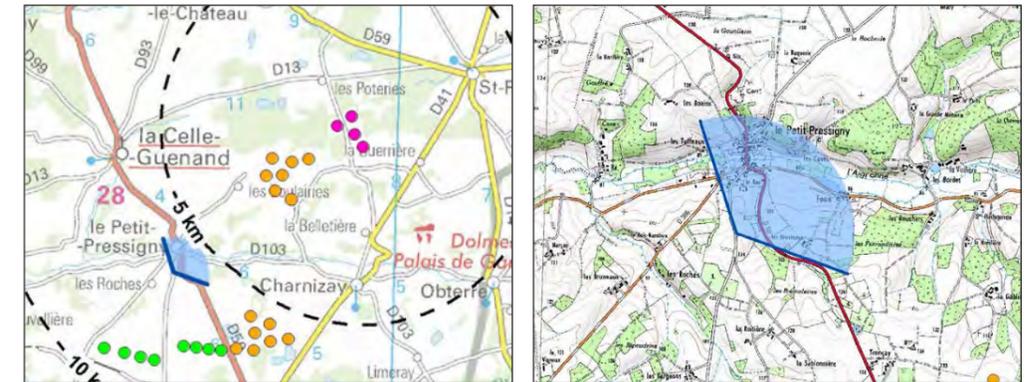
Le projet n'agit pas de manière notable ou négative sur la situation d'encercllement avérée du Petit-Pressigny. L'impact du parc éolien projeté de Charnizay est négligeable.



Carte 38. Le Petit-Pressigny - angles horizontaux interceptés

■ Photomontage n° 42 - Silhouette du Petit-Pressigny depuis la route de la Cadou

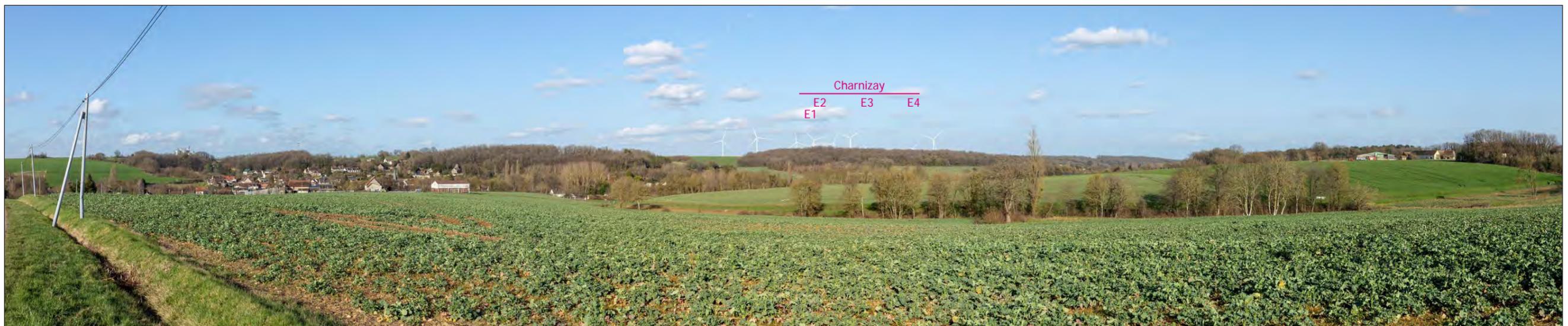
Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 182.



ÉTAT INITIAL



PROJET



6.3.4.11 Les Poteries (La Celle-Guérand)

■ Forme urbaine et fonctionnement



Les Poteries est une ferme ancienne, implantée le long de la D13. Les habitations et corps de bâtiments, bien que partiellement tournés vers les cours intérieures, présentent de larges visibilité sur le grand paysage, ponctuellement filtrées par la végétation des jardins. L'horizon est alors refermé dans les plans intermédiaires ou lointains par des rideaux boisés.



Photographie 72. Depuis les Poteries (D13, La Celle-Guérand)
Source : Google Street View, 2011

■ Étude en plan

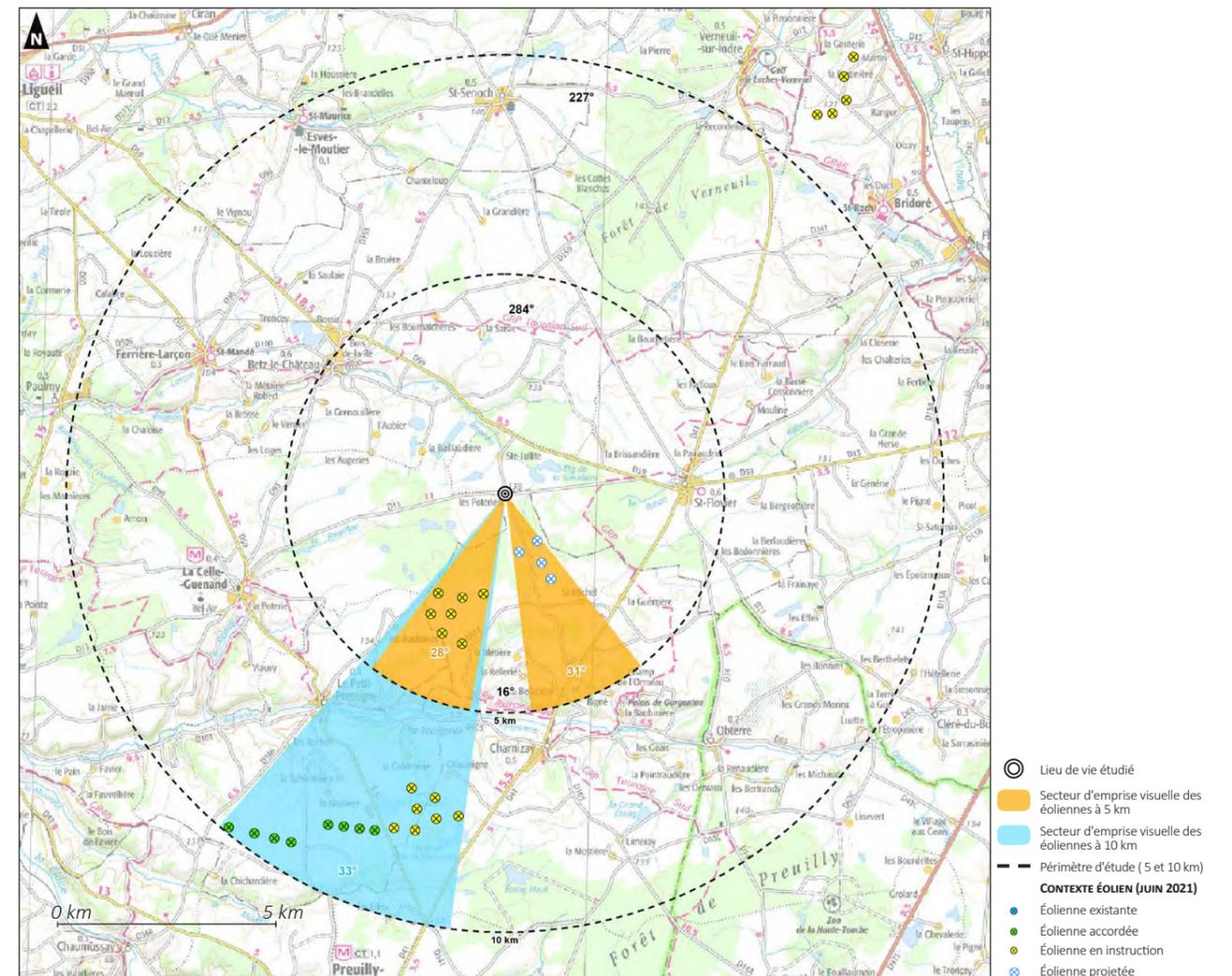
Avant l'insertion du projet de Charnizay, le contexte éolien autour de la ferme des Poteries est rassemblé dans un unique angle d'une trentaine de degrés, permettant de conserver un important espace de respiration (331 °) en contrepartie d'un indice de densité des horizons occupés dépassant légèrement le seuil d'alerte (0,11).

Les éoliennes projetées de Charnizay intercepte un nouvel angle horizontal, multipliant quasiment l'indice des horizons occupés par 2, bien qu'il reste en-dessous du seuil d'alerte (92°). L'espace de respiration est réduit mais conserve une grande amplitude (284 °) et l'indice de densité des horizons occupés est peu modifié (0,12).

Le rassemblement des éoliennes en un seul angle conduit au dépassement d'un des seuils d'alerte avant l'insertion du projet. Celui-ci occupe un nouvel angle horizontal mais ne conduit pas à dépassement des seuils d'alerte ou à un renforcement notable des indices. L'impact du projet du parc éolien de Charnizay sur l'encerclement et la saturation visuelle des Poteries est faible.

LES POTERIES (LA CELLE-GUÉNAND)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	28 °	59 °
Impact engendré par le projet	31 °	
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	33 °	33 °
Impact engendré par le projet	0 °	
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	61 °	92 °
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	7	11
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	15	15
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,11	0,12
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	331 °	284 °

Tableau 30. Étude d'encerclement des Poteries (La Celle-Guérand)



Carte 39. Les Poteries (La Celle-Guérand) - angles horizontaux interceptés

- ⊙ Lieu de vie étudié
- Secteur d'emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Secteur d'emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- Périphérie d'étude (5 et 10 km)
- CONTEXTE ÉOLIEN (JUIN 2021)
- Éolienne existante
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction
- Éolienne projetée

■ Photomontage n° 35 - Depuis les Poteries (D13, La Celle-Guérand)

Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 154.



ÉTAT INITIAL



PROJET



6.3.4.12 Obterre

■ Forme urbaine et fonctionnement



Obterre est implantée dans la vallée de l'Aigronne, étagée entre le coteau et le fond de la vallée. Depuis l'église, dominante, s'ouvre un vaste panorama sur la vallée, avec les jardins au premier plan. Il tourne cependant le dos au site du projet. En dehors de ce belvédère remarquable, les perceptions du grand paysage se font surtout depuis les sorties du bourg dans la vallée. Le regard est alors encadré par la topographie et la végétation.



Photographie 73. Depuis les abords de l'église d'Obterre

■ Étude en plan

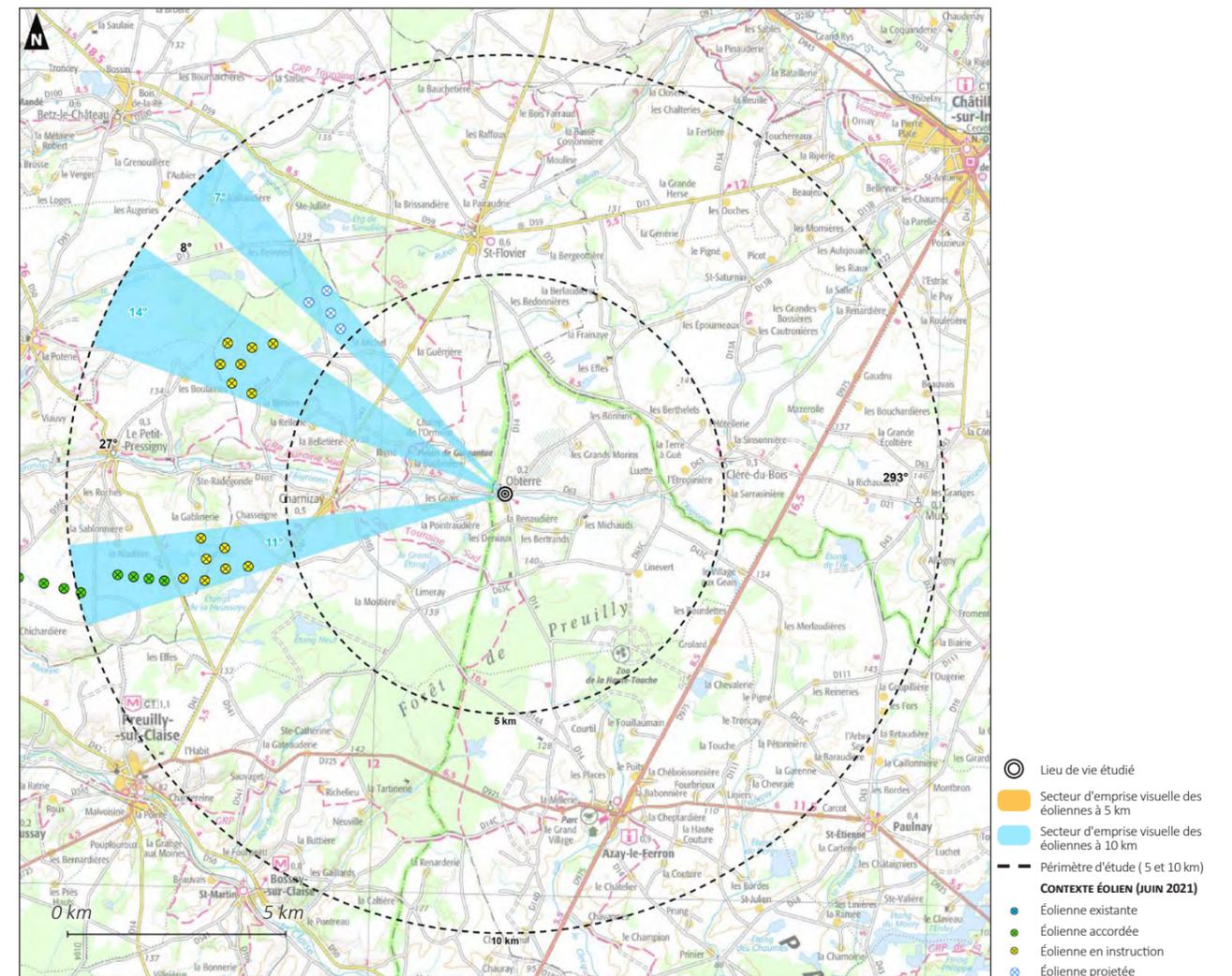
Avant l'insertion du projet de parc éolien de Charnizay, la présence éolienne est relativement éloignée d'Obterre, sans éolienne située à moins de 5 km. Les parcs autorisés et en instruction sont rassemblés à l'ouest, couvrant deux angles dont la somme (25 °) est très inférieure au seuil d'alerte. La densité des horizons occupés est nulle et l'espace de respiration couvre 308 °.

Le parc éolien projeté est situé à plus de 5 km d'Obterre. Il intercepte un nouvel angle horizontal étroit (7 °), réduisant ainsi légèrement l'espace de respiration qui reste cependant généreux (293 °). L'indice de densité sur les horizons occupés, nul, n'est pas modifié.

Avec peu de modification des indices et aucun seuil d'alerte dépassé ou approché, l'impact du projet du parc éolien de Charnizay sur l'encerclement et la saturation visuelle d'Obterre est très faible.

OBTERRE	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	0 °	0 °
Impact engendré par le projet	0 °	
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	25 °	32 °
Impact engendré par le projet	7 °	
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	25 °	32 °
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	0	0
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	19	23
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,00	0,00
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	308 °	293 °

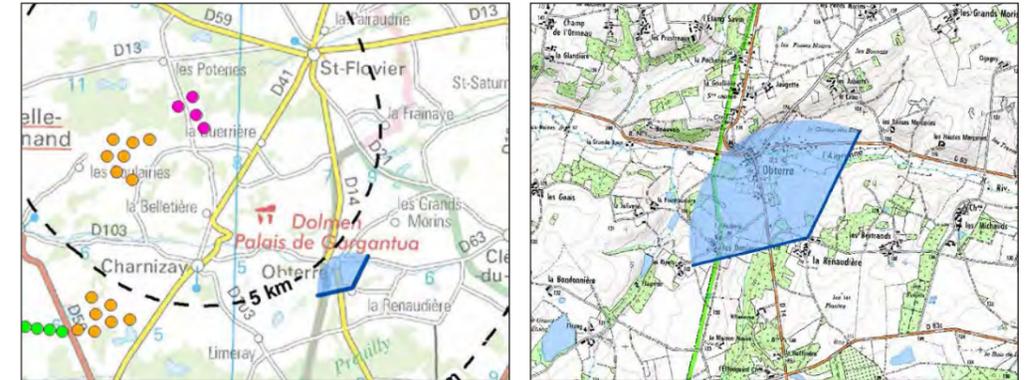
Tableau 31. Étude d'encerclement d'Obterre



Carte 40. Obterre - angles horizontaux interceptés

■ Photomontage n° 22 - Silhouette d'Obterre depuis la Renaudière

Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 102.



ÉTAT INITIAL

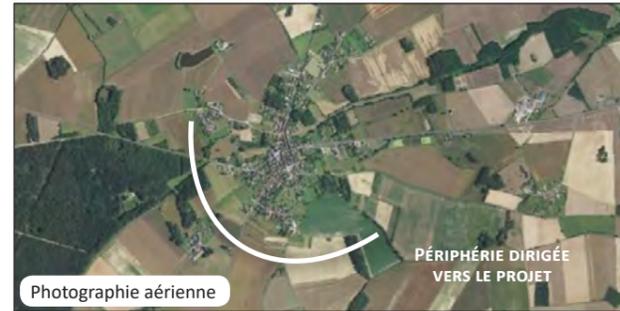


PROJET



6.3.4.13 Saint-Flavier

■ Forme urbaine et fonctionnement



Saint-Flavier est une ville-carrefour installée dans la modeste vallée du Ruban. Elle s'est principalement étendue le long des axes de communication, remontant peu à peu les coteaux. Le tissu bâti limite les perceptions du grand paysage depuis le centre-bourg. Cependant, les constructions périphériques plus récentes présentent des visibilités sur le plateau cultivé, nuancées par les inflexions de la topographie et la végétation des jardins.



Photographie 74. Depuis le centre-bourg de Saint-Flavier

■ Étude en plan

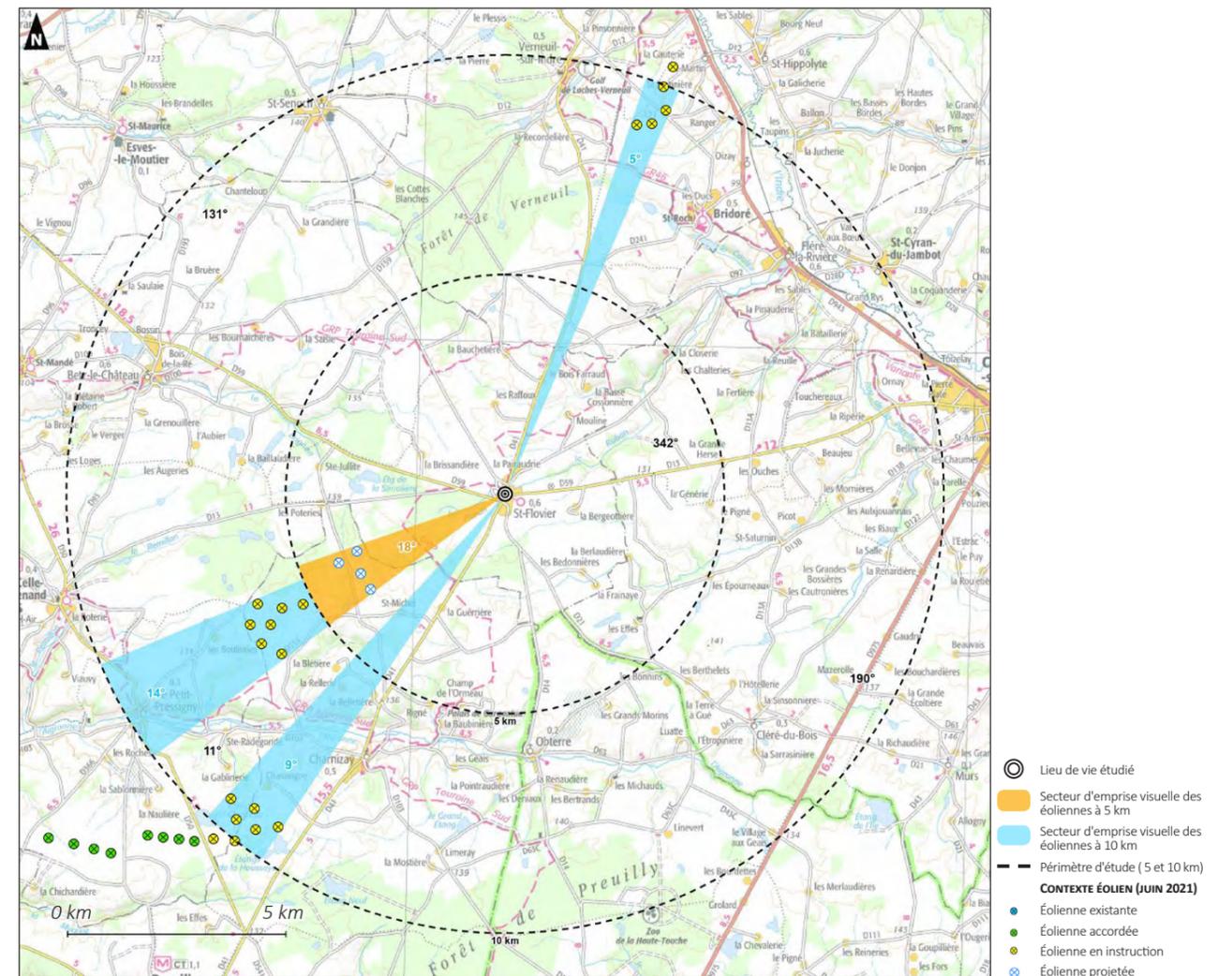
Avant le projet de Charnizay, les éoliennes sont relativement éloignées de Saint-Flavier (plus de 5 km du centre-bourg). Elle est divisée en plusieurs angles étroits (28 ° au total), au nord et au sud, divisant deux grands espaces de respiration dont celui orienté vers l'est est le plus important (190 °).

Le projet du parc éolien de Charnizay s'inscrit en grande partie à l'avant d'un angle déjà intercepté, à moins de 5 km du bourg. Il augmente légèrement l'indice d'occupation des horizons (46 °) mais ne réduit pas le plus grand espace de respiration. Cependant, les éoliennes projetées augmentent notablement l'indice de densité sur les horizons occupés (0,09), s'approchant du seuil d'alerte. C'est la conséquence de rassembler les éoliennes dans un angle horizontal étroit afin de favoriser les espaces de respiration.

Malgré l'augmentation notable de l'indice de densité sur les horizons occupés, le parc projeté de Charnizay augmente peu les horizons occupés et ne modifie pas l'espace de respiration. L'impact du projet de parc éolien de Charnizay sur l'encerclement et la saturation visuelle de Saint-Flavier est faible.

SAINT-FLOVIER	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	0 °	18 °
Impact engendré par le projet		18 °
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	28 °	28 °
Impact engendré par le projet		0 °
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	28 °	46 °
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	0	4
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	16	16
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,00	0,09
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	190 °	190 °

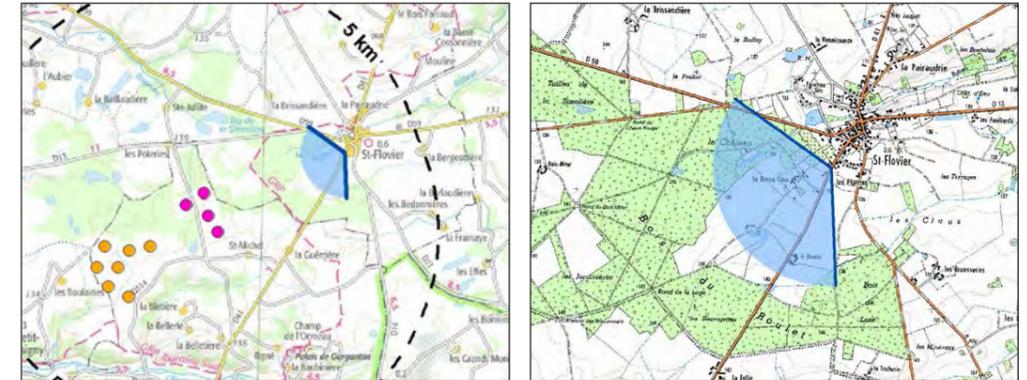
Tableau 32. Étude d'encerclement de Saint-Flavier



Carte 41. Saint-Flavier - angles horizontaux interceptés

■ Photomontage n° 27 - Depuis la sortie sud de Saint-Flavier (D41)

Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 122.



ÉTAT INITIAL

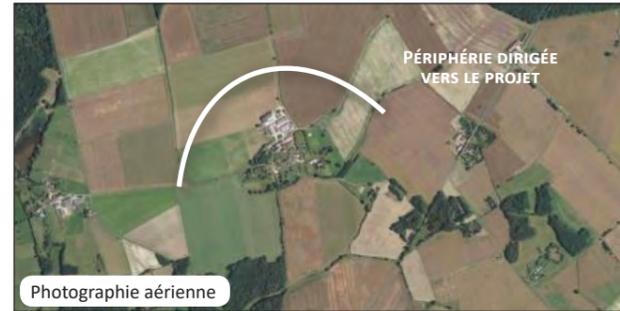


PROJET



6.3.4.14 Saint-Michel (Charnizay)

■ Forme urbaine et fonctionnement



Saint-Michel est un hameau de Charnizay, installé sur le plateau, dans un paysage de clairière agricole. Il rassemble aujourd'hui une exploitation agricole et plusieurs habitations entourées de jardins. Les perceptions du grand paysage depuis le centre du hameau sont filtrées par le bâti et la végétation, mais elles sont plus largement ouvertes depuis les franges. L'horizon est alors refermé dans les plans intermédiaires par des fronts boisés.



Photographie 75. Depuis Saint-Michel (D514, Charnizay)

■ Étude en plan

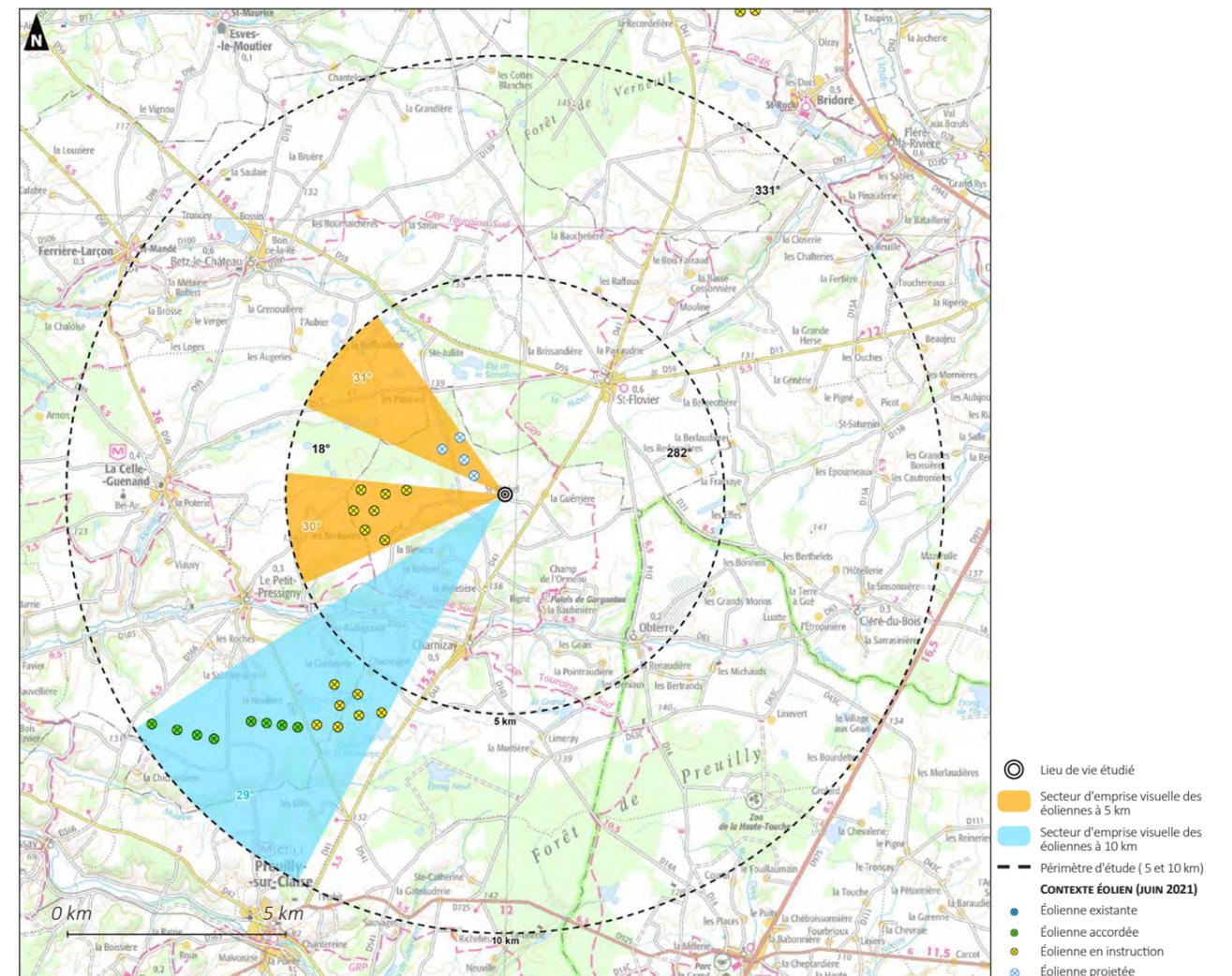
La présence éolienne, avant l'insertion du projet de Charnizay, est rassemblée à l'ouest du hameau, dans des angles interceptés relativement maîtrisés (59°). Cela permet de maintenir un généreux espace de respiration (331°), en contrepartie d'un indice de densité sur les horizons dépassant le seuil d'alerte (0,12).

Le projet du parc éolien de Charnizay est situé à proximité du hameau, interceptant un nouvel angle horizontal de 31°, s'approchant doucement du seuil d'alerte sans pour autant l'atteindre. Il réduit partiellement l'espace de respiration, qui reste confortable (282°). L'indice de densité des horizons occupés n'est pas modifié par les nouvelles éoliennes.

Le dépassement de l'un des seuils d'alerte est antérieur à l'insertion du projet dans le paysage. Sa présence conduit à une réduction maîtrisée de l'espace de respiration, qui reste généreux. L'impact du projet du parc éolien de Charnizay sur l'encercllement et la saturation visuelle de Saint-Michel est faible.

SAINT-MICHEL (CHARNIZAY)	SANS LE PROJET	AVEC LE PROJET
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	30°	61°
Impact engendré par le projet	31°	
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	29°	29°
Impact engendré par le projet	0°	
A + A' : Indice d'occupation des horizons (< 120°)	59°	90°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km	7	11
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	15	15
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	0,12	0,12
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	331°	282°

Tableau 33. Étude d'encercllement de Saint-Michel (Charnizay)

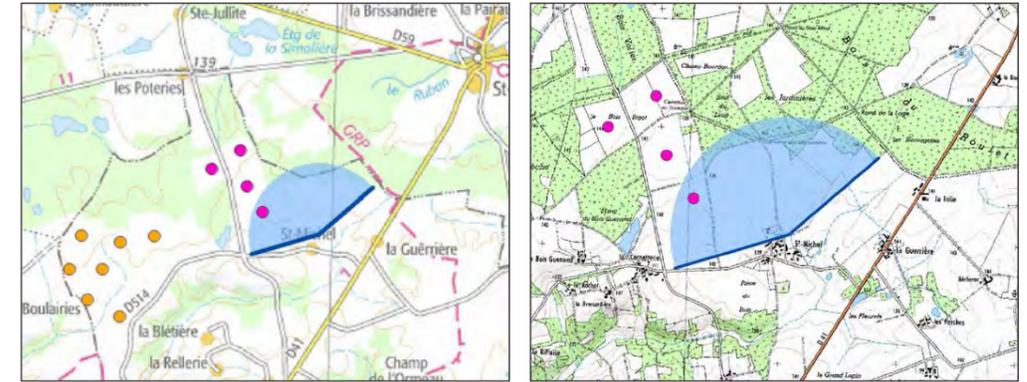


Carte 42. Saint-Michel (Charnizay) - angles horizontaux interceptés

- ⊙ Lieu de vie étudié
- Secteur d'emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Secteur d'emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- Périmètre d'étude (5 et 10 km)
- Éolienne existante
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction
- Éolienne projetée

■ Photomontage n° 6 - Depuis la frange nord de Saint-Michel (Charnizay)

Pour une analyse complète du photomontage, le lecteur est invité à se rendre à la page 38.



ÉTAT INITIAL



PROJET



6.3.5 Synthèse de l'étude d'encerclement et de saturation visuelle

RAPPEL GÉNÉRAL ET SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'ENCERCLEMENT ET DE SATURATION VISUELLE		A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km	Impact engendré par le projet	A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	Impact engendré par le projet	A + A' : Indice d'occupation des horizons (avec le projet, < 120°)	B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (avec le projet)	Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km (avec le projet)	B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés (< 0,1)	Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éoliennes (> 160°)	Seuil(s) d'alerte dépassés	Impact du projet du parc éolien de Charnizay
BETZ-LE-CHÂTEAU	Sans le projet	0°	0°	24°	7°	24°	0	8	0,00	335°	0	Très faible
	Avec le projet	0°		31°		31°	0	12	0,00	319°	0	
CHARNIZAY	Sans le projet	52°	13°	8°	0°	60°	17	5	0,28	250°	1	Faible
	Avec le projet	65°		8°		73°	21	5	0,29	226°	1	
LA BELLETIÈRE (CHARNIZAY)	Sans le projet	53°	18°	17°	0°	70°	14	8	0,20	253°	1	Faible
	Avec le projet	71°		17°		88°	18	8	0,20	216°	1	
La Blétière (Charnizay)	Sans le projet	74°	25°	20°	0°	94°	14	8	0,15	224°	1	Modéré
	Avec le projet	99°		20°		119°	18	8	0,15	174°	1	
LA CELLE-GUÉNAND	Sans le projet	16°	0°	50°	10°	60°	4	18	0,06	354°	0	Très faible
	Avec le projet	16°		60°		76°	4	22	0,05	344°	0	
LA CORNETTERIE (CHARNIZAY)	Sans le projet	51°	63°	36°	0°	87°	7	15	0,08	309°	0	Modéré
	Avec le projet	114°		36°		150°	11	15	0,07	195°	1	
LA GUERRIÈRE (CHARNIZAY)	Sans le projet	21°	25°	25°	0°	46°	7	14	0,15	338°	1	Faible
	Avec le projet	46°		25°		71°	11	14	0,15	306°	1	
LE PETIT-PRESSIGNY	Sans le projet	116°	0°	0°	11°	116°	22	0	0,19	187°	1	Négligeable
	Avec le projet	116°		11°		127°	22	4	0,17	187°	2	
LES POTERIES (LA CELLE-GUÉNAND)	Sans le projet	28°	31°	33°	0°	61°	7	15	0,11	331°	1	Faible
	Avec le projet	59°		33°		92°	11	15	0,12	284°	1	
OBTERRE	Sans le projet	0°	0°	25°	7°	25°	0	19	0,00	308°	0	Très faible
	Avec le projet	0°		32°		32°	0	23	0,00	293°	0	
SAINT-FLOVIER	Sans le projet	0°	18°	28°	0°	28°	0	16	0,00	190°	0	Faible
	Avec le projet	18°		28°		46°	4	16	0,09	190°	0	
SAINT-MICHEL (CHARNIZAY)	Sans le projet	30°	31°	29°	0°	59°	7	15	0,12	331°	1	Faible
	Avec le projet	61°		29°		90°	11	15	0,12	282°	1	

Tableau 34. Synthèse de l'étude d'encerclement et de saturation visuelle

Le projet du parc éolien de Charnizay s'inscrit en périphérie d'un contexte éolien en développement, rassemblé dans la partie est de l'aire d'étude éloignée. Charnizay, La Belletière, La Guerrière et Saint-Michel présente déjà un indice de densité visuel dépassant le seuil d'alerte. Il faut cependant rappeler que l'indice de densité visuel ne doit pas être le seul mais en complément de l'indice d'occupation des horizons. En effet, ce dépassement récurrent de l'indice de densité est dû à un rassemblement des parcs dans des angles horizontaux maîtrisés, favorisant la préservation des espaces de respiration. Il n'illustre donc pas une saturation des horizons mais au contraire une maîtrise du développement éolien en faveur de la qualité des paysages et du cadre de vie.

Parmi les 12 lieux de vie étudiés, seul Le Petit-Pressigny présente déjà des effets d'encercllement avérés (deux seuils dépassés). On notera cependant que ses caractéristiques d'implantation et les rideaux visuels qui l'entourent limitent la perception de cette présence éolienne depuis le bourg et une partie de ses périphéries.

Remarque : l'analyse des effets de saturation visuelle et d'encercllement prend en compte l'ensemble des projets en instruction connus au moment de l'étude. Il s'agit donc de résultats maximisants, qui pourraient être nuancés si un ou plusieurs de projets en instructions n'étaient construits.

■ Récapitulatif par lieu de vie étudié

BETZ-LE-CHÂTEAU : Le projet du parc éolien de Charnizay, situé à plus de 5 km, intercepte un nouvel angle horizontal étroit de 7°. Il engage une légère réduction de l'espace de respiration, qui reste cependant l'un des plus importants de l'étude (319°) et ne modifie pas l'indice de densité sur les horizons occupés (0,00). **Son impact est très faible.**

CHARNIZAY : L'indice de densité des horizons occupés du bourg dépasse le seuil d'alerte avant l'insertion du projet (0,28). Le projet du parc éolien de Charnizay augmente légèrement les horizons interceptés (13°), ce qui entraîne une légère réduction de l'espace de respiration (226°) et nuance l'indice de densité sur les horizons occupés (0,28). **Son impact est faible.**

LA BELLETIÈRE (CHARNIZAY) : Le rassemblement des parcs éoliens dans un angle relativement étroit conduit à un indice de densité sur les horizons occupés dépassant le seuil d'alerte (0,20) avant l'insertion du projet du parc éolien de Charnizay. Celui-ci intercepte un nouvel angle horizontal modéré (18°), réduisant légèrement l'espace de respiration qui reste cependant généreux (216°) et ne modifie pas l'indice de densité. **Son impact est faible.**

LA BLÉTIÈRE (CHARNIZAY) : Le projet du parc éolien de Charnizay intercepte un nouvel angle horizontal de 25°, conduisant à un indice d'occupation des horizons proche du seuil d'alerte (119°) et réduisant nettement l'espace de respiration visuelle (174°). L'indice de densité sur les horizons occupés n'est pas modifié (0,15). Avec deux seuils d'alerte approchés, le projet esquisse un début de situation d'encercllement, perceptible depuis le nord de la Blétière. **Son impact est modéré.**

LA CELLE-GUÉNAND : Le projet du parc éolien de Charnizay augmente légèrement les horizons occupés, en prolongement d'un angle déjà intercepté (76°). La diminution de l'espace de respiration est maîtrisée, il reste le plus important de l'étude (344°). Le projet nuance l'indice de densité sur les horizons occupés (0,05). **Son impact est très faible.**

LA CORNETTERIE (CHARNIZAY) : Les angles interceptés par la présence éolienne sont déjà importants autour de la Cornetterie (87°), mais aucun des seuils d'alerte n'est atteint. L'insertion du projet du parc éolien de Charnizay intercepte un nouvel angle horizontal important (63°), dépassant ainsi le seuil d'alerte (150°). L'effet d'encercllement est engagé mais n'est pas avéré ou important. Le projet réduit de manière notable l'espace de respiration, qui reste cependant supérieur au minimum recommandé (195°). L'indice de densité sur les horizons occupés est nuancé (0,07). **Son impact est modéré.**

LA GUERRIÈRE (CHARNIZAY) : Rassemblé dans des horizons interceptés étroits, le contexte éolien autour du hameau de la Guerrière présente un généreux espace de respiration mais un indice de densité sur les horizons occupés supérieur au seuil d'alerte (0,15). Le projet du parc éolien de Charnizay intercepte un nouvel angle, réduisant un peu l'espace de respiration (306°). L'indice de densité n'est pas modifié. **Son impact est faible.**

LE PETIT-PRESSIGNY : Avec un espace de respiration légèrement au-dessus du minimum recommandé et les indices d'occupation des horizons et de densité sur les horizons occupés supérieurs au seuil d'alerte, l'encercllement du Petit-Pressigny est déjà nettement engagé. Le projet du parc éolien de Charnizay s'inscrit à l'arrière d'un angle déjà intercepté, ne modifiant pas la situation de manière notable. **Son impact est négligeable.**

LES POTERIES (LA CELLE-GUÉNAND) : Le contexte éolien est rassemblé dans un seul angle, laissant ainsi un vaste espace de respiration mais un indice de densité sur les horizons occupés supérieur au seuil d'alerte (0,11). Le projet intercepte un nouvel angle horizontal, réduisant l'espace de respiration, qui reste cependant généreux (284°). L'indice de densité des horizons occupés est peu modifié (0,12). **Son impact est faible.**

OBTERRE : Obterre est peu impacté par les parcs éoliens. Le projet de Charnizay intercepte un nouvel angle (7°), réduisant légèrement l'espace de respiration qui reste généreux (293°). L'indice de densité sur les horizons occupés n'est pas modifié (0,00). **Son impact est très faible.**

SAINT-FLOVIER : Le bourg est peu impacté par le contexte éolien. Le projet de Charnizay s'inscrit en partie devant des angles déjà interceptés, augmentant l'indice d'occupation des horizons à 46°. Il ne réduit pas le plus grand espace de respiration (190°) mais augmente l'indice de densité sur les angles occupés, qui se rapproche du seuil d'alerte. C'est la contrepartie pour limiter les effets d'encercllement. **Son impact est faible.**

SAINT-MICHEL (CHARNIZAY) : La présence éolienne autour du hameau est maintenue dans un horizontal maîtrisé qui laisse place à un espace de respiration généreux, et un indice de densité sur les horizons dépassant le seuil d'alerte (0,12). L'insertion du projet du parc éolien de Charnizay intercepte un nouvel angle, augmentant légèrement l'indice d'occupation (90°) et réduisant l'espace de respiration, qui reste confortable (282°). L'indice de densité des horizons occupés n'est pas modifié. **Son impact est faible.**

■ Conclusion de l'étude d'encercllement et de saturation visuelle

Le projet du parc éolien de Charnizay s'inscrit en périphérie d'un contexte éolien peu important, marqué par un début de développement. À l'exception du Petit-Pressigny, déjà soumis à des effets d'encercllement avérés, les lieux de vie bénéficient en général de grands espaces de respiration, les parcs autorisés et en instruction étant généralement rassemblés en des angles horizontaux étroits.

Dans le cas des 12 lieux de vie étudiés ici, les principales évolutions engendrées par le projet consistent en une augmentation maîtrisée des angles horizontaux interceptés et la réduction, ponctuellement importante, des espaces de respiration. Cette évolution est significative pour le hameau de La Cornetterie (Charnizay), situé à proximité du site ainsi que pour le lieu-dit de la Blétière, au sud du site du projet : les éoliennes projetées engagent un effet d'encercllement, qui reste cependant ponctuel et limité. Les indices de densité sur les horizons occupés varient peu, à l'exception de celui de Saint-Flovier, qui reste cependant en-dessous du seuil d'alerte.

Les niveaux d'impact du projet du parc éolien de Charnizay sont globalement faibles ou très faibles, à l'exception de la Cornetterie et de la Blétière (Charnizay), de niveau modéré.

6.4 Mesures paysagères d'évitement, de réduction et de compensation

L'objectif des mesures de la séquence Éviter/Réduire/Compenser (ERC) est d'obtenir un projet de moindre impact. D'un point de vue paysager et patrimonial, il s'agit d'aboutir à un projet s'insérant de manière cohérente et harmonieuse avec les différentes composantes du paysage tout en limitant les interactions visuelles impactantes avec les éléments patrimoniaux, protégés ou non. Cette réflexion peut par ailleurs permettre d'améliorer l'acceptabilité du projet par les riverains.

Cette démarche débute dès les premières réflexions pour l'implantation du projet éolien. Elle se base notamment sur les enjeux, sensibilités potentielles et contraintes relevées lors de l'état initial paysager, patrimonial et touristique, ainsi que sur les orientations potentielles d'implantation présentées à la fin de l'état initial.

Chapitre 5. Orientations et recommandations d'implantation, page 99

6.4.1 Mesures d'évitement (Pays-Ev.)

PAYS-EV. 1 : ÉVITEMENT DU CÔNE VISUEL DU CENTRE-BOURG DE CHARNIZAY

Le centre-bourg de Charnizay présente une fenêtre paysagère notable vers la vallée de l'Aigronne et la zone d'implantation potentielle du projet, notamment depuis le parvis de l'église et de la mairie. L'implantation retenue permet d'éviter la présence d'éolienne dans l'axe de la rue. Elles ne sont non plus perceptibles depuis le parvis de la mairie, permettant de conserver la qualité du cadre de vie.

6.4.2 Mesures de réduction (Pays-Re.)

PAYS-RE. 1 : RÉDUCTION DU NOMBRE D'ÉOLIENNES

Le projet du parc éolien de Charnizay était initialement prévu dans sa première variante avec 6 éoliennes. La réduction du nombre d'éoliennes à 4 permet notamment de limiter l'angle horizontal intercepté par la présence éolienne.

PAYS-RE. 2 : REcul PAR RAPPORT AUX FRANGES URBAINES

Le recul réglementaire pour l'implantation des éoliennes par rapport aux habitations est de 500 m. Dans le cadre du projet du parc éolien de Charnizay, ce recul est régulièrement renforcé, notamment par rapport aux franges nord du hameau de Saint-Michel (Charnizay) Cela permet de nuancer les effets de surplomb sur les habitations, y compris depuis l'intérieur de ce lieu de vie.

PAYS-RE. 3 : INTÉGRATION DES TRANCHÉES

Une gestion des terres végétales de surface décapées sera demandée, sans compactage, pour remise en place sur les emprises, une fois les tranchées remblayées.

PAYS-RE. 4 : INTÉGRATION DES ACCÈS AU SITE ET AUX ÉOLIENNES

Les pistes d'accès non revêtues seront élargies pour faciliter le passage des convois. Mais ces élargissements des emprises ne seront pas calculés pour un croisement continu des engins de chantier. Ce croisement doit s'effectuer sur des aires dédiées, préalablement définies pour éviter tout élargissement supplémentaire. Ils seront en priorité dans l'emprise cadastrale, à l'exception notable des virages afin de permettre la giration des engins qui se fera par pans coupés sur les parcelles adjacentes.

Un chemin d'accès au pied de chaque éolienne est prévu pour l'entretien de la machine. Il tient compte au maximum de l'existant et est implanté de manière à garantir un accès facile aux parcelles pour les engins agricoles.

PAYS-RE. 5 : INTÉGRATION DES ÉOLIENNES

Il a été fait le choix d'un mât modulaire et de matériaux de qualité sans installations visibles à l'extérieur des mâts. Les éoliennes seront de couleur blanche ou grise, conformément à la réglementation en vigueur.

Un enfouissement des lignes électriques internes au parc sera réalisé pour limiter l'emprise visuelle du parc éolien aux seules éoliennes et poste de livraison.

PAYS-RE. 6 : INTÉGRATION DU POSTE DE LIVRAISON

Le fonctionnement du parc éolien de Charnizay nécessite la création d'un poste de livraison. Cette construction projetée sera respectueuse de l'environnement et du patrimoine en évitant tout pastiche d'architecture avec une simplicité de volume et de conception.

L'aspect extérieur du poste sera soigné et :

- limitera les terrassements au strict nécessaire, en privilégiant l'encastrement dans le terrain naturel ;
- prévoira des matériaux mats et de teintes foncées ;
- prévoira des gouttières, chéneaux, rives et autres accessoires de même teinte que les revêtements des murs et/ou de la couverture.

PROPOSITION COMPLÉMENTAIRE : HABILLAGE DU POSTE DE LIVRAISON

L'objectif est de réduire l'impact visuel engendré par ce bâtiment depuis les voies de communication en favorisant une architecture en accord avec la dimension agricole et architecturale du territoire.



Photographie 76. Exemple de poste de livraison habillé d'un bardage bois
Source : Eurocape

Le poste de livraison du projet de parc éolien de Charnizay sera habillé d'un bardage bois. Cette teinte sombre se rapporte aux couleurs du sol et des troncs et permettra ainsi une meilleure intégration en raison de la discrétion qu'elle induit dans ce paysage semi-boisé. Pour un effet homogène, la teinte sera appliquée sur l'ensemble du poste (y compris les portes, grilles, etc.).

Budget prévisionnel :

- Coût estimé : 4 500 € HT

6.4.3 Mesures de compensation (Pays-Co.)

Il n'y a pas de mesure de compensation paysagère prévue.

6.4.4 Mesures d'accompagnement (Pays-Ac.)

PAYS-AC. 1 : INSTALLATION D'UN PANNEAU PÉDAGOGIQUE

D'une manière générale, l'énergie éolienne est perçue positivement par le public, car il s'agit d'une industrie respectueuse de l'environnement et les installations éoliennes constituent des points d'attrait importants.

Les parcs éoliens peuvent aussi être considérés comme des lieux d'attraction participant à la réputation écologique des territoires. Certaines communes capitalisent sur l'intérêt des populations pour l'environnement et le développement durable en créant, autour de leur parc éolien, une structure dédiée aux problématiques énergétiques et environnementales.

Le projet du parc éolien de Charnizay sera ainsi accompagné d'un panneau d'information installé à proximité du poste de livraison. À destination du grand public, il apportera un premier niveau d'informations sur le parc éolien et sur sa mise en œuvre ainsi que sur le paysage et l'écologie. Le matériau, les dimensions et le contenu seront à définir une fois le parc installé.

Budget prévisionnel :

- Coût estimé : 800 € HT

PAYS-AC. 2 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LOCAL

Le porteur de projet souhaite accompagner cette évolution en participant à la réalisation d'aménagement de nature à mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager local. Les élus locaux et les riverains seront forces de proposition dans les différents projets pouvant être concernés (restauration d'éléments architecturaux ou paysagers, mise en place d'un circuit d'interprétation, ...), dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à cette mesure.

Budget prévisionnel :

- Enveloppe budgétaire envisagée de 15 000 € HT

PAYS-RE. 7 : MAÎTRISE DE LA PHASE DE CHANTIER

Les travaux, nécessaires à l'installation des éoliennes, ont des effets directs et indirects sur le paysage immédiat. Il s'agit de bien organiser les périodes de travaux et le déroulement du chantier afin d'éviter au maximum les conséquences sur le paysage.

Le périmètre du chantier sera bien délimité, afin de préserver l'espace de toute perturbation superflue, et d'éviter d'engendrer une occupation de surface plus importante que celle prévue.

Les aires de stockage seront organisées en retrait des ouvertures visuelles majeures. Cela permettra d'éviter la création d'obstacles visuels indésirables et artificiels, dénaturant les vues paysagères du territoire. Enfin, tous les espaces dégradés (surfaces enherbées, aires de stockage et de montage) après le chantier seront remis en état, afin d'éviter la création de zones abandonnées, de dépôts de matériaux en tout genre, et de remblais superflus, par exemple. À ce titre, toutes les terres inutilisées seront évacuées. Les plateformes et chemins d'accès resteront à l'identique pour des raisons d'accès en cas d'intervention technique.

L'implantation de la base de chantier sera localisée dans des zones déjà remaniées afin d'éviter tout risque supplémentaire de dégradation du site. Les baraquements éventuels seront organisés avec un souci de cohérence et de composition. Aucun rejet direct ne sera toléré (eaux usées de cuisine, toilette ou douche...). Les abris de l'aire de chantier disposeront de réservoirs autonomes relevés régulièrement.

Des bennes à ordures vers lesquelles sont acheminés tous les gravats et débris issus du chantier seront mises en place à proximité du poste de livraison. Aucun stock de déchets ne sera présent sur le site, hormis les stocks de terre de déblais superficiels gérés. Les bennes seront régulièrement relevées et emportées en décharge contrôlée.

PAYS-RE. 8 : BOURSE AUX HAIES

Certains lieux de vie proches du projet du parc éolien de Charnizay sont implantés dans les espaces cultivés et ne bénéficient pas d'une ceinture végétale, même relictuelle, pour nuancer les perceptions directes des éoliennes. La mise en place d'un filtre végétal supplémentaire ou complémentaire à l'existant permettrait de filtrer les interactions visuelles les plus directes.

Le porteur de projet mettra à disposition une enveloppe budgétaire afin de financer la création de ces filtres végétaux. La mesure sera possible sur les parcelles orientées en direction du projet où des confrontations au projet sont avérées, sur les territoires communaux de Charnizay et Saint-Flovier¹.

Des essences locales seront choisies, en cohérence avec celles relevées sur le terrain, et toute essence exotique sera évitée, afin de favoriser l'intégration paysagère des aménagements. Ces plantations seront effectuées dans un délai de deux années suivant la mise en place du parc éolien. La fourniture et la livraison des végétaux seront à la charge du porteur de projet, ainsi que la plantation par l'intermédiaire d'un professionnel. L'entretien des végétaux sera ensuite à la charge des propriétaires bénéficiant de la mesure.

Budget prévisionnel :

- Enveloppe budgétaire envisagée de 10 000 € HT

¹ Dans la mesure de l'enveloppe budgétaire allouée par le porteur de projet.

6.5 Synthèse des mesures paysagères

Le projet du parc éolien de Charnizay a été élaboré avec 11 mesures paysagères :

- 1 mesure d'évitement (Pays-Ev.) ;
- 8 mesures de réduction (Pays-Re.) ;
- 2 mesures d'accompagnement (Pays-Ac).

Il n'y a pas de mesure compensatoire paysagère.

Pays-Ev. 1 : Évitement du cône visuel du centre-bourg de Charnizay

Pays-Re. 1 : Réduction du nombre d'éoliennes

Pays-Re. 2 : Recul par rapport aux franges urbaines

Pays-Re. 3 : Intégration des tranchées

Pays-Re. 4 : Intégration des chemins d'accès au site et aux éoliennes

Pays-Re. 5 : Intégration des éoliennes

Pays-Re. 6 : Intégration du poste de livraison

Pays-Re. 7 : Maîtrise de la phase chantier

Pays-Re. 8 : Bourse aux haies

Pays-Ac. 1 : Implantation d'un panneau pédagogique

Pays-Ac. 2 : Mise en valeur du patrimoine local

MESURES	DESCRIPTION	COÛT ASSOCIÉ
Pays-Re. 6	Habillage du poste de livraison par un bardage en bois	4 500 € HT
Pays-Re. 8	Bourse aux haies sur les communes de Charnizay et Saint-Flovier	10 000 € HT
Pays-Ac. 1	Implantation d'un panneau pédagogique sur le poste de livraison	800 € HT
Pays-Ac. 2	Mise en valeur du patrimoine local	15 000 € HT
COÛT TOTAL ESTIMÉ		30 300 € HT

Tableau 35. Budget prévisionnel des mesures paysagères

6.6 Synthèse de l'analyse des impacts et mesures

L'évaluation des impacts engendrés par le projet du parc éolien de Charnizay s'est basée sur différents éléments, dont la carte de la zone d'influence visuelle, l'étude d'encerclement et saturation visuelle et le carnet de photomontages.

La carte de la zone d'influence visuelle montre des plages de visibilité découpées, qui traduisent les paysages semi-fermés des gâtines du sud Touraine. Ainsi, près de 54 % de l'aire d'étude éloignée ne présente pas de perception du projet. Les plages de visibilité les plus importantes sont situées dans un périmètre proche, en particulier dans les clairières cultivées situées de part et d'autre de la forêt de Sainte-Jullite et du bois du Rouet (angle vertical perçu supérieur à 3°, dans un rayon de 3 km). Les perceptions des éoliennes projetées diminuent ensuite avec l'éloignement. La connaissance du territoire fait état d'une microtopographie plus fine que celle utilisée pour la simulation, ainsi que de rideaux boisés supplémentaires, permettant de nuancer ces plages de visibilité théoriques.

Le carnet de photomontages consiste en 57 points de prises de vue, et 11 points supplémentaires ajoutés en complément, sélectionnés en fonction des sensibilités ou des enjeux paysagers, patrimoniaux ou touristiques relevés lors de la réalisation de l'état initial. Il s'agit de points de vue les plus exposés ou les plus représentatifs, afin de représenter la perception la plus globale et/ou maximisante possible. **Les mesures d'évitement et de réduction paysagère du projet permettent d'aboutir à l'absence d'impact de niveau très fort ou fort.**

Le projet du parc éolien de Charnizay se compose de 3 éoliennes (E2 à E4), pas tout à fait alignées entre elles et aux interdistances irrégulières, mais en appui sur la route communale la plus proche, et de E1, en miroir de E2, de l'autre côté de ladite route. L'ensemble est ponctuellement difficile à lire dans le paysage mais généralement aisé à identifier. Sa hauteur totale, de 200 m en bout de pale, conduit à une visibilité parfois lointaine, les éoliennes dépassant aisément les rideaux boisés environnants.

Les impacts les plus importants sont relevés à proximité du site du projet de Charnizay, dans un rayon d'environ 3 km. **Des modifications des rapports d'échelle notables et des effets de surplomb ponctuels sont identifiés à proximité immédiate, ainsi que des visibilité parfois importantes. On relève ainsi 20 impacts de niveau modéré.** Le décalage du projet par rapport au contexte éolien conduit régulièrement à des extensions des angles horizontaux interceptés, cependant il renforce rarement les interactions visuelles initiées par les parcs voisins, notamment les covisibilités avec les édifices patrimoniaux et les silhouettes urbaines, à l'exception du renforcement notable de la covisibilité avec l'église d'Obterre (photomontage n°22). On note une visibilité ponctuelle du projet depuis le centre-bourg historique de Betz-le-Château (photomontage n°39) mais aussi l'évitement du cône de visibilité depuis le centre-bourg de Charnizay (photomontage n° 19).

Au-delà de ce périmètre des 3 km, les interactions sont nuancées par la distance mais les perceptions demeurent jusqu'à plus de 18 km, avec des impacts de niveaux faible et très faible principalement.

Les effets de cumul éolien sont illustrés sur près de 80 % du carnet de photomontages, ce qui témoigne de la visibilité des éoliennes dans le paysage, compte-tenu du nombre peu important de parcs présents à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Ces interactions se font principalement avec le parc autorisé des Vents de l'Ouest et les parcs en instruction du Gros Chillou (proche du projet) et du Chaiseau (proche des Vents de l'Ouest)¹. Le décalage du parc projeté de Charnizay par rapport aux parcs antérieurs conduit à des extensions ponctuellement notables des angles horizontaux interceptés.

On relève 21 impacts de niveau modéré, principalement rassemblés dans un rayon de 6 à 7 km autour du site du projet de Charnizay. Au-delà, les impacts sur le cumul éolien sont principalement faibles à très faibles.

1. Ce dossier a fait le choix, non réglementaire, de prendre en compte dans les simulations, l'ensemble des parcs en instruction à ce jour, et prend le parti de représenter l'ensemble, qu'ils aient reçu un avis de l'autorité environnementale ou non. Il est nécessaire ici de préciser que c'est un choix délibéré du dossier destiné à présenter une hypothèse maximisante de simulations proposant le plus de changement dans le paysage.

Le projet du parc de Charnizay est situé dans un territoire rural. Si son balisage diurne sera relativement discret, compte-tenu de la luminosité ambiante, ce n'est pas le cas de son balisage nocturne. Les feux clignotants seront aisément perceptibles dans la nuit, avec des visibilité pouvant être similaires ou plus importante que les perceptions diurnes des éoliennes. Elles seront nuancées par la distance, les filtres visuels et, plus ponctuellement, par le halo lumineux entourant l'observateur (depuis les centres urbains) ou par la superposition visuelle avec les autres parcs. **L'impact du balisage nocturne du projet de Charnizay varie ainsi de modéré à très faible.**

L'étude d'encerclement et de saturation visuelle est basée sur 12 lieux de vie (villages, hameaux et fermes isolées) situés autour du site du projet. Le développement du contexte éolien sur le territoire laisse place à de généreux espaces de respiration. Selon cette étude, seul Le Petit-Pressigny est déjà soumis à des effets d'encerclement, bien qu'aucune éolienne ne soit perceptible depuis le centre-bourg.

L'insertion du projet du parc éolien de Charnizay un peu à l'écart du contexte connu engendre principalement une augmentation maîtrisée des angles horizontaux interceptés et la réduction, ponctuellement importante, des espaces de respiration. Cette évolution est significative pour le hameau de La Cornetterie et le lieu-dit de la Blétière (Charnizay), avec un début, limité et ponctuel, d'effet d'encerclement. Les indices de densité sur les horizons occupés varient peu. **Les niveaux d'impact du projet du parc éolien de Charnizay varient principalement entre faible et négligeable, à l'exception de la Cornetterie et de la Blétière (Charnizay), de niveau modéré.**

Tableau 36. Synthèse des impacts et mesures, page 169

Pour rappel, dans le tableau suivant, la numérotation des mesures correspond aux intitulés ci-dessous :

MESURE(S) D'ÉVITEMENT

Pays-Ev. 1 : Évitement du cône visuel du centre-bourg de Charnizay

MESURE(S) DE RÉDUCTION

Pays-Re. 1 : Réduction du nombre d'éoliennes

Pays-Re. 2 : Recul par rapport aux franges urbaines

Pays-Re. 3 : Intégration des tranchées

Pays-Re. 4 : Intégration des chemins d'accès au site et aux éoliennes

Pays-Re. 5 : Intégration des éoliennes

Pays-Re. 6 : Intégration du poste de livraison

Pays-Re. 7 : Maîtrise de la phase chantier

Pays-Re. 8 : Bourse aux haies

MESURE(S) D'ACCOMPAGNEMENT

Pays-Ac. 1 : Implantation d'un panneau pédagogique

Pays-Ac. 2 : Mise en valeur du patrimoine local

SUJET	AIRE D'ÉTUDE DE LOCALISATION*	SENSIBILITÉ POTENTIELLE	DURÉE	DIRECT/INDIRECT	PHOTOMONTAGES ILLUSTRATIFS	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	IMPACTS (PHOTOMONTAGES)	MESURES DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	IMPACTS RÉSIDUELS
PAYSAGE									
GÂTINES DU SUD TOURAINE	Immédiate	Forte à très faible	P	D	N° 1, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66 et 67	Pays-Ev. 1 Pays-Re. 1 Pays-Re. 2 Pays-Re. 3 Pays-Re. 4 Pays-Re. 5 Pays-Re. 6 Pays-Re. 7	Modéré à très faible (ponctuellement nul ou négligeable)		Modéré à très faible (ponctuellement nul ou négligeable)
VALLÉE DE L'INDRE	Éloignée	Très faible à nulle	P	D	N° 51, 52, 55, 56 et 68		Très faible à négligeable		Très faible à négligeable
BOUTONNIÈRE DE LIGUEIL	Éloignée	Très faible à nulle	P	D	N° 53 et 54		Très faible à nul		Très faible à nul
PRINCIPAUX AXES DE DÉCOUVERTE									
ROUTE COMMUNALE TRAVERSANT LA ZIP	Immédiate	Forte à négligeable	P	D	N° 5, 13 et 34 ; et par extrapolation n°1 et 35	Pays-Ev. 1 Pays-Re. 1 Pays-Re. 2 Pays-Re. 3 Pays-Re. 4 Pays-Re. 5 Pays-Re. 6 Pays-Re. 7	Modéré (ponctuellement négligeable)		Modéré (ponctuellement négligeable)
D514	Immédiate	Forte à négligeable	P	D	N° 1, 7, 8, 15 et 61		Modéré à faible		Modéré à faible
D41	Immédiate	Forte à négligeable	P	D	N° 9, 17, 18, 19, 26, 27, 28, 62, 64 et par extrapolation, n°29		Faible (ponctuellement modéré)		Faible (ponctuellement modéré)
D59	Rapprochée	Faible à négligeable	P	D	N° 33		Modéré		Modéré
D31	Éloignée	Très faible à nulle	P	D	N° 54		Très faible		Très faible
PRINCIPAUX LIEUX DE VIE									
LA CORNETTERIE (CHARNIZAY)	Immédiate	Fort	P	D	N° 1 et 2	Pays-Ev. 1 Pays-Re. 1 Pays-Re. 2 Pays-Re. 3 Pays-Re. 4 Pays-Re. 5 Pays-Re. 6 Pays-Re. 7	Modéré	Pays-Re. 8	Faible (ponctuellement modéré)
LA GUERRIÈRE (CHARNIZAY)	Immédiate	Fort	P	D	N° 9		Modéré	Pays-Re. 8	Faible (ponctuellement modéré)
SAINT-MICHEL (CHARNIZAY)	Immédiate	Très fort	P	D	N° 6, 7, 8 et 59		Modéré	Pays-Re. 8 Pays-Ac.1	Faible (ponctuellement modéré)
LA FOLIE (CHARNIZAY)	Immédiate	Fort	P	D	Par extrapolation, n° 9		Modéré	Pays-Re. 8	Faible (ponctuellement modéré)
LE BOIS GUÉNAND (CHARNIZAY)	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 3 et 60		Très faible (ponctuellement faible)		Très faible (ponctuellement faible)

* : aire d'étude concernée la plus proche du site de projet, l'élément analysé pouvant s'étendre sur plusieurs aires d'étude
** : élément patrimonial non protégé

P : permanent
T : temporaire

SUJET	AIRE D'ÉTUDE DE LOCALISATION*	SENSIBILITÉ POTENTIELLE	DURÉE	DIRECT/ INDIRECT	PHOTOMONTAGES ILLUSTRATIFS	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	IMPACTS (PHOTOMONTAGES)	MESURES DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	IMPACTS RÉSIDUELS
BOIS MITET (SAINT-FLOVIER)	Rapprochée	Modérée	P	D	N°32	Pays-Ev. 1 Pays-Re. 1 Pays-Re. 2 Pays-Re. 3 Pays-Re. 4 Pays-Re. 5 Pays-Re. 6 Pays-Re. 7	Modéré	Pays-Re. 8	Faible (ponctuellement modéré)
LES PORTES (CHARNIZAY)	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 13		Modéré	Pays-Re. 8	Faible (ponctuellement modéré)
LES POTERIES (LA CELLE-GUÉNAND)	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 35 et 66		Modéré		Modéré
BÉCHERON (CHARNIZAY)	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 10		Modéré	Pays-Re. 8	Faible (ponctuellement modéré)
LE ROULET (SAINT-FLOVIER)	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 26		Faible		Faible
LA BLÉTIÈRE (CHARNIZAY)	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 14		Modéré	Pays-Re. 8	Faible (ponctuellement modéré)
LA TANCHONNERIE (CHARNIZAY)	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 11		Modéré	Pays-Re. 8	Faible (ponctuellement modéré)
LA BELLETIÈRE (CHARNIZAY)	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 16		Modéré	Pays-Re. 8	Faible (ponctuellement modéré)
SAINTE-JULLITE (SAINT-FLOVIER)	Rapprochée	Faible	P	D	N° 34		Négligeable		Négligeable
SAINT-FLOVIER	Rapprochée	Faible	P	D	N° 27, 28 et 64		Faible		Faible
LES BOULAIRES (LE PETIT-PRESSIGNY)	Rapprochée	Faible	P	D	N° 41		Faible		Faible
LA BAILLAUDIÈRE (BETZ-LE-CHÂTEAU)	Rapprochée	Très faible	P	D	N° 36 et 67		Faible		Faible
CHARNIZAY	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 18, 19 et 62		Faible (ponctuellement négligeable)		Faible (ponctuellement négligeable)
LES GEAIS (CHARNIZAY)	Rapprochée	Faible	P	D	N° 21		Faible		Faible
OBTERRE	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 22		Négligeable (ponctuellement modérée)		Négligeable (ponctuellement modérée)
LES GRANDS MORINS (OBTERRE)	Rapprochée	Faible	P	D	N° 24		Faible		Faible
LE BOIS FARRAUD (SAINT-FLOVIER)	Rapprochée	Très faible	P	D	N° 29		Faible		Faible
LA BAUCHETIÈRE (SAINT-FLOVIER)	Rapprochée	Très faible	P	D	N° 30 et 65	Très faible		Très faible	

* : aire d'étude concernée la plus proche du site de projet, l'élément analysé pouvant s'étendre sur plusieurs aires d'étude
** : élément patrimonial non protégé

P : permanent
T : temporaire

SUJET	AIRE D'ÉTUDE DE LOCALISATION*	SENSIBILITÉ POTENTIELLE	DURÉE	DIRECT/ INDIRECT	PHOTOMONTAGES ILLUSTRATIFS	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	IMPACTS (PHOTOMONTAGES)	MESURES DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	IMPACTS RÉSIDUELS
LA RENAUDIÈRE (OBTERRE)	Rapprochée	Très faible	P	D	N° 22	Pays-Ev. 1 Pays-Re. 1 Pays-Re. 2 Pays-Re. 3 Pays-Re. 4 Pays-Re. 5 Pays-Re. 6 Pays-Re. 7	Modéré		Modéré
LE PETIT PRESSIGNY	Rapprochée	Très faible	P	D	N° 42		Très faible		Très faible
BETZ-LE-CHÂTEAU	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 38 et 38		Faible		Faible
LA CELLE-GUÉNAND	Éloignée	Faible	P	D	N° 44 et 45		Faible		Faible
AZAY-LE-FERRON	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 50		Nul		Nul
CHÂTILLON-SUR-INDRE	Éloignée	Très faible	P	D	N° 51		Négligeable		Négligeable
LIGUEIL	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 54		Négligeable		Négligeable
LOCHES	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 55		Négligeable		Négligeable
PALLUAU-SUR-INDRE	Au-delà de l'aire d'étude éloignée	Négligeable	P	D	N° 68		Négligeable		Négligeable
PATRIMOINE									
ANCIEN CHÂTEAU DU ROULET ** (SAINT-FLOVIER)	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 26	Pays-Ev. 1 Pays-Re. 1 Pays-Re. 2 Pays-Re. 3 Pays-Re. 4 Pays-Re. 5 Pays-Re. 6 Pays-Re. 7	Négligeable		Négligeable
ÉGLISE SAINT-FLOVIER** (SAINT-FLOVIER)	Rapprochée	Faible	P	D	N° 28		Faible		Faible
DOLMEN DIT « LES PALETS DE GARGANTUA » (CHARNIZAY)	Rapprochée	Faible	P	D	N° 12 et 63		Nul (ponctuellement faible)		Nul (ponctuellement faible)
LAVOIR** (CHARNIZAY)	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 17		Nul		Nul
ÉGLISE SAINT-MARTIN** (CHARNIZAY)	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 19, 20 et 62		Faible		Faible
ANCIEN CHÂTEAU FÉODAL** (CHARNIZAY)	Rapprochée	Modérée	P	D	Par extrapolation, n° 18 et 19		Faible		Faible
CHÂTEAU RENAISSANCE** (CHARNIZAY)	Rapprochée	Faible	P	D	N° 20		Faible		Faible
ÉGLISE SAINT-LAURENT** (OBTERRE)	Rapprochée	Faible	P	D	N° 22		Modéré		Modéré
ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-PIERRE (LE PETIT-PRESSIGNY)	Rapprochée	Très faible	P	D	N° 42		Très faible		Très faible
ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE** (BETZ-LE-CHÂTEAU)	Éloignée	Modérée	P	D	N° 39		Faible		Faible
CHÂTEAU DES MICHAUDS** (OBTERRE)	Éloignée	Très faible	P	D	N° 23		Très faible		Très faible
ÉGLISE NOTRE-DAME (LA CELLE-GUÉNAND)	Éloignée	Très faible	P	D	N° 44 et 45		Faible		Faible
CHÂTEAU DE RÉ (LE PETIT-PRESSIGNY)	Éloignée	Très faible	P	D	N° 43		Très faible		Très faible

* : aire d'étude concernée la plus proche du site de projet, l'élément analysé pouvant s'étendre sur plusieurs aires d'étude
** : élément patrimonial non protégé

P : permanent
T : temporaire

SUJET	AIRE D'ÉTUDE DE LOCALISATION*	SENSIBILITÉ POTENTIELLE	DURÉE	DIRECT/INDIRECT	PHOTOMONTAGES ILLUSTRATIFS	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	IMPACTS (PHOTOMONTAGES)	MESURES DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	IMPACTS RÉSIDUELS
ANCIENNE CHAPELLE DU GENÊT (LA CELLE-GUÉNAND)	Éloignée	Faible	P	D	N° 44	Pays-Ev. 1 Pays-Re. 1 Pays-Re. 2 Pays-Re. 3 Pays-Re. 4 Pays-Re. 5 Pays-Re. 6 Pays-Re. 7	Négligeable		Négligeable
CAMP PRÉHISTORIQUE DIT «LA BUTTE DE MURAT» (FERRIÈRE-LARÇON)	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 46		Très faible		Très faible
CHÂTEAU (BRIDORÉ)	Éloignée	Très faible	P	D	N° 52		Très faible		Très faible
CHÂTEAU (AZAY-LE-FERRON)	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 50		Nul		Nul
TOUR DE CÉSAR (CHÂTILLON-SUR-INDRE)	Éloignée	Très faible	P	D	N° 51		Négligeable		Négligeable
CHÂTEAU DU GRAND PRESSIGNY	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 47		Négligeable		Négligeable
CHÂTEAU DE SAINT-SENOCH (VARENNES)	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 53		Nul		Nul
ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-LAURENT (BOUSSAY)	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 49		Très faible		Très faible
ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-MARTIN (LIGUEIL)	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 54		Négligeable		Négligeable
ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-LEUBAIS (SENNEVIÈRES)	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 57		Négligeable		Négligeable
DONJON DU CHÂTEAU DE LOCHES	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 55		Négligeable		Négligeable
CROMLECH DE LA CROIX BONNIN (BEAULIEU-LÈS-LOCHES)	Éloignée	Négligeable	P	D	N° 56		Négligeable		Négligeable
TOURISME (AUTRE QUE SITES PATRIMONIAUX)									
PR DE SAINT-MICHEL (TRAVERSANT LA ZIP)	Immédiate	Très forte à négligeable	P	D	N° 4, 6, 8, 16, 17, 58 et 59	Pays-Ev. 1 Pays-Re. 1 Pays-Re. 2 Pays-Re. 3 Pays-Re. 4 Pays-Re. 5 Pays-Re. 6 Pays-Re. 7	Modéré		Modéré
SENTIER DE SAINTE-JULLITE & PROMENADE DU GUÉ	Immédiate	Très forte à négligeable	P	D	N° 34 et 35		Modéré (ponctuellement négligeable)		Modéré (ponctuellement négligeable)
GRP TOURAINE SUD	Immédiate	Forte à négligeable	P	D	N° 10, 12, 17, 18, 19, 20, 30, 31, 36, 37, 38, 47 et 63		Faible (ponctuellement modéré)		Faible (ponctuellement modéré)
GÎTES DE SAINT-MICHEL	Rapprochée	Très forte	P	D	N° 8 et 59		Modéré		Modéré
GÎTE DE BÊCHERON	Rapprochée	Modérée	P	D	N° 10		Modéré	Pays-Re. 8	Faible (ponctuellement modéré)

* : aire d'étude concernée la plus proche du site de projet, l'élément analysé pouvant s'étendre sur plusieurs aires d'étude
** : élément patrimonial non protégé

P : permanent
T : temporaire

SUJET	AIRE D'ÉTUDE DE LOCALISATION*	SENSIBILITÉ POTENTIELLE	DURÉE	DIRECT/ INDIRECT	PHOTOMONTAGES ILLUSTRATIFS	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	IMPACTS (PHOTOMONTAGES)	MESURES DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	IMPACTS RÉSIDUELS
CHAMBRES D'HÔTES DU MOULIN DE LA CROIX	Rapprochée	Négligeable	P	D	Par extrapolation, n° 17		Nul		Nul
CHAMBRES D'HÔTES DU CHÂTEAU DE CHARNIZAY	Rapprochée	Faible	P	D	N° 20		Faible		Faible
GÎTES DE LA FORGE ET DU COLOMBIER, AUBERGE MA PETITE CUISINE	Rapprochée	Très faible	P	D	Par extrapolation, n° 19		Négligeable		Négligeable

* : aire d'étude concernée la plus proche du site de projet, l'élément analysé pouvant s'étendre sur plusieurs aires d'étude
** : élément patrimonial non protégé

P : permanent
T : temporaire

Tableau 36. Synthèse des impacts et mesures

6.7 Conclusion de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique

L'insertion du projet du parc éolien de Charnizay s'apprécie à travers :

- la compatibilité avec les documents cadres concernant le développement éolien ;
- une analyse du paysage appliquée au projet ;
- l'étude de la zone d'influence visuelle ;
- L'étude d'encerclement et de saturation visuelle ;
- le carnet de photomontages.

L'emprise du projet du parc éolien de Charnizay est située dans un secteur considéré comme favorable au développement de l'énergie éolienne par le Schéma régional éolien¹ : la zone 11b « Gâtines au sud de la vallée de l'Indre ». Le SRE met cependant en avant plusieurs enjeux paysagers et patrimoniaux dans l'aire d'étude éloignée, dont la vallée de l'Aigronne, et les édifices historiques de la Celle-guénand, Le Petit-Pressigny, Betz-le-Château, Le Grand-Pressigny...

Le projet de Charnizay s'inscrit dans les paysages semi-fermés des Gâtines du sud Touraine, marqués notamment par une succession de clairières cultivées et de boisements de tailles variables, ainsi qu'un réseau de vallons et vallées ramifié. Ces rideaux visuels, de dimensions souvent modestes, referment l'horizon dans les plans intermédiaires ou lointains. Les percées lointaines sont donc limitées. Les unités paysagères voisines des vallées de l'Indre et de la Creuse (ici la vallée de la Claise) sont généralement isolées visuellement du plateau par la topographie. Mais depuis les rebords du plateau s'ouvrent de larges panoramas, depuis des belvédères naturels (coteaux de la Claise notamment) et bâtis (tours et donjons des châteaux de Châtillon-sur-Indre, Loches, ...). La Boutonnière de Ligueil, au nord-ouest, est remarquable pour son ouverture paysagère et les jeux de regards entre les coteaux des vallées qui la parcourent.

Les éoliennes projetées s'inscrivent plus précisément dans une clairière agricole organisée autour du hameau de Saint-Michel, au sud de la masse boisée composée de la forêt de Sainte-Jullite et des bois de la Brèche, Volier et du Roulet. Cet espace présente une échelle modeste, presque intimiste malgré la surface parfois importante des parcelles cultivées.

Les villages et villes sont principalement implantés dans les vallées ou sur les coteaux, avec une organisation étagée, d'où émerge, ponctuellement, le clocher d'une église. Sur les plateaux, les fermes et les hameaux sont répartis au milieu des champs, parfois dans de légers creux. Ils peuvent présenter, ponctuellement, des vestiges de ceinture bocagère. Les interactions visuelles avec le grand paysage se font surtout depuis les sorties et les franges des lieux de vie, mais on relève quelques étroites fenêtres paysagères depuis l'intérieur des centre-bourgs, notamment depuis Charnizay et Betz-le-Château.

À l'issue de l'état initial paysager, patrimonial et touristique, le projet du parc éolien de Charnizay doit répondre à plusieurs enjeux paysagers majeurs :

- une intégration cohérente avec le contexte éolien voisin en cours de développement ;
- une intégration prenant en compte l'échelle modeste du paysage et ses éléments de composition ;
- une lisibilité du projet depuis les principaux axes de communication, notamment les plus proches et/ou exposés ;
- la sensibilité potentielle très forte de Saint-Michel, et celles fortes de la Cornetterie, la Guerrière et la Folie ;
- les sensibilités potentielles modérées de Charnizay, Betz-le-Château, le Bois-Guénand, Bois Mitet, les Portes, Les Poteries, Bécheron, le roulet, la Blétière, la Tanchonnerie, la Boissardièrre et la Belletière ;
- les visibilités depuis l'intérieur des lieux de vie, en particulier, la Cornetterie, Saint-Michel, Charnizay et Betz-le-Château ;

À cela s'ajoutent plusieurs enjeux patrimoniaux et touristiques, et plus particulièrement :

- les sensibilités potentielles très fortes et fortes des itinéraires de randonnée les plus proches, notamment le sentier de Sainte-Jullite et le GRP Touraine Sud et les gîtes proches (Saint-Michel, Bécheron) ;
- les sensibilités potentielles modérées de l'ancien château du Rouet, du lavoir, de l'église et des châteaux de Charnizay, et des églises d'Obterre et de Betz-le-Château, ainsi que de l'itinéraire de petite randonnée de la promenade du gué ;
- les belvédères « patrimoniaux » remarquables depuis le château du Grand-Pressigny et des donjons et tours de Châtillon-sur-Indre, Azay-le-Ferron, Loches.

L'évolution de l'implantation du projet du parc éolien de Charnizay répond à l'essentiel des recommandations paysagères. Ainsi, le passage de 6 à 4 éoliennes permet non seulement de réduire l'emprise du projet sur l'horizon, mais aussi de renforcer le recul par rapport à Saint-Michel et les Cornetteries, nuanciant ainsi les effets de surplomb sur les hameaux, et évite l'interception du cône de vue relevé depuis le centre-bourg de Charnizay.

Néanmoins, la logique d'implantation (3 éoliennes presque alignées et 1 éolienne en décalé) est ponctuellement difficile à lire dans le paysage. Le gabarit d'éolienne, de 200 m de hauteur en bout de pale, engendre des visibilités régulières du projet, y compris, de manière ponctuelle et limitées, à plus de 15 km. Il engendre des modifications des rapports d'échelle et des effets de surplomb, notamment à proximité du site de projet.

Le contexte éolien actuel rassemble généralement les parcs dans des angles relativement modestes, permettant de bénéficier de généreux espaces de respiration. Seul le Petit Pressigny montre des signes d'encerclement et de saturation visuelle.

L'étude d'encerclement et de saturation visuelle démontre que le projet de Charnizay engendre principalement une extension des horizons interceptés par les parcs éoliens, et donc une réduction, souvent maîtrisée, des espaces de respiration visuelle. Les indices de densité sur les horizons occupés changent peu. Les niveaux d'impact sur l'encerclement et la saturation visuelle varient principalement entre les niveaux faible et négligeable, à l'exception de la Cornetterie et de la Blétière (Charnizay), de niveau modéré.

Le carnet de photomontage démontre la visibilité du projet du parc éolien de Charnizay dans le paysage, malgré la présence de rideaux visuels. Les principales interactions consistent en des visibilités franches ou partiellement filtrées. Dans un périmètre proche (3 km environ), elles s'accompagnent de modifications des rapports d'échelle et, ponctuellement, d'effets de surplomb. Ainsi, les impacts varient principalement de faible à très faible, à l'exception de la couronne proche du site (3 km), aux impacts de niveau modéré.

Les interactions avec les lieux de vie prennent généralement la forme de visibilités depuis les franges, ou de covisibilités avec les silhouettes urbaines. On notera cependant que dans la plupart des cas, ces interactions visuelles ont déjà été initiées par le contexte éolien antérieur au projet. Celui-ci ne les renforce pas de manière importante, à l'exception de la covisibilité avec la silhouette d'Obterre (photomontage n° 22).

Les lieux de vie les plus proches (la Cornetterie, Saint-Michel) seront sujets à des modifications des rapports d'échelle et/ou des effets de surplomb ponctuels, et présentent des perceptions du projet depuis l'intérieur du tissu bâti. Le cône de vue depuis le centre-bourg de Charnizay a cependant été évité (photomontage n° 19). On note une visibilité cadrée et partiellement masquée du projet depuis le centre-bourg de Betz-le-Château, nuancée par la distance (photomontage n° 39). Ainsi, les impacts des lieux de vie les plus proches sont de niveau modéré, puis décroissent progressivement à mesure de l'éloignement.

¹. Il a été remplacé depuis le 4 février 2020 par le SRADDET Centre-Val de Loire. Cependant, ce dernier ne contenant pas de recommandations concernant le paysage et le patrimoine dans le développement de l'énergie éolienne, l'étude s'est appuyée sur les éléments du SRE.

Les éléments patrimoniaux, protégés ou non, sont en grande partie visuellement protégés dans le paysage. Ils sont implantés dans les centre-bourgs, dans des parcs arborés ou dans des boisements. Certains constituent cependant des marqueurs verticaux ponctuels ou offrent des belvédères remarquables sur le paysage.

On relève quelques rares interactions visuelles entre le projet du parc éolien de Charnizay et certains éléments du patrimoine. Celles-ci sont généralement antérieures au projet, engagées par les parcs autorisés et en instruction. Le projet tend à ne pas les renforcer de manière notable, à l'exception de la covisibilité avec l'église d'Obterre (photomontage n°22). On notera que le projet n'est pas visible depuis le château du Grand-Pressigny. Il est perceptible depuis les belvédères patrimoniaux de Loches et Châtillon-sur-Indre, mais leur prégnance est rendue négligeable par la distance (plus de 18 km). Seul 1 impact sur le patrimoine de niveau modéré est identifié, les autres étant de niveau faible ou inférieur.

La visibilité des éoliennes dans le paysage ne s'applique pas qu'au projet de Charnizay mais à l'ensemble des parcs identifiés dans l'aire d'étude, comme en témoignent les nombreuses covisibilités relevées (près de 80 % du carnet de photomontages). Leur principal impact du projet sur le cumul éolien se traduit par une extension de l'angle horizontal intercepté, un fait déjà relevé dans l'étude d'encerclement et de saturation visuelle, en particulier depuis la Blétière (photomontage n°14) où le projet conduit à un effet ponctuel de barrière visuelle (impact modéré). Les impacts sur le cumul éolien varient principalement entre les niveaux modéré et très faible.

La dominante agricole du territoire limite la pollution lumineuse durant la nuit. Le balisage nocturne du projet du parc éolien de Charnizay sera ainsi aisément perceptible, et ce sur de longues distances. La proximité visuelle des autres parcs, le positionnement de l'observateur à proximité immédiate d'un pôle urbain/lumineux et l'éloignement en nuanceront les perceptions. L'impact du balisage nocturne varie principalement de modéré à très faible.

Le projet du parc éolien de Charnizay s'inscrit sur le plateau agricole semi-fermé des gâtines du sud Touraine. Les rideaux visuels végétaux, topographiques et bâtis masquent régulièrement les éoliennes, bien qu'elles puissent être perceptibles, de manière ponctuelle, sur de longues distances. Son implantation est partiellement appuyée sur la route communale la plus proche, facilitant son insertion dans le paysage immédiat.

Cependant, elle est ponctuellement difficile à lire et étend l'angle horizontal intercepté par les parcs autorisés ou les projets en instruction, parfois de manière notable. Les visibilités et covisibilités identifiées sont souvent antérieures au projet, qui les modifient peu, à quelques exceptions ponctuelles. Les effets de modifications des rapports d'échelle sont limités aux abords immédiats du site et nuancés par l'horizontalité du paysage. Ainsi, les impacts varient principalement entre les niveaux modéré à très faible. Aucun impact de niveau fort ou très fort n'est relevé.

Au terme de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique, ainsi que de la mise en place des mesures d'évitement et de réduction apportées à la stratégie d'implantation, le projet du parc éolien de Charnizay présente une insertion globalement satisfaisante dans son bassin paysager local.